

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY
DE COCODY-ABIDJAN

INSTITUT DE GEOGRAPHIE TROPICALE



ANNEE ACADEMIQUE : 2019-2020

COTE ATTRIBUEE PAR LA BIBLIOTHEQUE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THESE UNIQUE DE DOCTORAT DE GEOGRAPHIE

Pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan

OPTION :

GEOGRAPHIE HUMAINE ET ECONOMIQUE

Présentée et Soutenue le 27 Août 2020 par :

NIAMKE BOUA KADJA JEAN JOEL

SUJET :

**DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT DES
CENTRES URBAINS DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA**

Jury

Président : Mr KOLI BI Zuéli, Professeur Titulaire de Géographie
Université Félix Houphouët Boigny

Directeur de thèse : Mr GOGBE Téré, Professeur Titulaire de Géographie
Université Félix Houphouët Boigny

Rapporteurs :

Mr Yassi Assi Gilbert, Maître de Conférences de Géographie
Ecole Normale Supérieure (Abidjan)

Mr Touré Mamoutou Maître de Conférences de Géographie
Université Félix Houphouët Boigny

Examineur : Mr KONIN Sévérin, Maître de Conférences d'Histoire
Université Félix Houphouët Boigny

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY

INSTITUT DE GEOGRAPHIE TROPICALE



ANNEE ACADEMIQUE : 2019-2020

COTE ATTRIBUEE PAR LA BIBLIOTHEQUE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THESE UNIQUE DE DOCTORAT DE GEOGRAPHIE

Pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan

Spécialité :

GEOGRAPHIE HUMAINE ET ECONOMIQUE

Présentée et Soutenue le 27 Août 2020 par :

NIAMKE BOUA KADJA JEAN JOEL

SUJET :

**DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT DES
CENTRES URBAINS DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA**

Sous la direction scientifique de :

M GOGBE Téré

PROFESSEUR TITULAIRE

Sommaire

Sommaire	3
Introduction	11
Revue de la littérature	15
Problématique	35
PARTIE I :	49
LE CARACTERE URBAIN ET LA GOUVERNANCE DES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA : AGBOVILLE, TIASSALE, N'DOUCI ET SIKENSI	49
Introduction	50
CHAPITRE I : L'EVOLUTION SPATIALE DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	51
CHAPITRE II : DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET OCCUPATIONS DES POPULATIONS DES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA	72
CHAPITRE III : LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET LA GOUVERNANCE DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	88
PARTIE II :	107
CAPACITES FINANCIERES ET ACTIVITES ECONOMIQUES DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA : AGBOVILLE, TIASSALE, N'DOUCI ET SIKENSI	107
Introduction	108
CHAPITRE IV: LES RESSOURCES FINANCIERES DES COMMUNES DE LA REGION	109
CHAPITRE V : DEPENSES ET INVESTISSEMENTS DANS LES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	141
CHAPITRE VI : LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA	155
PARTIE III :	165
INFRASTRUCTURES ET SERVICES : NIVEAU DE SATISFACTION ET ATTENTES DES POPULATIONS DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA : AGBOVILLE TIASSALE N'DOUCI ET SIKENSI	165
Introduction	166
CHAPITRE VII: LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES OFFERTS	167
CHAPITRE VIII : LES CAPACITES ATTRACTIVES DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	198
CHAPITRE IX : NIVEAU DE SATISFACTION ET ATTENTES DES POPULATIONS DANS LES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	210

DEDICACE

A feu mon père : Niamké Boua

A mon épouse : Adou Akouassi Catherine épouse Niamké

A mon fils : Naël Marie

A mes frères et sœurs

A ma mère : Niamké née Amoikon Marie Madeleine

Résumé

Après avoir fait le constat de la crise qui frappe les villes à la fin des années 1970, la Côte d'Ivoire postcoloniale a renoué avec le processus de décentralisation depuis plus de 30 ans maintenant ; cela après une longue période de léthargie. C'est ainsi qu'à l'instar de plusieurs autres villes du pays, celles de la région de l'Agneby-Tiassa sont gérées selon les modalités de la décentralisation. Notre étude a visé à connaître l'apport de cette politique dans le développement des centres urbains de la région précitée.

La méthodologie utilisée pour y parvenir a été la recherche documentaire, l'observation directe, l'enquête par questionnaire et les entretiens. Le traitement des informations recueillies permet de tirer la conclusion que la contribution de la décentralisation au processus de développement urbain est insuffisamment ressentie par les populations. Elle favorise le renforcement du statut urbain desdits espaces bien que la participation des populations à leur gouvernance y soit encore marginale. Les capacités de mobilisation des ressources locales restent encore faibles ainsi que les possibilités d'offre d'emplois. Aussi les attentes des populations en matière d'infrastructures et de services sont en deçà de l'offre disponible.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Décentralisation, Développement urbain, Agneby-Tiassa

Abstract

After noticing the crisis that hit the cities at the end of the 1970s, postcolonial Côte d'Ivoire has returned to the decentralization process for more than 30 years now, this after a long period of lethargy. Thus, like several other cities in the country, those in the Agneby-Tiassa region are managed according to the modalities of decentralization. Our study aims to understand the contribution of this policy to the development of urban centers in the aforementioned région.

The methodology used to achieve this was documentary research, direct observation, questionnaire survey and interviews. The processing of the information collected makes it possible to draw the conclusion that the populations insufficiently feel the contribution of decentralization to the process of urban development. It promotes the strengthening of the urban status of these areas although the participation of the populations in their governance is still marginal there. The capacity to mobilize local resources is still weak, as are the possibilities for job offers. In addition, the expectations of the populations in terms of infrastructure and services are below the available supply.

Key words: Côte d'Ivoire, Agneby-Tiassa, Decentralization, Urban development

AVANT-PROPOS

Décentralisation et développement urbain sont des thématiques majeures pour les pays sous-développés qui, pour la mise en œuvre de leur développement tiennent compte de propositions et d'avis provenant de bailleurs de fonds et d'institutions financières internationales à travers les PAS (Programme d'Ajustement Structurel), les accords UE/ACP (Union Européenne, Afrique Caraïbe Pacifique).

La Côte d'Ivoire comme la plupart des Etats africains francophones au début des indépendances avait au nom de la consolidation de l'unité nationale opté pour une forme de gestion centralisée du territoire (Dégni-Segui R, 1996). En plus de préserver l'unité, ce choix répondait aussi au besoin d'une administration peu coûteuse faisant l'économie de fonctionnaires et de bâtiments. La lourdeur, et la lenteur de cette forme de gestion vont compromettre son efficacité et sa rentabilité. Aussi les gouvernants vont recourir à la technique de déconcentration qui est un aménagement de la centralisation, c'est-à-dire une simple distribution du pouvoir au sein de l'appareil administratif (Dégni-Segui R, 1996).

La crise économique que le pays va connaître au début des années 1980, les distorsions remarquées au niveau de l'aménagement du territoire, lui font adopter la décentralisation comme une autre forme de gestion du territoire. Ce choix nouveau lui est aussi proposé par ses partenaires internationaux dans le cadre des politiques d'ajustements structurels comme un moyen sûr de mobiliser les ressources locales et favoriser l'émergence de pôles d'attraction locaux.

La présente thèse est une contribution à l'apport réelle de la mise en œuvre de cette politique dans le développement harmonieux du pays.

Remerciements

Notre reconnaissance va à notre Directeur de recherche, le Professeur GOGBE Téré qui malgré ses multiples charges n'a jamais hésité à nous recevoir pour des séances de travail. Ses conseils et ses orientations nous ont permis de cerner l'essentiel de ce travail. Sa rigueur dans l'approche méthodologique nous a fait comprendre l'intérêt du sujet.

A cette reconnaissance, nous associons les Professeurs :

TOURE Mamoutou, Maître de conférences à l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) et YASSI Assi Gilbert, Maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), qui ont instruit cette thèse. Chers maîtres, vos recommandations ont été d'un apport considérable dans la finalisation de la rédaction. Merci pour votre disponibilité et pour votre contribution. Au professeur KOLI Bi Zuéli nos remerciements pour avoir accepté de présider le jury de notre soutenance de thèse.

Par ailleurs, nous exprimons notre profonde reconnaissance au Professeur KASSI Djédjo pour son soutien et ses conseils à nous donner dans le cadre de ce travail. Nous n'oublions pas aussi le Professeur NASSA Désiré, les Docteurs DIABAGATE Abou, KAKOU Golly Mathieu, YAO Aimé, WADJA Béranger pour le temps qu'ils ont eu à nous accorder. Les Docteurs YEO et KONAN Olivier pour leur participation à l'élaboration de nos cartes. Nous disons aussi merci aux doctorants TOPO Aimé et KABLAN Charles. Notre reconnaissance va également à l'endroit de tout le personnel enseignant de l'IGT avec à sa tête le professeur Koffi Bikpo Céline.

Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à toutes ces personnes qui lors de nos différentes recherches d'informations ont bien voulu se prêter à nos préoccupations.

Ce sont à Agboville, le Secrétaire Général de la Mairie, le Directeur Technique Mr DIOMANDE, le Directeur Financier Mr KPAHE, le chef de cabinet du Maire Mr KOUADIO Konan Narcisse. Nous exprimons aussi notre reconnaissance aux différents chefs des administrations publiques et privées ainsi que des services présents dans la ville. Nous pensons entre autres à Mme TRAORE chef de zone ANADER, Mme SEKA DR du Ministère du Commerce, Mr AKA Marcel DR du Ministère de l'Industrie, Mr KADJO Jean Michel à la DR du Tourisme, Mr DROGBA à la DD de la Santé, Mr SIGNO assurant l'intérim du responsable du Cadastre à Agboville, Mr YAO Eckhart DR de la CIE Basse Côte, Mr KOUASSI DR de la SODECI Basse Côte ainsi que le responsable de la SODECI locale Mr MGLA.

A Tiassalé, nos remerciements vont à l'endroit du Secrétaire Général de Mairie, du Chef du service administratif Mr KONIN, du Directeur Financier Mr COMOË, du responsable socio-

culturel Mr MEA Assoumou. Nous disons aussi merci aux différents responsables des administrations publiques et privées à savoir Mr KADJO Arcadius à la DD de la Santé, le DD du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, le responsable local de la CIE Mr KPANGNI Kacou.

A Sikensi nous tenons à dire notre reconnaissance au 5^{ème} adjoint au Maire Mr BOSSON, au Secrétaire Général de Mairie, au Directeur Financier Mr TAHE, au Directeur Technique Mr DEKOU Mèlèdje. Nous disons aussi merci au DD de la Construction, à celui de la Santé, au responsable local de la CIE Mr ANGUI.

Nous tenons à dire aussi merci à Mr BOGUI Ahikpa professeur d'histoire-géographie au lycée de Sikensi qui nous a aidé à présélectionner nos enquêteurs. Nous renouvelons aussi notre reconnaissance à l'endroit des étudiants et bacheliers qui ont accepté de nous aider à administrer nos questionnaires.

ABREVIATIONS SYMBOLES ET ACRONYMES

\$ US	: Dollar américain
%	: pourcentage
ACP	: Afrique Caraïbe Pacifique
AFD	: Agence Française de Développement
AL	: Autorité Locale
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement et à l'Encadrement Rural
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
BM	: Banque Mondiale
C.E.R.A.P	: Centre de Recherche et d'Action pour la Paix
C.I.E	: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CITELCOM	: Côte d'Ivoire Télécommunication
CNCE	: Caisse Nationale Caisse d'Epargne
CNO	: Centre-Nord-Ouest
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
DCGTX	: Direction de Contrôle des Grands Travaux
DD	: Directeur Départemental
DR	: Directeur Régional
FIAU	: Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FMI	: Fond Monétaire International
Ha	: hectare
HBM	: Habitations Bon Marché
hbts	: habitants
HLM	: Habitat à Loyer Modéré
IGT	: Institut de Géographie Tropicale
I.N.S	: Institut Nationale de la Statistique
I.R.D	: Institut de Recherche et de Développement
Km	: kilomètre
m²	: mètre carré
m³	: mètre cube
ml/hbts	: mètre linéaire par habitant
ONG	: Organisation Non Gouvernementale

ORSTOM : Office de Recherche Scientifique et Technique de l'Outre-Mer
OSC : Organisations de la Société Civile
PACOM : Programme d'Appui aux Communes
R.G.P.H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB : Revenu National Brut
SODECI : Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
UE : Union Européenne

Introduction

La politique de décentralisation a été introduite en Côte d'Ivoire par le colon français avec la mise en place de communes mixtes en 1912. Au lendemain des indépendances, après un long temps d'arrêt, nous assistons en 1980 à la reprise de cette expérience qui ne va plus s'arrêter.

Pour les tenants de la théorie normative de la décentralisation, cette politique est le facteur principal du développement local. Il favorise un transfert de compétences à des autorités locales, il rapproche l'administration des administrés, et favorise la mobilisation des ressources locales. Le transfert de compétences aux autorités locales contribuerait à renforcer la qualité et l'efficacité de la fourniture du service public par l'amélioration de la gouvernance et l'allocation des ressources. Le rapprochement de l'administration permettrait la participation des citoyens à la vie publique et le contrôle des autorités et du personnel de l'administration. Au contraire d'eux, les adeptes de la théorie descriptive ou analytique soutiennent que la décentralisation a rarement favorisé le développement dans les pays du Sud. Elle conduit plutôt à la déresponsabilisation des autorités qui détiennent le pouvoir central. La société civile devenant responsable de son sous-développement. Elle conduit aussi l'Etat à se désengager de la prestation de services aux populations en la déléguant aux entités décentralisées qui n'en n'ont pas les moyens pour absence de mesures d'accompagnement conséquentes. Alors que l'UEMOA à travers son livre blanc de la décentralisation (2014) demande aux Etats de cet espace économique de déléguer 20% du total de leurs ressources aux entités décentralisées, en Côte d'Ivoire nous n'en sommes qu'à 2%. Pour l'Union Européenne (2016) « Le lien entre décentralisation et développement local est notoirement problématique non seulement les preuves empiriques sont limitées et peu significatives mais la conceptualisation de ce lien est sujette à question ».

L'espace urbain qui se situe à un échelon infranational (local) et qui est l'un des lieux privilégiés de la mise en œuvre de cette politique est un espace en crise. En Afrique les indicateurs de cette crise sont le sous-équipement, la sous-administration, la dégradation de l'environnement, l'éclatement spatial, et le développement de l'économie informelle.

De tout ce qui précède nous voyons transparaître le problème de l'apport réel de la décentralisation dans le développement urbain.

Nous avons choisi comme cadre d'étude les villes de la région de l'Agneby-Tiassa. Celle-ci est née du découpage administratif de 2011. Il s'agit d'une entité administrative qui se compose de quatre départements que sont Agboville, Sikensi, Taabo et Tiassalé, de 19 sous-préfectures et de 6 communes. Nous avons choisi de travailler sur les chefs-lieux de ces départements qui sont

aussi chefs-lieux de commune. Il s'agit des villes d'Agboville, de Tiassalé, et de Sikensi. La ville de Taabo n'a pas été retenue en raison de son érection assez récente en commune soit 1995. Nous avons en revanche étudié la ville de N'douci qui est le second pôle urbain de la commune de Tiassalé. Les centres urbains retenus sont tous anciens à l'échelle de l'histoire récente de la Côte d'Ivoire. Ils se sont tous développés depuis la période coloniale hormis Sikensi qui se développe à l'aube des indépendances. Ce sont aussi des espaces qui ont été parmi les premiers à être érigés en commune dans la Côte d'Ivoire postcoloniale et l'une d'elle Agboville l'a été à l'époque coloniale. Aussi peut-on y faire un bilan de leur développement avant la mise en œuvre de la politique de décentralisation et appréhender ce que cette politique a pu apporter à ces espaces.

Agboville a été créé dans le prolongement de la construction de la voie ferrée débutée en 1903 et qui doit relier Abidjan à son arrière-pays. C'est ainsi qu'en 1906, est installée à Erymakouguié II une station de ravitaillement en bois et en eau pour les locomotives qui devient de ce fait la première gare de la région. Suite à la construction en 1909 du pont permettant la traversée de l'Agnéby et pour faciliter l'approvisionnement en eau des locomotives, la gare fût transférée près de l'Agnéby. Le poste administratif vint s'installer à côté de la nouvelle gare donnant ainsi naissance à Agboville. La gare a agi en pôle d'attraction économique vers laquelle convergent plusieurs pistes servant à drainer les produits de traite de la région et ceux des régions voisines. Agboville de plus en plus joue le rôle de zone de rupture de charges entre les produits en provenance de la région forestière depuis le Bandama à l'ouest jusqu'à la frontière ghanéenne et ceux provenant d'Europe et déchargés sur la côte. Cette activité économique va favoriser l'extension spatiale de la ville qui est érigée en commune de moyen exercice en 1955. Ces nombreuses fonctions administratives vont continuer de s'affirmer à l'indépendance avec son érection en commune de plein exercice en 1978.

Tiassalé est à l'origine un village Elomoin. Ses premiers contacts avec les colons remontent à 1891 et en 1892, il est placé sous protectorat français. Le village devient alors un carrefour des échanges commerciaux coloniaux et s'étend. En 1893, en plus d'être un centre commercial, il devient un centre administratif avec son érection en subdivision administrative. Sa position de chef-lieu administratif ne va pas s'estomper à l'indépendance ; c'est ainsi qu'en 1985 il est érigé en commune.

N'douci, va se développer autour d'un noyau villageois Abbey-kro. Celui-ci devient très tôt un carrefour d'où les véhicules vont s'élancer sur la route de l'Ouest en direction de Divo, Gagnoa, Daloa. De ce carrefour, ils vont aussi aller vers le Centre et le Nord en direction de Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et même vers les pays de l'hinterland du port d'Abidjan à

savoir le Burkina-Faso, le Mali, le Niger. C'est ainsi que N'douci devient une ville d'étape et une grande gare où les activités commerciales vont se développer, attirant vers elle les populations. Aussi croît-elle comme une ville champignon et devient en 1985 le second pôle urbain de la commune de Tiassalé.

Au lendemain des indépendances, l'Etat dans sa volonté de mettre en place sa politique de déconcentration va créer de nombreux départements et sous-préfectures. Cela avait pour objectifs entre autres, de créer des centres urbains et des capitales administratives locales qui seront dotés d'équipements et d'infrastructures socioéconomiques en vue de favoriser dans ces zones l'émergence d'activités économiques dans les secteurs modernes. C'est dans ce sens que la Sous-préfecture de Sikensi, est créée par l'éclatement de l'ancienne subdivision de Dabou par décret 61-04 du 02 juin 1961. Elle a pour chef-lieu le village de Sikensi qui va se muer en ville à la suite de ses différentes extensions, l'acquisition d'infrastructures et la création d'activités propres aux villes. Elle devient commune en 1985.

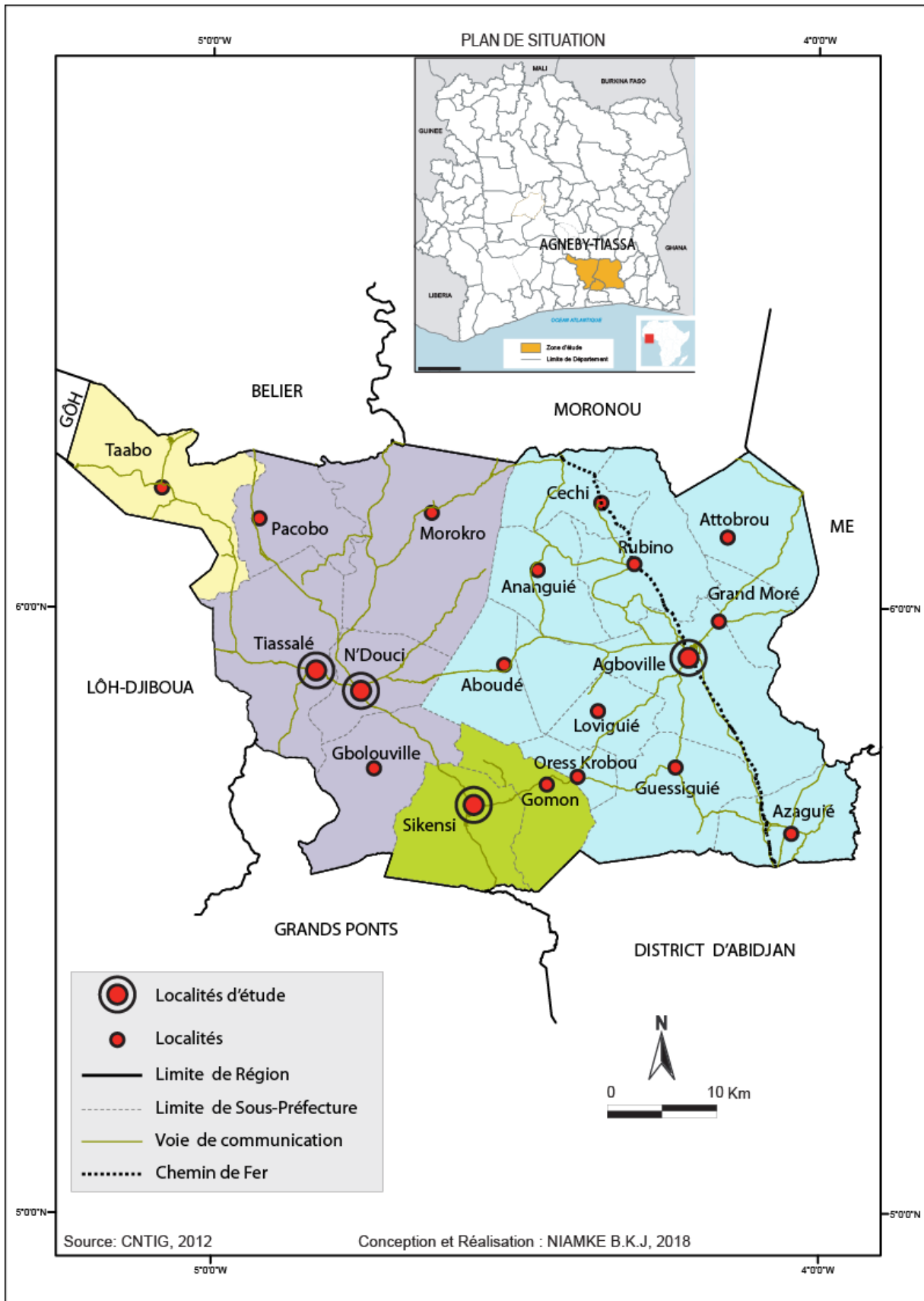


Figure 1 : Présentation de notre zone d'étude : La Région de l'Agneby-Tiassa

Revue de la littérature

Avec sa mise en œuvre généralisée comme mode de gestion depuis les années 1980, autant dans les pays du Sud que dans les pays dits développés, la décentralisation a fait l'objet de nombreux écrits. Ceux-ci portent sur sa typologie, les conditions de sa mise en œuvre ainsi que la relation qu'elle entretient avec le développement. Aussi notre revue s'est articulée autour des concepts de décentralisation, de gouvernance et de développement.

1 La décentralisation

Il s'agit de définir la notion de décentralisation, de faire l'historique de cette politique, de relever ses objectifs, ses avantages ainsi que les critiques dont elle fait l'objet, ses compétences, les moyens dont elle dispose et le contrôle qu'elle subit.

1.1 Approche définitionnelle de la décentralisation

La décentralisation selon (l'Union Européenne, 2016) est un processus de réformes visant à transférer responsabilités, ressources et autorités du niveau national vers les plus locaux des échelons infranationaux de gouvernement et d'administration. Pour (Kouamé A, 2010) la décentralisation est un système d'administration dans le cadre duquel des pouvoirs propres sont conférés à une entité distincte de l'administration centrale. Aussi (Dégni Ségui, 1996) insiste pour dire que ces organes locaux règlent les problèmes d'intérêt local.

De ce qui précède, la décentralisation peut se définir comme un transfert de compétences d'un centre de pouvoir vers une périphérie. Ce centre incarné par le pouvoir central devant être distinct de la périphérie qui est une collectivité territoriale. Les compétences transférées doivent être suivies de ressources nécessaires à leur exécution. L'entité décentralisée doit pouvoir avoir des autorités propres gérant des affaires propres distincts de ceux de l'Etat central.

En Côte d'Ivoire, la loi N° 2014-451 du 05 Août 2014 définit la décentralisation comme le système d'administration du territoire qui permet à une collectivité humaine d'avoir la personnalité juridique, des compétences propres, des autorités spécifiques, des ressources propres, et de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'Etat.

La collectivité décentralisée est donc responsable de ses actes et doit pouvoir y répondre même si elle subit le contrôle de l'Etat dans l'exercice de ses prérogatives. Cela laisse aussi entrevoir qu'il existe différentes formes de décentralisation. Ce qui fait dire à (Dafflon B et Madies T, 2008) que la notion de décentralisation reste très difficile à définir car elle renvoie à des arrangements institutionnels d'une grande variété. Ainsi le premier type de décentralisation est de nature descendante et donne un avantage « stratégique » aux préférences du gouvernement central. Il est mis en œuvre le plus souvent dans des systèmes de gouvernements unitaires dans

lesquels le gouvernement central reste toujours maître *in fine* des capacités d'arbitrage. Ce processus de décentralisation suppose un transfert de pouvoir et de compétences auparavant dévolus à l'Etat central, à des entités spécialisées (on parle de décentralisation verticale ou décentralisation fonctionnelle : elle consiste à conférer l'autonomie administrative à un service public en lui octroyant la personnalité juridique) ou à des entités dont l'action s'inscrit dans un cadre territorial donné « décentralisation territoriale ». Le deuxième type de décentralisation (ascendant), beaucoup plus rare en pratique, concerne les Etats fédérés dans lesquels la priorité est donnée aux préférences locales et à une autonomie substantielle des collectivités territoriales.

La décentralisation « territoriale » selon un mode descendant renvoie à des notions différentes mais qui sont souvent dans les faits enchevêtrés. On distingue traditionnellement les notions de déconcentration, délégation et dévolution.

1.2 Les différents contours de la notion de décentralisation

- **La déconcentration** consiste à donner des compétences pour prendre certaines décisions à des agents qui exercent leur fonction dans une circonscription territoriale déterminée tout en restant soumis à l'autorité hiérarchique du gouvernement central. Les échelons de gouvernement de niveau inférieur (qui peuvent être de simples relais administratifs) sont alors de fait subordonnés à l'autorité centrale. La déconcentration vise généralement à améliorer l'efficacité opérationnelle de l'action de l'Etat central au sein d'une circonscription administrative donnée. En Côte d'Ivoire, la déconcentration telle que définie ne saurait être assimilée à la décentralisation. Il existe entre elles des différences notables. Dans le cadre de la décentralisation par exemple, les entités décentralisées jouissent de la personnalité morale et élisent leurs organes ; ce qui n'est pas le cas de la déconcentration (loi N° 2014-451 du 05 Août 2014).

- **La délégation** désigne le transfert de pouvoir et de responsabilité de l'Etat central à des entités souvent semi-autonomes dans un domaine de responsabilité bien défini (dans le cadre de la décentralisation « fonctionnelle », rappelons que ces entités disposent de la personnalité juridique ou morale). Ces entités qui ont la personnalité morale et un budget autonome sont généralement tenues de rendre des comptes à l'Etat central. Les collectivités locales sont généralement amenées à offrir certains services bien précis qui leur sont délégués par l'Etat central comme la gestion de l'état civil qui est une tâche de l'Etat central (elles sont alors les récipiendaires des compétences et des ressources déléguées). La loi ivoirienne susmentionnée

énonce que dans le domaine de leurs compétences les collectivités se substituent à l'Etat et que celui-ci leur apporte son concours.

• **La dévolution** est la forme la plus poussée de la décentralisation dans le sens où elle opère un transfert de compétences et de responsabilités à des personnes morales de droit public élues par des administrés. Des responsabilités et des ressources sont transférées aux pouvoirs locaux (souvent des collectivités territoriales) qui jouissent d'une autonomie considérable de décision sur la manière d'utiliser ces ressources dans leur domaine de compétence et dans une juridiction administrative légalement reconnue. La dévolution va de pair avec la **décentralisation politique** quand les pouvoirs locaux ont à répondre de leurs choix devant des assemblées élues (dans le cas de la Côte d'Ivoire, il s'agit des conseils municipaux et régionaux.) ; ce qui a pour effet de favoriser une démocratie de proximité. La dévolution se confond habituellement avec la **décentralisation budgétaire** quand elle s'accompagne d'une répartition claire des relations financières et des compétences entre échelons de gouvernements qui ont le pouvoir de mobiliser leurs ressources financières (autonomie financière) tout en bénéficiant d'une autonomie budgétaire (sur les dépenses) substantielle.

1.3 Historique de la décentralisation

Pour (Tremblay S, 1999), la crise économique mondiale des années 1930 marque les limites du modèle de développement fordiste qui a cours dans le monde à la suite de la deuxième révolution industrielle. Ce modèle qui se définit comme « un régime d'accumulation mais aussi un modèle d'organisation du travail et un mode de régulation » (Liepitz, 1989). Cette crise met aussi en avant un nouveau modèle de développement qui se caractérise par l'intervention de l'Etat dans la vie économique en vue de rétablir et soutenir la demande ; il s'agit du Keynésianisme. Aussi (Boisvert, 1996) peut dire que l'Etat fait son apparition comme nouvel acteur de développement économique notamment pour la régulation du système de production. Avec la fin des grandes guerres du XXème siècle le rôle de l'Etat ne va faire que s'accroître ce qui fait dire à (Poggi, 1990) que les Etats ont étendu leur contrôle pour traiter un plus grand nombre de problèmes dans des domaines divers de la vie politique et sociale ainsi que de l'activité économique. Le début des années 1980 voit la contestation du trop grand rôle de l'Etat. Premièrement, la crise économique qui fait suite aux années de croissance que le monde connaît à la fin de la grande guerre a créé une contrainte budgétaire telle sur les Etats qu'ils ont dû procéder à des privatisations. Deuxièmement, nous avons un changement de paradigme idéologique que (Wright et Casesse, 1996) nomment un « *glissement de paradigme* ». Cela se manifeste par la montée en puissance du néolibéralisme au détriment du dirigisme et du

keynésianisme. Ce nouveau modèle se développe sous l'impulsion des institutions financières internationales telles que le Fond Monétaire International (FMI), ou la Banque Mondiale.

En Afrique, nous avons à l'indépendance des Etats fortement centralisés qui sont un héritage de la colonisation. Aussi la décentralisation a été en général imposée de l'extérieur et liée à l'impératif de l'ajustement structurel et de la démocratisation de ces Etats (UE, 2016).

Le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire lui s'est fait en deux périodes principales que sont la période coloniale et la période postcoloniale.

- La période coloniale

La décentralisation a été introduite en Côte d'Ivoire par un décret du 15 mai 1912 par le colonisateur (Dégni-Segui, 1996). Celui-ci institue la commune mixte¹, il s'agit de Grand Bassam en 1914, Abidjan en 1915 et Bouaké en 1952. La loi du 18 Novembre 1955 supprime la commune mixte et institue la commune de moyen exercice et celle de plein exercice avec une distinction fondamentale entre les deux à savoir le niveau de développement² et le régime juridique³. Aussi les trois premières communes obtiennent le statut de communes de plein exercice et sont créées six communes de moyen exercice (Abengourou, Agboville, Daloa, Dimbokro, Gagnoa et Man). L'objectif de cette communalisation étant de mettre en place, des lieux d'assimilation (Brou Koffi E, 2010)

- La période postcoloniale

La politique de décentralisation dans la Côte d'Ivoire indépendante, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire. Bien que la constitution ivoirienne fasse allusion à cette politique, elle est abordée pour la première fois dans « Côte d'Ivoire 2000 » qui est la première étude prospective réalisée par le Ministère du Plan au début de la décennie 1970. La question relative à l'aménagement du territoire a été abordée comme une thématique essentielle dans la stratégie future du développement du pays. Pour faciliter la mise en œuvre de cette politique et atteindre les objectifs de l'étude, il est proposé plusieurs types d'actions dont la mise en œuvre d'une politique de décentralisation effective des pouvoirs de décision qui permettra de faire émerger les initiatives locales. Dans ce sens l'étude propose la création des régions (ensemble de départements) comme entités décentralisées disposant de Commissions

¹ La commune mixte se caractérisait par le fait de posséder des organes propres à savoir un organe exécutif en la personne de l'administrateur-maire et une assemblée délibérante qu'était la commission municipale. Ils étaient cependant tous nommés par l'administration coloniale.

² Le niveau de développement fait ici allusion au fait que le centre urbain justifie d'un développement suffisant. Mais surtout a fait ses preuves de bonne gestion administrative et financière pour pouvoir passer de moyen exercice à plein exercice.

³ Le régime juridique fait la différence entre ces deux entités car si elles disposent chacune de la personnalité juridique, la commune de moyen exercice est créée par le gouverneur de la colonie alors que celle de plein exercice l'est par le gouvernement de la métropole.

Régionales de Développement (CRD) comme instrument d'identification et de mise en œuvre des programmes de développement. Il va cependant falloir attendre l'année 1978 avec l'adoption de la loi n°78-07 du 9 janvier 1978 qui érige de nouvelles communes pour voir la décentralisation redémarrer. Avant cela, on a assisté qu'à la suppression d'une commune, celle de Grand-Bassam en 1965 pour des raisons financières et politiques.

Les niveaux de décentralisation, ont beaucoup évolué en Côte d'Ivoire. Nous sommes passés d'un seul niveau sous la colonisation qui est la commune, à deux niveaux qu'étaient le département et la commune à l'indépendance. Le département en tant qu'entité décentralisée n'a cependant pas été fonctionnelle. Nous avons eu un troisième niveau de décentralisation avec l'érection de la ville d'Abidjan en collectivité décentralisée par la loi n° 80-1182 du 17 Octobre 1980. En 2001 nous avons la création de deux nouveaux niveaux de décentralisation que sont le département et le district. Depuis 2011, nous sommes retournés à deux niveaux de décentralisation que sont la région dont les organes sont mis en place et la commune.

(Gogbé T, 2003) qui rejoint la définition admise en géographie régionale, présente la région comme l'ensemble des actions menées par l'Etat pour mettre en place des institutions ou des compétences déconcentrées ou décentralisées à l'échelle locale. En tant qu'espace de mise en œuvre de l'aménagement du territoire, elle est évoquée par le plan quinquennal 1971-1975 puis reprise dans le discours-programme du président Konan Bédié du 26 Août 1995. Il va falloir attendre la loi n° 2001- 476 du 09 Août 2001 pour voir la région devenir une collectivité territoriale mais qui sera non fonctionnelle. La loi du 28 Septembre 2011 reconduit la région comme cadre où est assurée la décentralisation. Les organes de celle-ci sont mis en place avec les élections locales de 2013.

Selon (Dégni-Segui, R, 1996) la communalisation est le mouvement qui tend à la promotion progressive des communautés urbaines en communes. En Côte d'Ivoire, il s'agit d'une pure création administrative et politique de l'Etat rentrant dans le cadre de la décentralisation. Ce processus commence à l'époque coloniale.

La loi de Novembre 1955 procède à une distinction fondamentale entre communes de moyen exercice et communes de plein exercice. Le critère de distinction entre les deux types de communes est le niveau de développement. La commune de plein exercice est donc plus développée que celle de moyen exercice. Les deux types de communes sont dotés de la personnalité juridique et leur création est justifiée par ce qu'elles disposent de ressources propres nécessaires à l'équilibre de leur budget. La constitution de 1960 donne compétence au législateur pour créer les communes. Le maire de la pleine municipalité est élu par le conseil municipal tandis que l'administrateur maire de la moyenne municipalité est nommé par le

pouvoir central. La loi de 1961 sur le département, substitue le préfet ou sous-préfet maire à l'administrateur maire. Cette pratique va rester en l'état jusqu'en 1980. A partir de 1978 le mouvement de communalisation qui était comme figé depuis 1965 avec seulement deux communes de plein exercice (Abidjan et Bouaké) et six de moyen exercice, reprend avec l'érection de nouvelles communes. La loi du 17 octobre 1980 vient compléter celle de 1978 en érigeant des communes de plein exercice et en supprimant définitivement les communes de moyen exercice. A partir de ce moment, le processus de communalisation ne s'arrête plus. Il est porté par les lois de 1985, 1995, 1998, 2001 et 2011.

La commune en tant que création administrative, est une collectivité locale décentralisée (Atta Koffi, 2001). Celle-ci dispose d'un gouvernement local autonome ayant des compétences spécifiques et gérée par des instances autonomes. Les compétences de ces collectivités sont définies par l'autorité centrale dans le cadre de la loi. (Christian M, 1971) définit la commune comme un organe spécifique de l'Etat et qui de ce fait tient sa légitimité de l'Etat central lui-même. Celui-ci fixe les fonctions de la commune et ses règles d'existence. Le maire est alors un agent de l'Etat qui exerce des fonctions de l'Etat. L'institution communale fonde aussi sa légitimité sur l'élection populaire, ce qui a pour résultat d'occulter l'appartenance de la commune à l'appareil d'Etat et le fait que sa légitimité lui est conférée par l'Etat.

1.3 Les objectifs visés par la décentralisation

La décentralisation vise à donner aux initiatives locales, un environnement institutionnel permettant de valider et de pérenniser ainsi une dynamique de développement local (Jean Michel Bourreau, 1996). En Côte d'Ivoire la politique de décentralisation vise l'encrage de la démocratie locale par la participation des populations au processus de développement local, la réduction des disparités régionales, une meilleure répartition des fruits de la croissance, la promotion du développement local, un renforcement de la gouvernance territoriale (Kouamé A, 2010).

La décentralisation a donc pour objectif le développement local à travers la participation des populations des espaces concernés.

Pour (la Banque Mondiale, 1999-2000) la décentralisation est source de stabilité politique, d'efficacité du fonctionnement du secteur public, d'équité sociale et de la stabilité macro-économique. Elle supplée au manque d'efficacité de la gestion centralisée dans la production et l'offre de service public.

La décentralisation vise donc une substitution du pouvoir central au profit du pouvoir local qui serait seul capable de satisfaire aux besoins locaux.

1.4 les avantages de la décentralisation

Les raisons qui justifient les réformes décentralisatrices sont pour de nombreux auteurs à la fois politique et économique.

Au plan politique, il s'agit de son caractère démocratique. La décentralisation favorise la démocratie en ce sens que selon (Grefe, 1997) elle place le pouvoir à proximité du citoyen tout en lui permettant de participer aux choix de politiques publiques locales et de suivre de près l'exécution des décisions. En outre, elle constitue un meilleur moyen pour les citoyens de contrôler leurs mandataires. Pour (Jaglin et Dubresson, 1993), c'est le lieu d'apprentissage de la démocratie participative. (Adamolekun L, 1999) dit que l'une des raisons qui justifie les réformes décentralisatrices en Afrique sub-saharienne est la demande de participation de la population à la gestion des affaires locales. Cette volonté de participation trouve son sens selon (Koffi B E, 2002) dans le refus de « parachutage » dans leur localité, de personnalités souvent « politiques » aux mobiles autres et parfois détachés des réalités locales. Cette façon d'appréhender la décentralisation rejoint les tenants de la théorie normative comme (Rondilleni D. A, 1994) qui avance que les vertus de la décentralisation s'expliqueraient par sa capacité à rapprocher autorités et citoyens, à institutionnaliser la participation citoyenne locale. Au final la raison politique à l'origine de la mise en œuvre de la décentralisation est que la collectivité locale est le lieu d'apprentissage de la démocratie locale (Jaglin et Dubresson, 1993).

Les avantages économiques sont l'efficacité et le développement.

Pour (l'UE, 2016) la décentralisation induit l'efficacité car elle renforce la qualité et l'efficience de la fourniture de service public grâce à l'amélioration de la gouvernance et de l'allocation des ressources. L'offre de biens aux populations va tenir compte de leurs préférences dans la mesure où celles-ci sont partie prenante dans le choix de l'offre.

La décentralisation est source de développement car elle implique, pour les collectivités territoriales, la pleine responsabilité de concevoir et de conduire de véritables politiques intégrées capables d'assurer un développement de leurs territoires (UE, 2016). La décentralisation permet aux gouvernements infranationaux d'investir dans des projets d'infrastructures qui ont une incidence positive sur la vie des citoyens tout en stimulant le développement local (Ky, 2010). Il s'agit ici de réaliser des économies d'échelle capable de rendre le territoire attrayant en vue d'y favoriser la localisation d'investissements. (La table ronde sur l'aménagement et la décentralisation, 1997) dit que la décentralisation a pour objet de favoriser l'implication des populations locales dans le traitement des affaires qui les concernent au premier chef ainsi que l'animation de la vie locale, en vue de promouvoir et de

faciliter le développement. Elle est le moyen le plus efficace de parvenir à un choix cohérent, et par conséquent durable, des investissements à réaliser.

1.5 la critique de la décentralisation

Pour de nombreux auteurs la décentralisation non seulement n'est pas efficace, n'est pas démocratique mais en plus ne conduit pas au développement.

Une première critique de la décentralisation porte sur l'efficacité qui lui est reconnue, précisément sur sa capacité à être « celle qui permet le mieux la satisfaction des besoins propres des communautés particulières » (Tiébout, 1956). Pour (Ky, 2010) dans les pays en développement et particulièrement en Afrique les besoins des populations correspondent à des besoins vitaux de base que sont l'enseignement de base, la santé, l'eau potable et que ceux-ci sont les mêmes quel que soit la communauté à laquelle on a affaire. Il parle de demandes homogénéisées. La réalisation d'une telle satisfaction peut se faire indépendamment de l'offre ; qu'elle soit centralisée, déconcentrée ou décentralisée (Yatta, 2009). L'efficacité peut être aussi freinée par le comportement des élus locaux qui sont souvent guidés par des stratégies électorales de court-terme et poursuivent d'autres buts que la satisfaction des besoins des citoyens (Mény, 1992). La mise en œuvre de la décentralisation n'est donc pas forcément un gage d'efficacité.

La critique de la vertu de démocratie attribuée à la décentralisation porte sur le fait que la collectivité décentralisée est selon (Mingasson, 1971) susceptible d'être le centre de pouvoir d'une classe déterminée qui peut être celle des politiciens ou d'une corporation sur d'autres classes de population. Cela dans la mesure où elle permet la satisfaction des intérêts de la classe dominante. Pour (Davezies et Morvan, 2016) cette domination se fait à l'abri des regards des administrés. Après les élections les moyens de contrôle de la population sur les autorités locales sont réduits. Selon (El Hadj, 2009) les instances décentralisées doivent satisfaire aux exigences préalablement définies par les ONG lors de la définition des plans locaux de développement. Il ne s'agit plus ici de satisfaire les besoins des populations mais l'agenda de ceux qui financent la décentralisation et qui semblent avoir les ONG comme prolongement de leur présence dans les collectivités décentralisées.

Pour (Siddiquee, 1997) les politiques de décentralisation constituent un obstacle au développement selon les théories analytiques de la décentralisation. Il s'agit d'une simple modalité de règlement de la crise que connaissent les Etats centraux par la rationalisation de leurs activités et leurs transferts vers les collectivités locales (Tremblay, 1999). La

décentralisation viserait en réalité à maintenir les Etats du Sud dans la dépendance des bailleurs de fonds à savoir les pays développés (Mback, 2001).

Finalement la décentralisation n'a pas que des avantages et même ce que l'on qualifie d'avantage de la décentralisation dépend du cadre dans lequel cette politique est mise en œuvre.

1.6 Les compétences des collectivités décentralisées

Le transfert de compétence consiste pour l'Etat, à confier aux collectivités territoriales, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, le soin de détenir et de gérer en ses lieux et place des compétences initialement détenues et gérées par ses services centraux ou déconcentrés, suivant les attributions des ministères dont ils relèvent. Pour (la table ronde sur l'aménagement et la décentralisation, 1997), la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées (dans le cas de la Côte d'Ivoire, la région et la commune) doit se faire selon les principes de territorialité et subsidiarité. C'est à dire qu'une compétence donnée doit être transférée à une collectivité territoriale qui par sa position géographique, est la mieux placée pour l'exercer. Pour (Dégni-Segui R, 1996), le transfert de compétence aux collectivités territoriales en Côte d'Ivoire est un processus législatif comportant deux techniques attributives que sont la clause générale de compétence et les lois spéciales attributives de compétence. La clause générale stipule que chaque collectivité territoriale règle les affaires qui lui sont propres. Les lois spéciales sont celles qui interviennent dans un domaine bien précis. Pour (la table ronde sur l'aménagement et la décentralisation, 1997), la répartition des compétences doit être suivie de moyens conséquents sous formes de dotations financières, d'accroissement du pouvoir fiscal, de liberté d'organisation ou d'autres moyens. C'est cela que (Dégni-Segui R, 1996) appelle les mesures d'accompagnement et qui constituent le fond de la loi sur le transfert de compétence en Côte d'Ivoire. C'est la loi N° 2003-208 du 07 juillet 2003 qui opère le transfert de compétence aux collectivités en Côte d'Ivoire. Les attributions dans les matières ci-après sont dévolues aux collectivités territoriales : l'aménagement du territoire ; la planification du développement ; l'urbanisme et l'habitat ; les voies de communication et les réseaux divers ; le transport ; la santé, l'hygiène publique et la qualité ; la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la sécurité et la protection civile ; l'enseignement, la recherche scientifique et la formation professionnelle et technique ; l'action sociale, culturelle et de promotion humaine ; le sport et les loisirs ; la promotion du développement économique et de l'emploi ; la promotion du tourisme ; la communication ; l'hydraulique, l'assainissement et l'électrification ; la promotion de la famille, de la jeunesse, de la femme, de l'enfant, des handicapés et des personnes du 3^{ème} âge.

1.7 Les moyens des collectivités locales

Les moyens dont disposent les collectivités sont des moyens qui sont humains et financiers.

Les moyens humains : Les collectivités décentralisées en Côte d'Ivoire disposent de deux types de personnel que sont les agents propres à la collectivité et les agents de l'Etat détachés auprès de celle-ci. Le personnel des collectivités territoriales n'est pas qualifié pour le travail qu'il exerce, en dehors des agents de l'Etat détachés. C'est ainsi que (la table ronde sur l'aménagement et la décentralisation, 1997) prône la mise en place d'un statut incitatif du personnel des collectivités décentralisées avec profil de carrière.

Les moyens financiers : Les ressources des collectivités décentralisées sont d'origines diverses. Il s'agit selon la loi ivoirienne n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales : des recettes fiscales, les taxes rémunératoires et les redevances, l'aide de l'Etat, les fonds de concours et d'aide extérieure, les emprunts, les revenus du patrimoine et du portefeuille, les produits de l'aliénation de biens du patrimoine et du portefeuille, les dons et legs, des recettes diverses et accidentelles. Malgré ce dispositif, les collectivités n'arrivent pas à faire face à leurs besoins. Aussi, (Brunet F, 1997) affirme que le poids des finances des collectivités locales en Afrique est faible. Elle l'explique par la faiblesse du rendement de la fiscalité intérieure. D'autres explications sont données comme l'unicité des caisses entre l'Etat et les collectivités et le fait que certaines taxes allant à celles-ci sont perçues par voie de rôle par l'Etat. (Crook, 1994) lui, affirme que cela est dû au fait que l'Etat central ne réussit pas à reverser la totalité de la subvention qu'elle devrait surtout en période de crise économique. (Brunet F, 1997) propose que les recettes fiscales soient reformées. Cela passe par une utilisation rationnelle des revenus fiscaux afin que les populations en ressentent les effets. Celles-ci alors paieront correctement les impôts. Il faudrait aussi fonder la fiscalité des ménages sur l'habitation. Nous assistons en effet à une mauvaise collecte de l'impôt sur le foncier, qui s'explique par une absence d'actualisation permanente du cadastre.

1.8 Le contrôle

Il existe différents dispositifs de contrôle sur les collectivités locales. Ce contrôle est fait aussi bien par la population que par l'administration centrale, en passant par un contrôle interne.

Le contrôle de l'administration centrale, c'est-à-dire de la tutelle est très souvent en Afrique un contrôle à la fois a priori et a posteriori (Brunet, 1997). Le contrôle a priori, est mal vu par les élus locaux qui y voient une immixtion de l'Etat dans l'exercice de leur compétence.

En Côte d'Ivoire, il est exercé par le ministre de l'Intérieur à travers le décret n°82-140 du 27 janvier 1982. Il s'agit d'un contrôle qui s'exerce à la fois sur les organes et sur les actes.

Celui sur les organes, concerne le contrôle sur les membres du conseil. Il peut être individuel, c'est la démission. Il peut être aussi collectif, c'est la suspension et la dissolution.

Le contrôle sur les actes comporte l'approbation, l'annulation, l'inspection et la substitution.

Ce contrôle d'opportunité ne concerne que les cas formellement prévus par la loi (article 27 de la charte municipale). Force est de constater que tous ou presque tous les actes des autorités municipales, sont soumis à approbation préalable. Il faut cependant noter, que l'approbation de la tutelle doit intervenir 15 jours au plus tard après qu'elle ait reçu les délibérations des conseils des collectivités. Dans le cas contraire, elles deviennent exécutoires. Ce d'autant plus que l'approbation, peut être tacite dans le cas où l'administration garde le silence 30 jours après avoir reçu l'acte délivré.

Il existe néanmoins, en cas de refus d'approbation de la part de l'administration, des voies de recours que sont le recours administratif préalable et le recours pour excès de pouvoir. Pour (Brunet, 1997), pour que ce contrôle soit une réussite, il doit être précédé par le conseil aux collectivités. En Côte d'Ivoire, le conseil prend la forme d'une assistance. Il devrait se faire aussi dans le cadre d'une proximité géographique en vue de réduire les délais d'examen et favoriser ainsi les concertations préalables. Cela en vue d'éviter, un bon nombre de refus d'approbations. Les questions importantes comme l'adoption du budget, pourraient requérir l'approbation ministérielle.

(La table ronde sur la décentralisation, 1997) préconise que l'Etat réduise le contrôle a priori pour aboutir à un contrôle a posteriori. Cela devrait pouvoir passer par la contractualisation de l'assistance conseil de l'Etat aux collectivités décentralisées.

1.9 La coopération dans le cadre de la décentralisation

La coopération dans le cadre de la décentralisation, est le prolongement de la coopération entre pays du Nord et pays du Sud. (Brunet. F, 1997) dit que cette coopération doit respecter l'autonomie des processus en cours donc ne pas les influencer tout en répondant aux sollicitations qui lui sont adressées. Elle doit cependant veiller à concilier les objectifs de la décentralisation avec les réformes qu'elle finance. Pour le document stratégique sur (la décentralisation, 1997), la coopération, doit comme le dit Brunet, soutenir les structures décentralisées, les consolider tout en restant un accompagnateur. Elle doit pouvoir néanmoins influencer l'Etat pour qu'il aille au bout dans le processus de décentralisation.

En Côte d'Ivoire avec la mise en œuvre des PAS, l'Etat va se désengager d'un certain nombre d'activités dont l'aménagement urbain. Ce sont les bailleurs de fonds qui dorénavant vont financer le développement urbain sous forme de prêts ou de dons. Les principaux financements jusqu'en 1997 sont :

- la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (PACOM).
- l'Union Européenne, à travers le Projet de Développement des Communes Côtières (PDCC).
- la Coopération Allemande - KfW, à travers le projet de Drainage, d'Assainissement des Villes de l'Intérieur et d'adduction d'eau ;
- le Gouvernement Belge, à travers le Projet de Développement des Communes du Nord (PDCN).
- la Coopération Française, à travers le Projet d'Appui au Développement Communal des capitales régionales (excepté Abidjan) ;
- La Caisse Française de Développement, à travers les projets de construction d'équipements marchands.

Nous avons à partir de 2003 le Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire (PSDAT) financé par l'Union Européenne.

Finalement la décentralisation politique en vue du développement local, met en relation un nombre important d'acteurs. Ce sont les autorités locales décentralisées qui sont censées conduire cette politique, l'Etat central qui délègue une partie de ses attributions avec les fonds qui les accompagnent, les bailleurs de fonds qui financent la mise en place de la décentralisation, les organisations de la société civile qui représentent divers intérêts au sein de la population et ont tendance à se substituer à elle. Cela nous amène à nous intéresser aux notions de gouvernance locale et de développement local.

2 La gouvernance locale

« La gouvernance est l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés, formels aussi bien qu'informels qui régissent l'action publique. » (Hermet G et al, 2005). Cette action publique a pour cadre de mise en œuvre le territoire. Aussi pour (Peckeur B, 2000) la gouvernance locale est un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires.

La gouvernance locale serait donc l'ensemble des règles et pratiques qui favorisent les relations entre les acteurs locaux et les institutions en vue de la gestion des affaires locales. Pour (Balme et Chabanet, 2002) « la gouvernance se distingue du gouvernement en ce sens qu'elle caractérise les relations entre un ensemble d'institutions et d'acteurs, publics et privés, plus que l'activité d'un organe centralisant l'autorité exécutive ».

Finalement même si les autorités locales ont été élues par les citoyens, celles-ci ne sont pas seules à décider pour le développement de la collectivité.

Pour (Joumard R, 2009) « la représentation du peuple est remplacée par un système de participation des notables (experts, lobbies) ». Cela se justifie selon (Pierre et Peters, 2000) par le caractère complexe des affaires publiques. Une autre raison c'est que selon (Warren, 2008) : « la société est fragmentée en une multitude d'intérêts catégoriels défendus par ce qui est souvent appelé "engagement citoyen" au travers de processus consultatifs ou décisionnels très divers : conférences de consensus, conférences citoyennes, jury citoyens, budgets participatifs, cercles d'étude, cellules de planifications ».

La représentation traditionnelle ne serait donc plus à même de défendre seule la multitude d'intérêts divers et spécifiques que renferme la société. Elle est secondée par la société civile que (Cassen, 2002) définit comme : « l'ensemble des citoyens qui hors de la sphère politique et étatique et dans la diversité de leurs appartenances professionnelles et sociales constituent la société et expriment leur volonté de participation. Ils le font à travers des organisations très diverses ayant des objectifs à caractère économique, social, culturel, éducatif, sportif, humanitaire, civique ou autre ». Aussi la gouvernance serait selon (Andersen et Burns, 1996) « un gouvernement des organisations par les organisations et pour les organisations ». Elle tente selon (Joumard, 2009) de contourner la distanciation du politique et de la société par la mise en avant de la société civile au travers des groupes les plus nombreux possible sans guère se soucier de la souveraineté populaire. C'est ainsi que (Gobin, 2002) avance que la gouvernance surtout dans le cadre de l'Union Européenne est le partage d'une vision de "pluralisme communautaire". Pluralisme car dans la gouvernance européenne, l'existence du plus grand nombre possible d'associations déterminerait la qualité de la représentation de la population (Joumard, 2009). Communautaire car la société est perçue comme une communauté soudée autour d'un consensus sur des valeurs communes que sont le développement du marché, le libre-échange, la modernité et la compétitivité (Joumard, 2009).

Finalement, la gouvernance est une forme de démocratie participative.

La gouvernance fait l'objet de critiques en ce sens que les citoyens ne sont pas tous sur le même pied d'égalité. Aussi (Saurugger, 2003) peut dire que l'absence d'une régulation claire

concernant l'accès des groupes aux institutions, leur rôle en tant que fournisseurs d'expertises ou de positions citoyennes entraîne le déséquilibre constaté entre les acteurs possédant des ressources financières, sociales, culturelles et d'expertises et ceux qui n'en n'ont pas.

3 Le développement

Le développement se comprend à différents niveaux dont le local avec l'espace urbain.

3.1 le développement local

Selon (Rist, 1996) le développement n'est pas autre chose que l'extension planétaire de l'économie de marché. Le développement doit conduire "toute l'humanité au bonheur personnel" (Rist, 1996). Pour (Tremblay S, 1999) le développement est un processus de changement ininterrompu ayant des effets cumulatifs qui sont irréversibles et dirigés vers une finalité précise.

Le développement est donc la capacité d'un gouvernement de par son adhésion à l'économie de marché à satisfaire aux besoins personnels des populations par le moyen des effets cumulés du progrès.

Face à la prise de conscience de ce que le développement n'est pas uniforme dans tous les territoires (pays du Nord versus pays du Sud) de même qu'à l'intérieur d'un même territoire, va naître une approche territoriale du développement, le développement endogène (Tremblay, 1999). Le développement endogène est basé sur les besoins fondamentaux des personnes (alimentation, éducation, logement, travail) et non sur les besoins de la croissance du marché. Il est basé sur la valorisation des ressources locales (Tremblay, 1999). Pour (Aydalot, 1985) le développement endogène est territorial, communautaire et démocratique.

Le développement endogène est donc local. Selon (Vachon B, 1993) il s'agit d'une stratégie qui vise par des mécanismes de partenariat à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des collectivités en difficultés à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance macro-économique. Pour (Kouamé Alexandre, 2010) le développement local est une dynamique locale fondée sur la mobilisation locale des ressources et du savoir-faire et met l'accent sur le développement des initiatives, le renforcement des solidarités intercommunautaires, la prise en compte des aspirations et des besoins de la population dans les domaines économique, social, et culturel.

Le développement local serait donc le développement basé sur les ressources locales et visant à satisfaire les besoins locaux.

Pour (Pecqueur B, 1989) le processus du développement local découle de trois conditions que sont l'innovation, la capacité à s'adapter et la capacité à réguler. Selon (kouamé A, 2012) le développement local implique une démarche partenariale associant autour de la collectivité territoriale, les différents acteurs locaux ainsi qu'un fort développement de la démocratie locale participative à côté de la démocratie représentative.

Le développement local ne serait donc possible que dans le cadre de la décentralisation qui se fait à un niveau infranational dont l'un des plus petits échelons est l'espace urbain.

3.2 L'espace urbain

Pour (Zanou B et Dossina Y, 2001) la définition de la ville recoupe celle de l'urbain. Elle fait appel à des critères qui sont administratifs, économiques et démographiques (Blayo Y, 1993). Pour (Zanou B, 1983) les définitions des dictionnaires privilégient le critère économique et s'accordent sur le fait que la plupart des habitants de la ville travaillent à l'intérieur de celle-ci essentiellement dans des secteurs non agricoles.

En Côte d'Ivoire la définition de la ville partant de l'urbain a beaucoup évolué. En 1975 elle s'y définissait comme suit : « sont considérées comme agglomérations urbaines les agglomérations de plus de 10 000 habitants ainsi que celles ayant entre 4000 et 10 000 habitants mais comprenant plus de 50% de chefs de ménages ayant une activité non agricole » (Zanou B et Dossina Y, 2001). Au sens du RGPH 1998, la ville a été définie comme une localité d'au moins 3000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50% de la population active totale (Essoh B, 1998).

L'espace urbain pour (Bastie J et Dézert B, 1980) est un espace géométrique. Il se définit par des dimensions, des superficies et des densités. Il ne s'agit donc pas d'un espace artificiel mais bien d'un espace naturel qui sert de support à toute l'activité urbaine et la détermine. Ce déterminisme se ressent sur la structure de la ville (le plan, la trame) qui tient compte de la présence d'éléments naturels tel un cours d'eau ou un élément du relief. L'espace urbain est aussi un espace physique caractérisé par un relief, une structure géologique, un réseau hydrographique, lesquels éléments constituent le site de la ville. Aussi (Zanou B et Dossina Y, 2001) citant le Petit Robert définissent la ville comme étant « un milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions (notamment d'habitations), et dont les habitants travaillent pour la plupart à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration.

L'espace urbain en tant qu'œkoumène est façonné par les hommes qui l'habitent et dont le résultat est le paysage urbain. Dans le paysage urbain ivoirien, on rencontre selon (Atta K, 1975) deux types d'habitats. Un habitat de type rural dit précaire et un autre moderne. Cette classification de l'habitat si l'on tient compte du type de matériau utilisé peut se décliner en habitat traditionnel faisant usage de banco qu'on retrouve dans les quartiers spontanés non lotis et dans les espaces périurbains. Les habitats dit évolutifs dans les quartiers lotis et qui se différencient du premier type d'habitat par le fait que le mur de banco soit crépi au ciment ; on rencontre ce type d'habitat dans les quartiers anciens qui généralement étaient les quartiers africains de l'époque coloniale ou le quartier primitif autour duquel la ville s'est développée. Les habitats économiques qui utilisent le ciment exclusivement pour la construction du mur. Nous avons enfin l'habitat de haut standing avec des constructions qui sont des villas qui ont toutes les commodités et sont séparées de l'extérieur par une enceinte clôturée.

L'espace urbain est aussi un espace économique. En tant qu'un espace économique, (Rémy J, 1971) nous dit qu'il est générateur d'économies, qu'il représente l'accès à des services matériels, la disposition d'un plus ample marché du travail et le lieu où se crée l'information et se diffuse l'innovation.

Bastié et Dézert renchérissent pour dire que l'espace urbain attire l'attention en ce sens qu'il renferme de fortes densités d'investissements et de richesses par unité de surface (sol, équipements, immeubles et leurs contenus). Il rassemble l'essentiel des capitaux disponibles.

L'espace urbain donc la ville serait un espace avec des habitats continus où la population supérieure ou égale à 3000 habitants exercerait pour plus de la moitié une activité autre que celle du secteur primaire et qui abriterait des services administratifs et concentrerait des richesses.

Cette forte concentration de richesses attire les populations qui elles aussi créent des richesses supplémentaires. Cela nous amène à parler de croissance urbaine.

3.3 La croissance urbaine

La croissance urbaine est le fait de nombreux facteurs qui sont humain, administratif, économique et politique.

Pour (Pinchemel P, 1971) la dynamique urbaine est due aux apports migratoires dont bénéficie l'espace urbain. Cet apport de populations nouvelles nécessite la construction de nouveaux logements, de nouvelles infrastructures, de nouveaux équipements, toutes choses qui vont créer un besoin d'espaces nouveaux, sources d'extension spatiale pour la ville.

La création d'espace urbain se fait par le lotissement. Aussi la croissance urbaine est devenue un fait administratif plus que tout autre dans la mesure où l'Etat moderne s'est constitué une législation de l'urbanisme qui a abouti au dirigisme urbain. En Côte d'Ivoire, ce dirigisme se traduit par le décret n° 67 du 11-01-1967 qui décrit la procédure de lotissement.

L'attraction des populations pour la ville s'explique aussi par la capacité de celle-ci à offrir de l'emploi à ces populations ou tout au moins des opportunités de création d'emplois. Cela explique qu'en Côte d'Ivoire, sous l'ère coloniale les villes ont fleuri dans la zone forestière à cause de l'économie de plantation basée sur les cultures du café, du cacao et sur l'exploitation forestière. La Côte d'Ivoire postcoloniale va voir se développer la ville d'Abidjan à cause de l'ouverture du port en 1951 qui va favoriser le développement d'activités commerciales et d'activités industrielles (près de 80% du potentiel industriel).

Cette situation va induire des disparités régionales entre un sud fortement urbanisé et un nord qui l'est faiblement. L'Etat pour réduire ces disparités se fait promoteur de ville. Ainsi, l'une des causes de la croissance urbaine est un facteur politique. L'Etat au moyen de la déconcentration crée des départements, des sous-préfectures qui constitueront des villes capitales administratives locales avec pour fonction d'être des pôles de développement locaux. Dans ces villes les activités modernes prédominantes sont celles du secteur tertiaire (administrations publiques et privées) auxquelles se greffent les activités du secteur informel qu'(Oudin X, 1986) qualifie d'"établissements non structurés" qui connaissent une forte croissance.

Aussi allons-nous nous intéresser aux politiques de développement urbain.

3.4 les politiques de développement urbain

Pour (Massiah et Tribilou, 1988) les politiques urbaines correspondent à la transcription contingente des modèles de transformation, dans des situations et des périodes. A chaque modèle de développement correspond un modèle urbain ; à chaque politique de développement correspond une politique urbaine. Selon (Van Den Berg, 1998) la politique urbaine peut être décrite comme l'ensemble des mesures gouvernementales aux différents niveaux national, régional, ou local qui sont orientées vers les villes et les problèmes urbains.

Finalement la politique urbaine est la transcription dans l'espace urbain du modèle de développement dominant.

Pour (Fenet R, 2007) les politiques urbaines peuvent à la fois recouvrir des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Aussi (Massiah G, 2012) peut dire que la transformation urbaine est une des modalités de la transformation sociale.

C'est ainsi que dans les années 1960 le modèle de régulation fordiste (à savoir le Keynésianisme avec la promotion de l'Etat providence) dans les pays du Nord conduit au développement des HBM (Habitat Bon Marché), des HLM (Habitat à Loyer Modéré), au développement du logement social et à l'émergence de la ville nouvelle par la production d'espaces nouveaux par le biais de la rénovation, de la restauration et de la réhabilitation (Massiah G, 2012). A la même période se développe le modèle des indépendances dans les pays du Sud. Celui-ci se caractérise par la mise en place des équipements de souveraineté VRD (aéroport, ministères, palais, grandes avenues) et la production de logements pour le salariat d'Etat à savoir des HLM pour les classes moyennes. Pour (Le Gales, 2005) cette politique urbaine peut être qualifiée de politique sociale car elle prend en compte les questions de logement social, le développement des services envers des publics fragiles.

Ces différents modèles ne vont pas résister à la crise économique. Aussi les années 1980 voient selon (Le Gales, 2012) l'émergence du modèle de l'ajustement structurel ou modèle néo-libéral. Il se caractérise par l'ajustement des économies et des sociétés à l'économie de marché avec la libéralisation à savoir la réduction du rôle de l'Etat dans l'économie, la libéralisation des échanges, la réduction des dépenses de santé et d'éducation jugées improductives, la priorité à l'investissement international et aux privatisations. (Kazepov, 2005) qualifie cette politique urbaine de politique de type économique. La ville y est tenue de valoriser son potentiel économique et se promouvoir pour être compétitive. Cela donne naissance à un modèle urbain marqué par un centre-ville qui est le siège des multinationales avec à la périphérie des quartiers sans mixité avec le développement du communautarisme. En Afrique le désengagement de l'Etat des investissements urbains va entraîner une crise urbaine qui va se caractériser par la vétusté des infrastructures économiques, l'insuffisance de logement, la crise de l'emploi.

En Côte d'Ivoire le modèle post colonial s'est caractérisé au milieu des années 1960 par l'organisation de fêtes d'indépendance tournantes qui ont favorisé la construction de centres urbains en engageant d'importants investissements en vue de la mise en place d'infrastructures, d'équipements et la construction d'HLM. Le plan quinquennal 1971-1975 prévoit la constitution d'un réseau de villes autour de trois pôles régionaux que sont Abidjan, Bouaké et San-Pedro (Pré-bilan,). L'étude prospective Côte d'Ivoire 2000 elle propose une armature urbaine à cinq niveaux. Le niveau 1 avec des villes de rayonnement international comme Abidjan et San-Pedro, le second niveau avec les villes capitales régionales que sont Korhogo, Man, Bouaké, Yamoussoukro, les niveaux 3 et 4 avec les villes intermédiaires et d'équilibres que sont Daloa, Gagnoa, Agboville, Abengourou, Odienné, Bondoukou, Dimbokro. Le niveau

5 concerne les villes moyennes qui vont faire l'objet de la présence de grandes infrastructures il s'agit de Duékoué, Soubré, Guiglo, Danané.

La crise économique des années 1980 oblige l'Etat à abandonner sa politique susmentionnée et céder le développement des villes aux collectivités locales à travers la décentralisation. Force est de constater selon (Thu. A, 2003) que les autorités locales de même que les populations locales ne disposent pas soit de la formation nécessaire pour mener véritablement la planification du développement de la collectivité urbaine, soit les compétences disponibles ne sont pas exploitées. Il y a une faible mobilisation des ressources financières. Cela découle de la faiblesse de l'activité économique dans les villes, de la crise économique que connaît le pays, de l'absence de structures de financement de crédit. Ce manque de moyens financiers explique l'insuffisance et la désuétude des infrastructures urbaines. Les dépenses d'infrastructures en effet varient en fonction de nombreux facteurs qui sont entre autres la taille de l'agglomération qui est mesurée par le chiffre de la population. Ces dépenses sont aussi fonction du revenu des ménages vivants dans l'agglomération. Plus les ménages ont des moyens plus les dépenses d'infrastructures ont tendance à augmenter. Un autre facteur pouvant expliquer le coût des dépenses d'infrastructures est la capacité contributive des redevables. Ainsi plus les taxes communales sont perçues plus les dépenses d'infrastructures augmentent.

4 Que sait-on des villes de la région de l'Agneby-Tiassa ?

La région de l'Agneby-Tiassa est née du découpage administratif de 2001. Il s'agit d'une entité administrative qui se compose de quatre départements que sont Agboville, Sikensi, Taabo et Tiassalé, de 19 sous-préfectures et de 6 communes dont les chefs-lieux constituent chacune des villes de la région ayant comme mode de gestion la décentralisation. Il s'agit des villes d'Agboville, d'Azaguié, de Rubino, de Tiassalé, de N'douci, de Sikensi, et de Taabo. La ville d'Agboville fait partie des villes qu'on a appelé « villes du rail ». Elles sont nées de la mise en place de la voie ferrée sous l'ère coloniale. Il s'agit d'une ville qui selon (Cotten A. M, 1970) a perdu de son attractivité à partir de 1955 avec l'ouverture de voies terrestres bitumées reliant son arrière-pays directement à la capitale. Pour (Le Strat J, 1974) ce qui faisait l'attractivité de la ville à savoir son passé de ville zone de rupture de charge, de port sec et centre de rayonnement du trafic du cola, vont faire d'Agboville, une ville cosmopolite et déterminer son paysage qu'on pourrait assimiler à une ville Soudanaise. (Dubresson A, 1981) nous dit que les efforts faits pour relancer les activités économiques de la ville à travers la localisation dans celle-ci d'une usine textile, n'a pas atteint tous les effets escomptés. Ce sont surtout les activités du secteur informel qui se sont développées au contraire des activités induites dans le secteur

tertiaire qui étaient attendues. Aussi la ville au lieu de retenir les populations de son espace, a plutôt attiré à elle des citoyens qualifiés. Parlant de Tiassalé, (Bechi.G.F, 2013) dit que la ville connaît un déficit et un dysfonctionnement des systèmes d'assainissement. Cela occasionne des conditions hygiéniques médiocres pour la population.

A la suite de nos lectures, nous pouvons retenir que pour les tenants du néolibéralisme, la décentralisation est propice au développement urbain à condition que la participation de la population à la gouvernance soit effective. Pour les défenseurs de la théorie analytique la décentralisation ne conduit pas forcément au développement urbain ; il s'agit plutôt d'une manière d'aliéner les pays en développement qui ont des villes aux infrastructures désuètes et qui proposent comme emplois principalement ceux du secteur dit informel.

Les études concernant les villes de la région de l'Agneby-Tiassa particulièrement, portent sur le flux et le reflux de l'activité économique à Agboville avant la décentralisation. A Tiassalé elle porte sur les problèmes d'assainissement.

Aucune étude concernant l'apport de la décentralisation au développement de ces villes n'a été menée, ce qui explique le choix de notre sujet : « **Décentralisation et développement des centres urbains de la région de l'Agneby-Tiassa** ».

Problématique

C'est dans un contexte de crise urbaine caractérisée par des problèmes d'emplois, d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable et en électricité, des besoins en logement et des difficultés à offrir des infrastructures et des équipements scolaires, sanitaires et socioéconomiques proportionnelles aux besoins des populations que l'Etat a initié au début des années 1980 une approche participative de la gestion des centres urbains à travers la décentralisation (MEMPD, 2006). Dès lors, les investissements y ont coûté en moyenne 50 milliards par an selon Mambo A et Guery M, (2000). Ils ont concerné les infrastructures routières et de transport pour 40%, l'eau et l'environnement pour 15%, l'énergie et les télécom pour 15%, la santé pour 10%, l'éducation pour 15%. Cela s'est traduit pour les villes secondaires dont font parties les villes de la région de l'Agneby-Tiassa par un investissement de 40% du total de tous les investissements précités.

Quarante ans après la mise en œuvre de la décentralisation, et malgré les investissements réalisés, la crise urbaine persiste. Cela est aussi vrai pour les villes de la région de l'Agneby-Tiassa. Nous y avons seulement le tiers de la population qui exerce une activité économique avec 70% de ces personnes en activité qui travaillent dans le secteur dit informel (INS 2014). L'offre d'eau courante ne réussit pas à satisfaire les besoins des populations. La gestion des ordures ménagères est partout chaotique. Les infrastructures scolaires au secondaire sont en nombre insuffisant. Aussi se pose le problème de l'apport réel de la décentralisation dans le développement urbain de la région de l'Agneby-Tiassa.

Quel est l'apport de la décentralisation dans le développement des centres urbains de la région ? C'est de cette question majeure que découlent toutes les autres. Comment ont évolué les marqueurs territoriaux de ces centres urbains ? Quelles sont les capacités économiques de ces centres urbains ? Quelles sont les attentes des populations ?

Objectifs

Objectif général

Connaitre l'apport de la décentralisation dans le développement des centres urbains de l'Agneby-Tiassa

Objectifs spécifiques

1 Montrer les marqueurs territoriaux de ces centres urbains

2 Relevez les capacités économiques de ces centres urbains

3 Analyser la situation de l'offre de l'équipement urbain

Méthodologie

1 Les hypothèses

Hypothèse générale

La décentralisation accompagne le processus de développement urbain mais ses effets sont insuffisants pour les populations

Hypothèse 1

Les localités de la région présentent des caractères propres aux centres urbains mais la participation des populations à la gouvernance de ces espaces est quasi-inexistante

Hypothèse 2

Les capacités financières ainsi que les offres d'activités des centres urbains de la région sont faibles

Hypothèse 3

L'offre infrastructurelle des centres urbains de la région est en deçà des besoins de la population

2 Les unités d'observation

Les unités d'observation que nous avons retenues sont le quartier, la ville et la commune.

2.1 Le quartier

C'est une subdivision de la ville, il nous a permis d'apprécier l'état des voies secondaires de desserte, la présence ou non de canalisation pour l'évacuation des eaux de ruissellement, la présence ou non de réseaux d'adduction d'eau ou d'électricité, le niveau de salubrité et la gestion primaire des ordures ménagères. Il nous a aussi permis d'apprécier les attentes des populations.

2.2 La ville

Elle nous a permis d'apprécier les services qu'elle offre aux populations, le niveau des activités économiques, les infrastructures présentes et leur état.

2.3 La commune

Elle nous a permis d'apprécier la politique de développement, le niveau et les méthodes de collecte des ressources, la mise en œuvre des dépenses de fonctionnement ainsi que les investissements.

3 Les variables d'analyse

En vue de vérifier nos hypothèses, nous nous sommes servis d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci ont été classés en différentes catégories

3.1 Les variables liées à l'occupation spatiale et au paysage

Tableau 1 : Les variables liées à l'occupation spatiale et au paysage

Variables quantitatives	Variables qualitatives
Evolution des espaces lotis Evolution des espaces bâtis Evolution du besoin d'espace pour la mise en place d'activités	Les types d'habitats Les types de quartiers La trame urbaine

Elles indiquent le niveau de développement. Il s'agit de variables qui nous ont permis d'apprécier la dynamique spatiale, les capacités d'aménagement de l'espace par les autorités locales ainsi que de son caractère urbain ou pas.

3.2 Les variables liées à la population

Tableau 2 : Les variables liées à la population

Variables quantitatives	Variables qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la population - Répartition de la population par groupes d'âge - Répartition de la population par nationalité, par ethnie 	<ul style="list-style-type: none"> - La composition de la population

Les variables liées à la population nous ont donné de vérifier le type d'espace auquel on a affaire ainsi que son dynamisme, et son caractère cosmopolite ou pas..

3.3 Les variables liées aux capacités économiques

Tableau 3 : Les variables liées aux capacités économiques

Variables quantitatives	Variables qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Effectif des acteurs dans les différents secteurs d'activités - Le taux net des activités économiques - La répartition de la population par groupes socio-professionnels - La répartition de la population par secteurs d'activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents groupes socio-professionnels - Les différents types d'activités socioéconomiques - La mobilisation de l'épargne locale

Elles nous ont permis de mesurer la capacité de mobilisation des ressources financières locales. Elles nous ont permis d'apprécier les types d'activités pratiquées au plan locale.

3.4 Les variables liées à l'action municipale

Tableau 4 : Les variables liées à l'action municipale

Variables quantitatives	Variables qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Les recettes de fonctionnement - Les recettes d'investissement - Les dépenses de fonctionnement - Les réalisations municipales - Les programmes et plans triennaux - Les dépenses de collectivité, de services sociaux et culturels - Nombre et pourcentage des projets réalisés, abandonnés, repris, programmés - Le nombre de matériels roulants - Le montant de la dotation en carburant par services - La répartition des employés municipaux par services 	<ul style="list-style-type: none"> - Attribution et rôle des services municipaux - Répartition des investissements municipaux - Les stratégies de collecte des ressources - Le type de matériels roulants - Le type de personnels employés

Elles nous ont indiquées les capacités d'action des collectivités décentralisées. Elles nous ont permis d'apprécier les ressources et l'action municipales.

3.5 Les variables liées à la participation des populations

Tableau 5 : Les variables liées à la participation des populations

Variables quantitatives	Variables qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre des acteurs de la société civile intervenant dans le développement urbain - Le nombre de réunion du conseil municipal ouvertes à la société civile - Le nombre de concertations organisées par les collectivités décentralisées à l'endroit des OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies de développement local - Le rôle joué respectivement par les chefferies traditionnelles et les OSC - L'importance des projets des institutions ou des groupes formels et informels - La recherche de financements privés - Les rapports entre les élus locaux et les OSC

La décentralisation suppose la participation de la population. Ces variables permettent de vérifier ou non la participation des populations à la gouvernance urbaine.

3.6 Les variables liées aux infrastructures et aux services

Tableau 6 : Les variables liées aux infrastructures et aux services

Variables quantitatives	Variables qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - La longueur des différents types de voies - Le nombre d'équipements éducatifs - Le taux de fréquentation des équipements éducatifs - Le nombre d'équipements sanitaires - Le taux de fréquentation des centres de santé - Le nombre d'équipement socio-économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - La typologie des VRD - Les équipements socio-économiques (marchés, gars, commerces) - Les équipements socioéducatifs et sanitaires (centres de santé, écoles) - Les équipements administratifs - Les stratégies de collecte des ordures - Le type de matériels de gestion des ordures

Elles indiquent le niveau d'équipement. Ces variables permettent de connaître le type d'équipement ainsi que la qualité des services de collectivité offerts aux populations

3.7 Les variables liées à l'attraction de l'espace

Tableau 7 : Les variables liées à l'attraction de l'espace

Variables quantitatives	Variables qualitatives
- évolution du taux d'urbanisation - la répartition de la population par tranche d'âge - le niveau d'instruction de la population	- la composition de la population

Elles indiquent le niveau d'attractivité de l'espace. Elles permettent de déterminer le type de personnes que l'espace attirent et ceux qu'il ne peut pas retenir.

3.8 Les variables liées à la satisfaction des populations

Tableau 8 : Les variables liées à la satisfaction des populations

Variables quantitatives	Variables qualitatives
- Le ratio équipement / population - le niveau de satisfaction des populations	- La perception de l'action municipale

Elles nous ont permis de mesurer le niveau de satisfaction des populations. Elles ont aussi permis de déterminer si les infrastructures offertes suffisent aux besoins des populations et de savoir leurs besoins non satisfaits.

4 Les techniques d'enquête

Nous avons utilisé comme techniques de collecte des données, la recherche documentaire, l'observation directe sur le terrain, l'interview, et l'enquête par questionnaire.

4.1 La recherche documentaire

Elle a consisté à prendre connaissance de la littérature relativement abondante sur le sujet. Celle-ci se décline en documents généraux, spécialisés, en documents cartographiques et en documents statistiques. Cette recherche documentaire s'est faite dans les bibliothèques comme celle de l'Union Européenne, de l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée, du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix, dans les bibliothèques, des centres de recherche telle que l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), de l'Institut de Recherche et de

Développement (IRD), dans les administrations susceptibles de fournir des informations sur le sujet aussi bien à Abidjan qu'à Agboville, Tiassalé, Sikensi. Il s'agit de la CIE, la SODECI, l'ANADER, l'INS, la CNPS, les services déconcentrés et décentralisés.

4.1.1 Les documents généraux

Il s'agit de publications universitaires et de travaux de recherches. Ils nous ont permis d'avoir des informations sur les différentes théories de la décentralisation, les avantages et limites de cette politique. Ils nous ont donné aussi d'appréhender l'évolution du concept de développement et de rechercher le lien entre décentralisation et développement local étant entendu que l'espace urbain est aussi un espace infranational. Cela a été aussi utile pour cerner le concept de gouvernance.

4.1.2 Les documents spécialisés

Ce sont des documents faisant suite aux rencontres d'experts, aux séminaires, conférences, colloques. Il s'agit aussi de documents administratifs, comptables, de textes législatifs et réglementaires, de schémas directeurs d'urbanisme, de plans d'urbanisme directeurs. Ils nous ont renseigné sur l'évolution de la décentralisation au plan normatif en Côte d'Ivoire, sur la gestion des collectivités décentralisées.

4.1.3 Les documents statistiques

Ce sont principalement, des résultats des différents recensements organisés en Côte d'Ivoire par l'INS. Ce sont le RGPH 1975, 1988, 1998, 2014. Ils nous ont renseignés sur la population urbaine ainsi que sur l'habitat urbain.

4.1.4 Les documents cartographiques

Il s'agit d'une carte de la région à l'échelle 1/29000 réalisé par le CNTIG qui nous a servi de fond de carte, des cartes des différentes villes de notre espace d'étude à l'échelle 1/29.000 réalisées par le CNTIG, l'INS, la direction régionale du cadastre à Agboville. Des cartes de lotissement à l'échelle 1/5.000 confectionnées par les services du cadastre.

Elles nous ont renseigné sur l'évolution spatiale de ces espaces, sur les infrastructures et équipements qu'on y rencontre, sur la trame du lotissement, elles nous aussi ont servis de fond de carte.

4.2 L'observation directe

Cette observation sur le terrain nous a donné d'apprécier l'état des équipements socio-collectifs, le niveau d'équipement de la ville, l'état de la voirie, du réseau de drainage, les types d'habitats et l'état de l'environnement urbain.

- Les équipements socio-collectifs : L'observation nous a permis de connaître de leur état et leur nombre (écoles préscolaires, centres de santé, terrains de sport, etc.)
- L'état de la voirie : Nous avons observé les types de revêtement (voies bitumées, voies non bitumées), et la qualité du revêtement (voies ouvertes, dégradées, fermées, obstruées, etc.).
- Le réseau de drainage : Nous avons observé la fonctionnalité des caniveaux, des canaux d'évacuation des eaux de pluie.
- les types d'habitats : cela nous a permis de relever les différents types d'habitats (précaire, moderne, résidentiel, habitat de cour, traditionnel rural), la qualité des matériaux utilisés (banc, ciment, tôle, bois, etc.).
- L'environnement : Il s'est agi d'observer la gestion des ordures ménagères, celle des eaux usées, la situation des dépôts d'ordures, la divagation des animaux domestiques.

4.3 L'interview

Les entretiens se sont faits à l'aide de questionnaires structurés semi-directifs. Ceux-ci ont été adressés aux autorités municipales, aux secrétaires généraux de mairies, aux chefs des différents services de l'administration municipale (technique, financier, socio-culturel et administratif). Il s'agissait de comprendre le fonctionnement municipal, la manière dont est opéré le choix des projets à effectuer, la collecte des ressources financières, la qualité du personnel, le matériel roulant, la gestion des ordures ménagères, les relations avec la tutelle, les rapports avec la population. A Agboville, Tiassalé et Sikensi nous avons rencontré le secrétaire général et les différents chefs de service. A Sikensi nous avons pu aussi rencontrer le 5^{ème} adjoint au maire Mr Bosson.

Nous nous sommes aussi entretenus avec les responsables des administrations publiques déconcentrées présents dans notre zone d'étude ainsi que ceux des administrations et services privées. Cela nous a permis de recueillir des informations concernant le niveau d'équipements, d'infrastructures, des activités économiques, la gestion de la tutelle, les relations avec les élus locaux, la participation des populations aux prises de décisions. Nous avons pu aussi connaître les quartiers connectés et non connectés aux VRD, le nombre d'abonnés à ces réseaux, la qualité de la fourniture des services d'eau courante et d'électricité. Les administrations et services

visitées sont les préfectures d'Agboville, Tiassalé et Sikensi ; la direction régionale et les directions départementales du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme des villes suscitées.

4.4 L'enquête par questionnaire

Une enquête par sondage auprès des ménages nous a donné de connaître leur opinion sur le cadre et la qualité de vie en vue d'appréhender leurs besoins et leurs aspirations. Elle nous a permis aussi de mesurer leur perception de la décentralisation ainsi que leur niveau de participation au développement local. Cela s'est fait à l'aide d'un questionnaire directif (Annexe 1).

4.4.1 Les zones à enquêter et le choix des individus

Nous avons choisi d'enquêter un centre urbain par département que comporte la région de l'Agneby-Tiassa, soit le centre urbain chef-lieu de département et de commune. Nous n'avons cependant pas étudié la ville de Taabo car son érection en chef-lieu de commune date seulement de 1995. Aussi avons-nous pensé qu'une étude de l'action municipale sur l'espace n'y serait pas pertinente. Nous avons par contre étudié la ville de N'douci qui est le second pôle urbain de la commune de Tiassalé (durant la période de notre enquête).

Nous avons ensuite appliqué un sondage par grappes stratifiées à deux degrés avec probabilité proportionnelle à la taille.

Le tirage au premier degré à concerner celui des Zones de Dénombrement (ZD). Nous avons utilisé celles qui ont servi au RGPH 2014. Pour tirer le nombre de ZD par ville, nous avons tenu compte du poids démographique de chaque centre urbain. La population mère de notre zone d'étude étant la population des zones urbaines d'Agboville, de Sikensi de Tiassalé et de N'douci, soit $P = 122190$ habitants selon l'INS en 2014. Le nombre total de Zones de dénombrement ou ZD à enquêter est selon la loi statistique de : Nombre de ZD = Taille de l'échantillon / Nombre de ménage à enquêter par ZD. Nous avons choisi d'enquêter quinze (15) ménages par ZD. La taille de l'échantillon requis s'est calculée à partir de la formule statistique suivante : $n = [t^2 p(1-p) / e^2] k$

Où : n : la taille de l'échantillon, e : le degré de précision, t : le coefficient déduit de l'intervalle de confiance, p : la proportion des éléments de la population-mère qui présentent une propriété donnée et k est l'effet de grappe. En se donnant une marge d'erreur de 5 %, cela correspond à un intervalle de confiance de 95 %, selon la loi normale, un intervalle de confiance de 95 % prend la valeur $t = 1,96$ ou 2. P correspond ici à la proportion des personnes de 18 ans et plus à

enquêter dans les ménages. Celles-ci représentent 40 % de la population urbaine totale selon le RGPH 2014.

$n = (2)^2 \times 0.4 \times (1-0.4) \times 2/0.05^2 = 768$. La taille de notre échantillon a donc été de 768 personnes.

Nous avons ensuite calculé le nombre total de ZD où l'enquête devait se dérouler soit selon la formule précédemment annoncée Nombre total de ZD est de $768/15 = 52$ ZD. Nous avons ensuite répartie les ZD par ville proportionnellement au nombre d'habitants que chacune d'elle compte par rapport à la population mère de notre zone d'étude. Cela correspond respectivement à 41,63% de ZD pour Agboville, 19,76% pour Sikensi, 16,42% pour Tiassalé et 22,19% pour N'douci. Cela nous donne pour Sikensi $51 \times 19,76/100 = 10$ ZD avec 150 personnes interrogées (Cf. Tableau 9). Pour Agboville $51 \times 41,63/100 = 22$ ZD avec 322 personnes interrogées (Cf. Tableau 10). Pour Tiassalé $51 \times 16,42/100 = 9$ ZD avec 131 personnes interrogées (Cf. Tableau 11). Pour N'douci $51 \times 22,19/100 = 11$ ZD avec 165 personnes interrogées (Cf. Tableau 12). Nous avons tiré au sort les différentes ZD à enquêter par villes que nous avons consignées dans les tableaux précédemment cités.

Tableau 9 : Nombre de ménages enquêtés par Zones de Dénombrement à Sikensi

N° de Zone de Dénombrement	Quartier correspondant à la Zone de Dénombrement	Nombre de ménages interrogés par ZD
ZD ₁	Sikensi A	15
ZD ₂	Sikensi 3	15
ZD ₃	Dioulabougou	15
ZD ₄	Habitat	15
ZD ₅	Lycée	15
ZD ₆	Gare routière	15
ZD ₇	Sikensi B	15
ZD ₈	Sikensi B	15
ZD ₉	Résidentiel	15
ZD ₁₀	Résidentiel	15
	Total	150

Source : Enquête de terrain par Niamké, 2017

Tableau 10: Nombre de ménages à enquêter par Zone de Dénombrement à Agboville

N° de Zone de Dénombrement	Quartier correspondant à la Zone de Dénombrement	Nombre de ménages interrogés par ZD
ZD ₁	Obodjikro	15
ZD ₂	Château	15
ZD ₃	Adahou Maquis bleu	15
ZD ₄	Adahou nouveau goudron	15
ZD ₅	Dioulakro	15
ZD ₆	Commerce	15
ZD ₇	Gantois	15
ZD ₈	Résidentiel Nouveau	15
ZD ₉	Résidentiel Ancien	15
ZD ₁₀	Lycée	15
ZD ₁₁	Carron	15
ZD ₁₂	Amakebou	15
ZD ₁₃	Arrikoville	15
ZD ₁₄	Mont Blanc	15
ZD ₁₅	Directeur EECI	15
ZD ₁₆	Quartier Cotivo	15
ZD ₁₇	Moutcho Résidentiel	15
ZD ₁₈	Arrikoville extension	15
ZD ₁₉	Gendarmerie	15
ZD ₂₀	Sambregnan	15
ZD ₂₁	Quartier Ran	15
ZD ₂₂	Quartier Ecole TP	7
	Total	322

Source : Nos enquêtes de terrain par Niamké, Août 2017

Tableau 11: Nombre de ménages à enquêter par zones de dénombrement à Tiassalé

N° de Zone de dénombrement	Quartier correspondant à la Zone de Dénombrement	Nombre de ménages interrogés
ZD ₁	Belle-ville	15
ZD ₂	Ancien quartier	15
ZD ₃	Arouna	15
ZD ₄	Baoulé	15
ZD ₅	Résidentiel	15
ZD ₆	Cocody extension 1	15
ZD ₇	Wendje Assa	15
ZD ₈	Dafindougou	15
ZD ₉	Symbiose	11
	Total	131

Source : Nos enquêtes 2017

Tableau 12 : Nombre de ménages à enquêter par zones de dénombrement à N'douci

N° de Zone de dénombrement	Quartier correspondant à la Zone de Dénombrement	Nombre de ménages interrogés par ZD
ZD ₁	Akoudie Cité	15
ZD ₂	Ancien quartier	15
ZD ₃	Bokodo Cité	15
ZD ₄	Cité Des Cadres	15
ZD ₅	Commerce Résidentiel	15
ZD ₆	N'Douci extention	15
ZD ₇	N'Douci 2 ^e extention	15
ZD ₈	N'Douci Résidentiel	15
ZD ₉	N'Douci Résidentiel 2	15
ZD ₁₀	Palmeraie	15
ZD ₁₁	Rohoumé 2	15
	Total	165

Source : Nos enquêtes 2017

Le tirage au second degré a consisté au choix des individus à interroger à l'intérieur de chaque ZD. Il s'est agi d'un tirage au hasard en tenant compte des critères suivants. Une personne à interroger par ménage qui n'est pas un employé de maison, qui réside dans la ville depuis plus d'un an et qui est âgée d'au moins 18 ans.

4.4.2 Le choix des enquêteurs

Nous avons cherché des personnes ressources dans chacune des villes qui ont fait l'objet de notre étude. Celles-ci nous ont permis de présélectionner des étudiants et des personnes qui ont fini leurs études supérieures généralement des détenteurs du BTS. Nous leur avons fait subir une formation d'une journée sur le contenu du questionnaire et le mode d'administration. A la fin de la formation, il y a eu la phase pilote de l'enquête ou pré-enquête qui nous a permis de choisir les enquêteurs retenus mais aussi de faire des ajustements au niveau des questions ainsi que du moment où l'on peut trouver les membres des ménages chez eux. A Agboville nous avons retenus 10 enquêteurs et 2 superviseurs pour quatre jours d'enquête. A Sikensi nous avons retenus 10 enquêteurs pour 2 jours de travail ainsi que 2 superviseurs. A Sikensi, la

municipalité a mis gracieusement à notre disposition le centre polyvalent pour la formation des enquêteurs. Le président de la jeunesse communale de ladite ville nous a aussi servi de guide pendant nos visites de terrain et cela sur instruction du 5^{ème} adjoint au Maire Mr Bosson. Nous avons déplacé nos enquêteurs d'Agboville à Tiassalé et N'douci pour y mener l'enquête par questionnaire.

5 Le traitement des données

Nous avons procédé à un traitement manuel et informatique des données recueillies.

5.1 Le traitement manuel

Les données provenant des entretiens individuels et de l'administration des questionnaires ont été traitées manuellement en dépouillant les questionnaires, en codifiant les réponses en vue de faire ressortir les centres d'intérêts.

5.2 Le traitement informatique

Il s'est fait à partir du logiciel epi info/data qui nous a permis de saisir les données issues de la codification. Les résultats nous ont donné d'élaborer des tableaux et des graphiques que nous avons commentés.

L'élaboration des graphiques s'est faite à partir des logiciels Word et Excel. Les cartes ont été réalisées à partir des logiciels Adobe Illustrator et Arc Gis.

6. Les difficultés de l'étude

Les difficultés dans la recherche d'informations ont été nombreuses. Les administrations ont quelques lacunes dans la gestion de leurs archives qui sont soit insuffisantes soit inexistantes. Lorsque ces données existent nous remarquons une certaine réticence de nos interlocuteurs à nous les communiquer surtout pour ce qui concerne l'administration décentralisée cela malgré les autorisations que nous avons pu avoir de la part des autorités préfectorales. Au niveau des administrations déconcentrées, nos interlocuteurs nous demandent une multitudes d'autorisations qu'il faut acquérir parfois auprès de personnes qui sont loin de nos zones d'étude. Au niveau des ménages, certaines personnes enquêtées ont assimilé nos questions à des activités politiques et ont refusé d'y répondre. Il a fallu que nous leur donnions des garanties quant au caractère purement scientifique et académique de notre travail.

Tableau 13 : Récapitulatif de la méthodologie

N°	Problèmes	Objectifs spécifiques	Hypothèses	Variables d'analyse	Techniques des collectes des données	Expression des résultats
1	Comment ont évolué les marqueurs territoriaux de ces centres urbains ?	Montrer les marqueurs territoriaux de ces centres urbains	Les localités de la région présentent des caractères propres aux centres urbains mais la participation des populations à leur gouvernance est quasi-inexistante	Evolution et répartition de la population Evolution des espaces lotis et bâtis Stratégies de développement Le taux de croissance de la population	Enquête de terrain Recherche documentaire Questionnaire Entretiens	-Photos -Tableaux -Graphiques -Représentation cartographique
2	Quelles sont les capacités économiques de ces centres urbains ?	Relevez les capacités économiques de ces centres urbains	Les capacités financières ainsi que les offres d'emplois des centres urbains de la région sont insuffisantes	Les recettes de fonctionnement et d'investissement Les dépenses de fonctionnement Les réalisations municipales Attribution et rôle des services Municipaux Taux et évolution des activités économiques Effectif des acteurs économiques	Enquête de terrain Recherche documentaire Entretiens	Tableaux Graphiques
3	Quelles sont les attentes des populations ?	Analyser la situation de l'offre de l'équipement urbain	L'offre infrastructurelle des centres urbains de la région est en deçà des besoins de la population	Le taux de fréquentation des équipements éducatifs Le taux de fréquentation des équipements éducatifs Le nombre d'équipements sanitaires La typologie des VRD	Enquête de terrain Recherche documentaire Questionnaire Entretiens	Tableaux Graphiques Photos

PARTIE I :
LE CARACTERE URBAIN ET LA GOUVERNANCE DES VILLES DE LA
REGION DE L'AGNEBY-TIASA : AGBOVILLE, TIASSALE, N'DOUCI ET
SIKENSI

Introduction

La mise en œuvre de la politique de décentralisation s'effectue à une échelle infranationale. Pour le cadre de notre étude, il s'agit des villes de la région de l'Agneby-Tiassa. Celles-ci se sont développées depuis les indépendances bien avant la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Comment ont évolué les marqueurs territoriaux de ces centres urbains ? Cette partie de notre travail qui comprend trois chapitres consiste à relever l'évolution des caractères propres à ces espaces avant et après la mise en œuvre de cette politique. Elle s'intéresse aussi à leur mode de gestion. Cela en vue de savoir si ces espaces présentent les caractères propres aux centres urbains.

Le premier chapitre porte sur l'évolution spatiale de cet espace ainsi que les raisons qui la soutiennent.

Le second chapitre lui débute par la dynamique de la population urbaine puis s'intéresse à ce qu'elle exerce comme activités.

Dans le dernier chapitre il est question des structures de gestion de l'espace urbain, de la manière dont les populations perçoivent l'action des autorités locales et de la place qu'elles occupent dans la gouvernance de la localité.

CHAPITRE I : L'EVOLUTION SPATIALE DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA

Les villes de notre zone d'étude ont toutes été gérées selon le mode de la déconcentration avant de l'être selon celui de la décentralisation. Comment ont-elles évolué au plan spatial ? A quel rythme s'est fait cette évolution avant et après la mise en œuvre de la décentralisation ? Notre analyse s'est appuyée sur les différents plans d'urbanisme et les cartes du cadastre à ces différentes dates.

1.1 Des villes en expansion

L'étude de l'évolution des villes de notre espace d'étude va se faire en deux temps que sont la période avant leur érection en collectivité locale et la période après.

- Agboville de la vieille des indépendances à 1980

A la veille des indépendances, la ville compte huit quartiers. Nous sommes passés d'un poste de gare flanqué d'un poste administratif à une ville. Celle-ci s'étend le long de la voie ferrée.

La première décennie après les indépendances ne se remarque pas particulièrement pour ce qui est de l'extension spatiale de la ville. Elle se caractérise par la création des quartiers Artisanal, Caron, Adahou et Médina-Corani. A partir de 1970, elle connaît son premier plan d'urbanisme directeur. Elle entre dans l'air de la planification urbanistique. Selon le rapport de synthèse de ce plan, la ville couvre à cette époque une superficie de 400 ha.

La seconde décennie post indépendance est marquée à Agboville par une grande expansion de la ville. Nous avons un nouveau tracé de route appelé rue des banques qui relie le rond-point de l'église catholique au quartier Dioulakro. La construction de cette voie qui passe par Godékro entraîne la démolition du quartier dont le reste est loti et rattaché au quartier Artisanal. Les autres quartiers précaires que sont Comikro et Port-Bouet sont réhabilités. Comikro est intégré au quartier RAN tandis que Port-Bouet est rattaché à Adahou. Durant cette même décennie un nouveau site est aménagé au Nord-Ouest le quartier gantois, tandis qu'à l'Est de Sambregnan est aménagé le quartier Sogefiha (cf. figure 1.1). La superficie de la ville passe de 400 à 600 ha de 1970 à 1980 (Cf. Graphique 1.1).

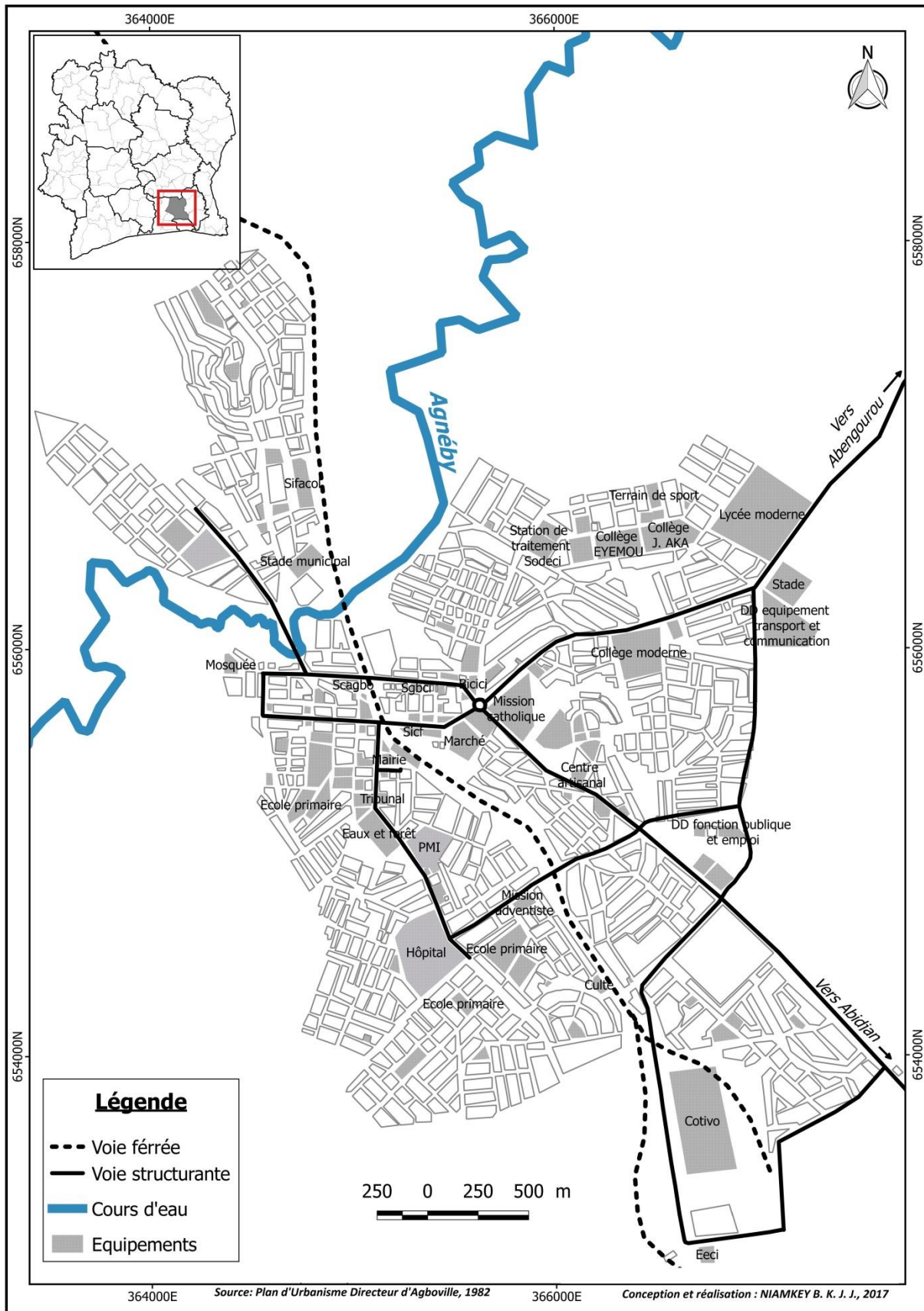


Figure 2: Agboville en 1980

- De la communalisation des années 1980 à nos jours.

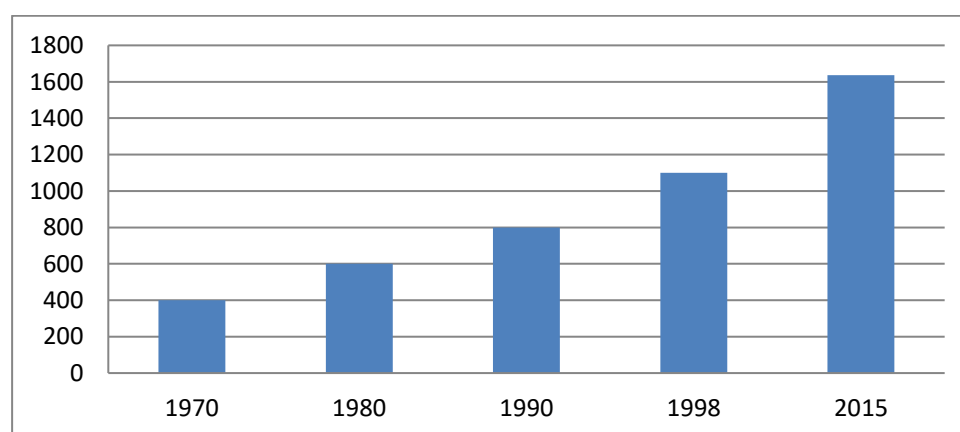
De 1980 à 1990 la forte dynamique spatiale amorcée à partir de 1970 ne faiblit pas. On assiste à la création de nouveaux quartiers que sont le quartier aviation actuellement appelé résidentiel nouveau, les quartiers Adahou extension et Sokoura extension. Il y a aussi la création de quartiers spontanés que sont, Amakebou et Baygon. La superficie de la ville durant cette décennie passe de 600 ha à 800 ha (Cf. Graphique 1)

De 1990 à 1998, la ville s'est encore étendue avec la création de nouveaux quartiers que sont COTIVO résidentiel, Arrikoville, Amakebou extension, Moutcho résidentiel. On assiste aussi au lotissement d'Amakebou et de Baygon qui devient un prolongement du quartier Amakebou. La superficie de la ville passe de 800 ha à 1100 ha

De 1998 à 2015, la ville continue de s'étendre avec l'extension des quartiers existants. C'est ainsi que vont naître les quartiers Adahou extension 2&3, Adahou résidentiel, Arrikoville extension 2 et 3, Moutcho résidentiel extension et Gantois extension (Cf. Figure 3). La superficie de la ville passe de 1100 ha à 1637 ha (Cf. Graphique 1)

De l'érection de la ville en commune de plein exercice en 1980 à 2015, la ville a connu une extension de 1037 ha soit une extension décennale moyenne de 296,28 ha alors que pendant la période qui a précédé la décentralisation elle connaissait une extension spatiale décennale de 200 ha (Cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Evolution spatiale d'Agboville de 1970 à 2015 (en ha)



Source : Plan d'Urbanisme Directeur d'Agboville 2016.

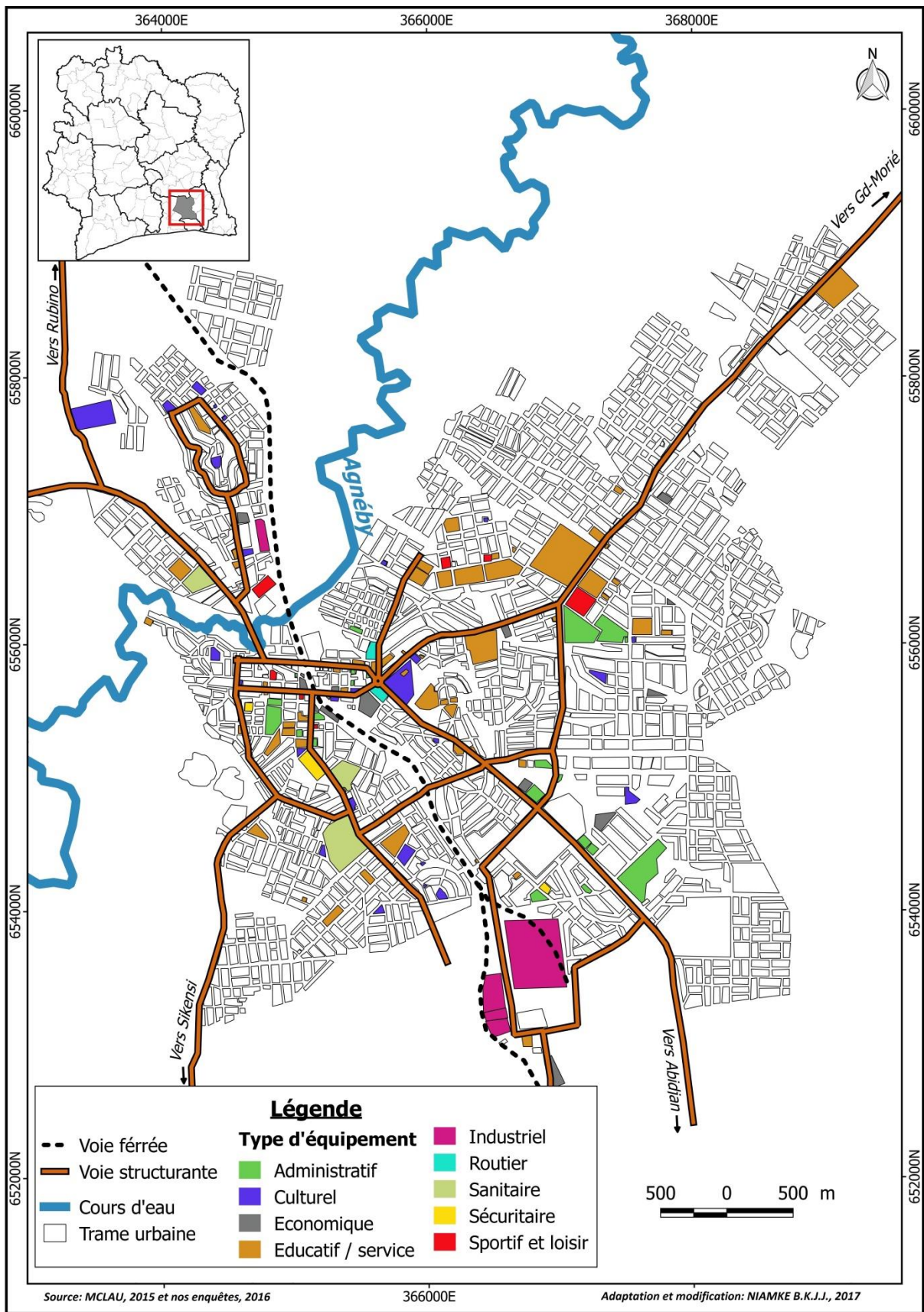
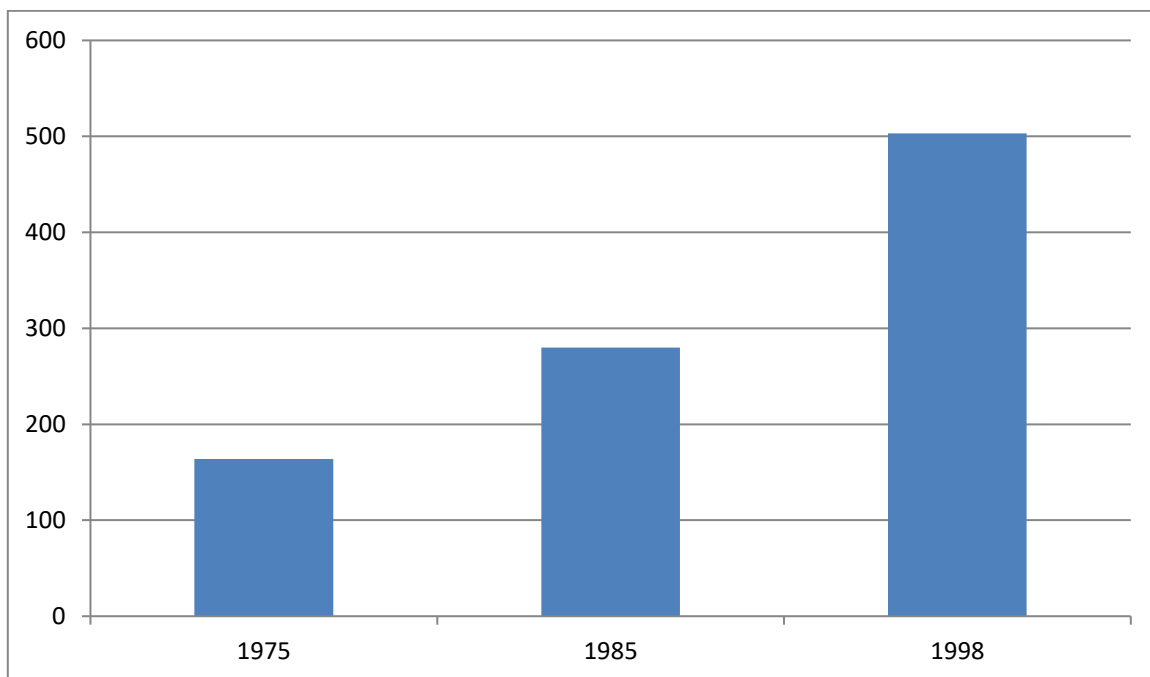


Figure 3: Agboville en 2015

- De la création de Tiassalé à son érection en commune en 1985

A son érection en subdivision administrative en 1895, Tiassalé se résume en un poste administratif auquel est rattaché le village noyau de Tiassalékro. La ville de Tiassalé va s'étendre par la suite avec la naissance de nouveaux quartiers qui jusqu'en 1975 sont Belleville, Cocody centre, Ancien quartier, et PTT. Sa superficie est de 164 ha en 1975. De 1975 à 1985, la ville connaît de nouvelles extensions spatiales avec la création de nouveaux quartiers que sont Cocody 1^{ère} extension, le quartier des professeurs, Dafindougou, François-Kadio, Résidentiel et Arouna (Cf. Figure 4). En 1985, la superficie de la ville est de 280 ha. La croissance spatiale durant la décennie 1975/1985 est de 176 ha (Graphique 2).

Graphique 2 : Evolution spatiale de Tiassalé de 1975 à 1998 (en ha)



Source : Plan d'Urbanisme Directeur de Tiassalé 1998

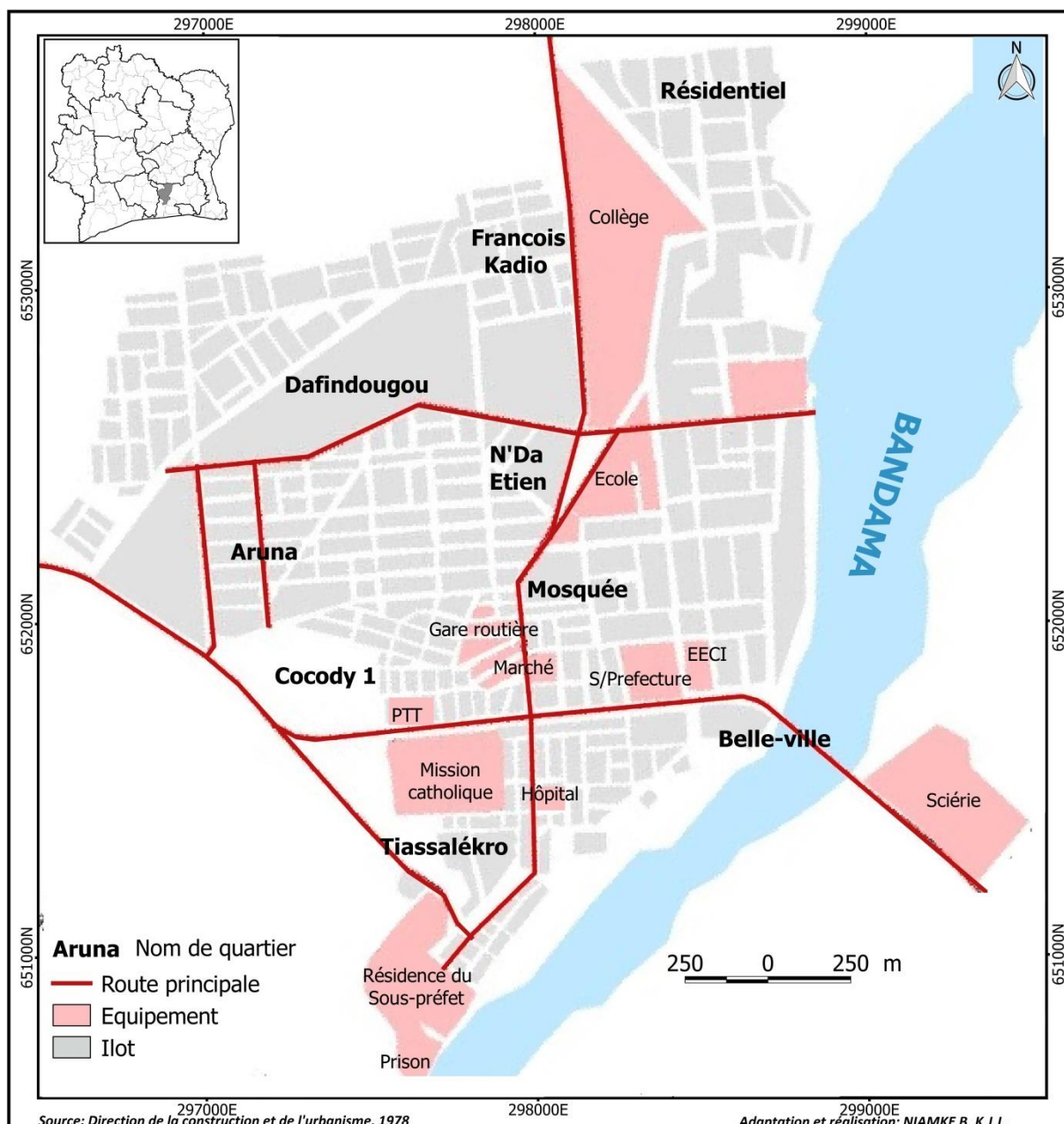


Figure 4: Tiassalé en 1985

- De son érection en commune en 1985 à 2015

Tiassalé continue de s'étendre avec la naissance de nouveaux quartiers que sont Cocody 3^{ème} et 4^{ème} extension, Haoussa-bougou, Symbiose, Tchamchaka, et Wendjé-Assa (Cf. Figure 5). C'est ainsi qu'en 1998, elle atteint une superficie de 503 ha (Cf. Graphique 2). Après 1998, la ville ne connaît pas de nouveaux lotissements. L'évolution spatiale de la ville durant la période 1985/2015 est de 223 ha, ce qui correspond à une croissance de 74,3 ha chaque 10 ans.

La communalisation ne réussit pas à favoriser une croissance spatiale équivalente à celle que connaissait la ville avant la mise en œuvre de cette politique.

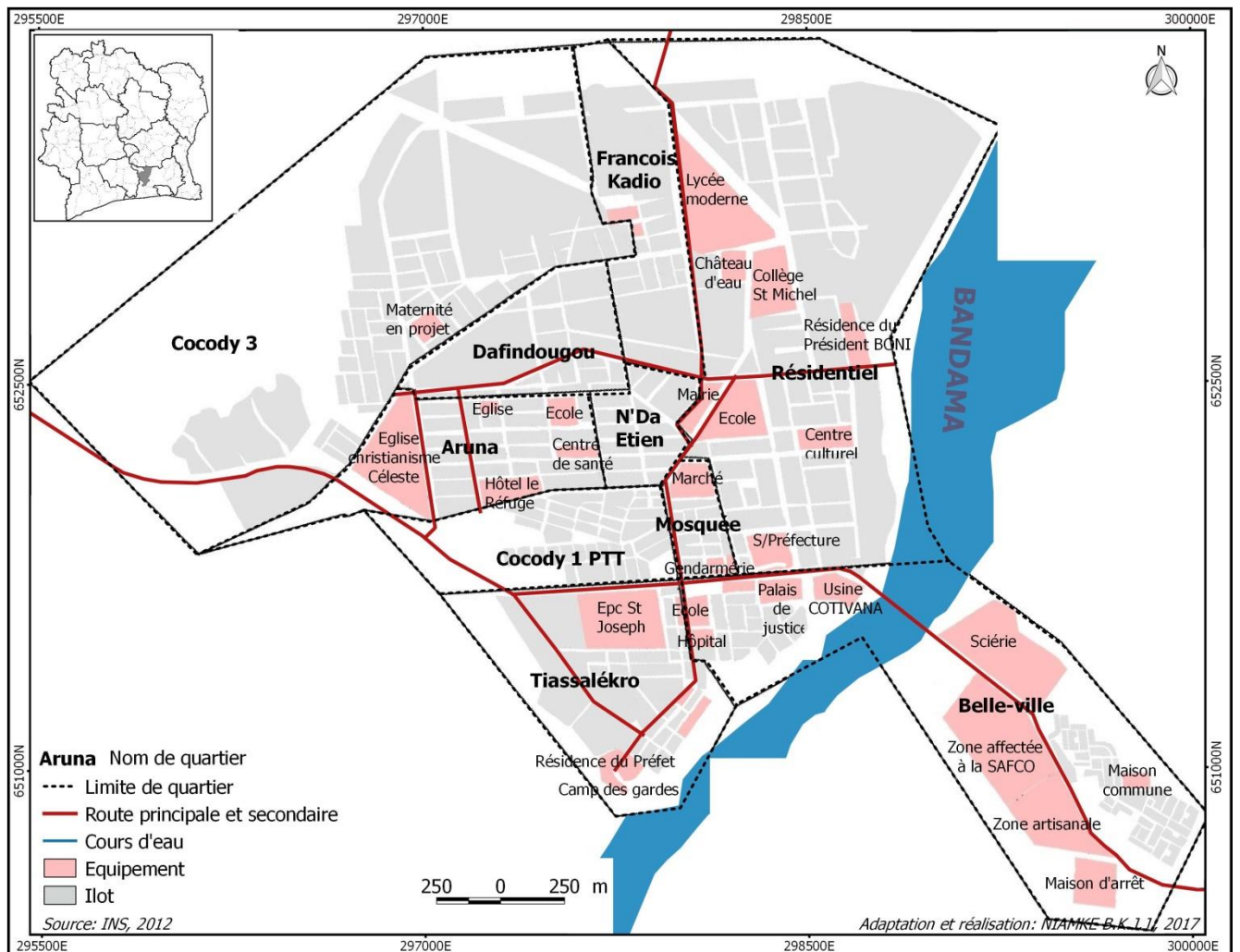


Figure 5: Tiassalé en 2015

- N'douci de l'indépendance à 1985

Jusqu'en 1975, la ville de N'douci se résumait au noyau village Abbey-kro, et au quartier commerce qui n'est qu'un gros bidonville. N'douci a une superficie de 208 ha (Cf. Graphique 3). De 1975 à 1985, se développe dans la partie Sud de la ville avec une grande zone d'habitat spontané que sont les quartiers Rohoum2 et Scierie. Nous avons aussi la naissance de quartiers que sont N'douci extension et Centre-ville résidentiel (Cf. Figure 6). La ville a alors une superficie de 270 ha. Cela correspond à une croissance décennale de 62 ha.

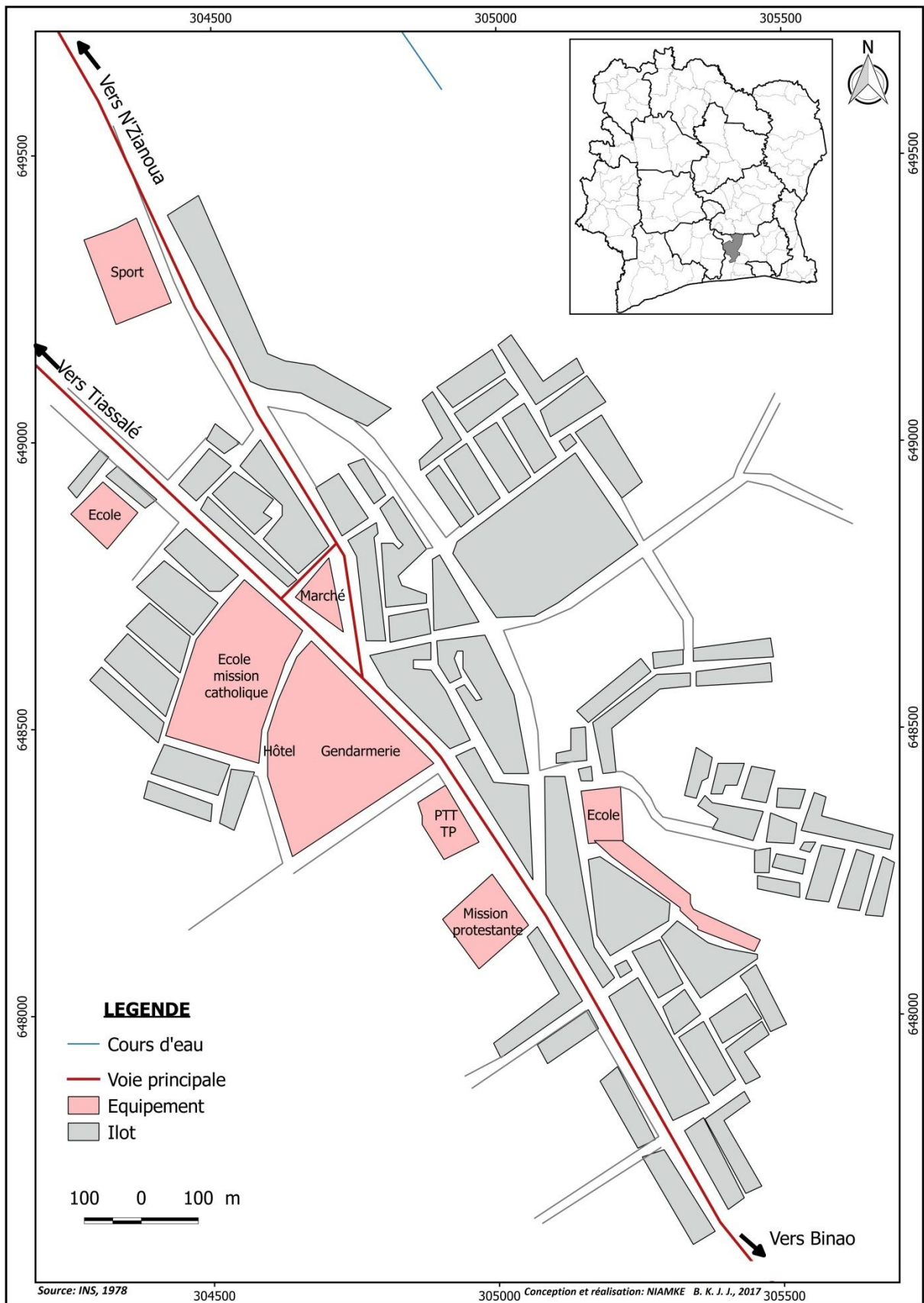
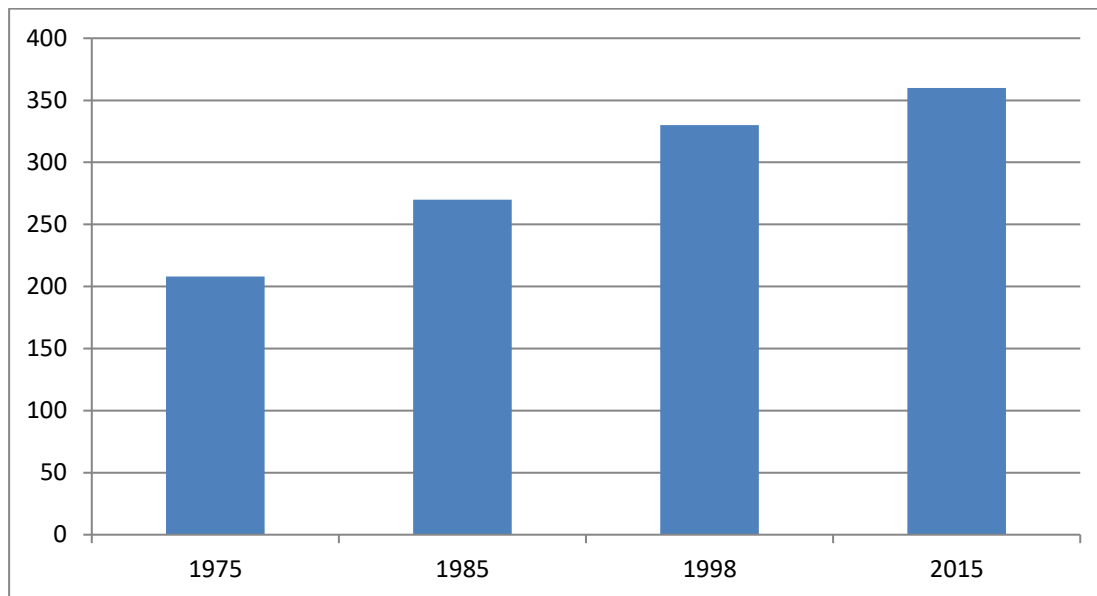


Figure 6 : N'douci en 1978

Graphique 3 : Evolution spatiale de N'douci de 1975 à 2015 (en Ha)



Source : Notre enquête 2017

- De 1985 à 2015

De 1985 à 1998, la ville va continuer de s'étendre avec la naissance de nouveaux quartiers en direction de Tiassalé. Il s'agit de Franceville et de N'douci extension². La ville a alors une superficie de 330 ha.

De 1998 à 2015, de nouveaux lotissements sont effectués, nous avons la naissance de nouveaux quartiers que sont Akoudié Cité de rêve et la cité des cadres (Cf. Figure 7). La superficie de la ville passe alors de 330 à 360 ha (Cf. graphique 3).

En tout, la ville de 1985 à 2015 a connu une extension spatiale de 90 ha ce qui correspond à une croissance de 30 ha chaque 10 ans. L'extension spatiale durant la période avant la décentralisation est plus importante que celle qui prévaut au lendemain de la décentralisation.

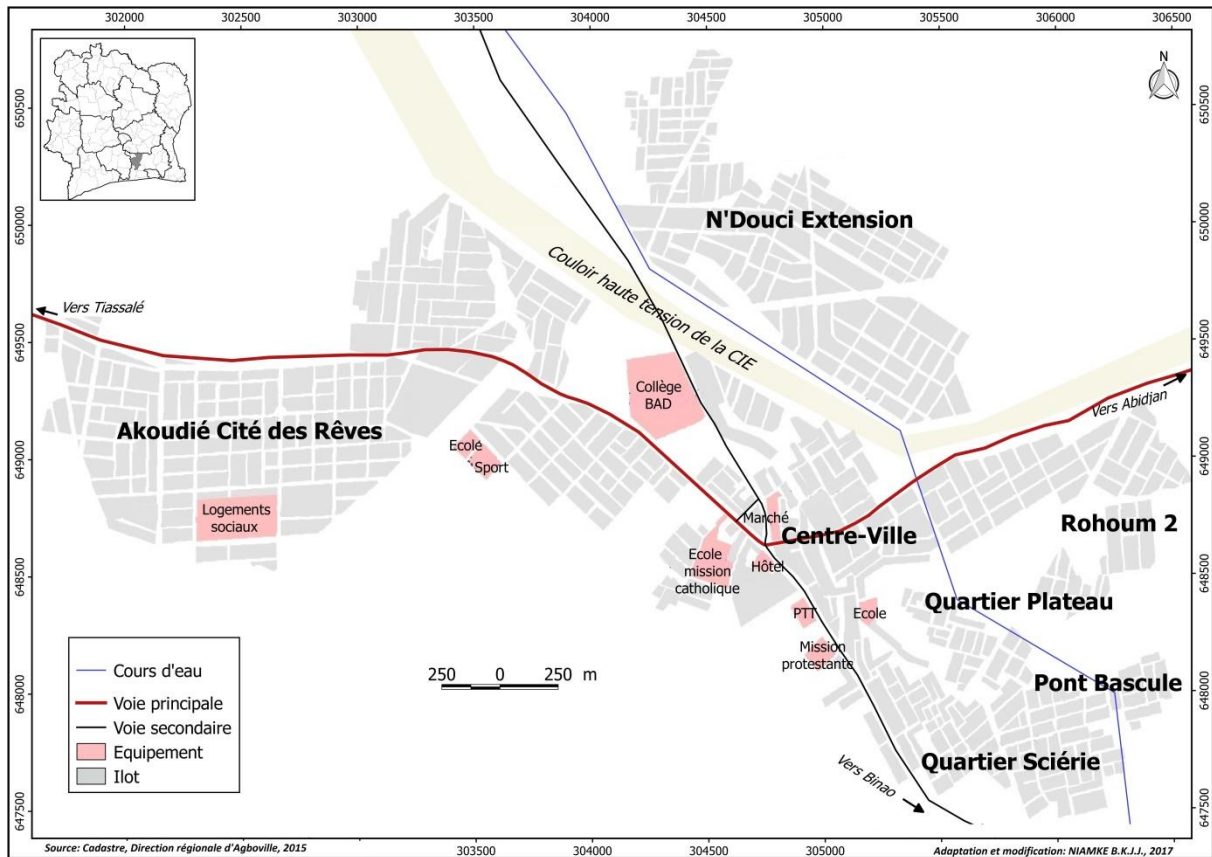


Figure 7: N'douci en 2015

- Sikensi de 1960 à 1985

En 1963, la ville de Sikensi couvrait une superficie de 52,19 ha et comprenait les quartiers Sikensi A, Dioulabougou, et Sikensi B.

De 1963 à 1985, avec la naissance d'un nouveau quartier, le quartier Sogefiha qui est dans le prolongement de Dioulabougou, la ville va s'étendre pour atteindre une superficie de 89,53ha (Cf. Figure 8).

Au total la période allant de 1963 à 1985, voit la ville croître de 37,34 ha sur une période de 22 ans soit une moyenne 18 ha chaque dix ans.

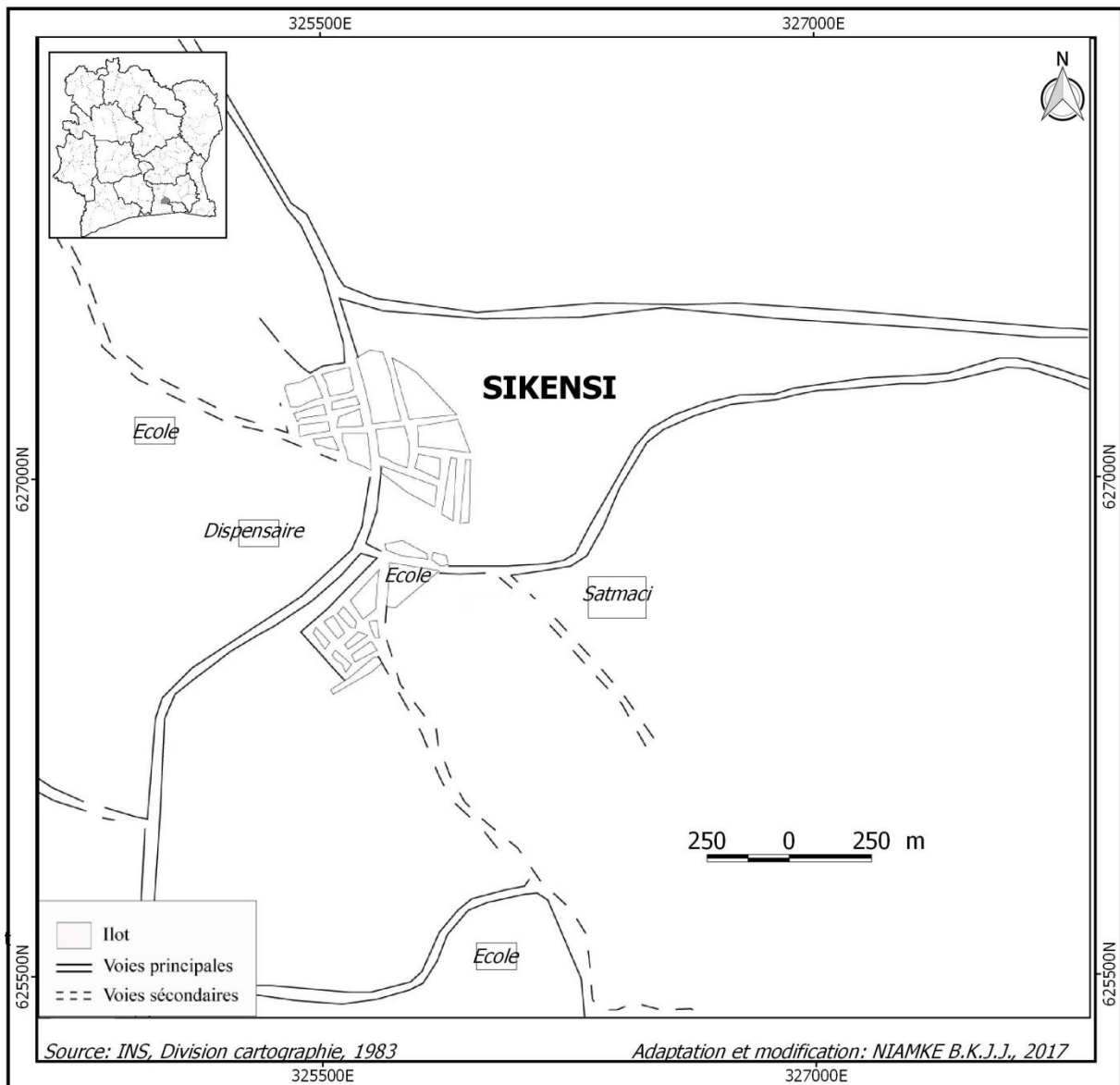


Figure 8: Sikensi en 1985

- La période allant de 1985 à 2015

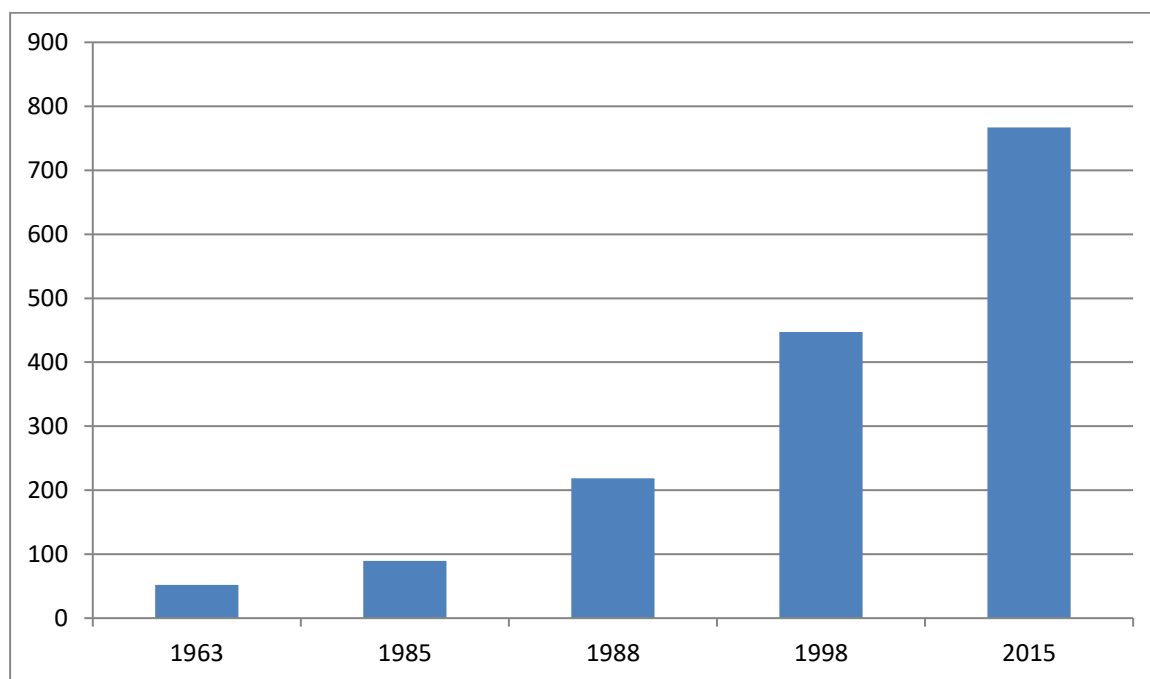
Entre 1985 et 1988, la ville continue de s'étendre avec la naissance de nouveaux quartiers que sont Sikensi 3 et Château d'eau, elle a une superficie de 218,74 ha.

Entre 1988 et 1998, Sikensi a une superficie de 447 ha (Cf. Graphique 4), elle a encore enregistré la naissance de nouveaux quartiers que sont Lycée, Résidentiel et Dikébié.

De 1998 à 2015, nous assistons encore à la création de nouveaux lotissements sur lesquels sont construits les quartiers Ebirou extension et Gare routière (Cf. Figure 9). La ville a une superficie de 767 ha.

De 1985 à 2015, Sikensi s'est étendue de 677 ha, ce qui équivaut à une croissance moyenne de 225,6 ha chaque 10 ans. Comparativement à ce qui prévalait avant la communalisation, l'extension est de 12,5 fois plus chaque décennie que celle qui prévalait avant la mise en œuvre de la communalisation.

Graphique 4 : Evolution spatiale de Sikensi de 1963 à 2015 (en ha)



Source : Notre enquête 2017

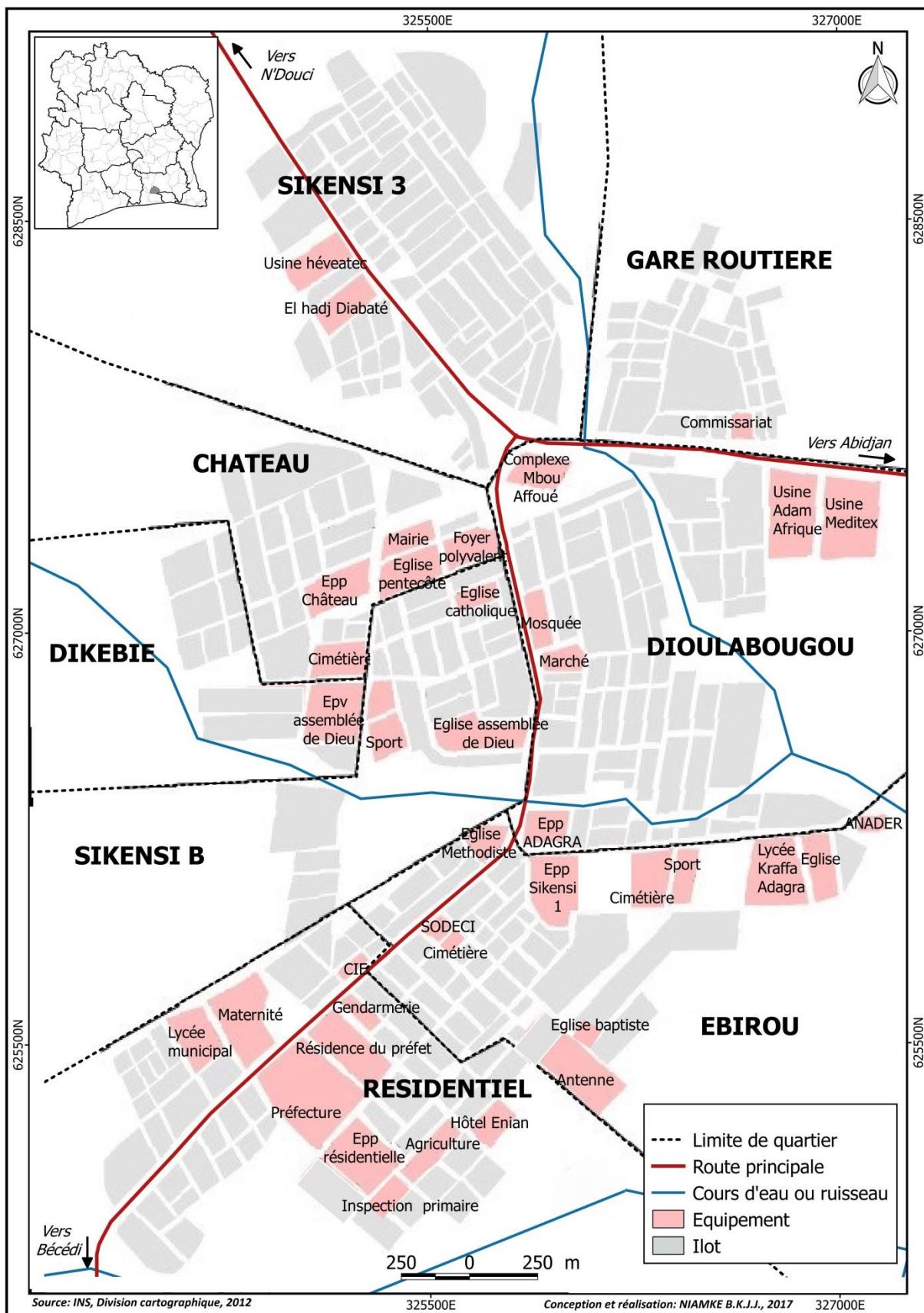


Figure 9 : Sikensi en 2012

Si les villes de l'Agneby-Tiassa ont continué de croître suite à la mise en œuvre de la décentralisation, le rythme de cette croissance est très variable. Alors que des villes comme Agboville et Sikensi connaissent un niveau d'extension spatial supérieur à ce qui prévalait avant la mise en œuvre de cette politique ; à Tiassalé et N'douci c'est le contraire le niveau d'extension est en baisse par rapport à ce qui existait auparavant. Agboville est celle qui a le niveau de croissance le plus important et N'douci le plus faible niveau.

1.2 Les causes de l'extension spatiale

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la dynamique spatiale des villes de la région. Il s'agit de l'impact de l'aménagement du territoire et du besoin d'espace de la population.

1.2.1 L'aménagement du territoire

La ville d'Agboville est une ville créée de toutes pièces. La gare faisant office de pôle d'attraction économique, les populations de tout l'arrière-pays de cette gare migrent vers elle. A partir de 1953, l'ouverture des voies terrestres reliant le port d'Abidjan nouvellement créé à son arrière-pays met fin à l'attraction que constituent Agboville et sa gare. Cependant, la ville continue même si c'est dans des proportions, moindre d'attirer les populations par ses nouvelles attractions. Il s'agit de sa confirmation en centre administratif important. La ville est en effet érigée en chef-lieu de Sous-préfecture en 1961, en chef-lieu de département en 1969, de commune et de région en 1980 qui favorisent la mise en place d'infrastructures socio-économiques (hôpital, école, banque, usine, administration...) qui attirent fortement les populations vers elle.

La ville de Tiassalé avec son érection en subdivision administrative sous la colonisation va attirer vers elle les populations environnantes, avec la création d'emplois nouveaux. La ville devient aussi un pôle d'attraction économique avec le développement d'une économie de plantation. A l'indépendance, Tiassalé devient une Sous-préfecture précisément en 1962 cela a pour conséquence d'attirer davantage les populations vers elle avec la mise en place d'infrastructures économiques. En 1985, la ville est successivement érigée en chef-lieu de département et de commune ce qui lui donne de profiter de nouvelles infrastructures économiques qui une fois encore attirent les populations vers elle dans son rôle de capitale administrative.

Contrairement à Tiassalé et Agboville, la ville de N'douci qui n'était auparavant qu'un village Abbey, Abbey-kro est devenue une ville carrefour née de l'effet conjugué de plusieurs facteurs

dont la migration, le trafic routier et la réalisation de certains travaux d'intérêt public notamment les routes. Ce village est devenu le carrefour duquel partaient les voies joignant le Centre-Ouest, le Sud-Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire, ainsi que les voies joignant le Centre et le Nord de la Côte d'Ivoire. Aussi la ville devient-elle une ville d'étape qui va attirer vers elle les populations du fait des activités qu'elle génère. Il s'agit des activités de transport, de commerce, de restauration auxquelles vont se greffer de multiples autres activités liées au secteur du transport et du commerce. C'est ainsi que durant la décennie 1965/1975, la ville connaît un taux de croissance de population de 10,1%. La construction de l'autoroute du Nord qui démarre le 1^{er} Décembre 1975, ne passe pas par la ville, aussi à partir de Décembre 1981, l'autoroute atteint Singrobo au bord du N'zi, déviant N'douci. La ville perd la plus grande partie de son trafic routier, celle en direction du Centre et du Nord et avec une bonne partie de son activité économique et de son attraction. Le caractère polarisant de la ville bien qu'il ait pris un coup ne s'est pas totalement estompé. Elle continue d'abriter la voie reliant le Centre-Ouest. La ville est érigée en chef-lieu de Sous-préfecture en 2007, ce qui va lui valoir l'installation de services administratifs qui vont capter les populations.

La ville de Sikensi de par son érection en Sous-préfecture en 1961, va attirer les populations vers elle en ce sens qu'elle devient capitale administrative et bénéficie de la mise en place d'infrastructures socio-économiques. Avec son érection en commune à partir de 1985, la ville va davantage attirer les populations avec les nouveaux services qu'elle offre.

1.2.2 Les besoins d'espace de la population

L'extension spatiale de la ville s'explique aussi par les besoins d'espace des populations pour des activités économiques et la construction de logements cela concerne aussi bien les populations résidentes que celles qui n'y résident pas forcément. En Côte d'Ivoire, le besoin moyen d'espace par habitant est de 150 m² pour les villes secondaires (Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, 1994).

A Agboville ce besoin était de 183,8 m²/hbts en 1975, de 172,56 m²/ hbts en 1988, de 204 m²/hbts en 1998 et de 321,78 m²/hbts en 2014 (Cf. Tableau 14). Cela montre que le besoin d'espace à Agboville est important et a toujours été au-dessus de la moyenne nationale pour ce qui est des villes secondaires. C'est un besoin qui est en continuelle hausse après une légère inflexion en 1988.

Tableau 14 : Evolution du besoin d'espace à Agboville

Année	1975	1988	1998	2014
Superficie (ha)	500	800	1100	1637
Population (millier)	27.192	46359	53831	50873
Besoin d'espace (m ² /hbts)	183,8	172,56	204	321,78

Source : Nos enquêtes, 2015

A Tiassalé le besoin d'espace en 1975 était de 122m²/hbts, en 1988 il est passé à 144m²/hbts. En 1998 ce besoin était de 271m²/hbts, et en 2014, il est de 250m²/hbts (Cf. Tableau 15). C'est un besoin qui a évolué dans le temps. Jusqu'en 1988, il était en deçà du besoin national qui est de 150m²/hbts. A partir de 1998, ce besoin est au-dessus de la moyenne nationale mais il va s'infléchir en 2014.

Tableau 15 : Evolution du besoin d'espace à Tiassalé

ANNEE	1975	1988	1998	2014
Superficie (ha)	164	287	503	503
Population (millier)	13399	19894	18573	20057
Besoin d'espace (m ² /hbts)	122	144	271	250

Source : Nos enquêtes, 2015

A N'douci le besoin d'espace par les populations en 1975 était de 255m²/hbts, un besoin largement au-dessus de la moyenne nationale. Un besoin qui caractérisait bien le dynamisme de la ville champignon qu'était N'douci. En 1988, ce besoin était de 190m²/hbts, un chiffre en nette régression mais toujours au-dessus de la moyenne nationale. En 1998, ce besoin d'espace continue de régresser pour atteindre 167m²/hbts. En 2014 ce besoin est de 132m²/hbts (Cf. Tableau 16), il est passé en deçà de la moyenne nationale.

Tableau 16: Evolution du besoin d'espace par la population à N'douci

Année	1975	1988	1998	2014
Population (millier)	8143	14208	19737	27112
Superficie (ha)	208	270	330	360
Besoin d'espace (m ² /hbts)	255	190	167	132

Source : Nos enquêtes, 2015

A Sikensi en 1975 ce besoin d'espace était de 270 m²/hbts et au-dessus du besoin national au niveau des villes secondaires. En 1988, ce besoin est de 263 m²/hbts il est en baisse mais est toujours supérieur à la moyenne nationale. En 1998, le besoin d'espace est de 378 m²/hbts soit plus de deux fois la moyenne nationale. En 2014 le besoin d'espace est de 317 m²/hbts (Cf. Tableau 17). Sikensi est donc une ville où le besoin d'espace par les populations est très important, et bien qu'il ait eu à se rétracter, il est reparti à la hausse et a toujours été au-dessus de la moyenne nationale.

Tableau 17: Evolution du besoin d'espace de la population à Sikensi

Année	1975	1988	1998	2014
Superficie (ha)	89	218,74	447	767
Population (millier)	3289	8312	11820	24148
Besoin d'espace (m ² /hbt)	270	263	378	317

Source : Nos enquêtes, 2017

Toutes les villes de la région en dehors de N'douci connaissent un besoin d'espace qui est supérieure à la moyenne nationale et à ce qui prévalait avant la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Agboville connaît le besoin le plus important suivi de Sikensi, Tiassalé et de N'douci.

1.3 Les paysages des villes de la région de l'Agneby-Tiassa

Le paysage urbain à Agboville se constitue d'une diversité de types d'habitats. Il y a l'habitat de haut standing et moyen standing où le type de maison prédominant est la villa moderne. Celle-ci se caractérise par le fait que la maison dispose de toutes les commodités urbanistiques et l'élément déterminant c'est qu'elle est séparée des autres habitations et de la rue par une

enceinte clôturée. On rencontre aussi à Agboville un habitat économique avec prédominance de la maison simple et ou de la maison en bande, il s'agit de maisons qui sont mitoyennes de par tout ou partie de leur pignon. Il y existe aussi un habitat évolutif avec prédominance des maisons de type concession aussi appelé 'cour commune', c'est un ensemble de maisons dont les portes débouchent sur une même cour. Il y a enfin l'habitat traditionnel, où domine les cases traditionnelles qui sont faites avec des matériaux traditionnels comme l'argile. L'habitat de haut et moyen standing se rencontre dans les quartiers Caron, Résidentiel ancien et nouveau, Moutcho résidentiel, et Sogefiha où la villa moderne représente respectivement 54,87% ; 61,47% ; 57% ; 53% ; 71,11% du total des habitations de ces quartiers. L'habitat économique, se rencontre dans tous les autres quartiers de la ville (RGPH, 2014). C'est l'habitat prédominant, cela s'illustre bien par le fait que les maisons simples et les logements en bande, représentent respectivement 43,45% et 19,75% du total des habitations de la ville et le premier et le second type d'habitation que l'on rencontre dans la ville. Les maisons de type concession, représentent 3,2% de l'ensemble des habitations de la ville. Bien que ce type d'habitation n'est pas caractéristique d'un quartier particulièrement, elles sont surtout représentées au quartier Dioulakro qui regroupe à lui seul, 42% de ce type d'habitation. C'est l'un des premiers quartiers de la ville et le premier quartier africain durant l'ère coloniale. Ce type d'habitation ne représente que 24,89% des différents habitats qu'on rencontre à Dioulakro. Le paysage urbain comporte aussi des baraques faisant office d'habitat cela dans une infime proportion soit 0,67% des habitations. Cela laisse clairement transparaître que l'habitat précaire dit "bidonville" est quasi absent de la ville. Il se rencontre principalement au quartier Adahou qui regroupe 33% de ce type d'habitat. Il s'agit d'un quartier en pleine expansion et ces baraques constituent des habitats transitoires.

Les lots bâtis ne représentent que 43,5% des lots disponibles de la ville. Cela donne une impression de rupture dans l'occupation de l'espace à l'intérieur des quartiers (Cf. Photo1). Les quartiers sont cependant agglomérés les uns aux autres.



Photo 1: Impression de rupture dans l'occupation de l'espace urbain
Crédit photo : Niamké Joël, 2017

Cela est particulièrement vrai dans les quartiers de lotissement récent où de nombreux lots ne sont pas mis en valeur et sur lesquels nous voyons apparaître des cultures vivrières.

En 1993, les lots bâtis représentaient 56,96% du total des lots, en 2010, ils représentaient 47,54% du total. Cela se comprend par les nombreux lotissements dus à la forte demande de lots alors que la mise en valeur ne suit pas forcément. La possibilité d'acquérir un titre foncier sur un terrain sans l'avoir mis en valeur, attire les populations qui voient dans les biens immobiliers une valeur refuge en temps de crise économique. La ville présente de façon générale un plan orthogonal avec une trame en damier caractéristique, des villes créées de toutes pièces, les villes coloniales. Ce plan offre un lotissement en quadrillage facile à exécuter (cf. Figure 2).

Plusieurs types d'habitats constituent le paysage urbain de Tiassalé. Il s'agit d'un habitat de haut et moyen standing, d'un habitat économique, d'un habitat évolutif et d'un habitat traditionnel. L'habitat de haut et moyen standing se caractérise par la prédominance dans l'espace de villas modernes. Ce type d'habitat se rencontre au quartier résidentiel où les villas représentent 57,7% des habitations du quartier. L'habitat économique, se caractérise par la prédominance des maisons individuelles et des maisons en bande. Il se rencontre dans les quartiers Cocody1, Dafindougou, Arouna, N'da-Etien, et François-Kadio. Dans ces quartiers, ce sont respectivement 27,98% ; 20,8% ; 22,54% ; 4,8% ; 35,86% des maisons qui sont des maisons individuelles. Les maisons en bande y représentent respectivement 32,5% ; 51,15% ;

41,47% ; 64,22% ; 48,96% du total des maisons (RGPH 1998). L'habitat évolutif est présent dans les quartiers que sont Belle-Ville et Tiassalékro. Ce type d'habitat se caractérise par la prédominance dans l'espace de maisons de type concession. A Tiassalékro, l'habitat de type concession représente 34,39% de l'habitat ; à Belle-ville, il représente 42,91% des habitations. L'habitat de type traditionnel, qui se caractérise par les habitations de type concession n'est pas le propre d'un quartier en particulier. On le retrouve dans tous les quartiers de la ville en dehors de Résidentiel et de Tiassalékro. Ce genre d'habitation, représente 5,78% de toutes les habitations. La ville est construite selon un plan en damier caractéristique des villes construites sous la colonisation. Le taux d'occupation du sol y est de 50%.

Le paysage urbain à N'douci, se décline en habitat économique, en habitat évolutif et en habitat de haut et moyen standing. L'habitat de haut et moyen standing s'observe au quartier Cité des cadres. Dans ce quartier, les villas modernes sont les maisons qui prédominent dans l'espace. L'habitat économique, lui se rencontre dans les quartiers Abbey-Kro, Commerce, Plateau, N'douci extension. Nous y avons comme type de maisons prédominantes, les maisons simples et les maisons en bande. L'habitat évolutif lui se rencontre dans les quartiers Scierie et Rohoumé 2. Ce qui caractérise la ville, c'est l'absence de voies tracées à l'intérieur des quartiers anciens. Les premiers efforts de lotissement datent de 1979, mais leur mise en œuvre est restée longtemps lettre morte. C'est seulement après 1985 que nous allons voir naître des quartiers à la suite de lotissements avec des tracés de voies prévues. Dans les nouveaux quartiers, quand le tracé de voie est prévu, celui-ci n'est pas effectif. Le nombre de lots bâtis correspond à 60% du total de lots disponibles.

Le paysage urbain à Sikensi se décline en habitat de haut et moyen standing qui a pour caractéristique, la prédominance de villas modernes comme type d'habitation. Ce type d'habitat se rencontre dans les quartiers Lycée, Résidentiel et Dikébié. A côté de cela, nous avons l'habitat économique qui lui se caractérise par la prédominance des maisons simples et des maisons en bande. Cet habitat se rencontre dans tous les autres quartiers de la ville que sont Awanda-loko, Château, Sikensi A, B et 3, Dioulabougou, Gare routière, Ebirou. Il est à noter cependant que les habitats de type concession et case traditionnelle, se rencontrent aussi dans la ville même s'ils ne sont pas l'habitat dominant d'un quartier en particulier.

Le taux d'occupation du sol est aujourd'hui de 64,8%. Il s'agit d'un taux en évolution car en 1998, il était de 49,5% (Annexe). Alors que les quartiers anciens comme Sikensi A, B, et Dioulabougou ont des taux d'occupation de l'ordre de 100%, des quartiers comme, Dikébié, Résidentiel, et Lycée ont eux, des taux d'occupation de l'ordre de 30%. Le plan de la ville est orthogonal et sa trame est en damier (Cf.Figure 5).

L'espace urbain de la région de l'Agneby-Tiassa renferme tous les types d'habitats. Le plan de chacune de ces villes est en damier en dehors de N'douci qui ne connaît pas de tracé de voies à l'intérieur des quartiers anciens. Le taux d'occupation du sol est lui très variable. Sikensi connaît le taux le plus important suivi de N'douci, de Tiassalé puis d'Agboville.

En définitive les villes de la région connaissent une croissance spatiale continue stimulée par la mise en place d'infrastructures administratives et par le besoin d'espaces de la population. Le niveau de croissance est variable d'une ville à l'autre. Si à Agboville et à Sikensi il est supérieur à ce qui prévalait avant la mise en œuvre de la décentralisation ; à Tiassalé et N'douci, il est inférieur à ce qui prévalait.

Bien que le taux d'occupation du sol dans ces espaces ne soit pas de 100%, on y remarque une réunion organique des habitations.

CHAPITRE II : DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET OCCUPATIONS DES POPULATIONS DES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA

La taille de la population ainsi que le type d'activités qu'elle pratique participe à caractériser l'espace urbain. Comment a évolué le volume de population des villes de la région avant et après la mise en œuvre de la politique de décentralisation ? Dans ce chapitre notre analyse a consisté à relever l'évolution du volume, de la structure et de la composition de la population des villes de la région ainsi que les activités qu'elle pratique. Notre travail s'est appuyé sur les résultats des différents recensements de la population qui ont été réalisés.

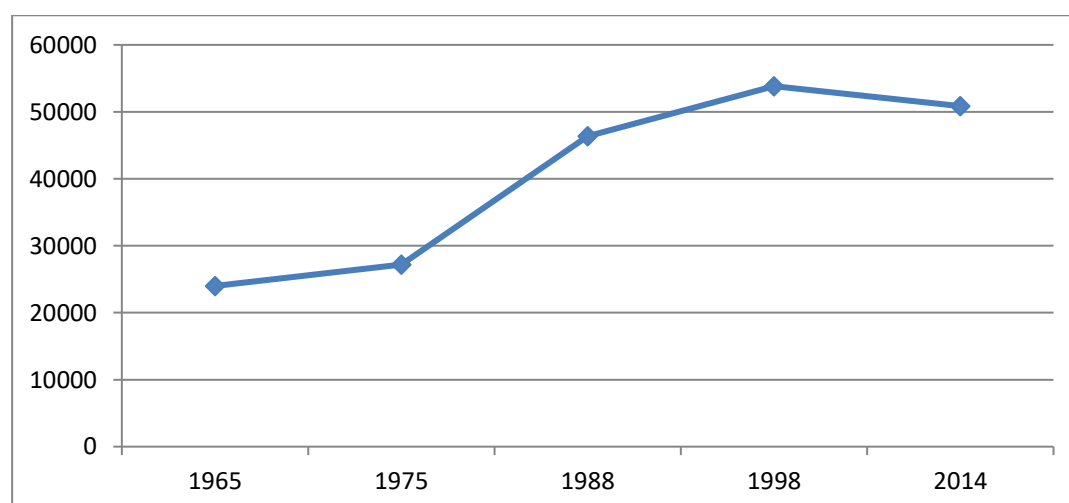
2.1 évolutions structure et composition de la population des villes de l'Agneby-Tiassa

Nous nous sommes intéressés à la variation du volume de population dans le temps puis à ses proportions et sa composition.

2.1.1 L'évolution de la population

La population de la ville d'Agboville est de 50.873 habitants selon le RGPH 2014. Il s'agit d'une population qui est en décroissance entre 1998 et 2014 après avoir été dans une dynamique de croissance selon les différents recensements de la population (Cf. Graphique 5). C'est ainsi qu'en 1965 la population de la ville était de 24000 habitants puis de 27192 habitants en 1975, de 46359 habitants en 1988 et de 53831 habitants en 1998.

Graphique 5: Evolution de la population d'Agboville de 1965 à 2014

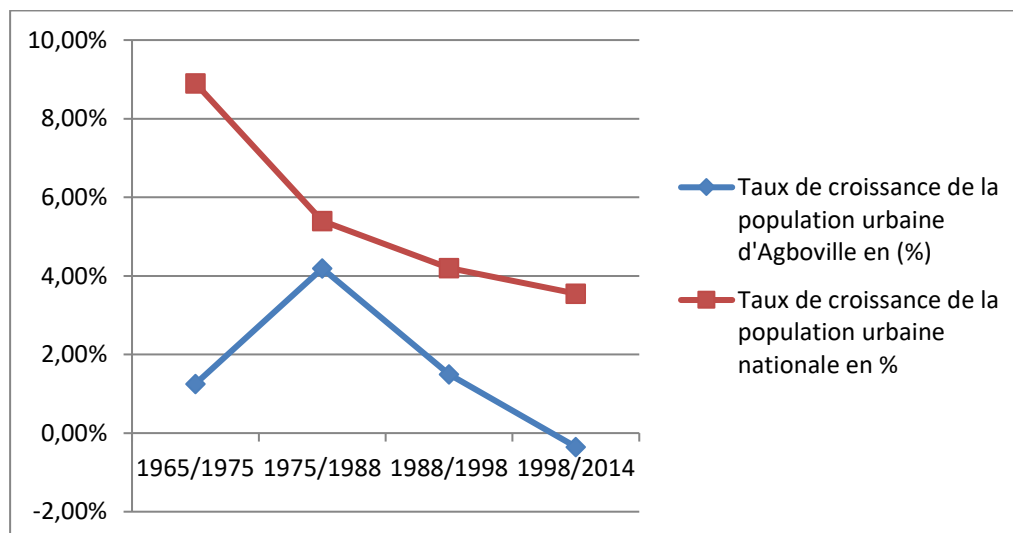


Source : RGPH, 1975, 1988, 1998, 2014

Le taux de croissance de la population urbaine d'Agboville a toujours été en dessous de la moyenne nationale. Après avoir été croissante de la période 1965/1975 à la période 1975/1988, elle devient décroissante et prend une valeur négative sur la période 1998/2014 (Cf. Graphique 6).

Le taux de croissance de la population urbaine d'Agboville entre 1965 et 1975, est de 1,25%. Il s'agit d'un taux de croissance très en deçà de la moyenne nationale qui est de 8,9%. De 1975 à 1988, le taux de croissance de la population de la ville est de 4,19%, soit trois fois et demi au-dessus de celui de la période précédente mais une fois encore en dessous de la moyenne nationale qui s'élevait à 5,4%. De 1988 à 1998, ce taux était de 1,5%, en baisse par rapport à celui de la période précédente et toujours en deçà de la moyenne nationale qui était de 4,2%. De 1998 à 2014, le taux de croissance de la population continue de décroître, il est négatif et s'élève à -0,35% alors que la moyenne nationale est de 3,55%.

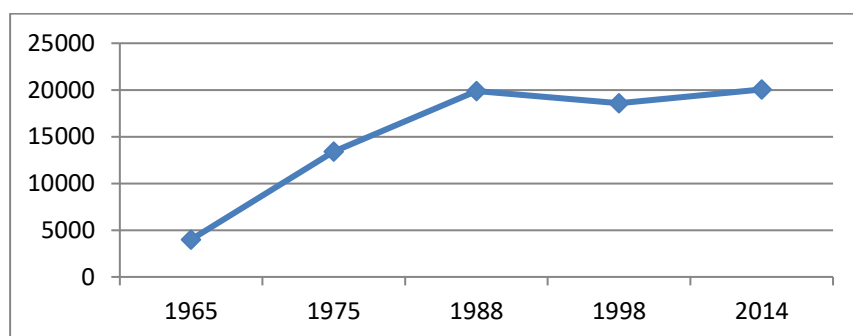
Graphique 6: Evolution du taux de croissance de la population d'Agboville



Source : RGPH, 1975,1988,1998, 2014

La ville de Tiassalé compte une population de 20.057 hbts selon le RGPH 2014. Son évolution a connu de légères fluctuations dans le temps. C'est ainsi que de 1965 à 1988, la ville a connu une évolution croissante de sa population. Celle-ci va passer de 4000 hbts en 1965 à 13.399 hbts en 1975 pour atteindre 19.894 hbts en 1988. En 1998, l'effectif de la population selon le RGPH 1998, est de 18.573 hbts ce qui marque une décroissance de la population de la ville. En 2014, le RGPH 2014 nous donne une population de 20.007 hbts, ce qui montre que la ville renoue avec la croissance de sa population (Graphique 7).

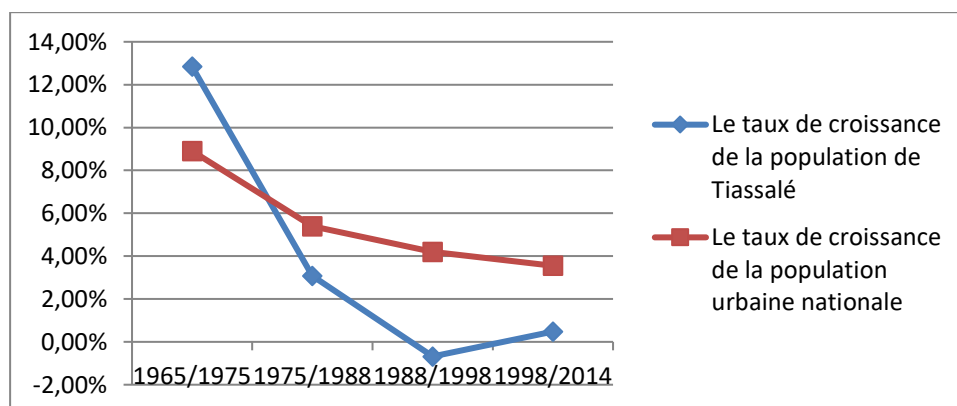
Graphique 7: Evolution de la population de Tiassalé de 1965 à 2014(en millier)



Source : RGPH, 1975,1988,1998, 2014

La courbe d'évolution du taux de croissance de la population de Tiassalé connaît deux phases. Une phase descendante de la période 1965/1975 à la période 1988/1998 et une phase ascendante de la période 1988/1998 à la période 1998/2014. Ce taux de croissance après avoir été au-dessus de la moyenne nationale pour la décennie 1965/1975 est passé en dessous de celle-ci (Cf. Graphique 8). Durant la première phase, nous avons pour la décennie 1965/1975 la population de Tiassalé qui évolue à une vitesse exponentielle avec un taux de croissance de 12,84%. Un taux très au-dessus de la moyenne nationale qui était de 8,9% pour la croissance de la population urbaine. Entre 1975 et 1988, le taux de croissance de la population de la ville chute à 3,8% soit trois fois moins que celui de la décennie précédente. La période 1988/1998 voit le taux de croissance de la population de la ville continuer de chuter pour prendre des valeurs négatives, il est de -0,68%. La seconde phase 1998/2014 voit le taux de croissance de la population repartir à la hausse et redevenir positif à 0,48%. La ville recommence à fixer les populations.

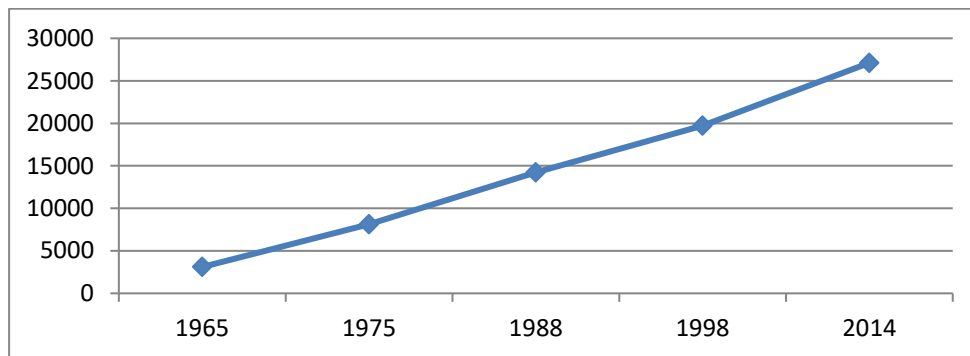
Graphique 8: Evolution du taux de croissance de la population de Tiassalé



Source : RGPH, 1975,1988,1998, 2014

La population de N'douci selon le RGPH 2014 est de 27.112 hbts. En 1965, celle-ci était de 3100 hbts, au RGPH de 1975, elle était de 8143 hbts. Le RGPH de 1988 a trouvé une population de 14208 hbts, celui de 1998 a trouvé une population de 19737 hbts. Il s'agit donc d'une population qui est en constante croissance (Cf. Graphique 9).

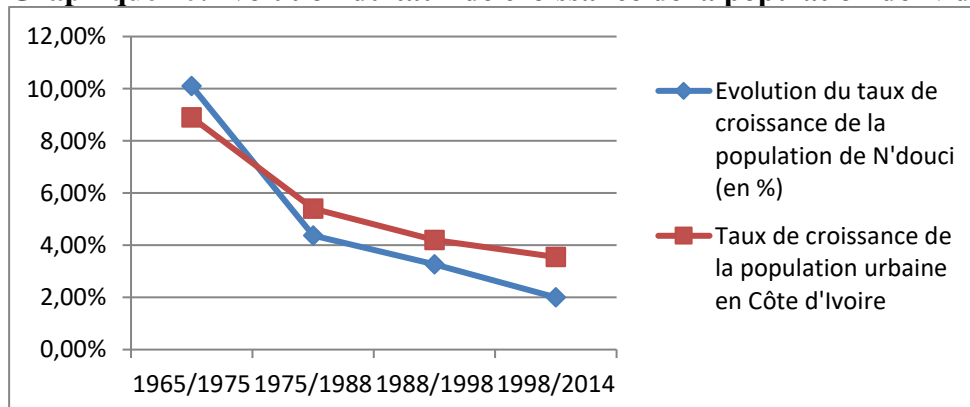
Graphique 9: Evolution de la population de N'douci de 1965 à 2014(en millier)



Source : RGPH, 1975,1988,1998, 2014

Le taux de croissance de la population urbaine de N'douci décroît régulièrement. Il s'agit d'un taux qui après avoir été au-dessus du taux national pour la décennie 1965/1975, va passer en dessous de celui-ci (Cf. Graphique 10). Entre 1965 et 1975, le taux de croissance de la population est de 10,10%, un taux très élevé et au-dessus de la moyenne nationale qui se situait à 8,9%. La période 1975/1988 va nous donner d'assister à une très forte baisse du taux de croissance de la population urbaine de la ville qui est de 4,37%, soit un taux qui est de 2 fois moins que celui de la période précédente. La décennie suivante c'est-à-dire la période 1988/1998 voit le taux de croissance de la population continuer de chuter pour se situer à 3%. Il continue de chuter pour la période 1998/2014 où il est de 2%.

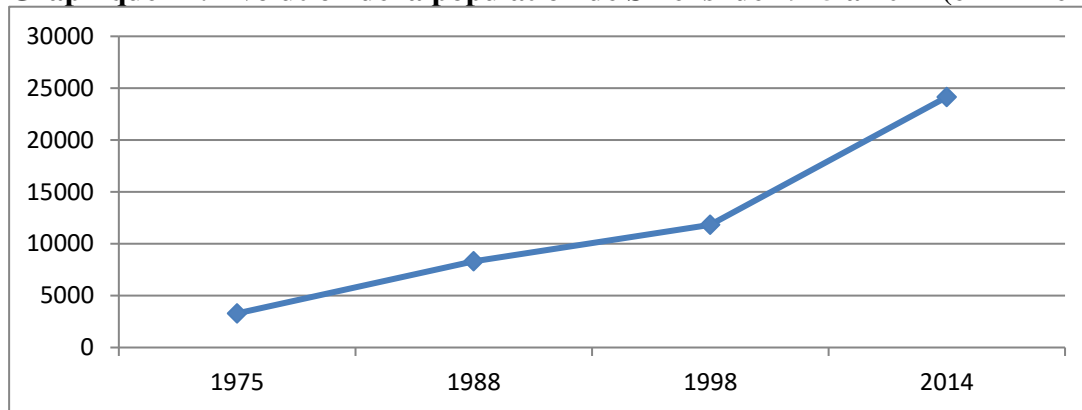
Graphique 10: Evolution du taux de croissance de la population de N'douci



Source : RGPH, 1975,1988,1998, 2014

La population de la ville de Sikensi est en constante évolution (Cf. Graphique 11). C'est ainsi qu'elle est passée de 3289 hbts au RGPH de 1975, à 8312 hbts en 1988. Durant cette période, la population de la ville a plus que doublé. Selon le RGPH 1998, la population de Sikensi pour cette année, était de 11820 hbts. En 2014, elle est de 24148 hbts selon le recensement général de la population.

Graphique 11: Evolution de la population de Sikensi de 1975 à 2014 (en millier)



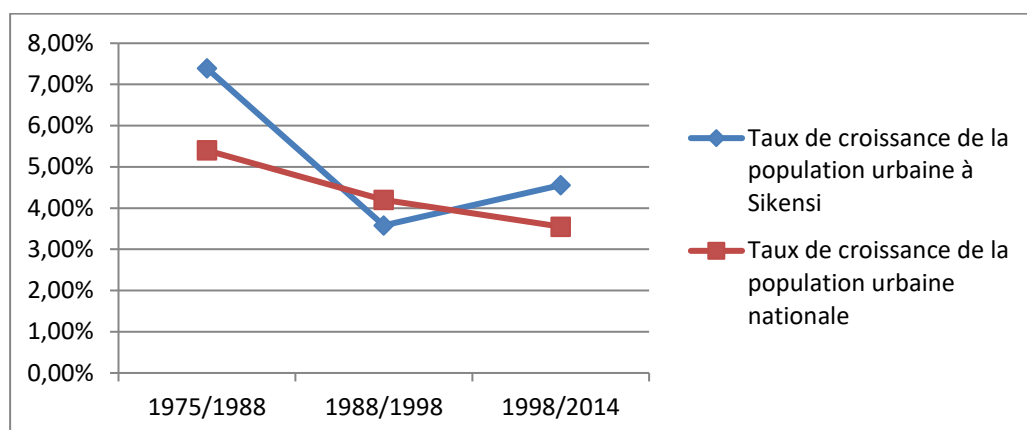
Source : RGPH, 1975,1988,1998, 2014

Le taux de croissance de la population urbaine de Sikensi, évolue en dent de scie (Cf. Graphique 12). Elle est décroissante de la période 1975/1988 à la période 1988/1998 puis croissante de la période 1988/1998 à la période 1998/2014. C'est un taux qui après avoir été au-dessus de la moyenne nationale pour la période 1975/1988 est passé en dessous de celle-ci en 1988/1998 pour repasser une fois de plus au-dessus de cette moyenne pour 1998/2014.

Pour la période 1975/1988, ce taux était de 7,39%. Il s'agit d'un taux supérieur à la moyenne nationale en ce qui concerne les centres urbains et qui était de 5,5% en 1988.

La période 1988/1998, va voir le taux de croissance de la population urbaine baisser pour se situer à 3,58%, soit une chute d'à peu près 4 points par rapport à la période précédente. C'est un taux qui est aussi en deçà de la moyenne nationale qui était de 4,1%. La période allant de 1998 à 2014 connaît un taux de croissance urbaine de 4,56%, il s'agit d'un taux en croissance par rapport à celui de la période précédente et supérieur à celui de la moyenne nationale qui est de 3,55%.

Graphique 12: Evolution du taux de croissance de la population urbaine à Sikensi



Source : RGPH, 1975,1988,1998, 2014

Sikensi est avec Tiassalé les deux villes de la région avec un taux de croissance de la population qui est en hausse et c'est seulement dans la première citée que ce taux est supérieur à la moyenne nationale. Agboville et N'douci connaissent des taux de croissance en baisses, à Agboville ce taux est négatif, ce qui induit une décroissance de la population. Tous ces espaces avant leur érection en commune remplissaient le critère de taille de la population qui est d'au moins 3000 habitants pour être considérés comme des espaces urbains. La décentralisation n'a cependant pas contribué à une évolution du taux de croissance de leurs populations en dehors de Sikensi.

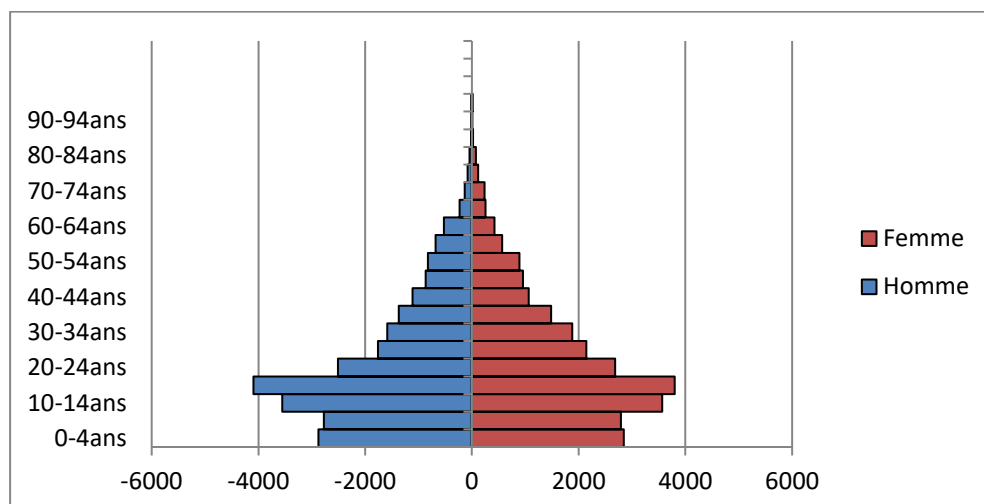
2.1.2 La structure des populations de la région

La représentation par sexe et par âge des populations de la région a une forme pyramidale caractéristique des pays sous-développés.

A Agboville (Cf. Graphique 13), nous avons une base large constituée par la tranche d'âge des [0-14ans] qui eux représentent 36,18% de la population. Des flancs concaves représentant la tranche d'âge des [15-59ans] avec 59,5% de la population. Un sommet effilé constitué des [60ans et +] qui eux ne représentent que 4,32% de la population. La population de la ville présente une certaine symétrie dans sa répartition entre hommes et femmes. Les hommes représentent 49,23% de la population contre 50,77% pour les femmes.

La population des [0-18ans] [représente 51,69% de la population totale, elle est suivie des [18-35ans] [qui eux représentent les 24,7% puis viennent les [35-60ans] [qui eux font 19,28% de la population totale.

Graphique 13: Pyramide des âges de la population urbaine d'Agboville en 2014

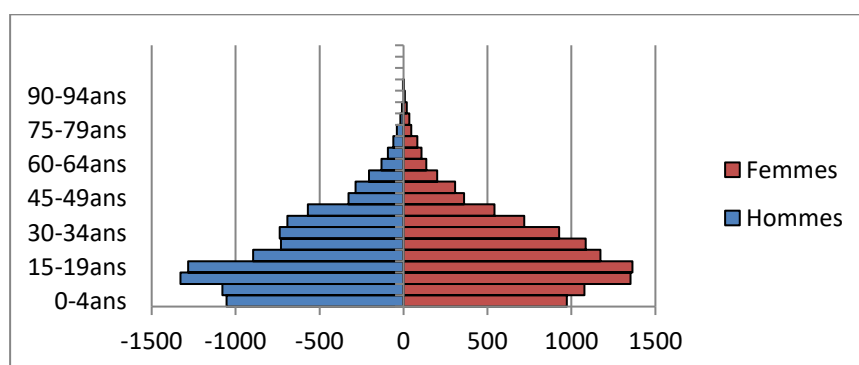


Source : RGPH 2014

A Tiassalé (Graphique 14), la base de cette pyramide est composée des [0-14 ans] qui représentent 34,17% de la population totale. Les [15-59 ans] constituent les flancs de celle-ci, Le sommet de la pyramide est constitué des [60 ans et +], eux ne représentent que 4% de la population totale signe d'une espérance de vie encore très faible.

Les personnes âgées de [0-18ans] [représentent 47,37% de la population totale, ils sont suivis des [18-35ans] [qui eux représentent 27,63% de la population puis des [35-60ans] [et des [60ans- +] [qui représentent respectivement 21% et 4% de la population totale.

Graphique 14: Pyramide des âges de la population urbaine de Tiassalé 2014



Source : RGPH 2014

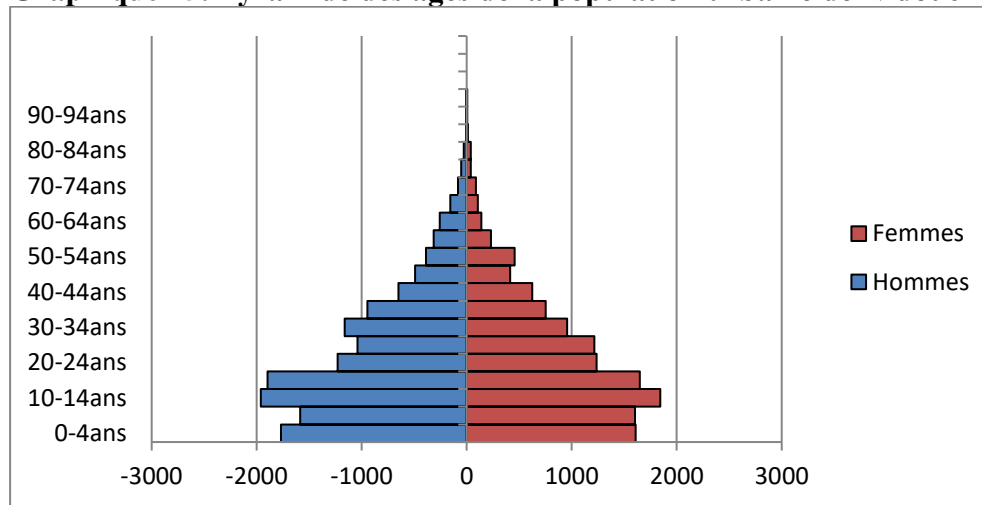
A N'douci (Graphique 15) la base de celle-ci composée de la tranche d'âge des [0-14ans] a un effectif de population qui correspond à 38,25% de la population totale soit plus du tiers des habitants. Les flancs de la pyramide se composent des [15-59ans] qui constituent 58,72% de la

population totale. Les [60ans et + [eux représentent le sommet de la pyramide avec 3,03% de la population totale de la ville

Les hommes avec 51,79% des effectifs sont plus nombreux que les femmes qui elles représentent 48,21% de la population totale. Il s'agit d'une répartition qui coïncide avec celle que nous avons au plan national.

Les [0-18ans [représentent 51,32% de la population, ils sont suivis des [18-35ans [, des [35-60ans [et des [60ans et+ [avec respectivement 25,23%, 19,45% et 4% de la population totale.

Graphique 15: Pyramide des âges de la population urbaine de N'douci 2014

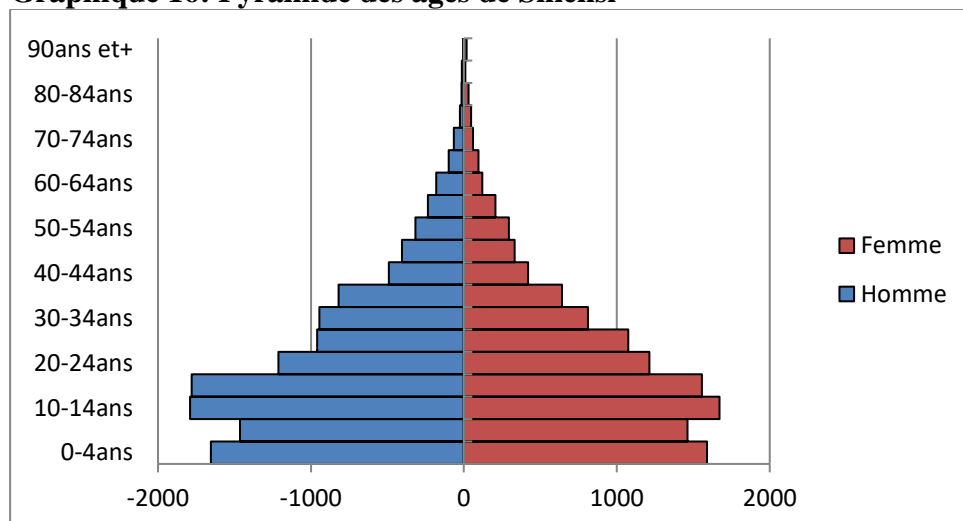


Source : RGPH, 2014

A Sikensi la pyramide a une base large, des flancs concaves et un sommet effilé (Cf. Graphique16). La tranche d'âge des [0-14ans] qui correspond à la base de cette pyramide représente 39,9% de la population totale. Les [15-64 ans] qui constituent les flancs de cette pyramide représentent 58,09% de la population totale de la ville. Les [65ans et + [eux ne représentent que 2,01% de la population, c'est le sommet de la pyramide.

La population de la ville se répartie entre 51,71% d'hommes et 48,29% de femmes. Il s'agit d'une répartition qui correspond à celle qui prévaut au plan national.

Graphique 16: Pyramide des âges de Sikensi



Source : RGPH 2014

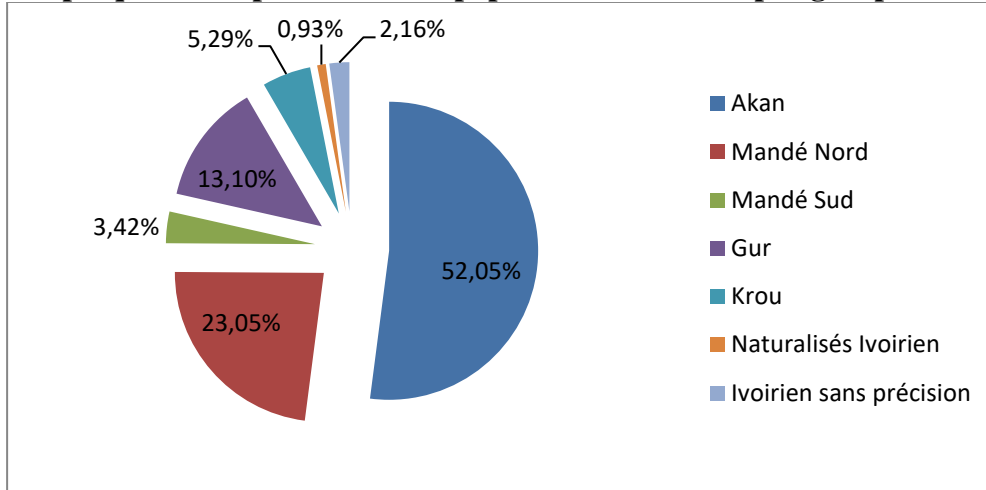
Les représentations par sexe et par âge des populations des différentes villes de la région présentent les mêmes similitudes. Il s'agit de la base de la pyramide qui est en train de se rétracter pour devenir moins large que les flancs et qui serait la nouvelle caractéristique des villes ivoiriennes selon le RGPH 1998.

2.1.3 La composition de la population des villes de l'Agneby-Tiassa

La population d'Agboville comprend aussi bien les autochtones, les allogènes que les étrangers d'où son caractère cosmopolite. Selon le RGPH 2014, les Ivoiriens représentent 84,1 % de la population totale de la ville contre 15,9% pour les étrangers (Cf. Graphique 18).

Les autochtones Abbey et Krobou constituent 18,59% de la population totale et 22,11% de la population ivoirienne. Cette faible proportion de la population autochtone s'explique largement par le fait que la ville originellement n'était pas habitée et qu'aussi pendant longtemps les populations autochtones n'ont pas été attirées par les activités que proposait la ville naissante. Le premier recensement urbain complet de la ville le montre. Il s'agit d'un recensement réalisé en 1968 par l'ORSTOM où les autochtones regroupaient 13,2% de l'ensemble de la population. Sa répartition par groupe ethnique montre que les Akan représentent 43,73% de la population totale et 52,05% de la population ivoirienne. Les Mandé Nord eux représentent 19,38% de la population totale et 23,05% de la population ivoirienne. Les Mandé Sud eux constituent 2,87% de la population totale et 3,42% de la population ivoirienne. Les Gur eux représentent 11,02% de la population totale et 13,1% de la population ivoirienne. Les Krou représentent 4,45% de la population totale et 5,29% de la population ivoirienne (Cf. Graphique 17).

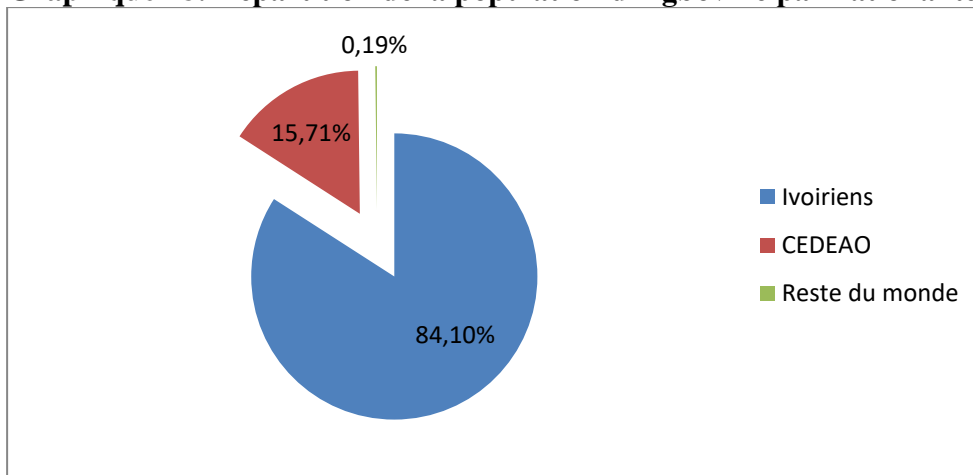
Graphique 17: Répartition de la population ivoirienne par groupes ethniques



Source : RGPH 2014

Au niveau des étrangers, la plus forte communauté est celle originaire de l'espace CEDEAO qui représente 15,71% de la population totale tandis que celle en provenance du reste du monde n'en constitue que les 0,17% (Cf. Graphique 18). Pour ce qui est de l'espace CEDEAO, les Burkinabés sont les plus nombreux avec 65,82% des populations de cet espace, suivis des Maliens qui eux représentent 20% (RGPH 2014). Agboville exerce une attraction à la fois sur les allogènes que sur les populations étrangères. La proportion d'étranger dans la population totale est inférieure à la proportion au plan national qui est de 24,2%.

Graphique 18: Répartition de la population d'Agboville par nationalité en %

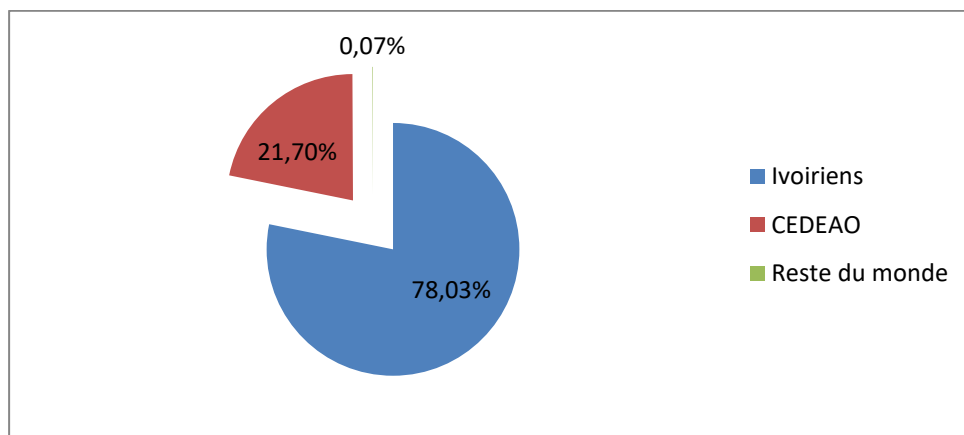


Source : RGPH 2014

La population de Tiassalé comprend des autochtones, des allogènes et des étrangers. Selon le RGPH 2014, les Ivoiriens représentent 78,03% de la population totale et les étrangers 21,77% (Cf. Graphique 19). Pour ce qui est de la population ivoirienne, les autochtones en représentent

les 50% avec respectivement 40% pour les Baoulé, 7,1% pour les Agni, 1,82% pour les Abbey et les Abidji 0,98%. Les allogènes eux représentent 28,03% de la population totale de la ville (Annexe 25). La population étrangère elle se compose principalement de Burkinabé qui représentent 15% de la population totale de la ville et 68,19% du total des étrangers de la ville. Elle est suivie par les Maliens qui eux représentent les 3,88% de la population totale et 17,67% de la population étrangère. Les populations en provenance de l'espace CEDEAO représentent 21,7% de la population totale. Tiassalé est attractive autant pour les allogènes que pour les étrangers cependant la proportion d'étrangers est inférieure à la moyenne nationale qui est de 24,1% de la population totale.

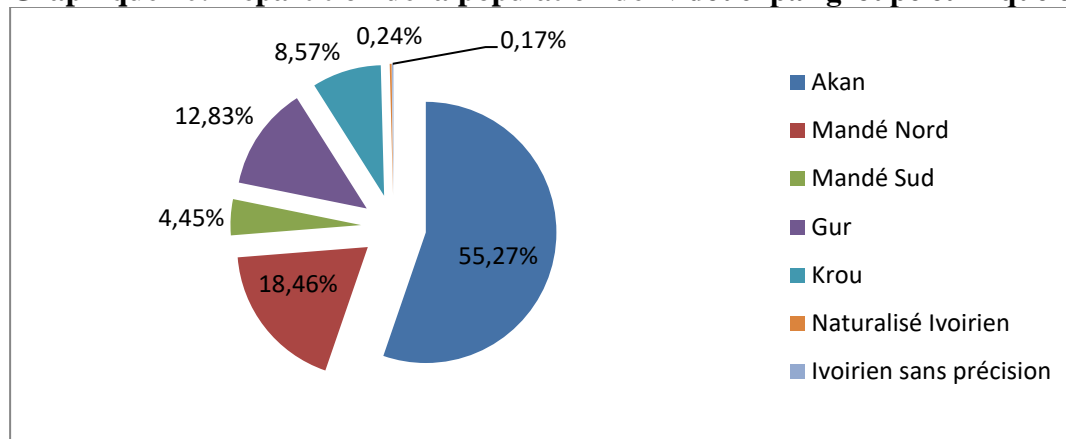
Graphique 19: Répartition de la population de Tiassalé par nationalité (en%)



Source : RGPH 2014

La population de N'douci comprend les populations ivoiriennes parmi lesquelles nous avons les autochtones, les allogènes, et les populations étrangères. Les Ivoiriens représentent 72,87% de la population totale et les étrangers 27,2% (Annexe 32). La population ivoirienne compte les autochtones Abbey qui représentent 11,41% de la population totale et 15,66% de la population ivoirienne. Les cinq grands groupes ethniques de la Côte d'Ivoire sont représentés à N'douci. Nous avons les Akan dont font partie les Abbey qui représentent 55,27% des Ivoiriens et 40,22% de la population totale. Les Mandé Nord eux représentent 18,46% de la population ivoirienne et 13,43% de la population totale. Les Mandé Sud représentent 4,45% de la population ivoirienne et 3,24% de la population totale. Les Gur eux représentent 12,83% de la population ivoirienne et 9,33% de la population totale. Nous avons enfin les Krou qui eux représentent 8,57% de la population ivoirienne et 6,53% de la population totale (Cf. Graphique 20).

Graphique 20: Répartition de la population de N'douci par groupe ethnique en %

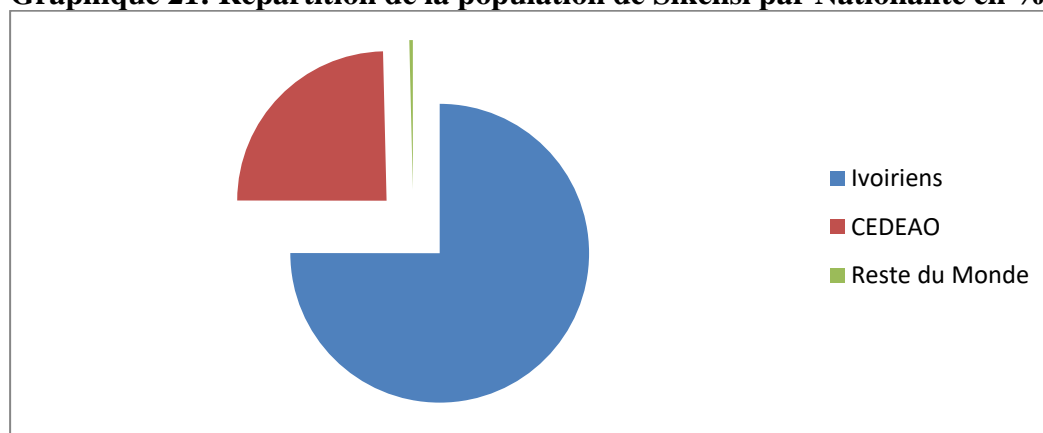


Source : RGPH 2014

Les 25,99% de la population étrangère proviennent de l'espace CEDEAO et 1,13% du reste du monde. La proportion d'étrangers dans la population de N'douci est de 3% supérieure à la moyenne nationale.

La population à Sikensi, se compose de 75,02% d'Ivoiriens et de 24,98% d'étrangers dont 24,6% proviennent de la zone CEDEAO et 0,02% du reste du monde (Graphique 21). Pour ce qui est des populations ivoiriennes, les autochtones représentent 18,6% de la population totale. Au niveau des populations provenant de l'espace CEDEAO, les Burkinabés sont les plus nombreux avec 14,39% de la population totale et 58,25% de la population provenant de cet espace. Ils sont suivis par les Maliens qui représentent 4,83% de la population totale, suivis par les Nigériens avec 1,8%, les Guinéens avec 1,46%, les Béninois avec 0,75%, les Togolais avec 0,68% de la population de l'espace CEDEAO.

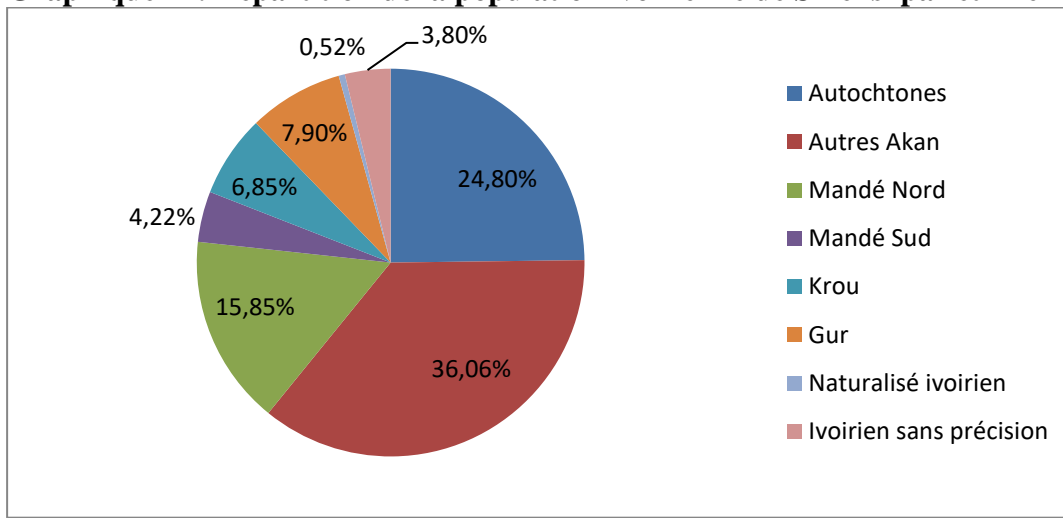
Graphique 21: Répartition de la population de Sikensi par Nationalité en %



Source : RGPH 2014

La population ivoirienne présente à Sikensi, se compose des autochtones Abidji qui font partie de l'aire culturelle Akan, nous avons les autres Akan, les Mandé Nord, les Mandé Sud, les Gur, et les Krou. Les autochtones Abidji représentent 24,8% de la population ivoirienne, puis nous avons les autres Akan avec 36,06% de la population, les Mandé Nord avec 15,85% de la population ivoirienne, les Mandé Sud, 4,22% de la population, les Gur 7,9% de la population, les Krou 6,85% de la population ivoirienne (Cf. Graphique 22).

Graphique 22: Répartition de la population ivoirienne de Sikensi par ethnie



Source : RGPH 2014

Les villes de l'Agneby-Tiassa sont cosmopolites en ce sens qu'on y rencontre en plus des populations locales, des allogènes et des étrangers.

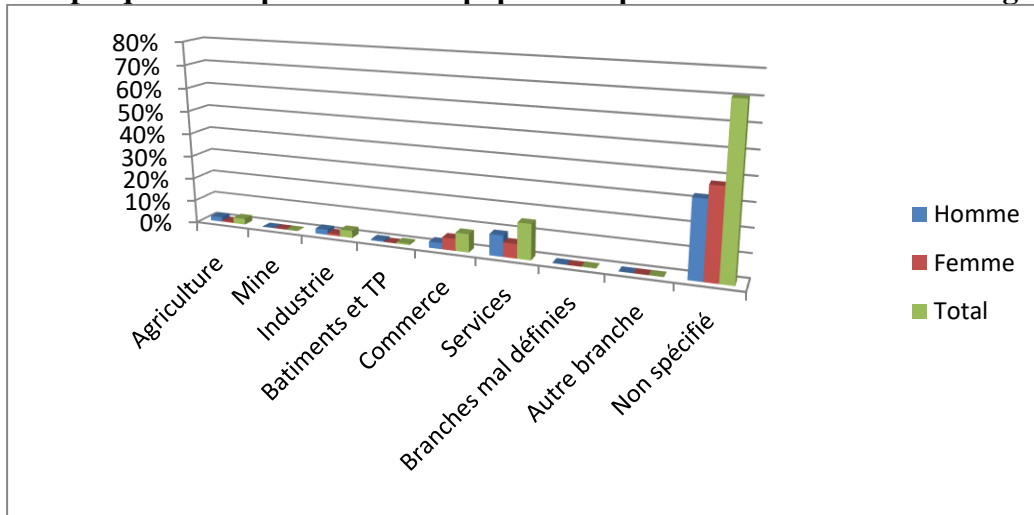
En dehors d'Agboville où la proportion des étrangers est inférieure à ce qui prévaut au plan national, N'douci et Sikensi eux connaissent des proportions de populations étrangères supérieures à la moyenne nationale.

2.2 Les activités exercées par les populations

Une répartition de la population d'Agboville par branches d'activités fait voir que celle-ci pratique tous les types d'activités (Cf. Graphique 23). Le secteur qui emploie le plus est le secteur tertiaire avec 23% de la population totale. Ce secteur regroupe les activités de commerce et de service. Les activités de commerce occupent 7,84% de la population dont 2,68% d'hommes et 5,16% de femmes. Les services emploient 15,16% de la population dont 6,02% d'hommes contre 6,14% de femmes. Le secteur secondaire avec l'industrie emploie 3,09% de la population avec 2,21% pour les hommes et 0,88% pour les femmes. L'agriculture qui est

l'une des activités phares du secteur primaire emploie 2,53% de la population avec 2% pour les hommes et 0,53% pour les femmes. Les mines sont l'activité qui emploie le moins de personnes à Agboville.

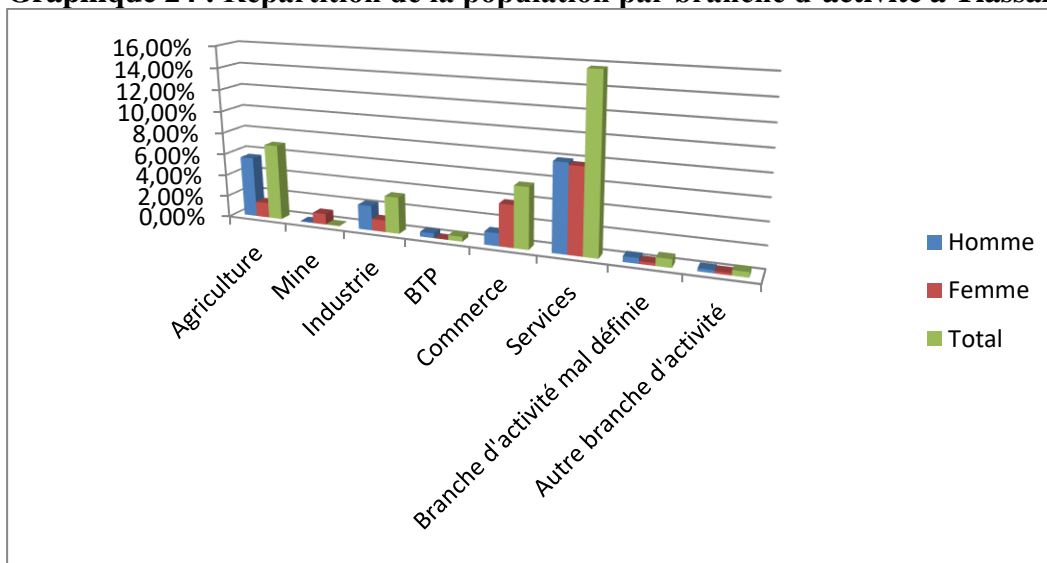
Graphique 23: Répartition de la population par branches d'activités à Agboville



Source : RGPH 2014

Une répartition de la population de Tiassalé par branches d'activités montre que le secteur agricole emploie 6,97% de la population totale et 20,17% de la population occupée. Le secteur secondaire lui emploie 3,34% de la population totale et 11,11% de la population occupée (Cf. Graphique 24). Les services eux emploient 15,73% de la population totale et 45,5% de la population occupée.

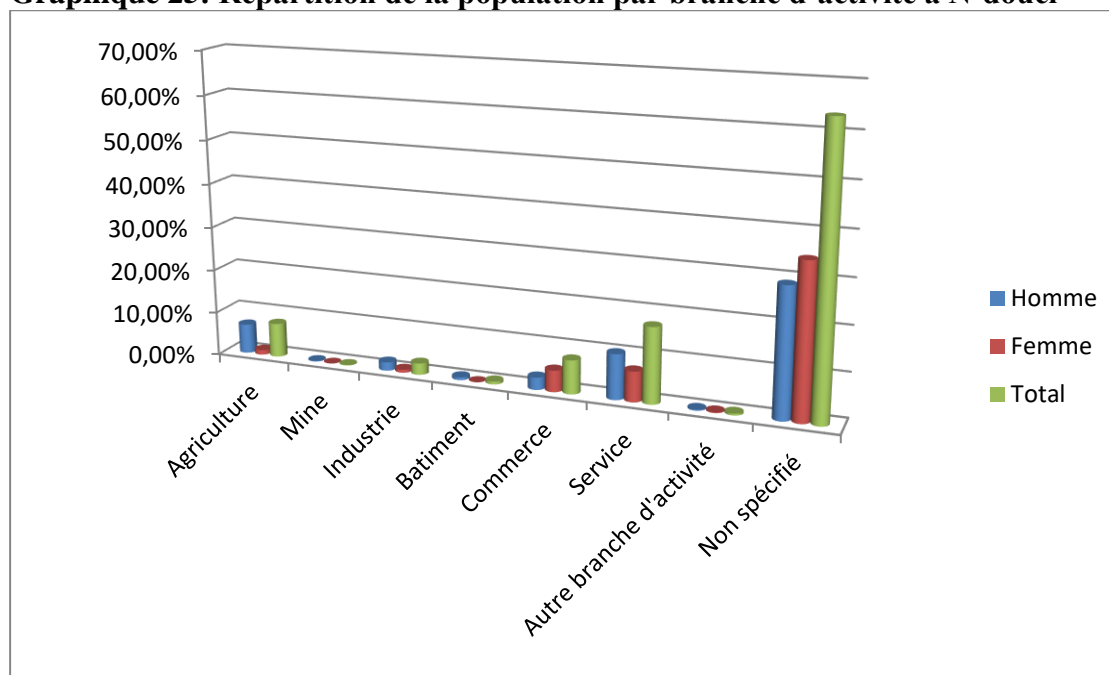
Graphique 24 : Répartition de la population par branche d'activité à Tiassalé



Source : RGPH 2014

A N'douci la répartition de la population par branches d'activités indique que 7,8% de la population travaille dans le domaine agricole, 0,15% dans les mines, 2,64% dans les industries, 0,66% dans le BTP, 7,67% dans le commerce, et 17,12% dans les services (Cf. Graphique 25). N'douci est une ville où dominent les emplois modernes, l'agriculture n'employant que 21,68% de la population véritablement occupée.

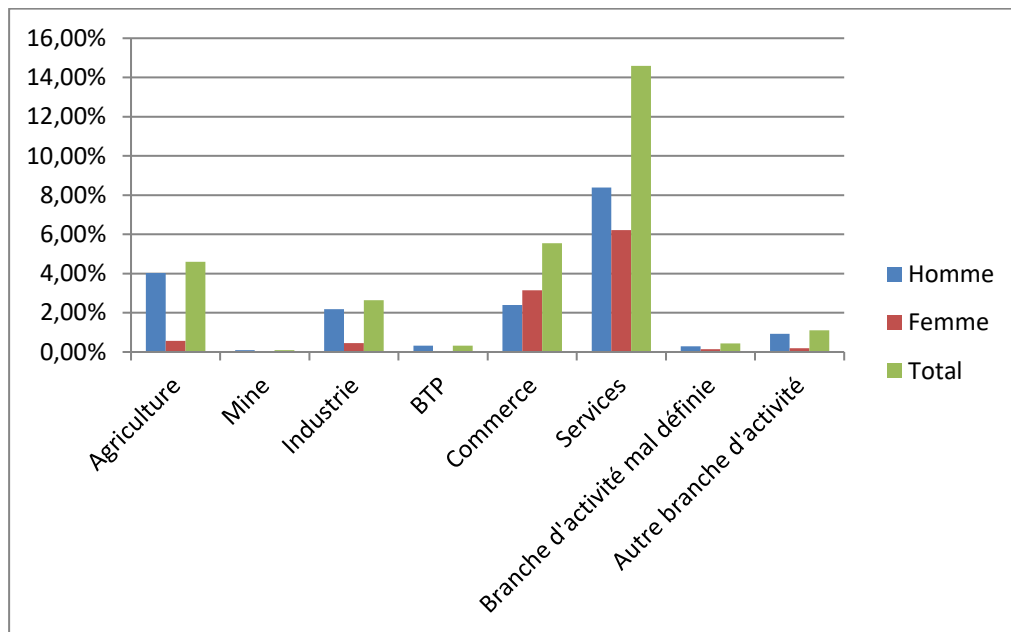
Graphique 25: Répartition de la population par branche d'activité à N'douci



Source : RGPH 2014

A Sikensi, le secteur agricole emploie 4,6% de la population totale et 15,54% de la population occupée. Les mines emploient 0,09% de la population totale, les activités industrielles emploient 2,64% de la population totale et 8,94% de la population occupée. Le commerce emploie 5,54% de la population et les services 4,59% (Graphique 26). Les emplois modernes prédominent sur l'agriculture.

Graphique 26: Répartition de la population par branches d'activité à Sikensi



Source : RGPH 2014

Les activités du secteur moderne sont celles qui prédominent dans les villes de la région, l'agriculture étant une activité marginale avec Agboville qui regroupe le moins de personnes pratiquant cette activité suivie de Sikensi, Tiassalé et N'douci.

Les localités de notre zone d'étude répondent donc au critère économique nécessaire à leur reconnaissance en tant qu'espace urbain.

En définitive, la population des villes de la région a évolué par rapport à la période avant la décentralisation. Il s'agit d'un volume de population correspondant aux caractéristiques d'un espace urbain en Côte d'Ivoire soit plus de 3000 habitants. Agboville connaît néanmoins une évolution négative de sa population. Le taux de croissance de la population est inférieur à ce qui prévalait avant la mise en œuvre de la décentralisation en dehors de Sikensi. La représentation de la population par sexe et par âge donne une pyramide avec une base en train de rétrécir et des flancs qui s'épaississent. La proportion de populations étrangères est supérieure ou égale à ce qui prévaut au plan national en dehors d'Agboville. Plus de la moitié de la population de notre espace exerce une activité autre que l'agriculture et l'élevage.

CHAPITRE III : LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET LA GOUVERNANCE DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA

La politique de décentralisation mise en œuvre en Côte d'Ivoire et dont la ville est l'un des lieux privilégiés de son exécution est participative. Quelles sont les différents acteurs de la gouvernance urbaine ? Dans ce chapitre nous avons relevé les différentes administrations ainsi que les Organisations de la Société Civile qu'abrite notre espace d'étude ainsi que leur concours à la gouvernance urbaine.

3.1 Des villes recouvrant de nombreuses administrations publiques

Agboville est chef-lieu de région, de département, et de sous-préfecture. Aussi elle abrite les Directions Régionales de la plupart des Ministères. Il s'agit précisément de celles du Ministère de l'Education Nationale, de la Fonction Publique, des Ressources Animales et Halieutiques, de l'Environnement et du Développement Durable, des Eaux et Forêts, de la Protection Sociale, de l'Economie et des Finances, des Infrastructures Economiques, de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, de la Construction et de l'Urbanisme, de l'Industrie et des Mines, du Budget, du Pétrole et de l'Energie, de la Santé et de l'Hygiène Publique, de la Promotion de la Femme de la Famille et de la Protection de l'Enfant, du Commerce, de l'Agriculture, des Sports et Loisirs. Avec ces 17 Directions Régionales la ville compte 54 services pour 3033 fonctionnaires de l'administration publique.

Tiassalé et Sikensi en tant que chefs-lieux de département et de sous-préfecture abritent elles aussi de nombreuses administrations publiques.

En plus de la préfecture, nous avons des Directions Départementales qui sont pour Tiassalé, celles de la Santé, des Infrastructures Economiques, de l'Education Nationale, des Ressources Animales et Halieutiques, de la Construction et de l'Urbanisme, de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, de l'Agriculture, de la Femme de la Famille et de la Protection de l'Enfant. Avec ces directions précitées, la ville compte 29 services administratifs pour 1299 fonctionnaires.

Sikensi abrite elle aussi une préfecture ainsi que des Directions Départementales et plusieurs autres services publics. Cela correspond à 17 services pour 585 agents de l'Etat. Les Directions Départementales que l'on rencontre dans la ville sont celles de l'Education Nationale, des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de la Construction et de l'Urbanisme, de la Santé.

N'douci elle regroupe comme administration une sous-préfecture et deux autres services que sont le lycée public et le centre de protection de la petite enfance.

Toutes les villes de notre espace d'étude renferment des administrations qui sont des démembrements de l'Etat central dans le cadre de la déconcentration que l'on nomme encore décentralisation administrative. Elles ont une fonction de mise en œuvre des décisions du pouvoir central et d'encadrement des populations. Le préfet est chargé de la tutelle administrative de l'action des collectivités décentralisées. Les collectivités ayant un budget annuel inférieur à 150000000 FCFA soutiennent leur budget directement auprès du préfet de département. Toutes les autres compétences déléguées aux collectivités comme l'éducation, la santé, la gestion de l'environnement, l'aménagement sont exercées par celles-ci sous le regard et avec l'avis des démembrements des services de l'Etat qu'on y rencontre.

3.2 La gestion urbaine

Nous nous sommes intéressés au processus d'élaboration des politiques locales de développement, à la manière dont fonctionnent les autorités locales ainsi qu'à la participation de la population.

3.2.1 Le choix des politiques de développement

En vue de mettre en œuvre sa politique de développement, l'équipe municipale tient compte du plan d'urbanisme directeur. C'est ce plan qui détermine l'orientation générale du développement urbain de la ville. C'est aussi ce plan qui propose les infrastructures structurantes ainsi que les équipements socio-économiques à mettre en place. Ces différents choix sont ensuite programmés à travers les différents plans triennaux d'où ils sont inscrits au budget annuel en vue de leur réalisation. Le choix de la politique de développement de la ville se fait donc en amont de l'élaboration de ce document. Les experts des différentes structures de l'Etat chargés d'élaborer ce document consultent les autorités municipales et les différents groupes constitués sur la direction à donner au développement de la ville.

Dans la commune de Tiassalé, les autorités municipales avant de programmer les projets et infrastructures aux programmes triennaux, consultent les populations en vue de repérer les priorités pour selon leur expression 'investir utile'.

A Sikensi la priorité accordée à un projet dépend de ce qu'il a été désigné par le Schémas Directeur d'Urbanisme comme étant à réaliser à court, moyen ou long terme. La priorité dépend aussi des résultats des échanges que les élus entreprennent avec les acteurs de la société civile.

A la suite de ces échanges, les projets retenus vont être discutés en conseil municipal en tenant compte des ressources disponibles.

A Agboville les autorités municipales n'entreprennent plus d'autres démarches auprès des populations elles mettent directement en œuvre ce qui a été adopté par le plan d'urbanisme en fonction de leurs moyens.

3.2.2 l'organisation municipale

L'organisation municipale en Côte d'Ivoire est régie par la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 modifiée par les lois N° 85-578 du 29 juillet 1985, N° 95-611 du 03 Aout 1995 ainsi que la loi N° 98-485 du 4 Septembre 1998. Aussi les communes de notre zone d'étude s'organisent à travers les structures que sont le conseil municipal, la municipalité, et l'administration municipale. Celles-ci sont animées par des ressources humaines et disposent moyens de mobilité.

3.2.2.1 Le conseil municipal

Le nombre de conseillers municipaux par commune est fixé par le décret n°2001-476 du 9 Août 2001 modifié par la loi n° 2012-1154 du 19 Décembre 2012. Ce conseil à Agboville comme à Tiassalé et à Sikensi est composé de 31 membres et se réunit au moins quatre fois dans l'année. Il s'agit de l'assemblée délibérante de la commune. Elle décide de la gestion des affaires communales, elle vote le budget de la commune.

3.2.2.2 La municipalité

Elle est élue par le conseil municipal et se compose du maire et de ses adjoints. A Agboville ceux-ci sont au nombre de cinq tandis qu'à Tiassalé et à Sikensi l'on compte 4 adjoints.

Elle est chargée de coordonner les actions de développement, surveiller l'entrée des impôts, déterminer le mode d'exécution des travaux publics.

3.2.2.3 L'administration municipale

L'administration de la commune relève de la compétence du Maire selon l'Article 92-2 de la charte municipale. Le maire est secondé dans ses fonctions administratives par le secrétaire général de mairie qui est chargé de coordonner et de contrôler les activités des services municipaux. Ces services sont le secrétariat général, le service socio-culturel, le service financier, le service technique, et les commissions.

3.2.2.3.1 Le secrétariat général

En plus de son rôle de coordination et de contrôle des activités de l'administration communale, le secrétaire général prépare les travaux des organes collégiaux (conseil municipal, municipalité, commissions...) et suit l'exécution des décisions du maire dans la mise en œuvre des décisions du conseil municipal et de la municipalité.

3.2.2.3.2 Le service administratif

Il est dirigé par le chef du service administratif. Il est chargé de l'état civil, de l'administration générale, des affaires de population (recensement des populations, recensement militaire, de la gestion des ressources humaines de la mairie). Il s'occupe aussi du conseil juridique, des affaires judiciaires, de l'application des mesures de police municipale relatives aux communes, aux cortèges et manifestations publiques. Il coordonne les opérations de police municipale et l'archivage général des documents communaux. Ce service comporte les bureaux du personnel, celui des affaires générales et des archives puis celui de l'état civil et de la population.

3.2.2.3.3 Le service financier

Il est chargé de la préparation du projet du budget de la commune, de l'exécution matérielle de ce budget, de la comptabilité administrative du maire. Ce service comprend les bureaux du budget, des comptes et de la régie des recettes.

3.2.2.3.4 Le service technique

Il a à charge la stratégie d'équipement municipal, la gestion des plans d'urbanisme, d'aménagement et d'occupation de la commune. Il veille aussi à l'entretien des Voiries et Réseaux Divers (V.R.D), du patrimoine immobilier, des espaces et jardins publics. Il s'occupe aussi de l'hygiène, de la salubrité publique. Il veille à l'application des règlements de la police municipale relatifs à la divagation des animaux, au domaine, à la construction et à l'urbanisme. Ce service comprend les bureaux d'étude que sont ceux de la voirie et des réseaux de l'urbanisme et de l'environnement, de l'hygiène et de la salubrité publique, de la protection civile, du service funèbre.

3.2.2.3.5 Le service socio culturel

Il est chargé des activités qui ont pour objet la promotion sociale, culturelle et humaine des administrés. Il a aussi pour attribution les actions relatives à l'éducation préscolaire, primaire

et populaire. Il s'occupe aussi de l'animation sportive et l'organisation des loisirs. Il instruit aussi les dossiers de demande d'aide et de subvention. Il veille à l'encadrement des associations de jeunes, à l'intégration sociale des handicapés physiques, à l'insertion professionnelle des jeunes.

3.2.2.3.6 Les commissions

Elles sont instituées par la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 en son article 40. Cette loi stipule que les conseils municipaux peuvent former des commissions permanentes ou temporaires chargées d'étudier et de suivre des questions qui lui sont soumises. Pour la commune d'Agboville nous comptons six commissions qui sont, celle de la santé et des affaires sociales, des affaires économiques et financières, de l'environnement et des affaires domaniales, des affaires culturelles et des loisirs, de l'équipement et des investissements puis celle des sports et loisirs.

La commune de Tiassalé a mis en place 4 commissions que sont la commission des affaires économiques financières et domaniales, la commission des affaires sociales et culturelles, la commission de l'environnement et cadre de vie, et la commission de la promotion humaine et lutte contre la pauvreté.

Nous comptons à Sikensi deux commissions mises en place. Ce sont la commission des affaires économiques, financières et domaniales et la commission des affaires sociales et culturelles.

3.2.2.4 Le personnel des communes de notre espace d'étude

Pour son fonctionnement, la commune d'Agboville emploie 123 personnes (Cf. tableau 18) qui se répartissent entre les différents postes de travail. Ce personnel comprend neuf (09) agents de l'Etat détachés auprès de la mairie que sont le Secrétaire Général, le Chef de service administratif, le chef de cabinet du Maire et son adjoint, le chef du service technique, le chef du service financier et son adjoint, le chef du service socioculturel et son adjoint.

Le poste le plus pourvu en personnel est celui de l'administration générale avec 18 personnes, il est suivi de celui de l'administration financière et domaniale avec 15 personnes. Viennent ensuite les postes du nettoyage de la voirie avec 12 personnes, et celui de l'état civil avec 12 personnes. Le poste de la collecte sur les marchés compte 11 personnes et celui du socio-culturel 10 personnes. Le poste le moins pourvu est celui de la protection civile avec 1 agent, suivi de ceux de l'abattoir et du fonctionnement municipal avec 2 personnes chacun. Le regroupement de ces différents postes de travail par service, laisse voir que le service administratif est celui qui renferme le plus d'agents avec 47 personnes, suivi du service technique avec 38 personnes,

puis vient le service financier qui compte 29 agents et enfin le service socio-culturel qui lui compte 10 agents.

Tableau 18 : Répartition des agents de la mairie par poste de travail à Agboville

Poste de travail	Statut		Total
	Agent de l'Etat	Employés de la Mairie	
Administration générale	4	14	18
Fonctionnement municipal		2	2
Cabinet du maire		4	4
Etat civil et population		12	12
Administration financière et domaniale	2	13	15
Recettes municipales		3	3
Police municipale		11	11
Administration service technique	1	5	6
Voirie, route chemin		8	8
Urbanisme et environnement		3	3
Services sanitaires		3	3
Nettoisement voirie		12	12
Protection civile		1	1
Service funéraire		2	2
Service socioculturel	2	8	10
Abattoir		2	2
Collecte sur les marchés		11	11
TOTAL	9	114	123

Source : Budget primitif de la Mairie d'Agboville, 2015

Une comparaison du personnel requis du point de vue organique (Décret n°2013-476 du 02 juillet 2013) qui est de 162 personnes avec le personnel disponible qui est de 123 personnes selon le budget primitif 2015, montre que seulement 75,92% des postes sont pourvus en personnel. Les postes où le besoin se fait ressentir, sont celui de la collecte sur les marchés où il est de 6 agents, celui du nettoyage de la voirie et de l'enlèvement des ordures est de 3 agents, celui des voiries routes et chemins est de 2 agents, celui de l'administration des services techniques est de 1 agent, celui de la police municipale est de 4 agents, celui de l'administration financière est de 2 agents, celui de l'état civil est de 1 agent et celui du fonctionnement municipal est de 1 agent.

En dehors du personnel mis à la disposition de la municipalité par l'Etat qui est qualifié pour le poste qu'il occupe, le personnel engagé par la municipalité à Agboville a un profil disparate (Tableau 19). Ainsi seulement 6,5 % du personnel a fait des études universitaires, 7,31 % a le niveau du second cycle de l'enseignement secondaire, 18,69 % a le niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, 26,82 % a le niveau de l'enseignement primaire, 5,98 % a une qualification professionnelle équivalente au secondaire technique, 13,01 % a pour qualification le permis de conduire et 20,32 % n'a ni niveau scolaire ni qualification. Les agents municipaux ne sont qualifiés pour l'emploi qu'ils assument à seulement 5,98 % de l'ensemble du personnel embauché par la municipalité. Cette situation pose le problème de l'aptitude des agents de la municipalité à accomplir correctement les tâches qui leurs sont assignées.

Tableau 19 : Niveau d'étude des agents de la mairie à Agboville

Niveau d'étude	Effectif	%
Enseignement supérieur	8	6,5
Enseignement secondaire général 2	9	7,31
Enseignement secondaire général 1	23	18,69
Enseignement technique	7	5,98
Enseignement primaire	33	26,82
Sans niveau scolaire	25	20,32
Permis de conduire	16	13,01
Total	123	100

Source : Budget primitif 2015 Mairie d'Agboville

Le personnel de la commune de Tiassalé s'élève à 70 personnes dont 5 agents de l'Etat détachés auprès de la Mairie. Il s'agit des chefs des différents services municipaux et du secrétaire général de Mairie. Le service le plus pourvu est celui des recettes municipales avec 17 personnes puis celui de l'état civil avec 12 personnes, celui de la police municipale avec 8 personnes, celui du nettoyage de la voirie avec 7 personnes. Les autres postes disposent de 19 agents. La répartition des agents par services nous donne pour le service administratif 29 agents, pour le service financier 20 agents, pour le service technique 15 agents et pour le service socio-culturel 6 agents (Cf. Tableau 20). Tous les postes prévus par la loi organique sont pourvus sans dépassement. Au niveau de l'administration général il y a encore un poste à pourvoir.

Tableau 20: Répartition des agents de la mairie de Tiassalé par poste de travail

Poste de travail	Statut		Total	Organique
	Agent de l'Etat	Employés de la Mairie		
Administration générale	2	4	6	7
Fonctionnement municipal		1	1	1
Cabinet du maire		2	2	2
Etat civil et population		12	12	12
Administration financière et domaniale	1	17	18	18
Recettes municipales		2	2	2
Police municipale		8	8	8
Administration service technique	1	4	5	5
Voirie, route chemin		3	3	3
Nettoieement voirie		7	7	7
Service socioculturel	1	5	6	6
TOTAL	5	65	70	71

Source : Budget primitif de la commune de Tiassalé, 2015

Le personnel de la commune de Tiassalé est peu qualifié (Cf. Tableau 21). Seulement 15,72% de celui-ci a fait des études supérieures. On retrouve la moitié des personnes ayant ce profil parmi les agents de l'Etat. Les personnes ayant un niveau second cycle de l'enseignement secondaire représentent 2,86% du total des employés et celles ayant un niveau premier cycle de l'enseignement secondaire, représentent 10% du personnel. 4,28% du personnel a fréquenté l'enseignement technique. Les personnes ayant le niveau de l'école primaire sont les plus nombreuses avec 40% de l'effectif total ; elles sont suivies par les personnes sans niveau scolaire qui représentent 20% de l'effectif total. Les personnes qui ont été engagées sur la base de leur permis de conduire représentent 7,14% du personnel de la commune. Il s'agit donc pour l'essentiel d'un personnel qui n'est pas outillé pour le travail auquel il est commis en dehors des chefs de services qui eux sont des agents de l'Etat central.

Tableau 21 : Niveau d'étude des agents de la Mairie de Tiassalé

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage
Enseignement supérieur	11	15,72
Enseignement secondaire général ²	2	2,86
Enseignement secondaire général ¹	7	10

Enseignement technique	3	4,28
Enseignement primaire	28	40
Sans niveau scolaire	14	20
Permis de conduire	5	7,14
Total	70	100

Budget primitif de la commune de Tiassalé, 2015

La commune de Sikensi pour son fonctionnement, emploie 45 personnes (Cf. Tableau 22) dont 6 qui sont des agents de l'Etat détachés auprès de la commune. Il s'agit du Secrétaire Général de Mairie, des chefs des différents services que sont le service technique, le service administratif, le service financier, le service socio-culturel. Nous avons aussi le Receveur municipal. Les 39 autres agents, sont des agents municipaux employés directement par la Mairie. Ceux-ci sont répartis entre les différents postes de travail. Le poste qui emploie le plus de personnes est celui de l'administration financière et domaniale avec 10 personnes. Celui qui emploie le moins de personnes est celui des voiries et routes avec un seul employé. Le regroupement de ces différents postes par service, nous donne de voir que le service administratif, est celui qui compte le plus d'agents avec 22 personnes, soit 48,88% du personnel. Il est suivi du service financier qui compte 10 personnes, puis du service technique avec 8 personnes. Nous avons enfin, le service socio-culturel qui compte 3 personnes. Tous les postes sont pourvus aussi la commune de Sikensi est fonctionnelle.

Tableau 22 : Répartition des agents de la Mairie par poste de travail à Sikensi

Poste de travail	Statut		Total
	Agents de l'Etat	Employés Mairie	
Administration générale	2	1	3
Fonctionnement Municipal			
Etat civil et populations		8	8
Administration financière	1	9	10
Recettes municipale	1	0	1
Police municipale		7	7
Administration service technique	1	3	4

Voirie-Route- chemin		1	1
Nettoisement voirie, enlèvement ordure		3	3
Service socio-culturel	1	2	3
Cabinet du Maire		5	5
Total	6	39	45

Source : Budget primitif 2016

Les agents municipaux de la commune de Sikensi, sont fort peu qualifiés. Nous avons 11,36% de ceux-ci qui ont comme niveau d'étude, le cycle supérieur. Il s'agit principalement des agents de l'Etat qui sont détachés auprès de la collectivité. Les personnes ayant un niveau équivalent au second cycle de l'enseignement secondaire, représentent 20,45% des employés municipaux. Nous avons les personnes qui ont atteint le premier cycle du secondaire qui sont les plus nombreuses parmi les employés municipaux. Ils représentent 29,54% de l'effectif total. Les personnes ayant bénéficiées d'une formation technique, ne représentent que 6,81% des agents municipaux. Ceux qui ont le niveau primaire représentent 9,09% des effectifs et ceux sans niveau scolaire représentent 15,9% des travailleurs municipaux. Les personnes ayant pour seule qualification le permis de conduire, représentent 6,81% de l'effectif total (Cf. Tableau 23).

Tableau 23 : Niveau d'étude des agents de la Mairie de Sikensi

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage
Enseignement supérieur	5	11,36%
Enseignement secondaire général ²	9	20,45%
Enseignement secondaire général ¹	13	29,54%
Enseignement technique	3	6,81%
Enseignement primaire	4	9,09%
Sans niveau scolaire	7	15,9%
Permis de conduire	3	6,81%
Total	44	100

Source : Budget primitif 2016 de la commune de Sikensi

En dehors de la commune d'Agboville où l'on compte encore des postes à pourvoir, les deux autres communes disposent de tout le personnel nécessaire à leur bon fonctionnement. Celui-ci n'est cependant pas qualifié pour le travail qu'il a à mener en dehors des agents de l'Etat qui sont détachés auprès de ces municipalités.

3.2.2.5 Le matériel roulant

Ce matériel par son caractère fournit ou par sa désuétude participe à déterminer les possibilités d'actions municipales.

En 2015, le parc auto-moto de la commune d'Agboville, tous types de véhicules compris se présente de la manière suivante : six voitures de tourisme, huit mobylettes et scooters et deux véhicules utilitaires. L'administration générale est dotée d'une voiture de tourisme et de trois mobylettes ; les autorités municipales disposent de quatre voitures de tourisme, l'administration financière dispose d'une voiture et de cinq mobylettes. Le service des voiries routes et chemins ne comptent pas de voitures utilitaires, celui de l'hygiène et de la salubrité deux véhicules utilitaires et celui de l'abattoir un véhicule utilitaire (Cf. Tableau 24). Les 2/3 des véhicules de tourisme sont à l'usage des autorités municipales. Certains services ne disposent pas de moyens de locomotion comme par exemple le service socio-culturel. En dehors du véhicule du Secrétaire Général, l'administration générale ne dispose pas de véhicule de liaison. Les véhicules utilitaires sont dans l'ensemble moyennement bons.

La commune ne dispose pas d'assez de véhicules utilitaires. Cela pose des problèmes plus qu'importants pour des services comme celui de l'hygiène et de la salubrité qui est chargé du nettoyage et de l'enlèvement des ordures. Le service voirie et route, ne dispose d'aucun engin à même de pouvoir mener à bien sa mission. Beaucoup de services ne disposent pas de véhicules, ce qui met à mal la mobilité des agents dans l'exercice de leur mission.

Tableau 24: Répartition et état du matériel roulant par service à Agboville

Service utilisateur	Type de véhicule	Marque	Année de mise en service	Etat
Administration générale	C220	Mercedes	2007	Mauvais
	Scooter	MBK	2000	Moyen
Autorités municipales	UNYB	Nissan	2002	Moyen
	89DRFN	Peugeot 607	2002	Bon
	IX35	Hyundai	2015	Bon
Administration financière	Mobylette	Peugeot	2004	Bon
	Berline	Kia		Bon

Voirie et réseau (Administration)	Mobylette	MBK	1990	Moyen
	190 D	Mercedes	1995	Moyen
Voirie Route Chemin	-			
	-			
Hygiène et Salubrité	Camion benne	Foton	2013	Bon
	Tracteur+remorque		2010	Bon
	ZY-150ZH	Zhonna	2013	Bon
	XD-150D	Mingda	2013	Bon
	AP-150ZH	Apsonic	2013	Bon
	Tiger 150	Tiger	2013	Bon
	Top-150	Top Moto	2013	Bon

Source : Budget primitif de l'exercice 2015 de la commune d'Agboville

A Tiassalé il s'agit de quatre berlines dont une en bon état et trois en mauvais état. Nous avons aussi trois 4X4 en bon état, une fourgonnette en mauvais état, cinq mobylettes dont 2 en bon état et 3 en mauvais état. Nous comptons aussi une camionnette en mauvais état, un break en mauvais état, 3 tracteurs dont 2 en bon état et 1 en mauvais état, puis 5 tricycles tous en bon état. Ces moyens de locomotions se répartissent entre l'administration générale qui dispose d'une berline en bon état et d'une mobylette en mauvais état. Le fonctionnement de la municipalité dispose lui de 2 berlines et d'un break tous en mauvais état. L'état civil est doté d'une mobylette en bon état. L'administration financière et domaniale a en sa possession un 4X4 en bon état, une fourgonnette en bon état et une mobylette en bon état. Le service voirie et réseau dispose de trois tracteurs dont 2 en bon état et 1 en mauvais état, il dispose aussi de 2 tricycles en bon état et une camionnette en mauvais état. Le service hygiène et salubrité lui compte une mobylette en mauvais état et 3 tricycles en bon état. L'administration des services culturels dispose elle d'une mobylette en bon état. Le cabinet du Maire a lui à sa disposition une berline en mauvais état et deux 4X4 en bon état (Cf. Tableau 25). Au total, les véhicules de type 4X4 le break et les berlines au nombre de 8 sont repartis entre l'administration générale, le fonctionnement de la municipalité, l'administration financière et le cabinet du Maire. Pour ce qui est des véhicules utilitaires au nombre de 5, nous avons 3 en bon état.

Tableau 25 : Etat du matériel roulant de la commune de Tiassalé

Type de matériel	Etat du matériel		Nombre
	Bon	Mauvais	
Berline	1	3	4
4X4	3	0	3
Fourgonnette	1	0	1
Mobylette	2	3	5
Camionnette	0	1	1
Break	0	1	1
Tracteur	2	1	3
Tricycle	5	0	5
Total	14	9	23

Source : Budget primitif de l'année 2015

A Sikensi c'est un parc comprenant un véhicule de type 4X4 et alloué au service financier qui a 7 ans d'âge et un état jugé moyennement bon. Nous avons aussi 2 tracteurs qui appartiennent au service technique et chargés de l'enlèvement des ordures. Un seul de ces tracteurs est en bon état. A côté de ces engins, nous avons aussi 2 tricycles qui sont destinés au ramassage des ordures mais qui sont en mauvais état. En dehors des services précités, aucun autre service, n'est doté en matériel roulant. Cela pose le problème de la mobilité des agents et la capacité des différents services à pouvoir accomplir leurs tâches.

Tiassalé est la commune qui dispose de plus de matériels roulants puis suivent Agboville et enfin Sikensi. Agboville est cependant celle qui dispose de plus de véhicules en bon état. Dans l'ensemble de nombreux services ne sont pas dotés de moyens de locomotions et de matériels roulant nécessaires à la mise en œuvre de leurs activités.

3.2.3 La participation des populations

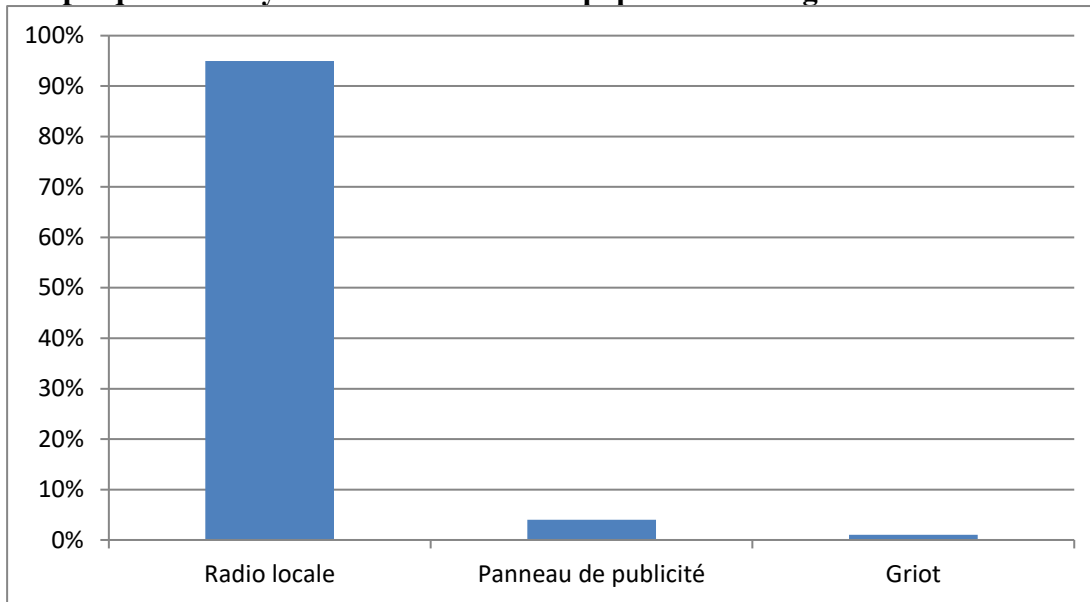
Nous nous sommes intéressés à la perception de l'action municipale par les populations, aux différentes organisations qui existent dans l'espace d'étude et leur implication dans la gestion de l'espace.

3.2.3.1 le niveau de perception de l'action municipale

A Agboville, 72% de la population interrogée s'intéresse à l'action municipale. Elle est informée de ses activités au moyen des outils de communication. Il s'agit des radios de proximité pour 95% des populations interrogées, suivi des panneaux publicitaires pour 4% de

ceux-ci et des griots pour les 1% restants (Cf. Graphique 27). Elle trouve que le rôle du maire consiste par ordre d'importance à célébrer les mariages, à construire et entretenir les voies, à ramasser les ordures, à collecter les taxes, à enregistrer les faits d'état civil et enfin à trouver du travail pour la population.

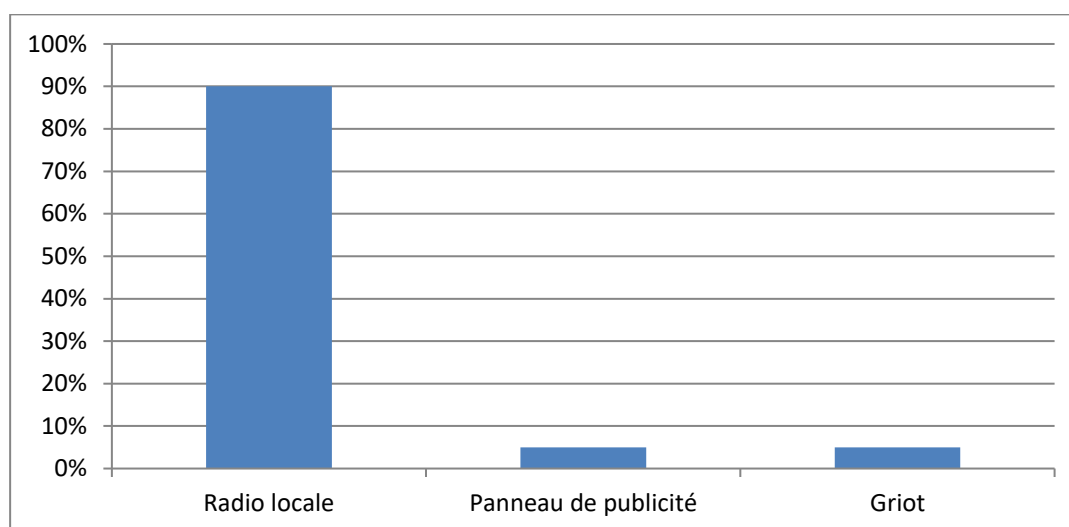
Graphique 27: Moyens d'information des populations d'Agboville



Source : Notre enquête, 2017

A Tiassalé, c'est 60% de la population qui s'intéresse à l'action municipale. Elles s'informent par le biais des radios de proximité à 90%, des affiches publicitaires à 5% et des griots à 5% (Cf. Graphique 28). Pour elle le rôle du maire consiste par ordre d'importance à ramasser les ordures, à construire et entretenir les voies, à célébrer les mariages, à collecter les taxes, à trouver du travail pour la population et enfin à enregistrer les faits d'état civil.

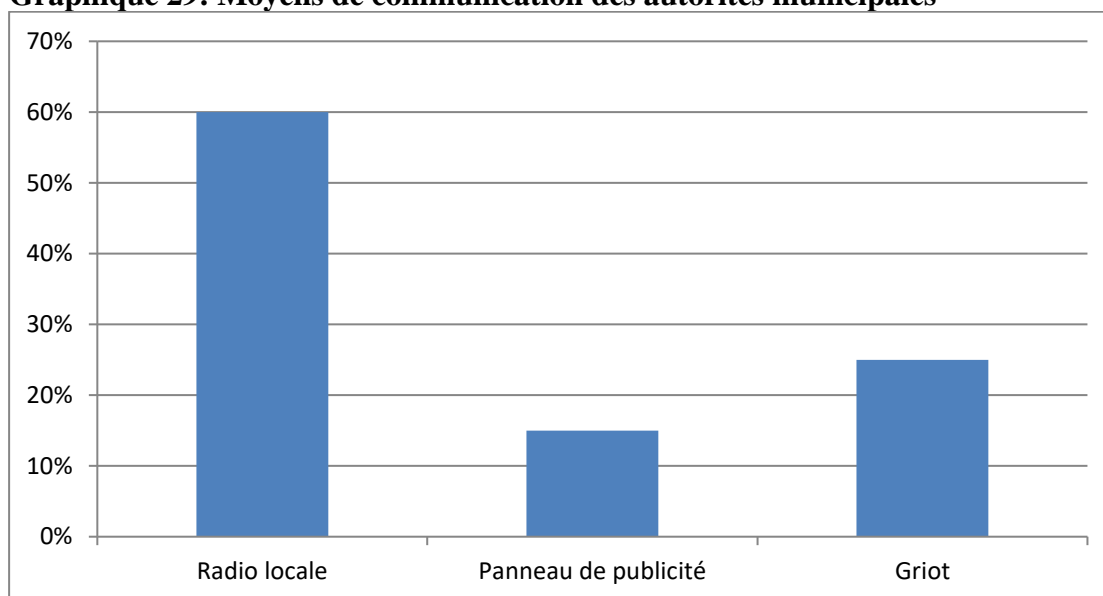
Graphique 28: Moyens d'information des populations de Tiassalé



Source : Notre enquête, 2017

A N'douci, nous comptons 50% de la population qui s'intéresse à l'action municipale. Elle s'informe par le biais des médias à savoir les radios de proximité à 60%, les affiches publicitaires à 15% et les griots à 25% (Cf. Graphique 29).

Graphique 29: Moyens de communication des autorités municipales

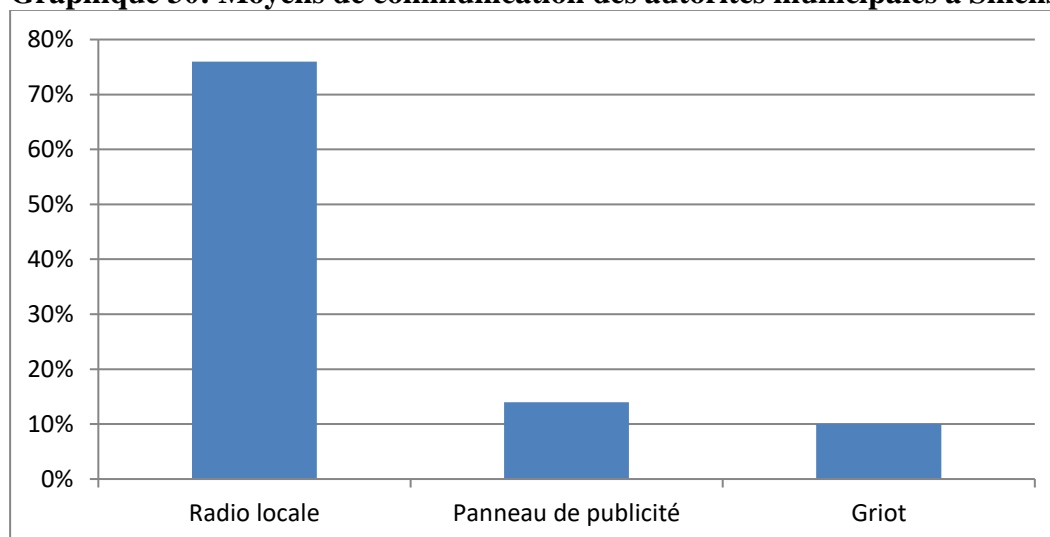


Source : Notre enquête, 2017

A Sikensi la population pense que le rôle du maire c'est de ramasser les ordures, de construire et d'entretenir la voirie, de célébrer les mariages, de collecter les taxes. Cette population

s'intéresse à 57% aux activités municipales. Elle est informée de l'action municipale à partir des moyens de communication que sont les radios locales à 76%, les panneaux publicitaires à 14% et les griots à 10% (Cf. Graphique 30).

Graphique 30: Moyens de communication des autorités municipales à Sikensi



Source : Notre enquête, 2017

Plus de la moitié des populations de notre zone d'étude a une idée précise du rôle de la municipalité et elle s'intéresse aux activités que celle-ci mène. Aussi nous allons nous intéresser à la manière dont elle est organisée ainsi qu'à son niveau de participation à l'action municipale.

3.2.3.2 La vie associative dans les villes de la région de l'Agneby-Tiassa

Les regroupements de populations dans notre zone d'étude se font au travers d'associations de quartiers, de femmes, de jeunes, ethniques et d'ONG. Tous ces regroupements sont régis par la loi ivoirienne n° 60-315 de 1960 régissant les associations, une loi qui est considérée comme caduque au vu de l'évolution de la société et de la mise en œuvre de la démocratie participative. Nous comptons à Agboville une trentaine d'ONG tandis qu'à Tiassalé nous en avons dénombré quinze et dix à Sikensi. Elles interviennent dans différents domaines que sont l'aide aux personnes vivant avec le VIH, l'aide aux orphelins, la protection de l'environnement, la protection des personnes handicapés, l'aide aux veuves, l'aide aux personnes démunies, l'inclusion financière de la femme, la mise en œuvre de projets de développement. La plupart de ces organisations ont pour interlocuteur principal, les représentations des ministères présents dans la ville en rapport avec leurs domaines d'activités. Ces structures étatiques les sollicitent. Ce sont principalement les ONG de gestion de l'environnement et qui sont impliquées dans les

activités de pré-collecte des ordures ménagères qui collaborent avec les autorités municipales. Elles sont surtout à la recherche de financement de leurs activités et il s'établit une relation de subordination entre elles et lesdites autorités.

Les associations de quartiers sont des structures qui se créent à l'intérieur des différents sous quartiers des villes de notre espace d'étude. Certaines d'entre elles ont une existence légale car elles se font reconnaître par l'autorité compétente qu'est le préfet. Les autres, les plus nombreuses ne franchissent pas le pas de la reconnaissance légale. Elles sont néanmoins connues des autorités municipales et déconcentrées c'est à elles que sont transmises les informations officielles ainsi que le bien fondé des décisions prises ou à prendre en vue de les répercuter sur les populations. Il s'agit d'organisations qui se dotent de textes en conformité avec ceux qui régissent la vie associative en Côte d'Ivoire. Elles ont au départ pour ambition l'entraide au sein du quartier mais très vite elles se retrouvent à traiter des problèmes en rapport avec le cadre de vie immédiat à savoir les questions de salubrité, de sécurité, d'ouverture de voies, les besoins en infrastructures de base comme les écoles primaires, les centres de santé, les marchés. Leurs doléances et besoins sont adressés en premier ressort aux autorités municipales puis aux responsables des différentes administrations déconcentrées. A Agboville, ce sont 24 associations de quartier qui font l'objet de reconnaissance officielle, à Tiassalé nous en comptons 8 et à Sikensi 5.

A côté des associations de quartier cohabitent des associations de femmes. Celles-ci ont pour objectif l'animation culturelle du quartier à travers l'organisation d'activités festives en leur honneur comme la fête des mères mais aussi en l'honneur de leurs époux et de leurs enfants. Elles mettent aussi en œuvre l'entraide financière à travers l'organisation de tontines. Elles s'adressent aux autorités municipales, aux structures déconcentrées de l'Etat mais aussi à la classe politique locale en vue du financement de leurs activités. Ces structures en retour les utilisent comme des canaux pour faire passer des informations à l'endroit des femmes.

Les associations de jeunes sont des regroupements qui ont pour objectifs l'épanouissement de la jeunesse à travers l'organisation d'activités culturelles mais aussi la recherche de financement d'activités lucratives. Ce sont des regroupements qui ont pour interlocuteurs la DR du ministère de la jeunesse et qui reçoivent une aide des autorités municipales. Elles ont à leur tête un président communal qui est régulièrement consulté par les autorités décentralisées.

Les associations ethniques sont des regroupements de populations originaires d'une même région ou d'un même département ou sous-préfecture et ayant en commun la pratique d'une même ethnie. Ceux-ci ont pour objectifs l'entraide, l'apprentissage de la langue, le développement de liens sociaux. Elles sont aussi utilisées comme courroies de transmission de

l'information autant par les autorités décentralisées que déconcentrées. Elles sont aussi sollicitées par les mêmes autorités pour prévenir les conflits et aussi les régler. A celles-là nous associons les autorités coutumières locales.

A Agboville, nous avons 27% de la population qui dit prendre part à des activités associatives. Les personnes ayant déjà pris part à des rencontres publiques organisées par les autorités municipales, représentent 16% de la population. Celles-ci avaient pour but des sujets en rapport avec les installations anarchiques dans la ville, la salubrité, l'instauration d'un cadre propice aux études pour les élèves. Seulement 22% des habitants est convaincu que les associations participent au développement de la ville.

A Tiassalé, nous avons 30% de la population qui dit être membres d'associations. Les personnes ayant déjà pris part aux rencontres publiques organisées par les autorités municipales, représentent 15% de la population. Ces rencontres avaient pour sujets le financement des activités des jeunes et des femmes, la gestion des ordures ménagères, l'acquisition de magasins au marché. Nous avons 30% des habitants qui croient que ces regroupements participent au développement de la ville.

A N'douci, 25% de la population dit prendre part à des activités associatives. Les personnes ayant déjà pris part aux rencontres publiques organisées par les autorités municipales, représentent 10% de la population. Ces rencontres avaient pour objectif des sujets en rapport avec le développement à savoir le financement des activités des jeunes et des femmes, la gestion des ordures ménagères. Nous avons 20% des habitants qui croient que les associations participent au développement de la ville.

A Sikensi, nous avons 38,75% de la population qui dit appartenir à une association. Les populations ont connaissance à 70% de l'existence de nombreuses associations dans la ville. C'est seulement 12.5% des personnes interrogées qui croient que ces associations participent au développement de la ville. Nous avons 23,75% de la population qui a déjà pris part à une réunion convoquée par les autorités municipales. Il s'agissait très souvent d'informer des nouvelles taxes municipales, mais aussi pour parler de la sécurité en ville et de la construction des voies.

Dans les villes de notre zone d'étude moins de la moitié de la population participe aux activités associatives et c'est un peu moins de 30% qui mesure l'importance de celles-ci dans le développement local. Ce sont principalement les associations de quartier qui ont en vue l'amélioration de leur cadre de vie.

Conclusion partielle

Les villes de la région connaissent une croissance spatiale continue stimulée par la mise en place d'infrastructures administratives et par le besoin d'espaces de la population. Le niveau de croissance est variable d'une ville à l'autre. Si à Agboville et à Sikensi il est supérieur à ce qui prévalait avant la mise en œuvre de la décentralisation ; à Tiassalé et N'douci, il est inférieur à ce qui prévalait. Bien que le taux d'occupation du sol dans ces espaces ne soit pas de 100%, les habitations y forment un tout.

Le volume de population y est partout supérieur à 3000 habitants. Le nombre d'habitants a évolué par rapport à la période avant la décentralisation. Le taux de croissance de la population est cependant inférieur à ce qui prévalait avant la mise en œuvre de la décentralisation en dehors de Sikensi. La représentation de la population par sexe et par âge donne une pyramide avec une base en train de rétrécir et des flancs qui s'épaississent. La proportion de populations étrangères est supérieure ou égale à ce qui prévaut au plan national en dehors d'Agboville.

Plus de la moitié de la population de notre espace exerce une activité autre que l'agriculture et l'élevage.

Dans chacune des localités de notre espace se trouve représenter l'administration à travers ses démembrements que sont les préfetures, les sous-préfetures, les directions régionales et départementales des différents ministères ainsi que certains services administratifs.

La gouvernance urbaine est assurée par les autorités locales à travers le conseil municipal et la municipalité. Elle est aussi assurée par l'administration centrale par le biais des autorités préfectorales et des autres administrations déconcentrées. Les populations elles essaient d'y participer à travers la chefferie traditionnelle locales, des associations de quartiers, de jeunes, de femmes et d'ONG. Ces organisations ne sont cependant pas assez influentes du fait de la faible adhésion populaire, du manque de savoir-faire, du manque de moyens et l'absence de règles claires et fortes.

Finalement les villes de l'Agneby-Tiassa présentent les caractères propres aux espaces urbains à savoir la réunion organique des habitations, un volume de population de plus de 3000 habitants dont plus de la moitié exerce une activité du secteur moderne, et un espace renfermant une fonction administrative. La participation de la population à la gouvernance urbaine n'est cependant pas assez importante.

Notre hypothèse de départ qui voulait que les localités de la région présentent des caractères propres aux centres urbains mais que la participation de la population à la gouvernance de ces espaces soit quasi inexistant se trouve confirmée.

PARTIE II :
CAPACITES FINANCIERES ET ACTIVITES ECONOMIQUES DES VILLES
DE L'AGNEBY-TIASSA : AGBOVILLE, TIASSALE, N'DOUCI ET SIKENSI

Introduction

La politique de décentralisation est censée favoriser la mobilisation des ressources économiques locales. L'espace urbain où est mise en œuvre cette politique est aussi considéré comme le lieu privilégié de production de richesse.

Quelles sont alors les capacités économiques des centres urbains que nous étudions ?

Aussi dans cette seconde partie de notre travail qui se subdivise en trois chapitres, nous avons relevé les ressources dont disposent les communes qui gèrent les villes de notre espace d'étude ainsi que le niveau d'exécution de leurs dépenses et enfin les activités économiques qui y sont pratiquées. Pour cela nous avons utilisé la recherche documentaire. Cela nous a permis d'accéder aux comptes administratifs des collectivités étudiées, aux résultats des différents RGPH, aux données des Ministères de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie.

Le chapitre 4 traite des ressources financières des communes de la région.

Le chapitre 5 relève le niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui y sont consentis.

Dans le chapitre 6 il est question des activités économiques qui y sont pratiquées.

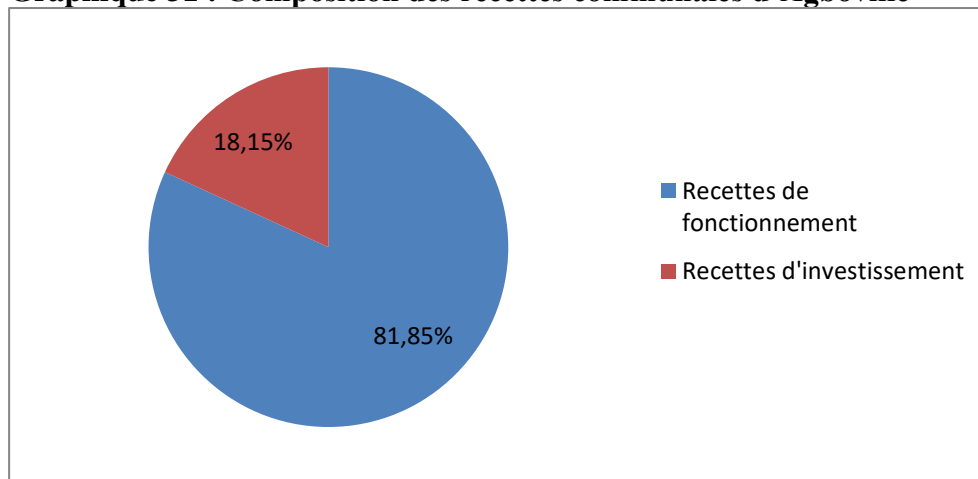
CHAPITRE IV: LES RESSOURCES FINANCIERES DES COMMUNES DE LA REGION

La loi ivoirienne donne aux collectivités décentralisées le droit de collecter des ressources en vue de la gestion de leurs affaires propres. Quelles sont ces recettes ? D'où proviennent-elles ? et quel est leur niveau de recouvrement ? Dans ce chapitre nous avons relevé les capacités financières des différents centres urbains. Nous avons pour cela eu à exploiter les différents comptes administratifs des différentes communes.

4.1 Les recettes communales

Les données sur les recettes communales dont nous disposons sur Agboville concernent les huit (08) dernières années c'est-à-dire de l'année 2008 à l'année 2015. Sur cette période, elles s'élèvent à 3.689.843.173fcfa. Cela correspond à une moyenne annuelle de 461.230.396 FCFA (Annexe 8). Elles se composent des recettes de fonctionnement à 81,85% et des recettes d'investissement à 18,15% (Cf. Graphique 31).

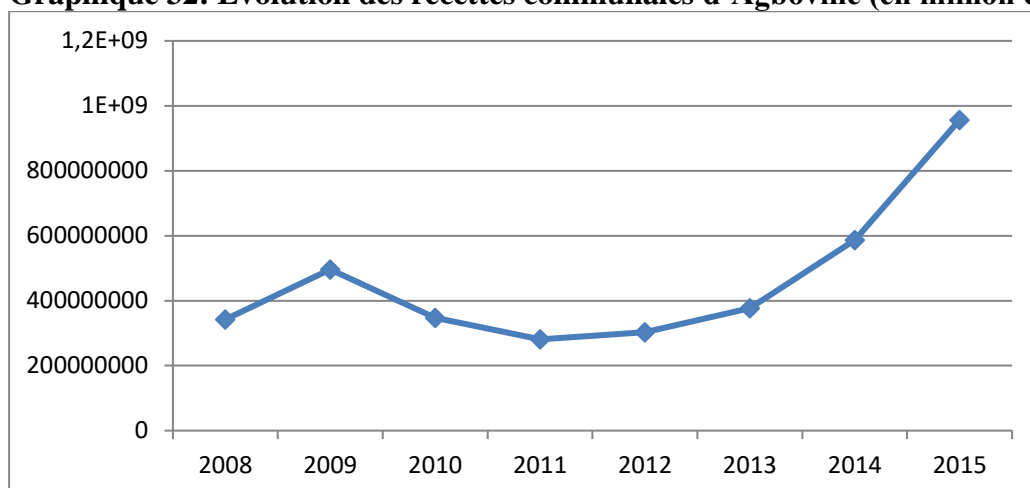
Graphique 31 : Composition des recettes communales d'Agboville



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

Celles-ci sont très fluctuantes variant d'une année à l'autre (Cf. Graphique 32). Entre 2009 et 2011, elles connaissent une tendance à la baisse. A partir de 2012, elle ne fait que croître régulièrement. La recette la plus importante date de 2015 et s'élève à 956.665.913fcfa, cela équivaut à deux fois la recette moyenne et à trois fois et demi la recette la plus faible qui date de 2011 et s'élève à 281.044.270fcfa (Cf. Annexe 6).

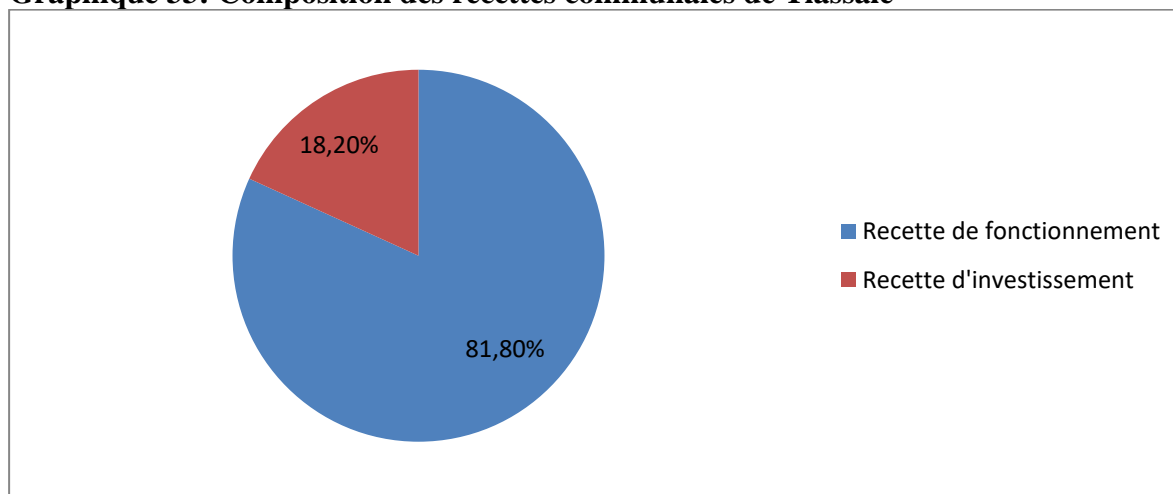
Graphique 32: Evolution des recettes communales d'Agboville (en million cfa)



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

Les recettes moyennes de la commune de Tiassalé qui regroupe les centres urbains de Tiassalé et N'douci sur la période allant de 2007 à 2015 sont de 368.969.090 FCFA (Cf. Annexe 20). Elles se composent à 81,8% des recettes de fonctionnement et à 18,2% des recettes d'investissement (Cf. Graphique 33).

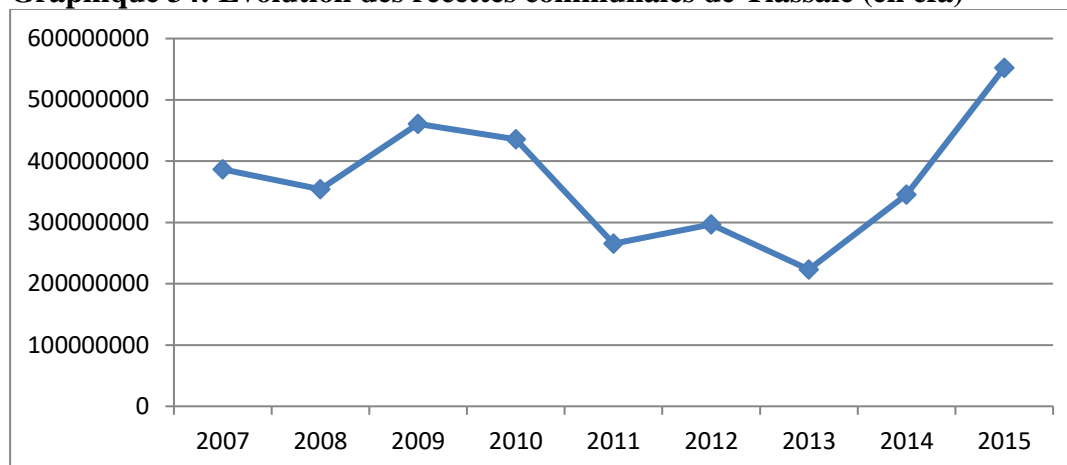
Graphique 33: Composition des recettes communales de Tiassalé



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

La recette la plus importante est celle de 2015 qui s'élève à 552.245.096 FCFA et la plus faible est celui de 2013 qui s'élève à 223.209.685 FCFA. Elle est très fluctuante et évolue en dent de scie entre 2007 et 2009. Elle est décroissante entre 2010 et 2011 puis part à la hausse en 2012 avant de chuter en 2013. A partir de 2014, elle repart à la hausse (Graphique 34).

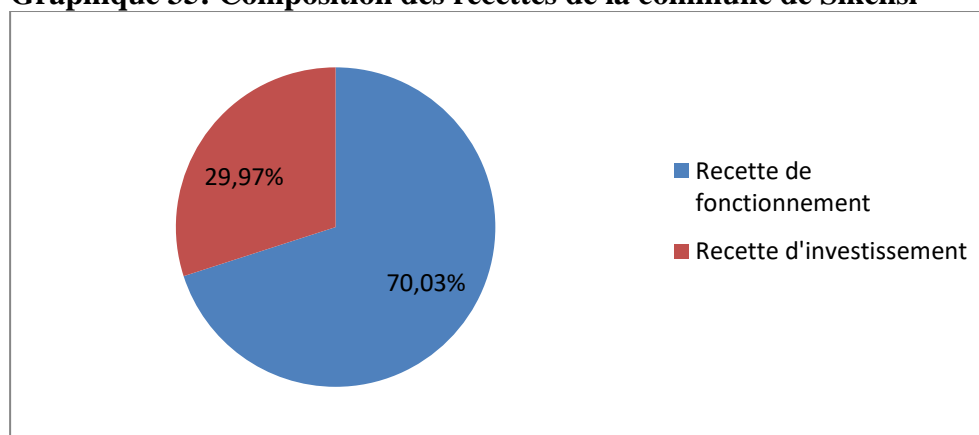
Graphique 34: Evolution des recettes communales de Tiassalé (en cfa)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Les recettes de la commune de Sikensi sur notre période d'étude qui va de 2007 à 2015, s'élèvent à 1.554.762.324 FCFA, soit une moyenne annuelle de 172.751.370 FCFA (Annexe 30). Elles se composent pour 70,03%% des recettes de fonctionnement avec une moyenne annuelle qui s'élève à 120.610.865 FCFA. Elles comprennent aussi des recettes d'investissement qui elles en constituent les 29,97% avec une moyenne annuelle de 52.140.504 FCFA (Graphique 35).

Graphique 35: Composition des recettes de la commune de Sikensi

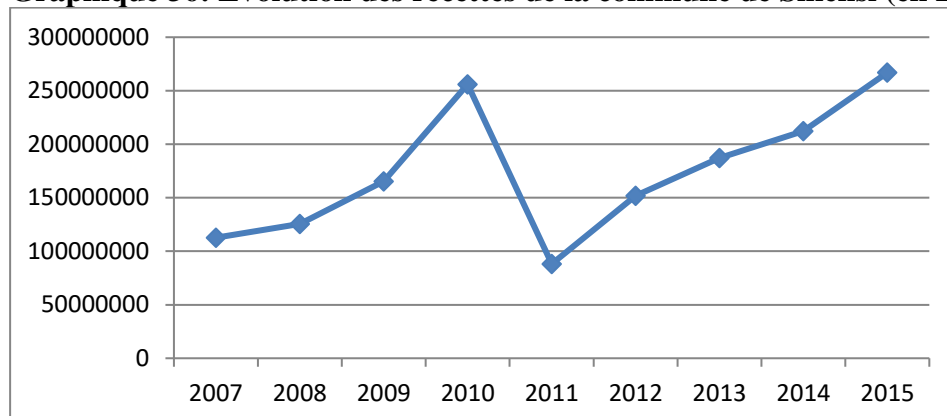


Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

Les recettes communales de Sikensi ont évolué en trois temps sur notre période d'étude. De 2007 à 2010, elles ont connu une période de croissance continue, passant de 112.602.190 FCFA à 255.891.979 FCFA. Elles sont passées du simple au double sur une période de 4 ans. En 2011, les effets de la crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire, vont se faire ressentir. Les ressources de la

commune, vont fortement chuter. A partir de 2012, elles retrouvent une allure croissante pour atteindre et même dépasser le niveau qui était le leur avant 2011 (. Graphique 36).

Graphique 36: Evolution des recettes de la commune de Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi

Agboville est la commune qui dispose des recettes les plus importants suivis de Tiassalé et de Sikensi. C'est cependant Sikensi qui dispose des recettes d'investissement les plus importantes proportionnellement aux recettes totales.

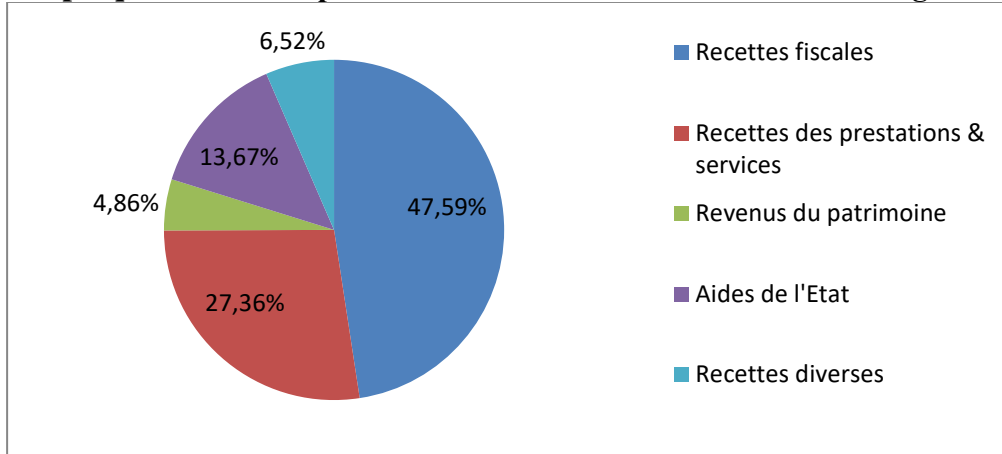
Dans l'ensemble les recettes des collectivités connaissent une tendance à la hausse après l'année 2011. Elles sont à 70% allouées au fonctionnement.

4.1.1 Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent de cinq sources différentes que sont les recettes fiscales, les recettes de prestation et de service, le revenu du patrimoine, l'aide de l'Etat et les recettes diverses.

Les recettes fiscales à Agboville, contribuent à 47,59% à la formation des recettes de fonctionnement, les recettes de prestation et de service y contribuent pour 27,36%, le revenu du patrimoine participe à 4,86%, l'aide de l'Etat elle participe à 13,67% et les recettes diverses pour 6,52%. (Cf. Graphique 37).

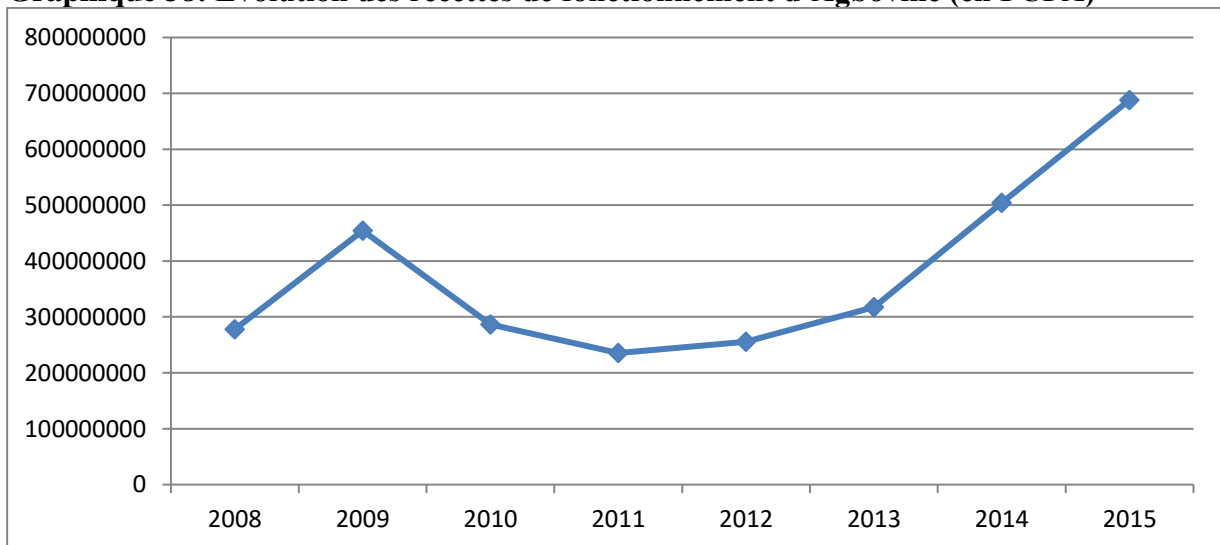
Graphique 37: La composition des recettes de fonctionnement d'Agboville



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

Ces recettes s'élèvent à 3.020.146.222 FCFA sur notre période d'étude, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 377.518.278 FCFA. Elles évoluent en dent de scie de 2008 à 2011 (Cf. Graphique 38). Après 2011, elles connaissent une croissance continue avec le plus haut niveau en 2015 qui est de 688.200.140 FCFA soit plus de deux fois la moyenne. La ressource la plus faible date de 2011 et s'élève à 235.400.861 FCFA soit 100.000.000 FCFA de moins que la moyenne. L'année 2011 cependant est particulière du fait de la crise post-électorale qu'a connu le pays. Les recettes sont reparties rapidement à la hausse après 2011 pour dépasser le niveau qu'elles avaient avant 2011.

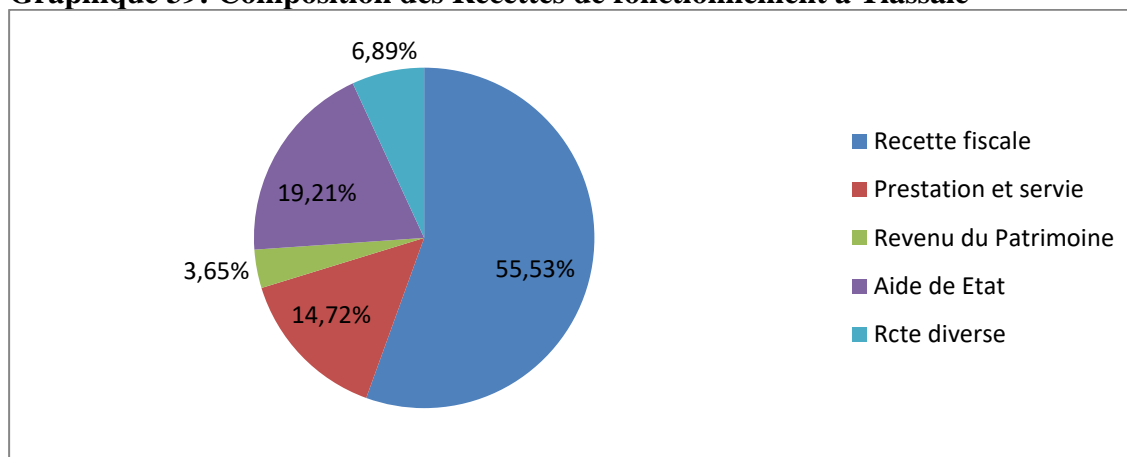
Graphique 38: Evolution des recettes de fonctionnement d'Agboville (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

A Tiassalé les recettes de fonctionnement se composent à 55,53% des recettes fiscales, à 14,72% des recettes de prestation et service, à 3,65% des revenus du patrimoine, à 19,21% de l'aide de l'Etat et à 6,89% des recettes diverses (Cf. Graphique 39).

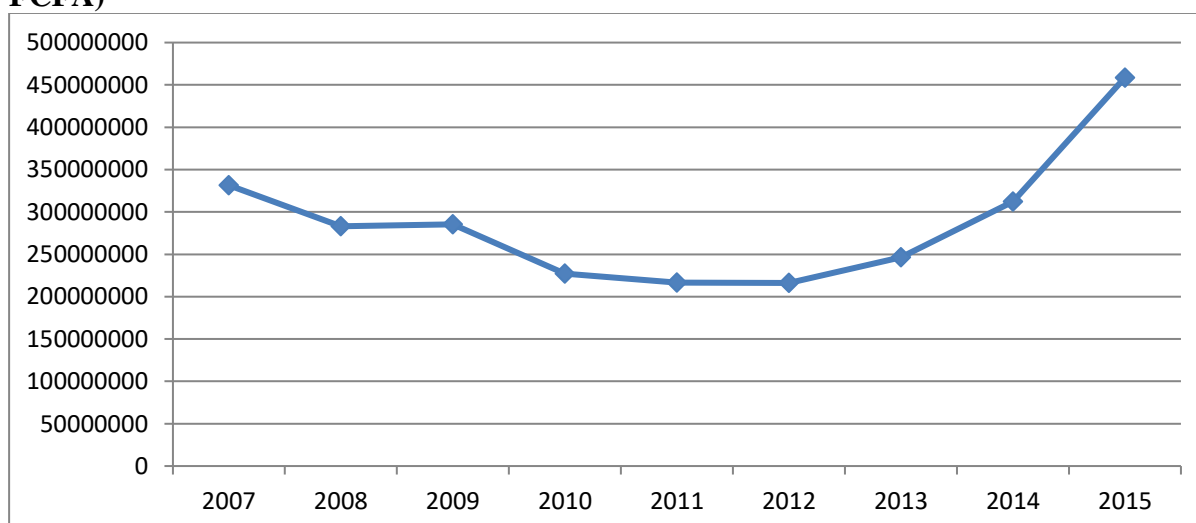
Graphique 39: Composition des Recettes de fonctionnement à Tiassalé



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

La moyenne de ces recettes s'élève à 286.330.755 FCFA. La recette la plus importante se chiffre à 458.658.576fcfa pour l'année 2015 et la plus faible recette s'élève à 216.169.366 FCFA pour l'année 2012. Soit un écart de plus de 200.000.000 FCFA entre ces deux extrêmes. Il s'agit donc de recettes qui subissent de fortes variations. Ces recettes après avoir été en constante baisse de 2008 à 2012 sont reparties à la hausse en 2013 (Cf. Graphique 40).

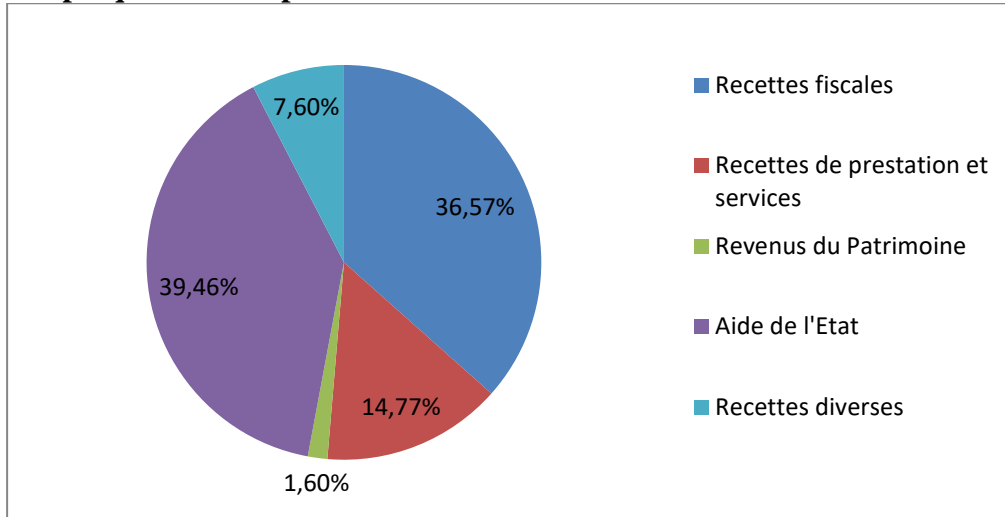
Graphique 40: Evolution des recettes de fonctionnement Tiassalé de 2007 à 2015(en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

A Sikensi les recettes fiscales représentent 36,57% des recettes de fonctionnement (Cf. Graphique 41). Nous avons aussi les recettes de prestation et services qui elles contribuent pour 14,77% aux recettes de fonctionnement, le revenu du patrimoine qui participe à 1,6%, l'aide de l'Etat qui elle représente 39,42% du budget de fonctionnement. Nous avons enfin les recettes diverses qui contribuent à 7,6% des recettes de fonctionnement.

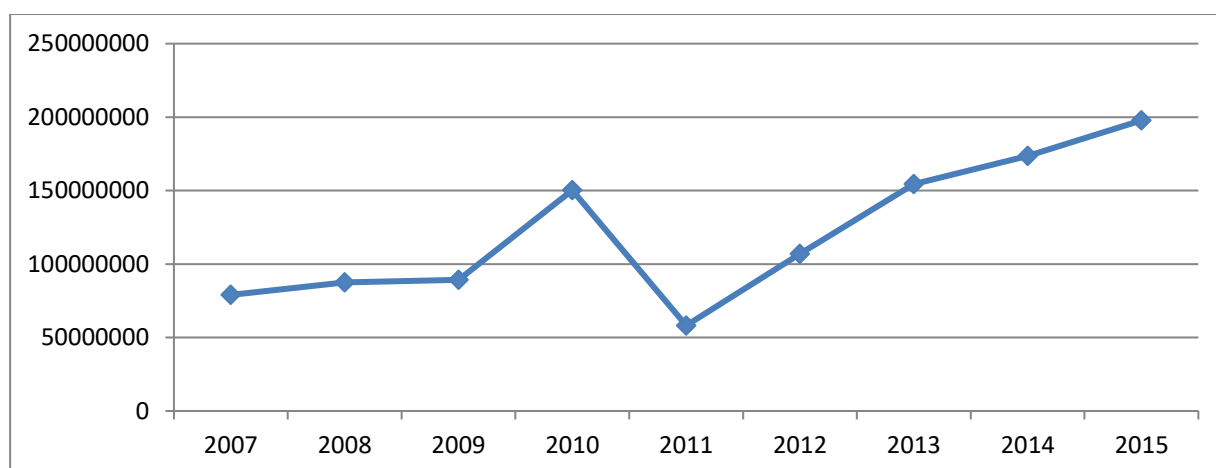
Graphique 41: Composition des recettes de fonctionnement à Sikensi en %



Source : Comptes administratifs du Maire Sikensi 2007-2015

Les recettes de fonctionnement à Sikensi, sont des recettes en perpétuelle croissance, cela si l'on ne tient pas compte de l'année 2011, (Cf. Graphique 42) où elles ont connu une forte chute du fait de la crise militaro-politique qu'a traversé le pays. La moyenne de ces recettes est de 121.842.204 FCFA. La recette la plus élevée sur cette période date de 2015 et s'élève à 197.766.420fcfa soit 50.000.000 de FCFA au-dessus de la moyenne de ces recettes. La recette la plus faible elle date de 2011 et s'élève à 58.181.801fcfa soit 70.000.000 de FCFA en dessous de la moyenne. Cela démontre que celles-ci ont connu une évolution spectaculaire après 2011.

Graphique 42: Evolution des recettes de fonctionnement de Sikensi de 2007 à 2015



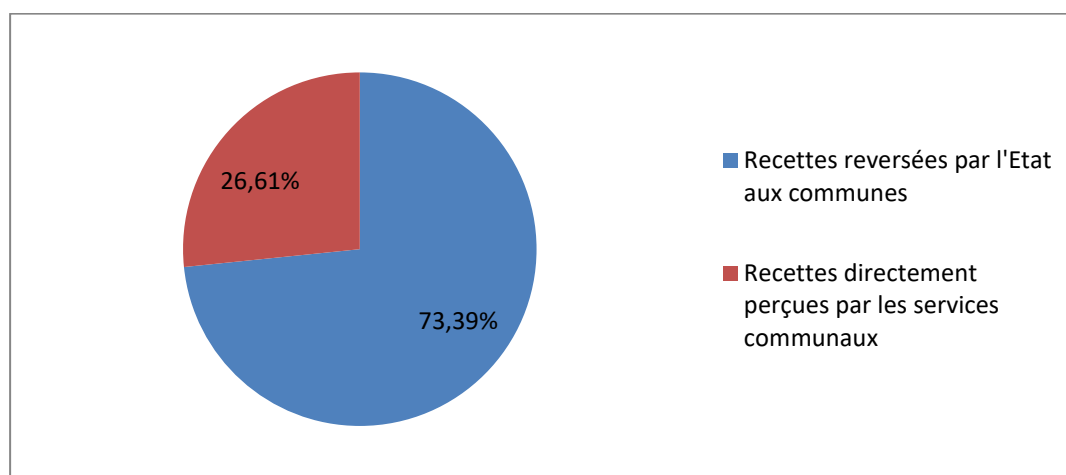
Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

4.1.1.1 Les recettes fiscales

Il s'agit de recettes qui proviennent de la perception de taxes. Celles-ci sont aussi bien perçues par les services de l'Etat pour le compte de la collectivité territoriale, que par les services de la collectivité décentralisée directement. Ces recettes se constituent de la contribution foncière des propriétés bâties, de la contribution des patentes, de la taxe forfaitaire des taxis, de la taxe sur les locaux garnis, de la taxe sur les pompes distributrices de carburant, de la taxe sur les charrettes, de la taxe sur les taxis, et de la taxe sur les publicités. Les deux premières taxes citées à savoir la contribution foncière des propriétés bâties et les patentes, sont celles qui sont perçues par les services de l'Etat sur le territoire communal et dont une partie est reversée aux collectivités (30% du total des impôts fonciers et 40% des impôts synthétiques). Les autres sont celles directement perçues par les services de la collectivité.

A Agboville sur notre période d'étude, ces recettes s'élèvent à 1.437.396.001fcfa soit une moyenne annuelle de 179.674.500fcfa représentant 47,59% du total des recettes de fonctionnement. La contribution foncière des propriétés bâties et la contribution des patentes représentent respectivement 36,89% et 36,5% du total des recettes fiscales de la commune. Aussi les autres taxes qui constituent les recettes fiscales et sont perçues directement par les services communaux ne représentent que 26,61% de celles-ci (Cf. Graphique 43).

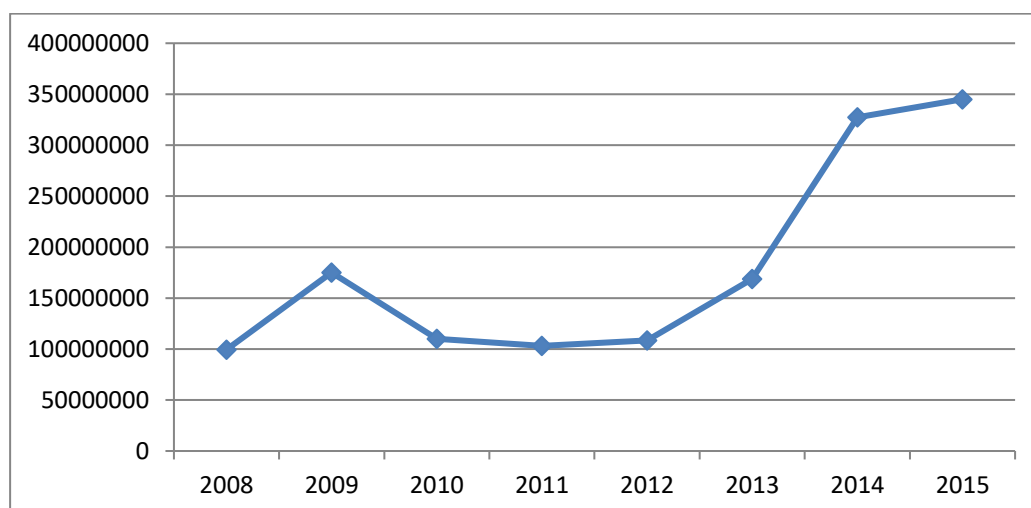
Graphique 43 : Formation des recettes fiscales à Agboville



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

Le niveau des recettes fiscales après avoir progressé de 2008 à 2009, connaît une période de décroissance continue en 2010 et 2011. A partir de 2012, il repart à la hausse de façon continue (Cf. Graphique 44). Le niveau le plus élevé des recettes fiscales est de 345.074.275 FCFA qui est de deux fois la moyenne annuelle et de trois fois le niveau le plus bas des recettes qui est de 99.439.492 FCFA et qui date de 2008. Cette forte fluctuation s'explique par la forte fluctuation que connaissent et les recettes perçues par les services de l'Etat et les recettes collectées directement par la commune. Pour exemple, alors que la moyenne de la contribution foncière des propriétés bâties est de 69.497.088 FCFA, en 2015 le reversement de ces taxes à la commune était de 159.930.936 FCFA et en 2012, cela était de 22.595.172 FCFA (Cf. Annexe 34). Aussi soit les services de l'Etat recouvrent mal les taxes, soit l'Etat ne reverse pas correctement aux collectivités ce qu'il devrait. Pour ce qui est des taxes qui sont directement collectées par la collectivité locale, la taxe des petits commerçants est la plus importante. Elle contribue à 20,63% de la formation des recettes fiscales et constituent 81,24% des taxes directement perçues par les autorités municipales. L'évolution de ces taxes sur notre période d'étude montre qu'elles fluctuent très faiblement. Aussi la forte variation des recettes fiscales est principalement due à la non moins forte fluctuation des recettes que reverse l'Etat aux collectivités.

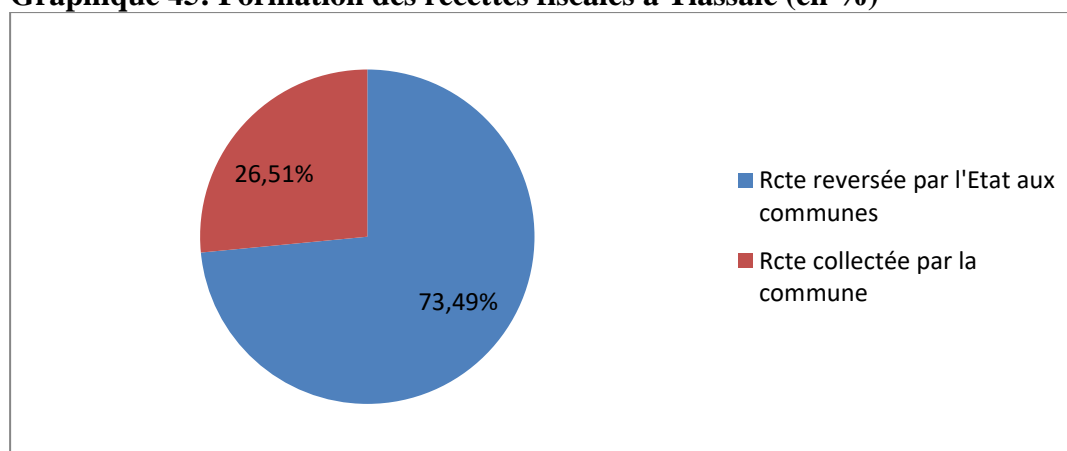
Graphique 44: Evolution des recettes fiscales à Agboville (en millier de francs)



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

A Tiassalé la moyenne des recettes fiscales s'élève à 159.018.088FCFA (Annexe 11) soit 55,53% des recettes de fonctionnement. Il s'agit donc de la recette qui contribue pour plus de la moitié à la formation du budget de fonctionnement de la commune et par extension au financement du fonctionnement de l'espace urbain. Au niveau de ces recettes fiscales, les parts qui proviennent de la contribution foncière (les impôts provenant des taxes sur les propriétés bâties et non bâties) et de la contribution des patentes représentent respectivement 44,74% et 28,75% des recettes fiscales alors que toutes les autres taxes qui contribuent elles aussi aux recettes fiscales et qui sont perçues par la collectivité directement à travers ses services ne représentent que les 26,51% (Graphique 45).

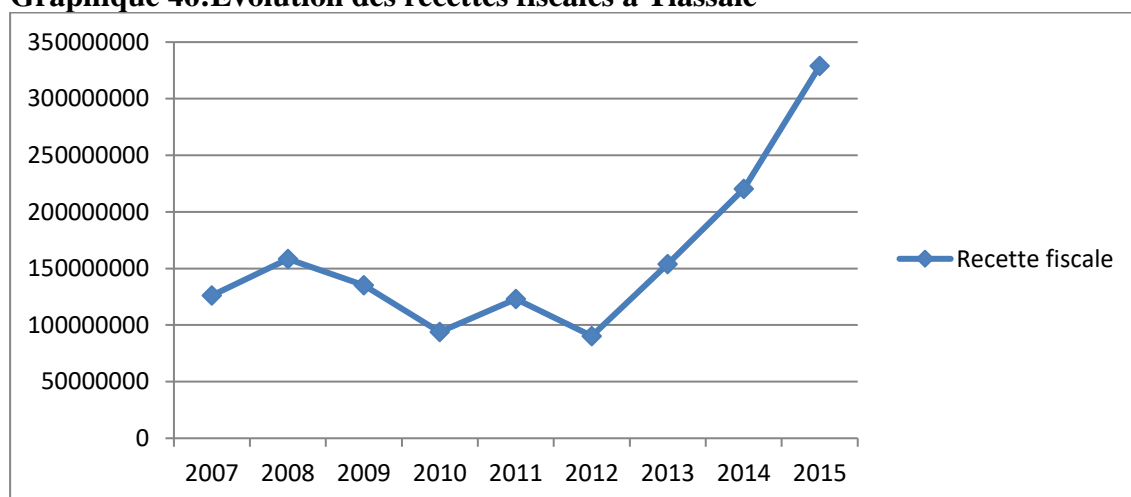
Graphique 45: Formation des recettes fiscales à Tiassalé (en %)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Les recettes reversées à la commune par l'Etat connaissent de grandes fluctuations c'est ainsi qu'au niveau de la contribution foncière, la recette la plus importante reversée est de 200.000.000 FCFA en 2015 et la plus faible est de 21.051.285 FCFA en 2012. La moyenne de cette recette est de 71.134.061 FCFA (Cf. Annexe 15), la recette la plus faible est de 3 fois en deçà de la moyenne et celle la plus forte est de 3 fois au-dessus de la moyenne. Cela laisse penser que soit l'Etat ne reverse pas correctement ce qu'il doit à la collectivité décentralisée, ou bien que les taxes ne sont pas correctement perçues par les services de l'Etat qui sont chargés de leur perception. Les taxes qui sont perçues par les services municipaux directement, connaissent aussi une fluctuation dans leur perception. Par exemple la taxe des petits commerçants qui représente 70,27% des recettes fiscales directement perçues par les services de la collectivité et 18,62% de l'ensemble des recettes fiscales connaît elle aussi de fortes fluctuations. Avec une moyenne de 29.608.348 FCFA, la recette la plus importante a été perçue en 2008 et s'élève à 53.693.684 FCFA et la taxe la plus faible elle s'élève à 14.998.994 FCFA et a été perçue en 2011 (Annexe 11). La taxe la plus élevée est de 2 fois plus importante que la moyenne de cette taxe sur la période qui nous concerne. Cela pourrait être interprété comme une difficulté à collecter les recettes ou comme une baisse du niveau d'activité économique. Les grandes variations que connaissent les revenus alimentant les recettes fiscales à Tiassalé font que ces recettes varient elles même fortement. C'est ainsi qu'elles croissent entre 2007 et 2008 pour décroître successivement en 2009 et 2010. Elles repartent à la hausse en 2011 avant de décroître en 2012 et repartir à la hausse à partir de 2013.

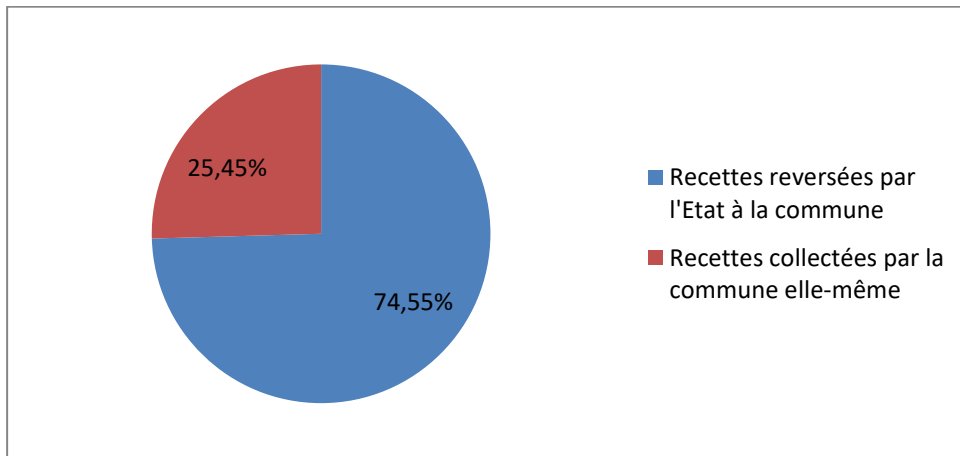
Graphique 46: Evolution des recettes fiscales à Tiassalé



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

A Sikensi, sur notre période d'étude, les recettes fiscales s'élèvent à 400.997.703 FCFA ce qui correspond à une moyenne annuelle de 44.555.300 FCFA. Il s'agit de la seconde source d'alimentation du budget de fonctionnement soit 36,57% de celui-ci. Les taxes reversées à la commune par l'Etat représentent à elles seules, 74,55% des recettes fiscales. Il s'agit des contributions foncières qui représentent 53,93% des recettes fiscales et les patentes qui elles représentent 20,62% des recettes fiscales communales (Cf. Graphique 47). Les taxes qui sont directement collectées par les services de la Mairie, correspondent à 25,45% des recettes fiscales. Parmi ces différentes taxes collectées directement par la collectivité locale, celle sur les petits commerçants est la plus importante avec 17,29% des recettes fiscales, soit 67,95% des taxes collectées par la commune (Cf. Annexe 25).

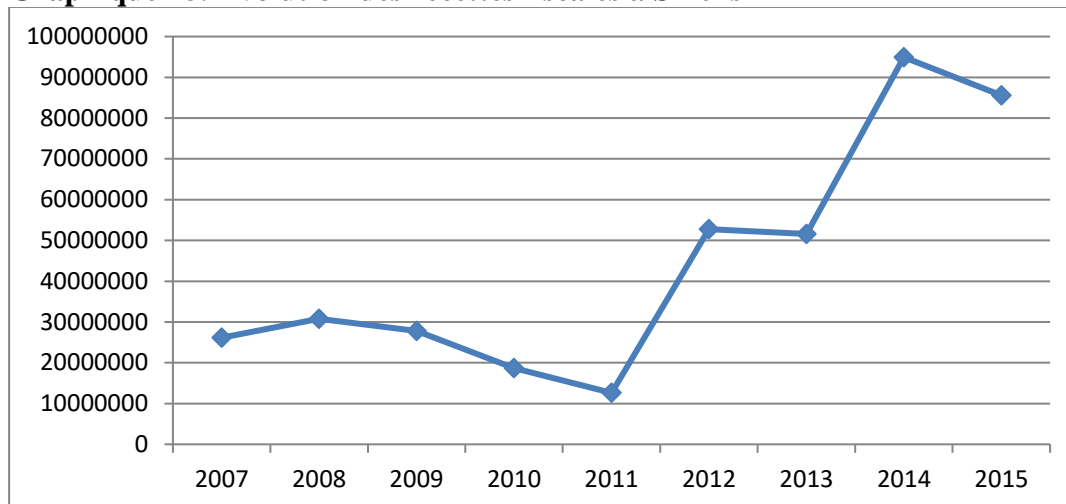
Graphique 47: Formation des recettes fiscales à Sikensi



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi.2007-2015

Les recettes fiscales à Sikensi connaissent de grandes fluctuations dans leur évolution. Après avoir connu une hausse de 2007 à 2008, on observe une baisse de ces recettes de 2009 à 2011. A partir de 2012, elles repartent à la hausse avec de légers infléchissements en 2013 et 2015 (Cf. Graphique 48). Après 2011, les recettes fiscales ont connu un bond spectaculaire dopées en ce sens par les recettes reversées par l'Etat aux communes (Annexe 44). Ce qui suscite des interrogations sur la manière dont se fait le reversement aux collectivités des taxes collectées par les services de l'Etat central. Une observation de la taxe phare collectée directement par les services municipaux, à savoir la taxe des petits commerçants, nous donne de remarquer aussi que cette taxe est croissante dans le temps mais que sa progression d'une année à une autre s'est pendant longtemps faite en dents de scie. Ce qui est la preuve d'une mauvaise collecte. Après 2012, cette taxe connaît une évolution constante.

Graphique 48: Evolution des recettes fiscales à Sikensi



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

C'est Agboville qui dispose des recettes fiscales les plus importants suivis de Tiassalé puis de Sikensi. Les taxes perçues par les services de l'Etat pour le compte des communes constituent la part la plus importante de leurs ressources fiscales soit un peu moins des deux tiers de celles-ci. Le niveau de reversement de ces taxes à ces collectivités fluctue fortement d'une année à une autre. Les taxes perçues directement par les collectivités connaissent elles aussi de fortes fluctuations. Cela laisse croire que l'Etat ne reverse pas correctement à ces dernières ce qu'il doit

4.1.1.2 Les recettes des prestations et services

Ce sont des recettes qui comme leur nom l'indique, proviennent des prestations et des services offerts par la collectivité locale. Elles se composent des recettes provenant des différents services que compte l'administration municipale à savoir les recettes des services généraux, les recettes des services de collectivité, les recettes des services socio-culturels, et les recettes des services économiques. Les recettes des services économiques proviennent des taxes perçues sur les marchés, les abattoirs, les gares routières et les gares de taxi. Les recettes des services de collectivité proviennent des taxes d'enlèvement d'ordures, des frais de bornage, des redevances de curage et de vidange. Les recettes des services généraux proviennent des revenus tirés de la confection des actes d'état civil, des légalisations de signature et autres documents administratifs produits par les services municipaux aux populations. Les recettes des services socio-culturelles proviennent de l'organisation d'activités culturelles, et de la fréquentation payée d'infrastructures culturelles.

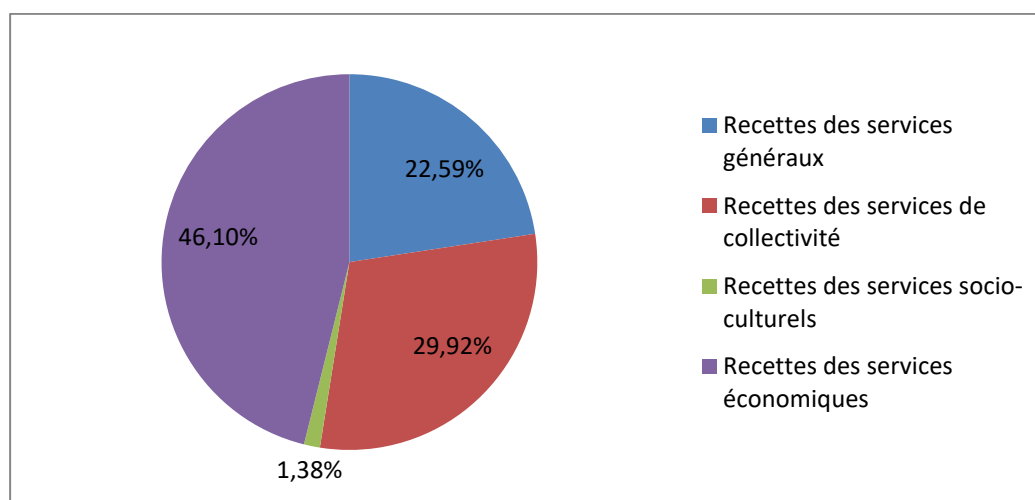
A Agboville elles se composent des recettes des services généraux qui représentent 22,59% du total de ces recettes, les recettes des services de collectivité qui participent à 29,92 de celles-ci, les recettes des services socio-culturels qui contribuent à 1,38% de ces recettes, et les recettes des services économiques qui elles représentent 46,1% de celles-ci (Cf. Graphique 49). Les recettes des services économiques, sont donc la première source des recettes des prestations et services. Il s'agit de recettes qui varient très légèrement avec une moyenne annuelle de 23.341.562fcfa (Annexe 3).

Les recettes des services de collectivité sont en terme de volume, la seconde source de formation des recettes des prestations et services. La moyenne de ces recettes est de 30.910.020fcfa, il s'agit de recettes qui après avoir évolué en dents de scie de 2008 à 2010 à un très haut niveau, connaissent depuis 2012 une baisse constante (Annexe 5). Cette baisse du niveau de ces recettes s'explique par le fait que les recettes provenant de la taxe sur l'enlèvement des ordures ne sont plus reversées aux collectivités locales mais à un organisme étatique qu'est l'ANASSUR.

Les recettes des services généraux représentent avec 22,59% des recettes des prestations et services la troisième source de ces recettes. Leur moyenne est de 23.341.562FCFA. Elles étaient en constante évolution de 2008 à 2010. Après avoir chuté en 2011, elles sont reparties régulièrement à la hausse jusqu'à dépasser le niveau d'avant 2011.

Les recettes des services socio-culturelles représentent 1,38% des prestations et services. La moyenne de ces recettes est de 1.430.862FCFA. Il s'agit de recettes qui sont fluctuantes avec son plus haut niveau qui s'élève à 2.326.000FCFA en 2014 et son plus bas niveau qui s'élève à 688.000FCFA en 2009.

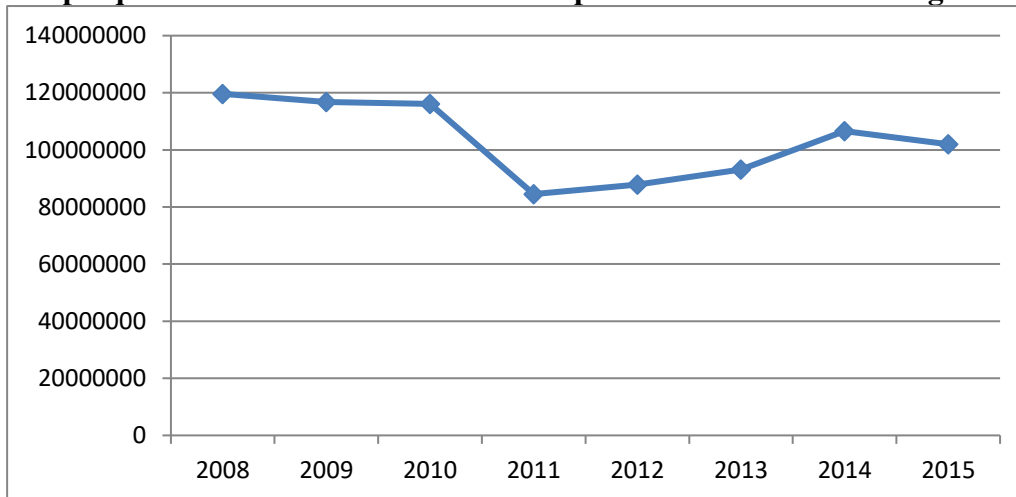
Graphique 49: Composition des recettes des prestations et des services à Agboville



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

Les recettes des prestations et services s'élèvent à 826.510.617 FCFA sur notre période d'étude soit une moyenne annuelle de 103.313.827 FCFA. Il s'agit de recettes qui ont décliné de 2008 à 2011. A partir de 2012, elles repartent à la hausse sans pour autant rattraper le niveau d'avant 2011. En 2015, nous assistons à une légère décroissance de celles-ci. (Cf. Graphique 50).

Graphique 50: Evolution des recettes des prestations et services à Agboville (FCFA)



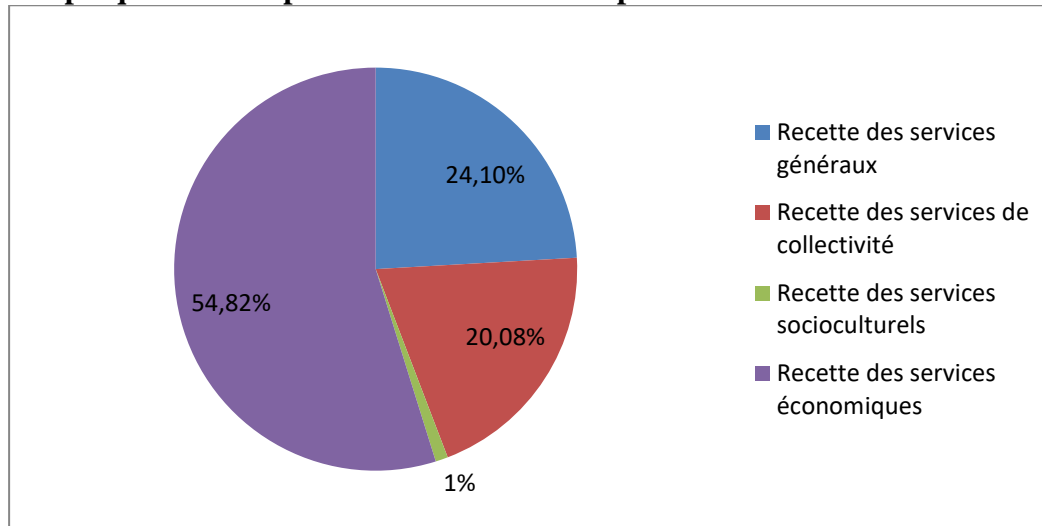
Source : Comptes administratifs Mairie Agboville 2008-2015

A Tiassalé, les services économiques sont ceux dont les prestations et les services rapportent le plus de recettes avec 54,82% du total des recettes de prestation pour une moyenne de 20.273.772 FCFA (Cf. Graphique 51). Il s'agit de recettes qui ont été en baisse de 2007 à 2013 mais qui connaissent une hausse depuis 2014. La recette la plus importante est de 30.267.700 FCFA en 2007 et la recette la plus faible est de 17.395.690 FCFA en 2011, une différence de recette d'à peu près 20.000.000 FCFA. Les services généraux sont ceux qui avec 24,1% du total des recettes des prestations et services constituent la deuxième source des recettes des prestations et services. Ici aussi il existe un écart important entre la recette la plus élevée datant de 2008 qui est de 16250000 FCFA et la recette la plus faible qui date de 2011 et qui est de 8564000 FCFA, tout cela pour une recette moyenne de 9914500 FCFA.

Les recettes des services de collectivité, avec une moyenne de 8272280 FCFA représentent 20,08% des recettes des prestations et services. Ici aussi, l'écart est très frappant entre la recette la plus élevée qui se monte à 17654776 FCFA en 2009 et la recette la moins importante qui est de 440000 FCFA pour l'année 2015, soit 40 fois moins importante. Les taxes d'enlèvement d'ordure, ne sont plus reversées aux collectivités mais à une structure étatique qu'est l'ANASSUR.

Les recettes des services socio-culturels représentent, 1% des recettes des prestations et services.

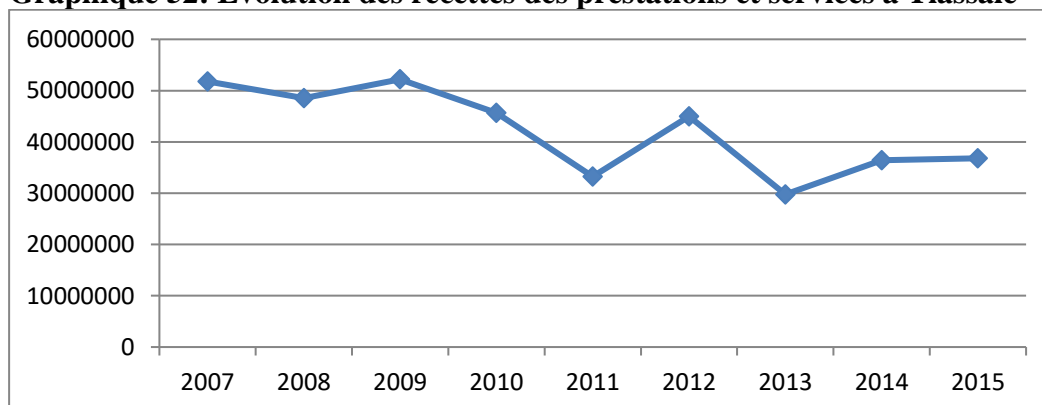
Graphique 51: Composition des recettes des prestations et services à Tiassalé



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Il s'agit d'un poste qui connaît aussi des fluctuations pour les 9 dernières années sur lesquelles porte notre analyse et qui évolue en dents de scie. Il décroît entre 2007 et 2008 puis repart à la hausse en 2009 puis décroît successivement en 2010 et en 2011 avant de repartir à la hausse en 2012. Il décroît en 2013 puis repart à la hausse à partir de 2014. (Cf. Graphique 52). La recette la plus importante est de 51.782.294 FCFA et compte pour l'année 2007 et la recette la plus faible est de 29.764.100 FCFA en 2013 (Annexe 13).

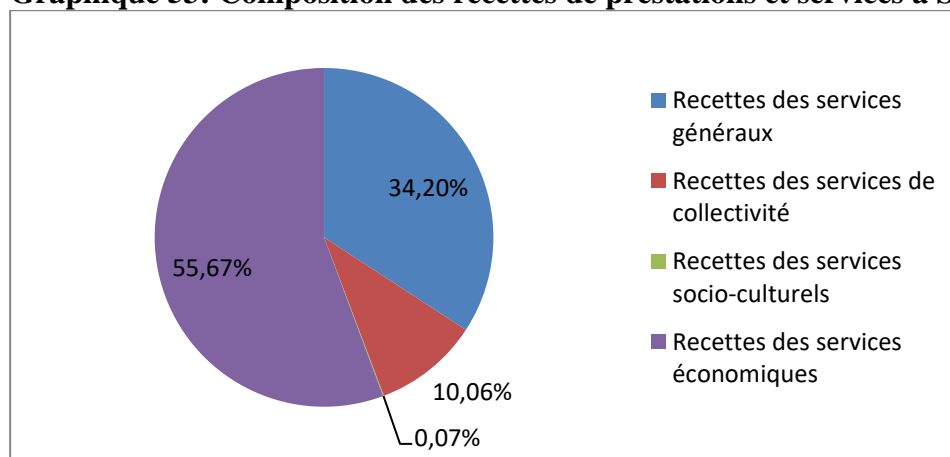
Graphique 52: Evolution des recettes des prestations et services à Tiassalé



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

A Sikensi les prestations offertes par les services généraux se montent à une moyenne de 6.154.971fcfa et participent à 34,2% de ces recettes. Nous avons les prestations qui sont offertes par les services de collectivité qui correspondent à 10,06% de ces recettes. Les prestations des services socio-culturels et des services économiques, participent respectivement, à 0,07% et à 55,67% de la formation des recettes de prestation et service (Graphique 53)

Graphique 53: Composition des recettes de prestations et services à Sikensi en %

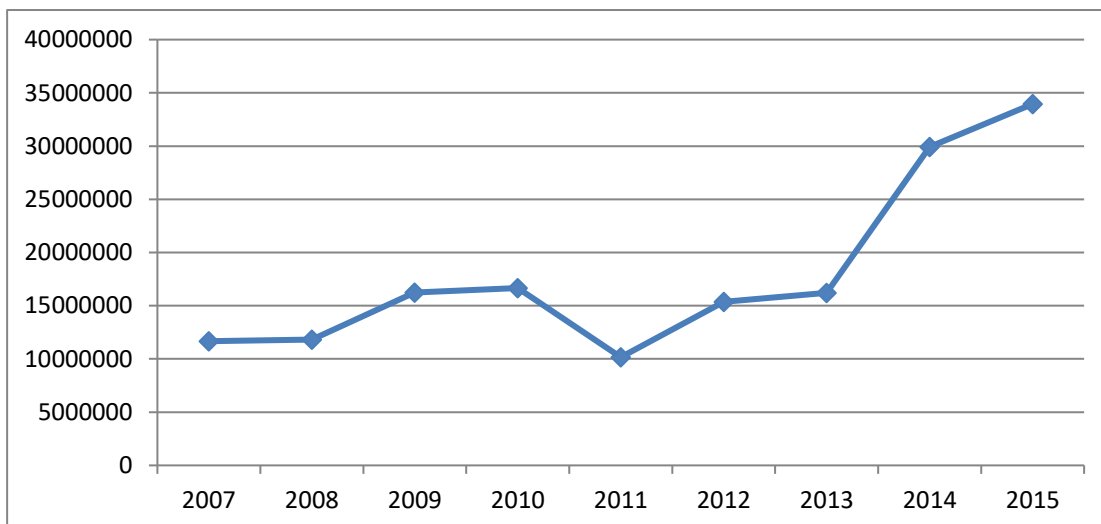


Source : Comptes administratifs du Maire Sikensi 2007-2015

La courbe d'évolution des recettes de prestations et services montre qu'elles ont évolué régulièrement de 2007 à 2010. En 2011, elles vont baisser, pour repartir à la hausse à partir de 2012 (Cf. Graphique 54). La moyenne de ces recettes est de 17.996.900fcfa et représente 14,77% des recettes de fonctionnement, soit la troisième source de revenus de la collectivité. Les recettes des services économiques, sont celles qui contribuent pour la plus grande part à la formation des recettes de prestations et services. Elles sont très fluctuantes comme recettes même si depuis 2012 elles sont en hausse régulière (annexe 26). Bien que les recettes des services économiques soient les plus importantes pour ce qui est des prestations et services, force est de reconnaître que ces recettes sont très faibles avec une moyenne annuelle de 10.016.741fcfa. Surtout quand on sait que les services économiques ont la gestion du marché, de l'abattoir, des gares routières. Cela donne de dire que les taxes sont mal collectées. Nous pouvons l'illustrer par le fait qu'en 2014 et 2015, les recettes de ces services ont plus que doublés par rapport aux années antérieures (Annexe 26) alors qu'entre-temps, la ville n'a connu ni l'ouverture d'un nouveau marché, ni celle d'une nouvelle gare routière. Cela pourrait être regardé comme des défauts dans la collecte de fonds. Les recettes des services généraux qui sont la seconde source d'alimentation des recettes de prestations et services soit 34,2% de celles-ci ; proviennent des activités liées à la fourniture de documents d'état-civil, de

légalisation de documents administratifs. La moyenne de ces recettes est de 6.154.971fcfa. Les recettes des services de collectivité, sont la troisième source de recette des prestations et services. Leur moyenne annuelle est de 1.811.521fcfa. Il s'agit d'une recette qui elle aussi est très fluctuante et connaît une forte baisse. En 2008, elle était de 3.031.305fcfa alors qu'en 2015, elle est de 373.000fcfa. Cela parce que la taxe sur les ordures ménagères qui était reversée aux collectivités leur a été arrachée. La part des recettes des services socio-culturels dans les recettes de prestations et services est quasi nulle, elle est de 0,07%. Cela s'explique par le fait que c'est seulement à partir de 2013 que ce service a commencé à générer des revenus (Annexe 26) et qu'en plus la collectivité n'a longtemps pas disposé d'infrastructures pouvant servir à des activités culturelles.

Graphique 54: Evolution des recettes de prestations et services à Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi

C'est à Agboville que la moyenne des recettes de prestations et de services est la plus importante. Elle fait plus de deux fois la moyenne de Tiassalé et plus de cinq fois celle de Sikensi. C'est une ressource qui fait l'objet de très grandes fluctuations d'une année à une autre et entre leur plus bas niveau et leur niveau le plus élevé. En dehors d'Agboville où cela peut s'expliquer par les effets de la crise post-électorale de 2011, ailleurs cela peut être le signe d'un manque d'efficacité ou de rigueur des services.

4.1.1.3 Les revenus du patrimoine et du portefeuille

Il s'agit de revenus qui sont générés par le patrimoine immobilier de la collectivité. Ce sont les baux à loyer, les occupations sur permission administrative qu'on appelle encore Occupation du Domaine Public et les concessions sur accord conventionnel. Les baux à loyer proviennent de la location des bâtiments et autres magasins que possède la collectivité locale. Les concessions sur accord conventionnel concernent tous les espaces qui sont la propriété de la collectivité mais qui sont cédés aux particuliers pour exploitation.

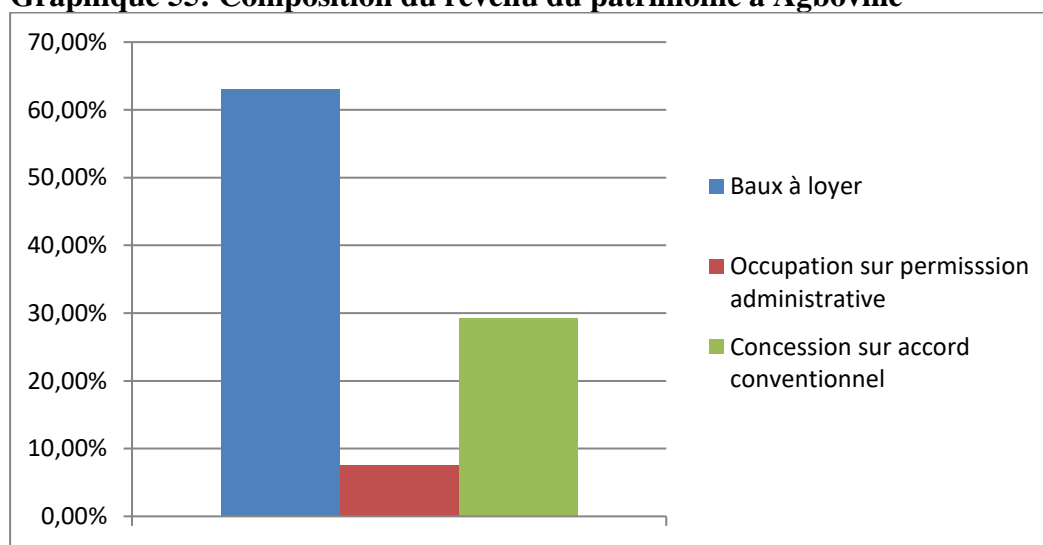
A Agboville ces revenus contribuent à 4,86% des recettes de fonctionnement avec une moyenne annuelle de 18.319.166 FCFA. (Annexe 4)

Les baux à loyer contribuent à 63,15% au revenu du patrimoine (Cf. Graphique 55). La moyenne des recettes provenant de ces baux est de 11.569.562 FCFA. Il s'agit de recettes qui ne fluctuent pas beaucoup en dehors de 2011 où du fait de la crise post-électorale, les activités économiques étaient en berne.

L'occupation sur permission administrative de l'espace public contribue à 7.56% à la formation du revenu du patrimoine. La moyenne de ces recettes est de 1.388.283 FCFA. Il s'agit d'une recette qui est beaucoup fluctuante avec son plus bas niveau en 2008 qui est de 45000 FCFA et son plus haut niveau est de 2.138.260fcfa en 2010.

Les concessions sur accord conventionnel participent à 29,26% du revenu du patrimoine. La moyenne annuelle de ces revenus est de 5.361.219 FCFA. Il s'agit de recettes qui ont fortement baissé durant la crise post-électorale, mais qui depuis 2013 sont reparties à la hausse.

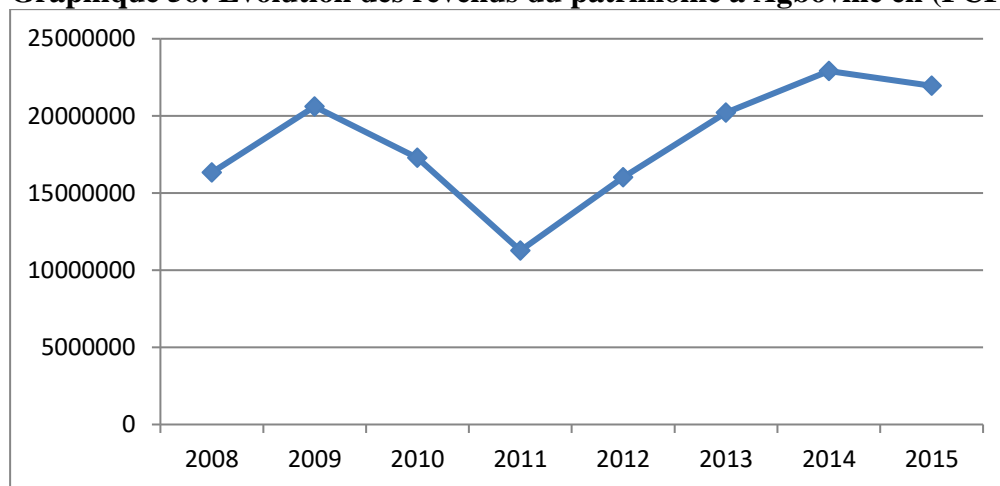
Graphique 55: Composition du revenu du patrimoine à Agboville



Source : Comptes administratifs du Maire 2008-2015

Les revenus du patrimoine sur notre période d'étude ne fluctuent pas fortement. Ils sont croissant de 2008 à 2009 puis décroissent en 2010 et 2011 avant de repartir à la hausse à partir de 2012 (Cf. Graphique 56). La recette la plus importante date de 2011 et s'élève à 11.274.345 FCFA soit à peu près sept millions de moins que la recette moyenne. La recette la plus importante date de 2014 et s'élève à 22.908.000 FCFA, soit quatre millions de plus que la moyenne.

Graphique 56: Evolution des revenus du patrimoine à Agboville en (FCFA)

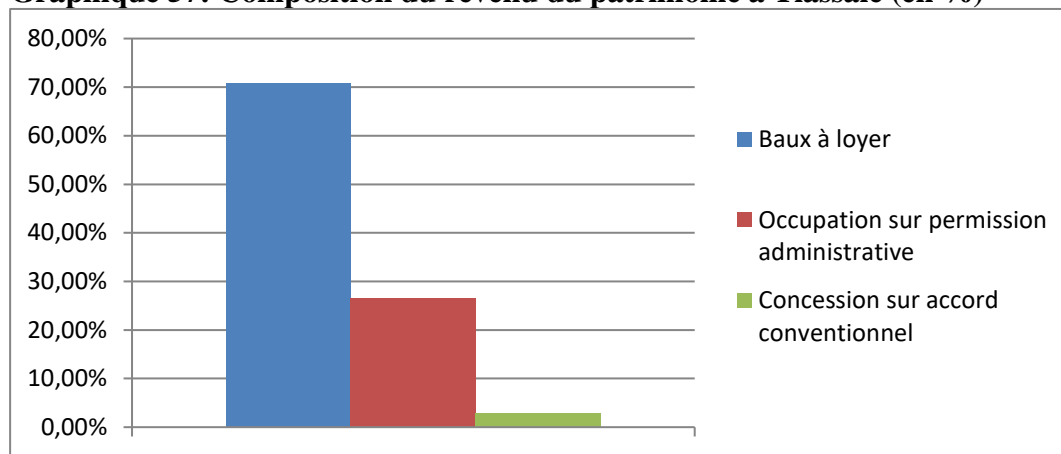


Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

A Tiassalé les revenus du patrimoine avec une moyenne de 10431355 FCFA (Annexe 12) représentent 3,65% des recettes de fonctionnement de la collectivité décentralisée.

Ces revenus se composent pour 70,75% des baux à loyer avec une moyenne de 7379377FCFA, pour 26,42% de l'occupation sur permission administrative avec une moyenne de 2755888FCFA et pour 2,83% de la concession sur accord conventionnel avec une moyenne de 296122FCFA (Cf. Graphique 57).

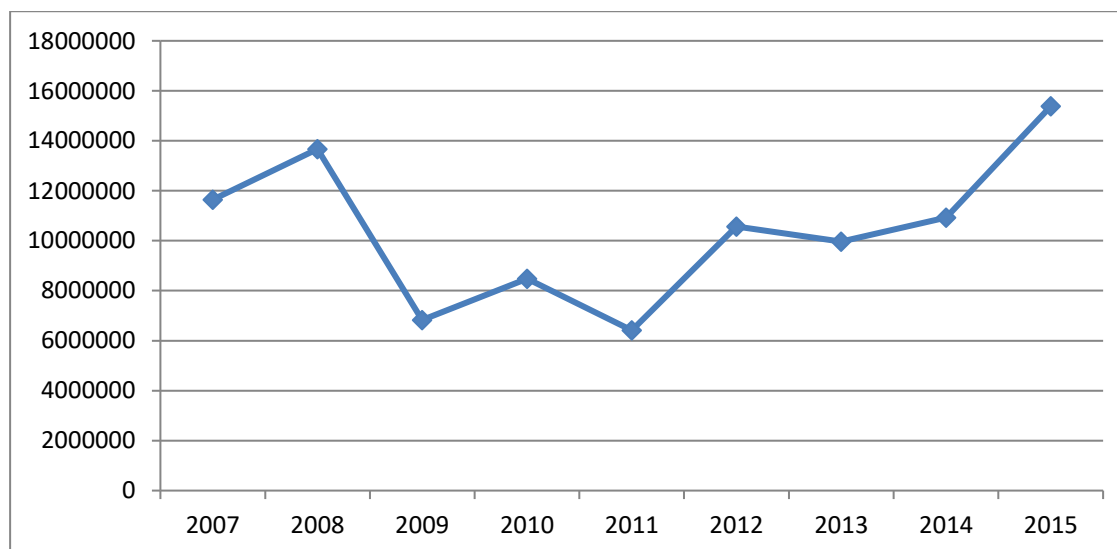
Graphique 57: Composition du revenu du patrimoine à Tiassalé (en %)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Il s'agit de recettes dont l'évolution est très fluctuante avec une grande différence entre la recette la plus importante qui date de 2015 et s'élève à 15.380.000 FCFA et la plus faible des recettes qui elle date de 2011 et s'élevait à 6.412.800 FCFA. Elle évolue en dent de scie de 2007 à 2013 avant de connaître deux hausses successives en 2014 et 2015. (Cf. Graphique 58).

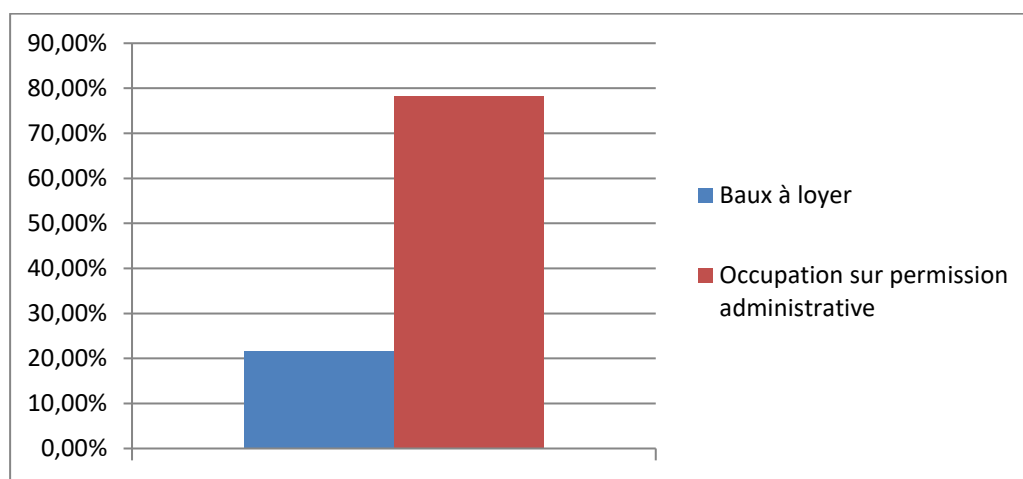
Graphique 58: Evolution du revenu du patrimoine à Tiassalé (en CFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

A Sikensi, la moyenne de ce revenu pour notre période d'étude est de 1.959.526 FCFA (Annexe 27). Avec 78,27% pour les occupations sur permission administrative et 21,73% pour les baux à loyer Il n'existe pas de concessions sur accord conventionnel (Cf. Graphique 59).

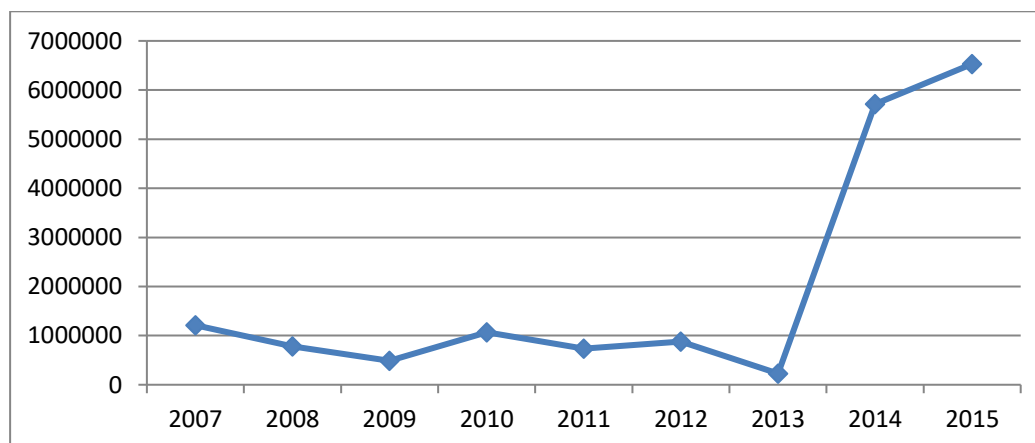
Graphique 59: Composition du revenu du patrimoine à Sikensi (en %)



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

Les revenus du patrimoine à Sikensi, décroissent en 2008 et 2009 puis évoluent en dents de scie jusqu'en 2013 avant de repartir à la hausse. (Cf. Graphique 60). Le niveau de ces recettes est longtemps resté très faible pour connaître une croissance de trois fois au-dessus de la moyenne à partir de 2014.

Graphique 60: Evolution des revenus du patrimoine à Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

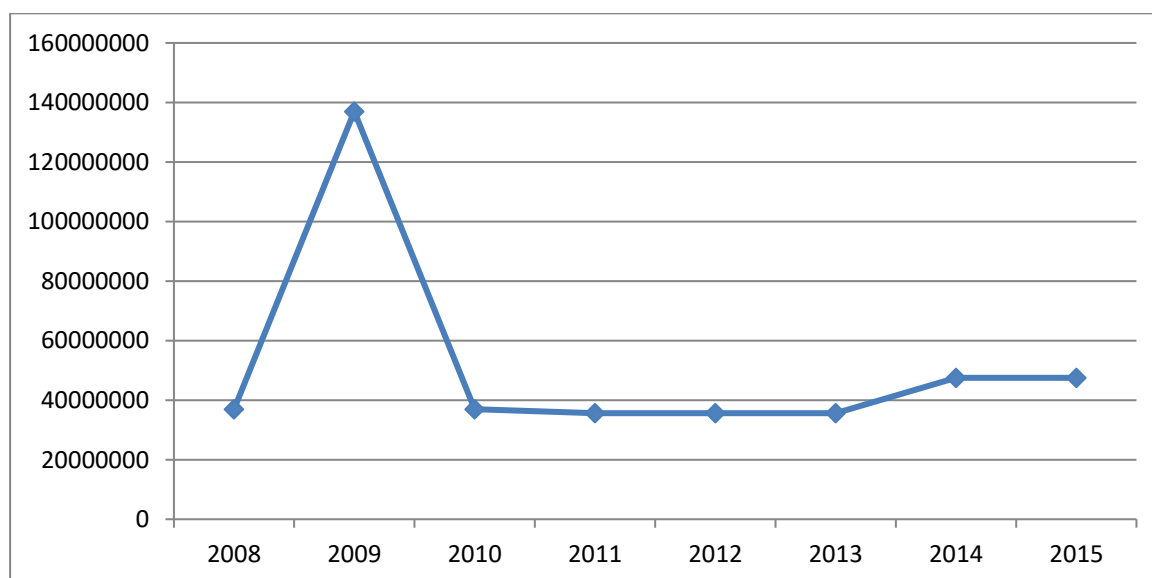
Les revenus du patrimoine sont ceux qui dans les communes de la région participent le moins à la formation des recettes de fonctionnement. Celle-ci est en deçà des 5%. Ces revenus connaissent de fortes fluctuations d'une année à l'autre qui s'apparentent à une mauvaise collecte en dehors d'Agboville où la fluctuation se comprend à l'aune de la crise post-électorale. C'est Sikensi qui connaît la plus mauvaise collecte de cette recette tandis que c'est à Agboville que le niveau de collecte est le plus important.

4.1.1.4 L'aide de l'Etat

L'Etat attribue une dotation d'aide au fonctionnement sous forme de dotation globale au fonctionnement. Le montant de cette opération est déterminé sur la base d'un pourcentage de certaines recettes de l'Etat, puis elle est répartie entre les différentes collectivités. Cette dotation comprend une partie minimale ayant pour objet d'assurer à chaque collectivité un minimum de ressources par habitant ; elle comprend aussi une partie complémentaire destinée à contribuer compte tenu de leur inégalité de situation, aux charges de fonctionnement des collectivités territoriales ou à alléger le cas échéant des charges particulièrement lourdes supportées par certaines d'entre elles.

A Agboville, cette aide s'élève à 412.814.566 FCFA sur notre période d'étude soit une moyenne annuelle de 51.601.820 FCFA. Cela correspond à 13,67% des recettes de fonctionnement et constitue sa troisième source d'alimentation en terme de volume. Il s'agit d'une ressource qui fluctue fortement. Elle est croissante entre 2008 et 2009 où elle connaît son plus haut niveau qui est de 137.000.000 FCFA. Elle décroît en 2010 puis en 2011 où elle reste stable jusqu'en 2013 avec son plus bas niveau qui est de 35.630.780 FCFA. Elle repart à la hausse en 2014 avant de décroître en 2015 (Cf. graphique 61).

Graphique 61: Evolution de l'aide de l'Etat à Agboville en (million de franc)



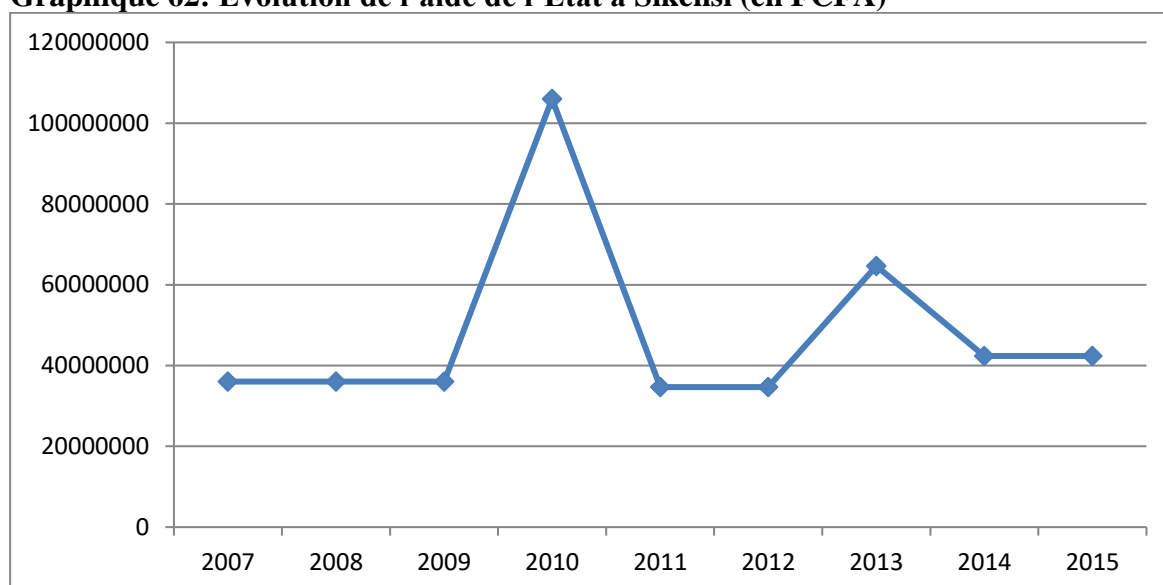
Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

L'aide de l'Etat pour la commune de Tiassalé, représente 19,21% des recettes de fonctionnement soit la deuxième source de revenus. La moyenne de cette aide est de 55.026.612

FCFA. Elle connaît aussi des fluctuations avec son plus bas niveau en 2014 et 2015 où elle s'élevait à 44.422.746fcfa, et son niveau le plus élevé en 2012 avec 60.964.673 FCFA d'aide (Cf. Annexe 35).

A Sikensi, l'aide de l'Etat contribue à 39,46% des recettes de fonctionnement, et est la première source de financement de ce budget là, ce qui dénote du caractère tributaire de cette collectivité à l'Etat pour son fonctionnement. Cette aide est fluctuante. Elle est constante de 2007 à 2009 puis croit en 2010 son plus haut niveau avec un montant de 106.000.000fcfa, qui est de deux fois supérieur à la moyenne qui s'élève à 48.081.484fcfa. Elle décroît en 2011 puis garde le même niveau en 2012. Elle repart à la hausse en 2013 puis décroît en 2014 (Cf. Graphique 62).

Graphique 62: Evolution de l'aide de l'Etat à Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratif du Maire, Sikensi 2007-2015

C'est Tiassalé qui bénéficie le plus de l'aide de l'Etat suivi d'Agboville et de Sikensi. En dehors de Sikensi où cette aide est le premier moyen de financement du fonctionnement de la collectivité pour près de 40%, à Agboville et Tiassalé, elle représente moins de 20% des ressources de fonctionnement.

4.1.1.5 Les recettes diverses

Il s'agit de recettes provenant de versements divers faits à la commune comme les ristournes, les amendes, les vignettes et autres versements accidentels. A Agboville, ces recettes participent à 6,52% du total des recettes de fonctionnement avec une moyenne annuelle de 24.608.964 FCFA. A Tiassalé ce sont des recettes plus que fluctuantes, qui certaines années sont quasi

nulles comme en 2013 et 2014. Celles-ci contribuent cependant pour 6,89% au budget de fonctionnement soit deux fois plus que les recettes générées par le patrimoine immobilier. A Sikensi les recettes diverses, contribuent à 7,6% de la formation du budget de fonctionnement de la ville. Ici, en plus d'être fluctuantes, elles ont été inexistantes en 2011. Leur moyenne est de 9.248.994 FCFA (Annexe 24), avec le haut niveau de recette en 2015 qui s'élève à 29.331.909 FCFA.

La très forte fluctuation des recettes diverses se comprend par le fait qu'elles comportent une part de recettes dites accidentelles.

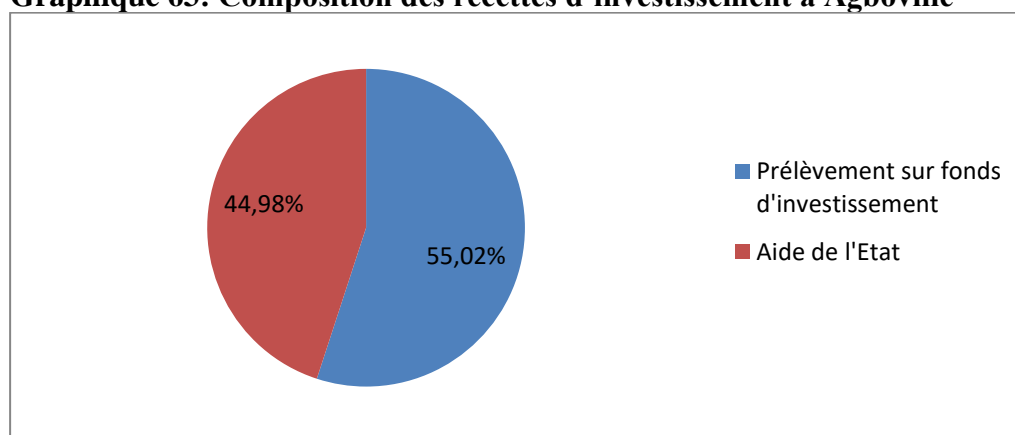
Si à Tiassalé et à Agboville les recettes de fonctionnement ont pour source d'approvisionnement principale les recettes fiscales, à Sikensi, c'est l'aide de l'Etat qui contribue le plus aux recettes de fonctionnement. Le revenu du patrimoine est celui qui contribue le moins à la formation des recettes de fonctionnement. Ce sont des espaces qui mobilisent eux même plus de la moitié des ressources financières dont ils ont besoin pour fonctionner.

4.1.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, sont des recettes qui comme leur nom l'indique servent à financer les investissements. Celles-ci proviennent de différentes sources que sont le produit de l'aliénation des biens, le prélèvement sur fonds d'investissement, les recettes d'emprunt, l'aide de l'Etat, les dons et legs et les recettes diverses.

A Agboville, ces recettes s'élèvent à 669.489.951 FCFA soit une moyenne annuelle de 83.686.244 FCFA (Annexe 10). Elles représentent 18,15% des recettes totales de la commune et se composent des prélèvements sur fonds d'investissement qui en représentent les 55,02% et de l'aide de l'Etat qui en constitue les 44,98% (Cf. Graphique 63).

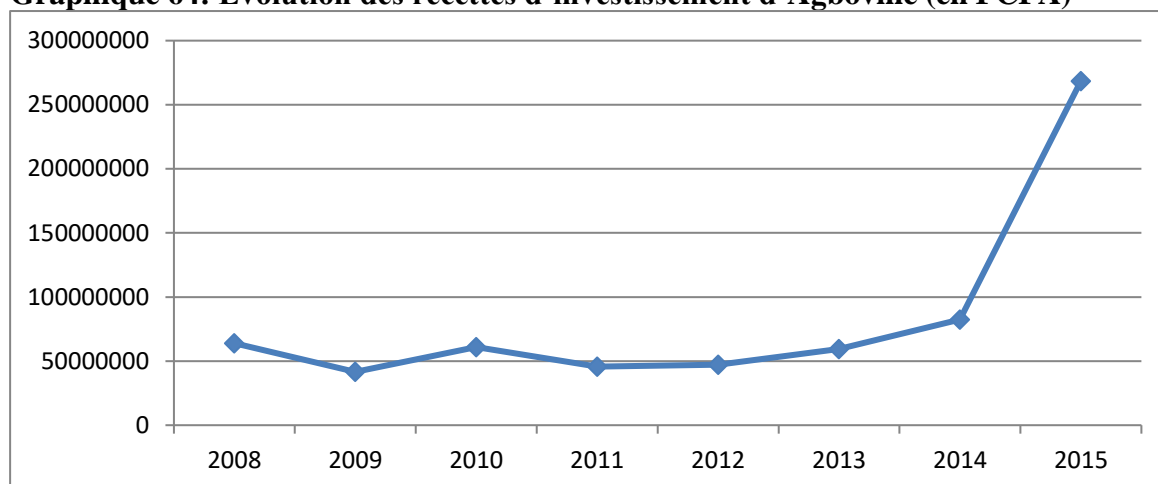
Graphique 63: Composition des recettes d'investissement à Agboville



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

Il s'agit de recettes qui de 2008 à 2011 évoluent en dents de scie avec des années de croissance et des années de décroissance. A partir de 2012, elles connaissent une hausse continue (Cf. Graphique 64). La recette la plus importante et qui date de 2015 fait 3,2 fois la recette moyenne. La recette la moins importante date de 2009 et fait la moitié de la recette moyenne.

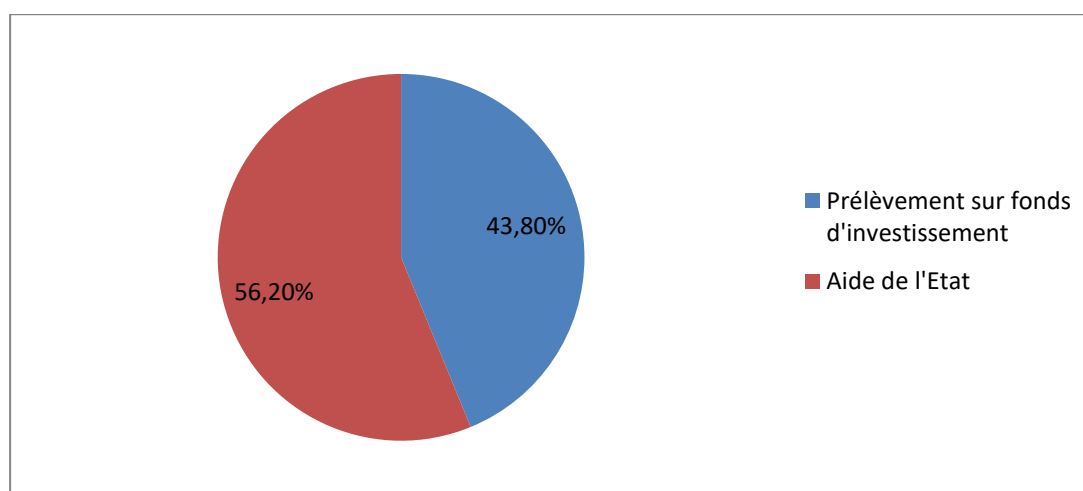
Graphique 64: Evolution des recettes d'investissement d'Agboville (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

A Tiassalé, sur la période que couvre notre étude, les recettes d'investissement ne sont alimentées que par les prélèvements sur fonds d'investissement qui en représentent les 43,8% et par l'aide de l'Etat qui lui en constitue les 56,2% (Cf. Graphique 65). Leur moyenne est de 88.458.768 FCFA.

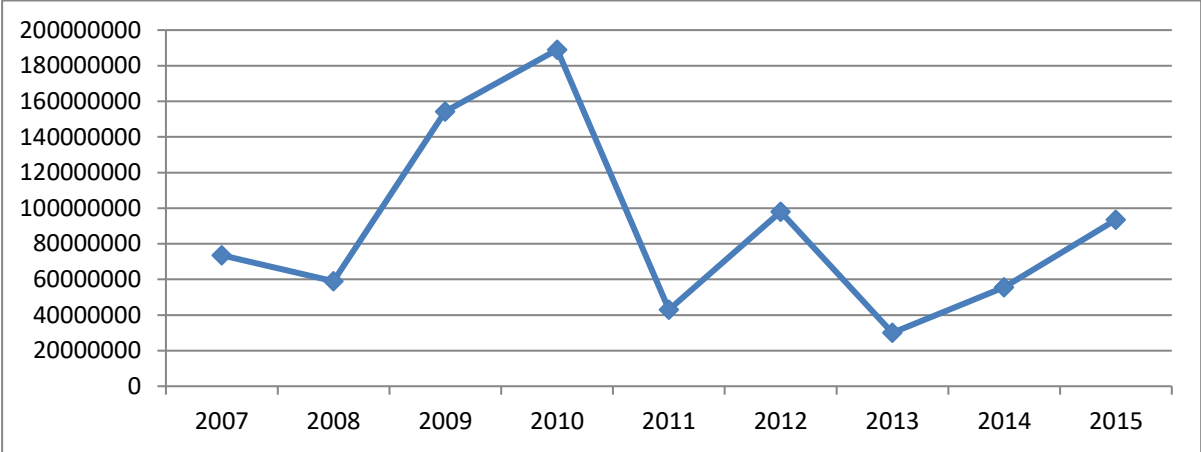
Graphique 65: Composition des recettes d'investissement à Tiassalé en %



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Il s'agit d'une recette très fluctuante avec son niveau le plus important qui est au-dessus de la moyenne de plus de 100.000.000 FCFA, et son niveau le plus bas est inférieur à la moyenne de moins de 50.000.000 FCFA. Elle est repartie à la hausse depuis 2014 (Cf. Graphique 66).

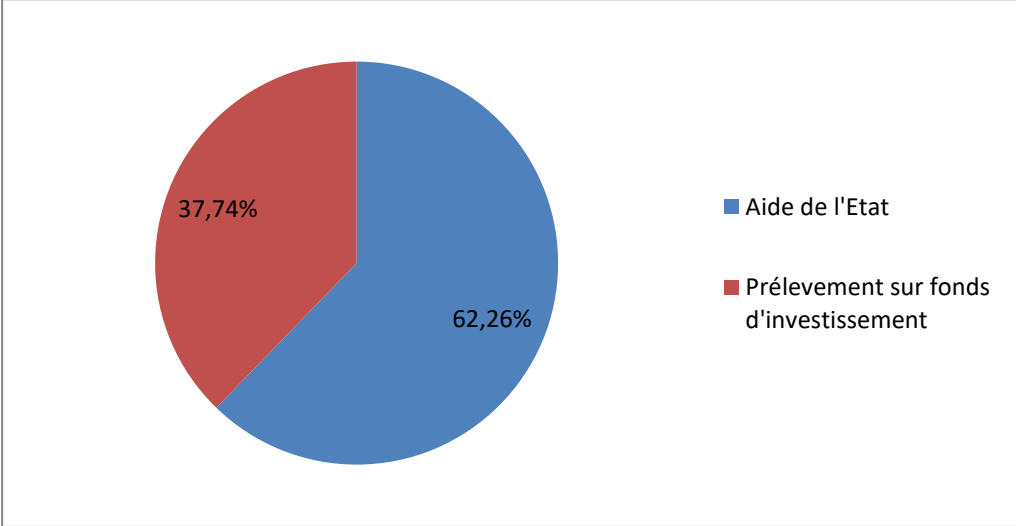
Graphique 66: Evolution des recettes d'investissement à Tiassalé(en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

A Sikensi, la moyenne des recettes d'investissement s'élève à 52.140.500 FCFA avec 62,26% qui provient de l'aide de l'Etat et 37,74% qui émane du fonds d'investissement (Cf. Graphique 67).

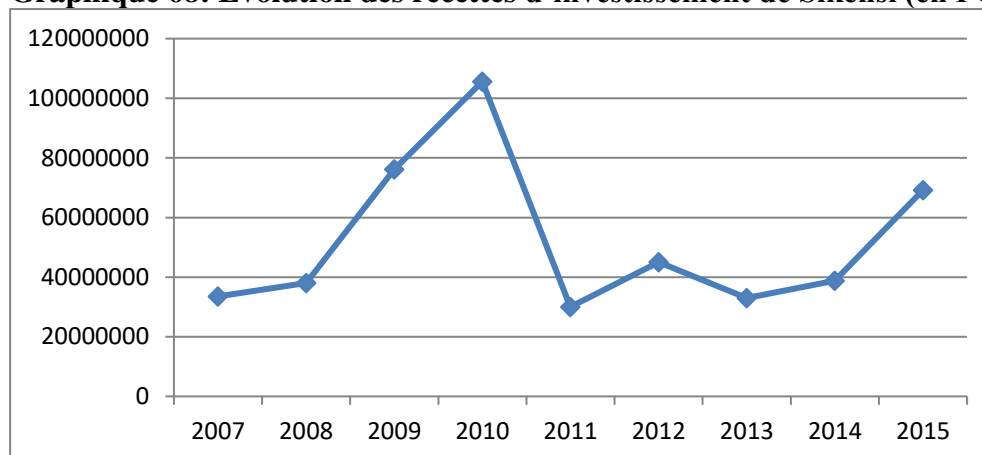
Graphique 67: Composition du budget d'investissement à Sikensi



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

Celles-ci connaissent beaucoup de variations sur notre période d'étude. De 2007 à 2010, elles sont en hausse continue avec le niveau le plus haut niveau de ces recettes en 2010 pour un montant de 105.600.000 FCFA. Entre 2010 et 2013, elles évoluent en dents de scie. De 2013 à 2015, elles sont croissantes. (Graphique 68).

Graphique 68: Evolution des recettes d'investissement de Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

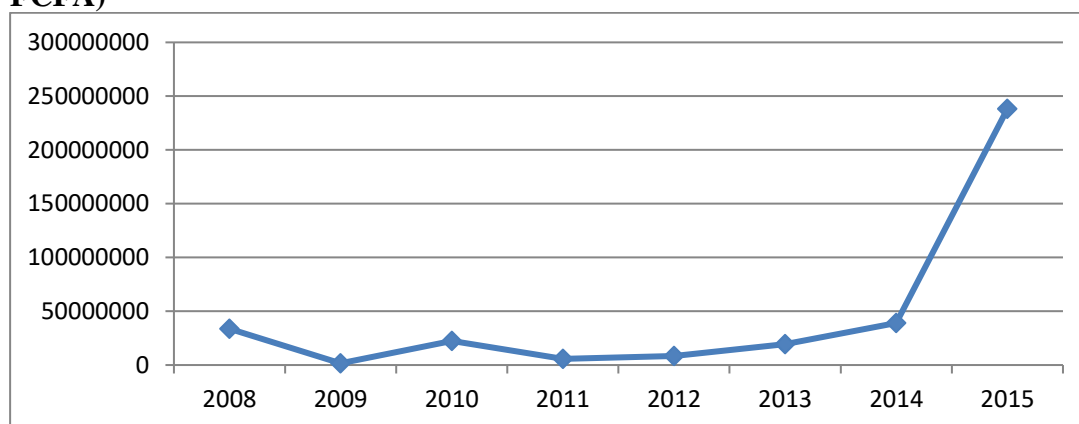
C'est Tiassalé qui dispose des recettes d'investissement les plus importantes suivis d'Agboville et de Sikensi. Celles-ci connaissent de fortes fluctuations et se composent essentiellement des prélèvements sur fonds d'investissement et de l'aide de l'Etat. C'est seulement à Agboville que le fonds d'investissement contribue le plus à la formation de ces recettes. A Tiassalé et à Sikensi, c'est l'Etat qui est le plus gros contributeur.

4.1.2.1 Les prélèvements sur fonds d'investissement

Le fonds d'investissement, est un fonds institué en vue de financer les investissements des collectivités territoriales décentralisées. Ce fonds est alimenté chaque année de 10% du budget de fonctionnement.

A Agboville, les prélèvements sur ce fonds en vue d'alimenter les recettes d'investissement s'élèvent à 368.343.674 FCFA sur notre période d'étude. Cela correspond à une moyenne de prélèvement annuelle de 46.042.959 FCFA (Annexe 8). Le niveau de ces prélèvements est très variable avec des années où il est en baisse et des années où il est en hausse, c'est le cas entre 2008 et 2011. A partir de 2012, ces prélèvements sont en hausse continue (Cf. Graphique 69). Aussi le prélèvement le plus important est de 5 fois supérieur à la moyenne alors que le prélèvement le moins important qui lui date de 2009, est de 28,7 fois inférieur à la moyenne.

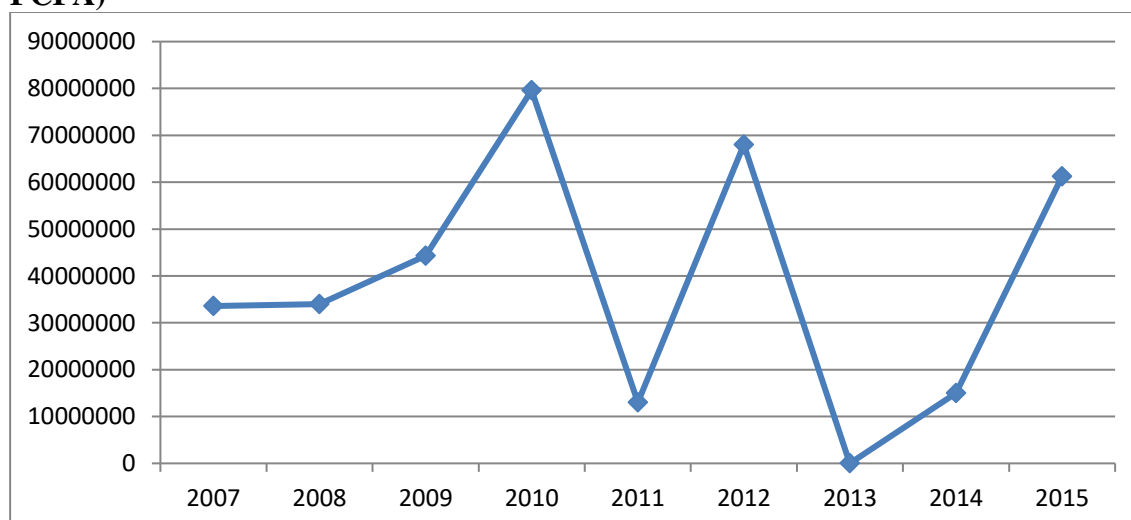
Graphique 69: Evolution des prélèvements sur fonds d'investissement à Agboville (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville, 2008 à 2015

A Tiassalé, ils varient fortement. Ils croissent sur la période 2007/2010 puis décroissent entre 2010 et 2011 pour repartir à la hausse l'année suivante pour connaître encore une autre année de décroissance entre 2012 et 2013 pour enfin repartir à la hausse en 2014 et 2015 (Cf. Graphique 70). La moyenne de ces recettes est de 38.747.543 FCFA. En 2013, le fonds d'investissement n'a pas contribué à la formation des recettes d'investissement (Annexe 17).

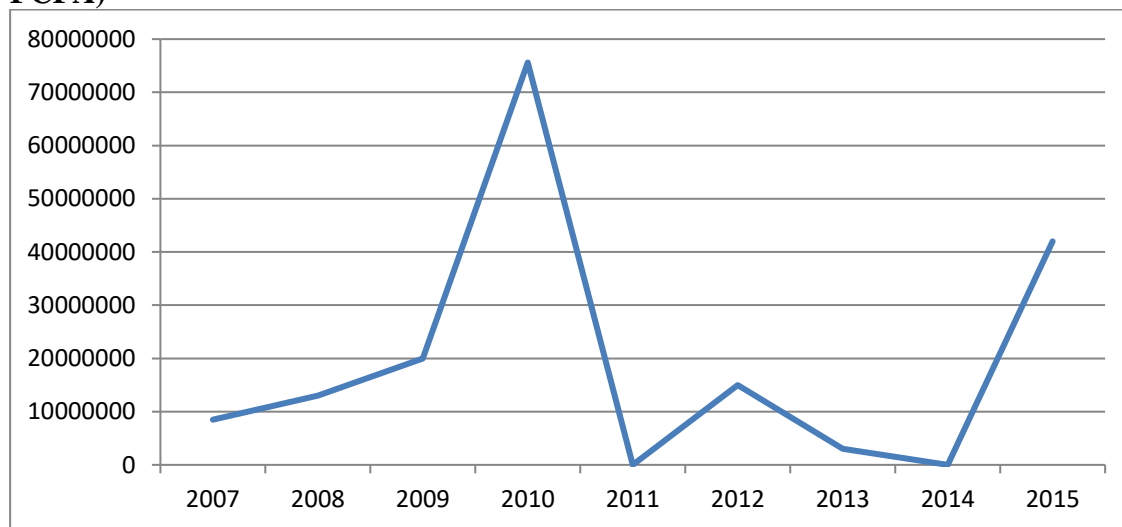
Graphique 70: Evolution des prélèvements sur fonds d'investissement à Tiassalé (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire Tiassalé, 2007 à 2015

A Sikensi, la moyenne des recettes provenant de ce fonds est de 19.676.475 FCFA ce qui correspond à 37,74% des recettes d'investissement. En 2011 et 2014, ces fonds n'ont pas contribué à la formation des recettes d'investissement ; ils évoluent en dent de scie avec une période de croissance de 2007 à 2010 puis une période de décroissance entre 2010 et 2011 et une autre de croissance entre 2011 et 2012 pour rechuter jusqu'en 2014 avant de repartir à la hausse (Cf. Graphique 71). En 2013, la part de ce fonds dans le budget d'investissement était fortement en deçà des 10% du budget de fonctionnement correspondant (Annexe 32).

Graphique 71: Evolution des prélèvements sur fonds d'investissement à Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire Sikensi, 2007 à 2015

C'est à Agboville que les prélèvements sur le fonds d'investissement participent le plus à la formation des recettes d'investissement suivi de Tiassalé puis de Sikensi. C'est aussi seulement à Agboville que ces prélèvements constituent plus de la moitié des recettes d'investissement. Elles connaissent de fortes fluctuations.

4.1.2.2 L'aide de l'Etat

Il s'agit de subventions d'équipement qui sont accordées aux collectivités pour les aider à réaliser certaines opérations de leur programme de développement.

A Agboville, cette aide est de 301.146.277 FCFA sur notre période d'étude, soit une moyenne annuelle de 37.643.284 FCFA. Il s'agit d'une recette qui elle aussi varie d'une année à l'autre (Annexe 8).

A Tiassalé l'aide de l'Etat contribue à 56% des recettes d'investissement. La moyenne de cette recette est de 49.711.224 FCFA, elle est fluctuante avec son plus haut niveau en 2009 qui est

de 110.000.000 FCFA et son plus bas niveau en 2008 qui est de 25.000.000 FCFA (Annexe 17).

L'aide de l'Etat à Sikensi contribue à 62,26% aux recettes d'investissement. Sa moyenne est de 32.464.025 FCFA, elle est peu fluctuante avec son plus haut niveau en 2009 qui est de 56.206.000 FCFA et son plus bas niveau en 2007 et 2008 qui est de 25.000.000 FCFA (Annexe 32).

C'est Tiassalé qui bénéficie du niveau d'aide le plus important suivi d'Agboville et de Sikensi. Partout elle connaît des fluctuations. En dehors d'Agboville, c'est l'aide de l'Etat qui est la première source de formation des recettes d'investissement.

4.2 Le niveau de recouvrement des recettes

Nous nous intéressons au niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement par les collectivités décentralisées. Cela se fait par le biais du taux de recouvrement des recettes qui est le rapport entre les recettes véritablement recouvrées et les recettes prévues.

4.2.1 Le recouvrement des recettes de fonctionnement

A Agboville, ce rapport est de 90,47%, à Tiassalé il est de 87,67% et à Sikensi de 85,2%.

Pour chacune de ces villes, c'est de 10 à 15% des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement qui ne sont pas recouvrées. Aussi c'est certaines charges et certaines activités nécessaires au bon fonctionnement de l'espace qui n'ont pu être menées.

Cela est imputable autant aux services de l'Etat qui ne réussissent pas à collecter correctement les impôts sur le territoire communal qu'aux services municipaux qui eux aussi ne collectent pas efficacement les impôts.

4.2.2 Le recouvrement des recettes d'investissement

A Agboville, les recettes d'investissement sont recouvrées à 85,67%, à Tiassalé le taux de recouvrement est de 70,62% et à Sikensi il est de 72,93%. Aussi c'est de 15 à 30% des recettes d'investissement qui ne sont pas perçues par les collectivités locales. Dans ces différentes localités cette situation résulte de ce que l'apport du fonds d'investissement est toujours en deçà de ce qui est prévu alors que l'aide de l'Etat correspond au montant attendu en dehors de 2015 où l'aide de l'Etat a été en deçà de ce qui était attendu pour les villes d'Agboville et de Tiassalé

(Annexe 8, 17 et 32). Cette déperdition de ressources impacte négativement sur la mise en œuvre des investissements prévus.

Les recettes dont disposent les villes de l'Agneby-Tiassa proviennent de la mobilisation des ressources locales et de l'aide de l'Etat. Si les ressources de fonctionnement sont générées pour plus de la moitié de fonds propres, les recettes d'équipement elles dépendent pour plus de la moitié de l'aide de l'Etat exception faite d'Agboville.

Ce sont des recettes qui sont insuffisamment recouvrées avec une variation de 10 à 15% pour les recettes de fonctionnement et de 15 à 30% pour les recettes d'investissement. Cela nous amène à nous intéresser aux dépenses qu'elles permettent d'effectuer.

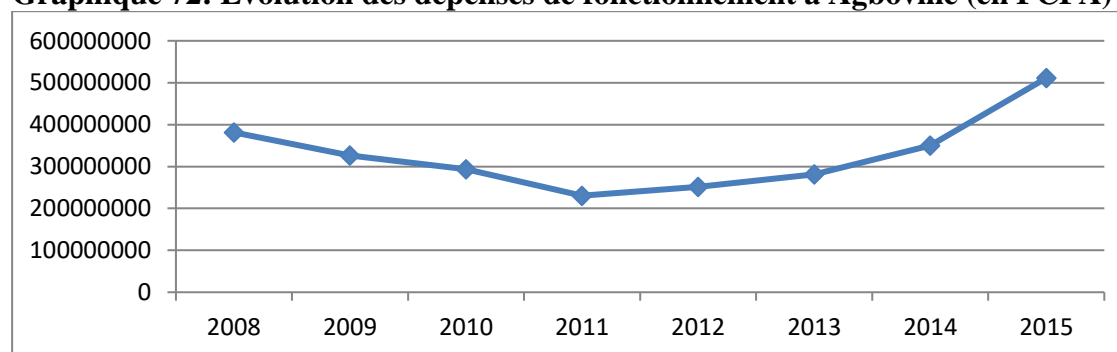
CHAPITRE V : DEPENSES ET INVESTISSEMENTS DANS LES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA

L'offre de services et d'infrastructures aux usagers nécessite une administration. Toutes choses qui occasionnent des dépenses. Quels sont les différents types de dépenses ? Quel est leur niveau d'exécution par rapport à ce qui est prévu ? Dans ce chapitre nous avons relevé les dépenses effectuées par les autorités locales. Nous avons pour cela analysé les différents comptes administratifs du Maire.

5.1 Les dépenses de fonctionnement

Ce sont des dépenses qui sont en rapport avec le fonctionnement de l'administration communale et de la collectivité. Elles se subdivisent en huit rubriques que sont les salaires et indemnités, les charges sociales, les transports et frais de mission, le carburant et les lubrifiants, les matériels et fournitures, les abonnements en eau, électricité et téléphone, les travaux et services à l'entreprise, les interventions et transferts. Elles peuvent aussi être réparties par services, à savoir les dépenses des services généraux, les dépenses des services de collectivité, les dépenses diverses, les dépenses des services socio-culturelles et les dépenses des services économiques. Les dépenses de fonctionnement à Agboville s'élèvent à 2.625.841.636 FCFA sur notre période d'étude, soit une dépense moyenne annuelle de 328.230.204 FCFA (Annexe 12). Le niveau de ces dépenses est en baisse de 2008 à 2011 (Cf. Graphique 72). A partir de 2012, il repart à la hausse mais c'est seulement en 2015 qu'il retrouve et dépasse son niveau de 2008.

Graphique 72: Evolution des dépenses de fonctionnement à Agboville (en FCFA)

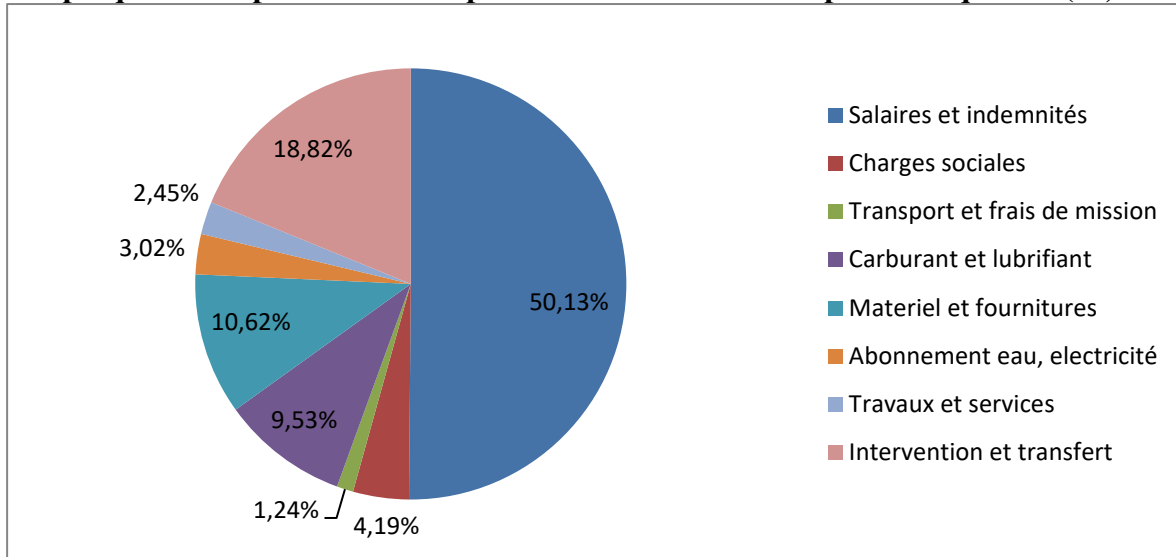


Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville 2008-2015

Les salaires et indemnités représentent 50,13% du total des dépenses, les charges sociales elles constituent 4,19% des dépenses, les transports et frais de mission eux représentent 1,24% de

ces dépenses, le carburant et les lubrifiants en représentent les 9,53%, les matériels et fournitures constituent les 10,62%, les abonnements en eau, électricité et téléphone forment les 3,02%, les travaux et services à l'entreprise en sont les 2,45%, les interventions et transferts eux représentent les 18,82% (Graphique 73).

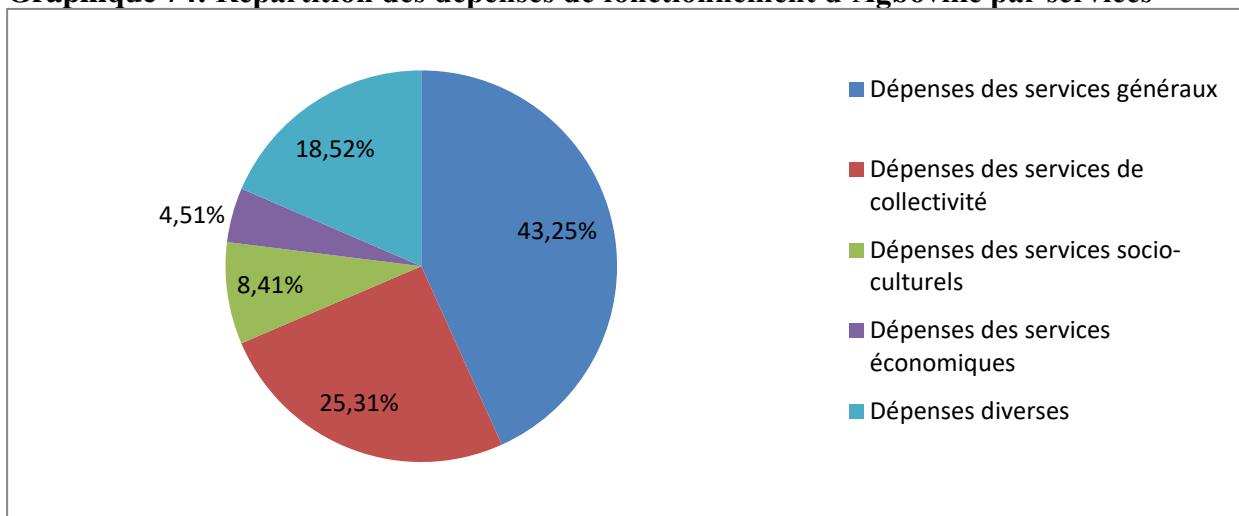
Graphique 73: Répartition des dépenses de fonctionnement par rubriques en (%)



Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville 2008-2015

Nous avons 43,25% des dépenses qui sont faites pour le compte des services généraux. Viennent ensuite les dépenses des services de collectivité qui représentent 25,31% de celles-ci, les dépenses diverses représentent 18,52% des dépenses. Les dépenses des services socio-culturelles constituent 8,41% des dépenses totales et les dépenses des services économiques représentent 4,51% des dépenses totales (Graphique 74).

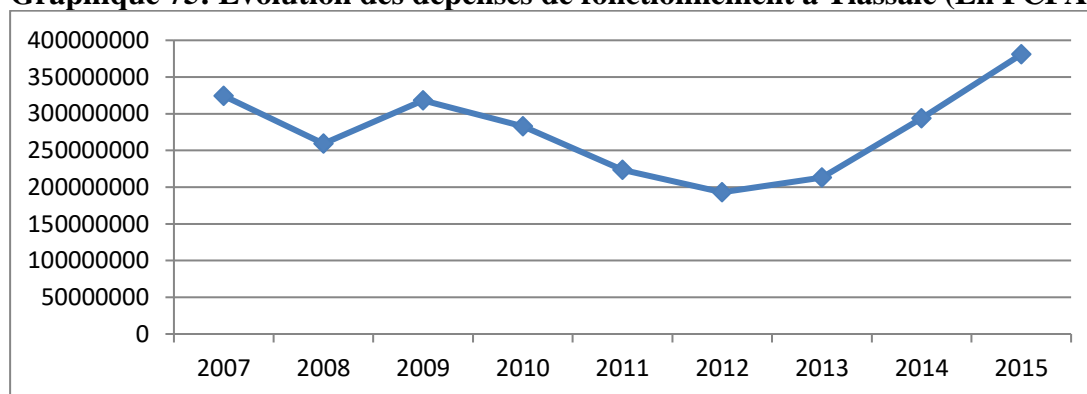
Graphique 74: Répartition des dépenses de fonctionnement d'Agboville par services



Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville 2008-2015

Le niveau des dépenses de fonctionnement à Tiassalé est très fluctuant. Il est décroissant entre 2007 et 2008, croissant entre 2008 et 2009 puis décroissant entre 2009 et 2012 avant de repartir à la hausse (Graphique 75). La moyenne annuelle de ces dépenses s'élève à 265.115.996 FCFA. L'année 2015 est celle qui connaît le plus haut niveau de dépense sur la période d'étude avec une dépense s'élevant à 380.716.244 FCFA. L'année 2012 est celle qui connaît le niveau de dépense le plus bas s'élevant à 193.049.437 FCFA. Ces fortes fluctuations, influencent négativement le bon fonctionnement des services municipaux et la qualité de l'offre des services offerts aux usagers.

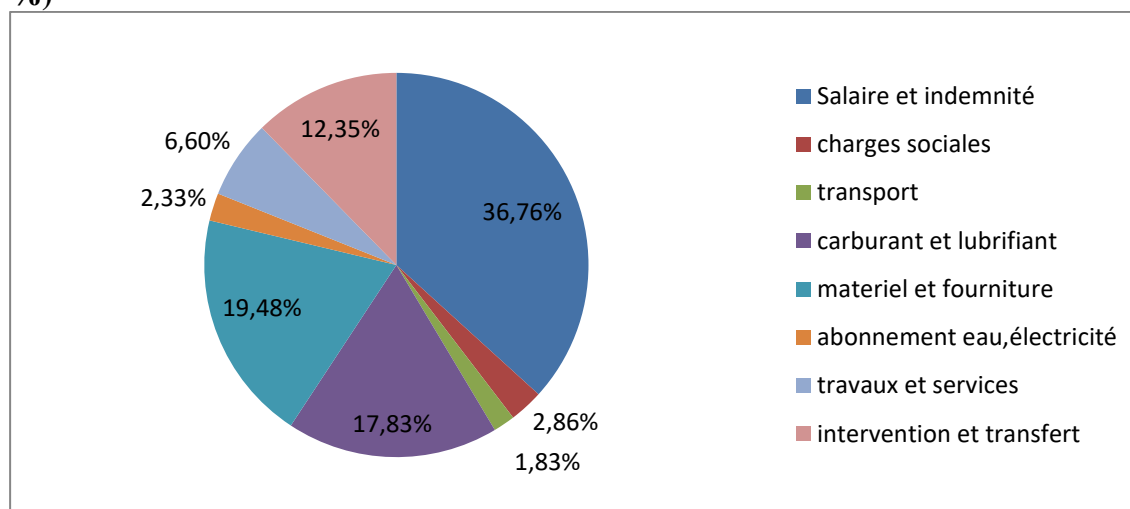
Graphique 75: Evolution des dépenses de fonctionnement à Tiassalé (En FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Les salaires et indemnités représentent 36,76% des dépenses, les charges sociales 2,86%, les transports et frais de mission 1,83%. Le carburant et les lubrifiants constituent 17,23% des dépenses, le matériel et les fournitures 19,48%, les abonnements d'eau, d'électricité et de téléphone 2,33%. Les travaux et services à l'entreprise font 6,6% des dépenses et les interventions et transferts 12,35% (Graphique 76).

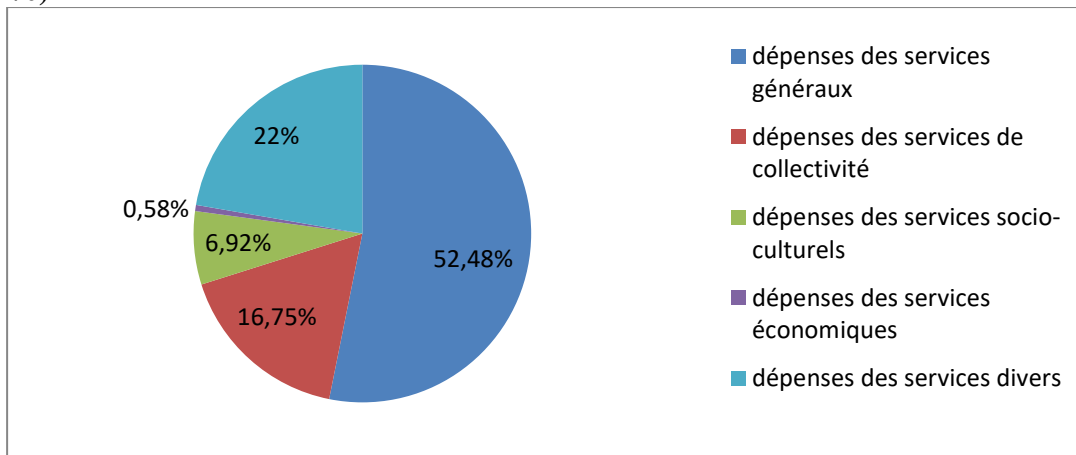
Graphique 76: Répartition des dépenses de fonctionnement par rubriques à Tiassalé (en %)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Nous avons 52,48% des dépenses de fonctionnement qui sont effectuées pour le compte des services généraux suivi avec 22% par les dépenses diverses puis avec 16,75% par les services de collectivité. Les dépenses des services socioculturels elles représentent 6,92% des dépenses alors que celles des services économiques représentent 0,52% des dépenses totales (Graphique 77).

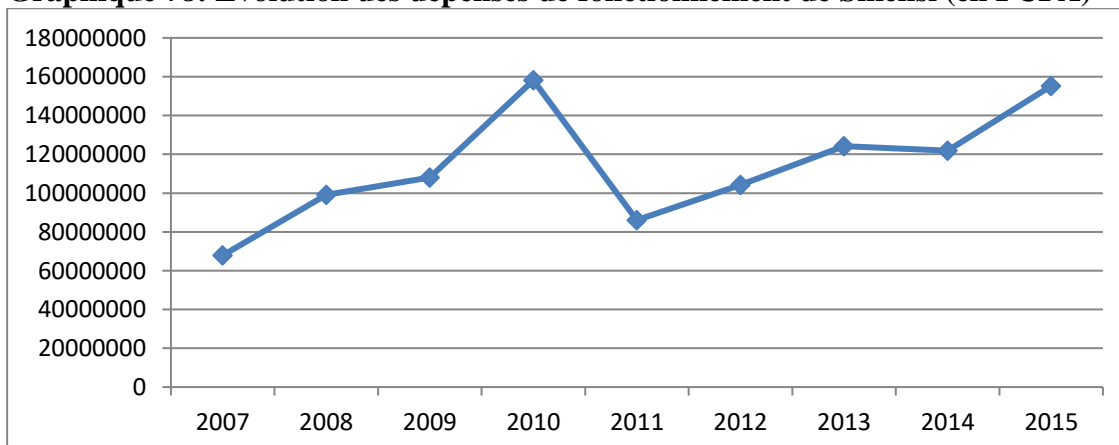
Graphique 77: Répartition des dépenses de fonctionnement par services à Tiassalé (en %)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé 2007-2015

Le niveau des dépenses de fonctionnement à Sikensi connaît trois niveaux de variation. Il est croissant de 2007 à 2010 puis décroît entre 2010 et 2011 pour repartir à la hausse à partir de 2011 (Graphique 78). Elles ont connu leur plus haut niveau en 2010 avec une dépense s'élevant à 158.150.099 FCFA et leur niveau le plus bas en 2007 qui lui s'élevait à 67.870.883 FCFA. La moyenne de ces dépenses sur notre période d'étude s'élève à 113.251.480 FCFA.

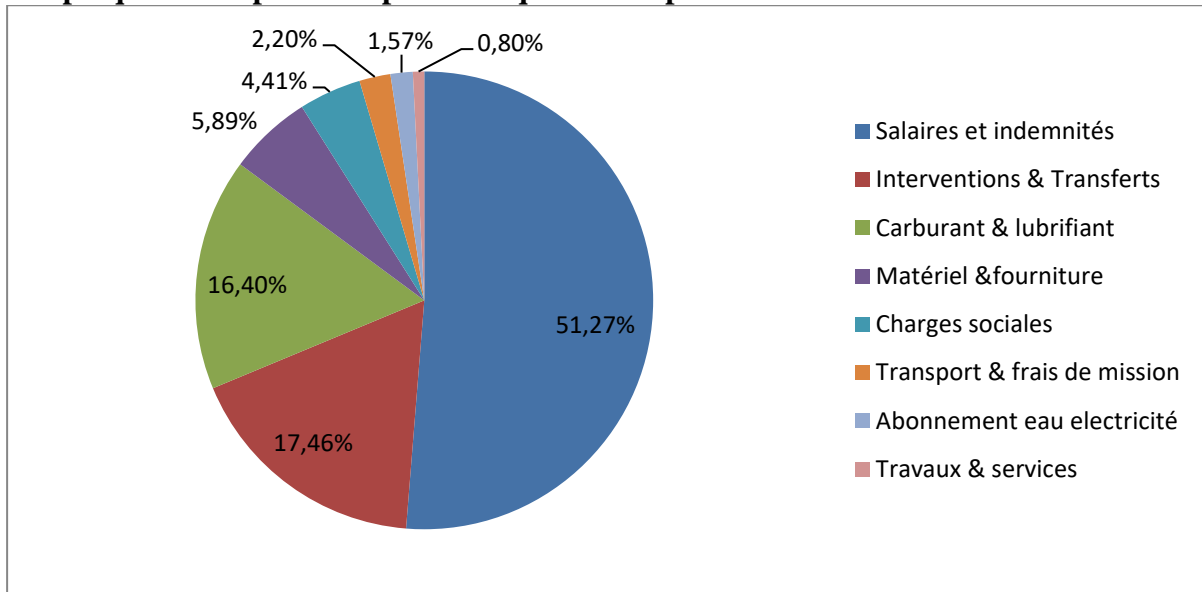
Graphique 78: Evolution des dépenses de fonctionnement de Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

La répartition de ces dépenses par rubrique, montre que les salaires et indemnités représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement soit 51,27% de celui-ci. Elle est suivie par la rubrique intervention et transfert qui représentent 17,46% du budget, nous avons ensuite les dépenses en carburant qui elles représentent 16,4% du budget. Suivent ensuite respectivement les rubriques matériels et fournitures, charges sociales, abonnement en eau et électricité, les travaux et services à l'entreprise (Cf. Graphique 79)

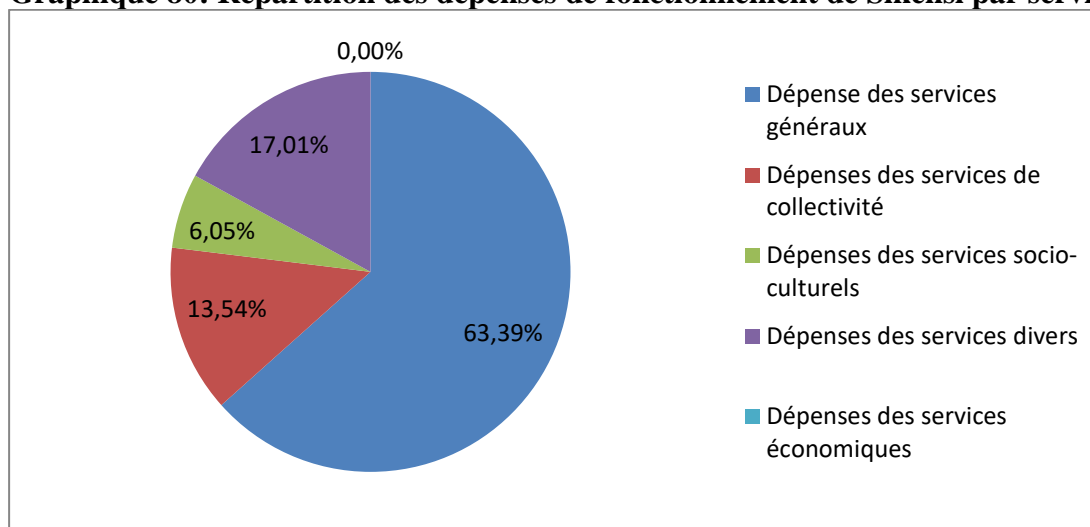
Graphique 79: Répartition par rubriques des dépenses de fonctionnement à Sikensi



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

Les services qui accaparent la plus grande partie des dépenses soit 63,39% du budget de fonctionnement sont les services généraux. Les dépenses en rapport avec les services de collectivité représentent 13,54% des dépenses totales et sont la troisième source de dépense. Les dépenses diverses représentent 17,01% des dépenses de fonctionnement et sont la seconde source de dépenses. Les dépenses des services socio-culturels eux représentent 6,05% des dépenses totales (Cf. Graphique 80). Pour notre période d'étude, nous ne notons aucune dépense effectuée pour le compte des services économiques (Annexe 28).

Graphique 80: Répartition des dépenses de fonctionnement de Sikensi par services



Source : Comptes administratifs du Maire, Sikensi 2007-2015

Les dépenses de fonctionnement à Agboville sont exécutées à 88,5%. C'est donc 11,5% des dépenses de fonctionnement prévues, en vue de satisfaire aux besoins des populations dans les limites des moyens de la collectivité qui ne sont pas mises en œuvre. Les dépenses mandatées quant à elles sont exécutées à 102,92%. Cela pourrait signifier que les besoins sont plus importants que les recettes disponibles. C'est à partir de 2013 que nous assistons à un dépassement des dépenses mandatées (Annexe 10).

Les dépenses de fonctionnement prévues à Tiassalé, sont exécutées à 89,81%. Aussi certaines dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la ville ne peuvent être exécutées. Les dépenses engagées sont supérieures aux dépenses mandatées avec un taux d'exécution des dépenses mandatées de 106,64% (Annexe 14). La commune effectue des dépenses au-delà de ce qui a été mandaté par le conseil municipal et approuvé par les autorités de contrôle ce qui a pour conséquence des dépassements de budget.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement prévues à Sikensi est de 79,19%. C'est donc plus de 20% des dépenses prévues en vue du bon fonctionnement de l'administration communale et de la commune dans les limites de ses ressources, qui ne sont pas réalisées. Bien que les dépenses mandatées sont exécutées à 94,76%, il est des années comme 2009 et en 2014, où les dépenses engagées, étaient supérieures aux dépenses mandatées, ce qui est une forme de mauvaise gestion budgétaire. Cela peut révéler aussi la faiblesse du budget face aux besoins de la collectivité (Annexe 29).

C'est à Agboville que les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes vient ensuite Tiassalé puis Sikensi. La rubrique salaires et indemnités est celle qui accapare la plus grosse

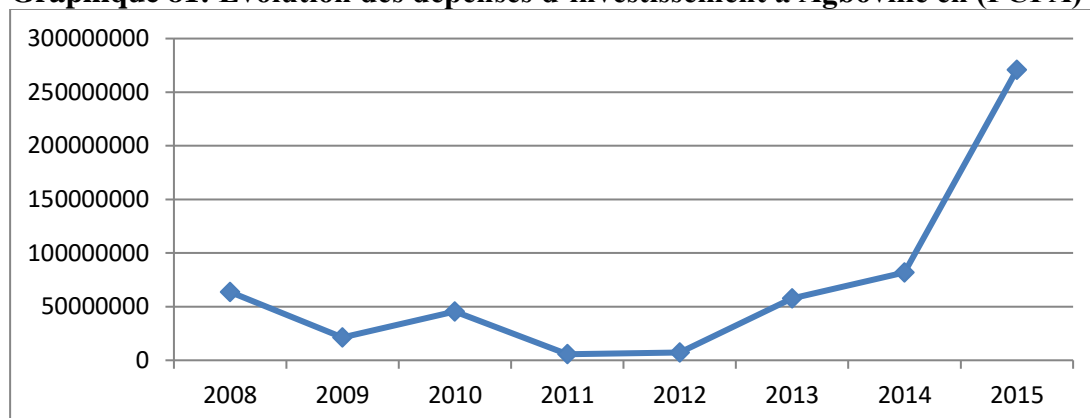
part des dépenses totales ; à Agboville et à Sikensi elle fait plus de 50% des dépenses totales. Les services généraux sont ceux qui font l'objet des plus grandes dépenses en terme de dépenses par services. Aucune des communes de la région n'arrive à exécuter totalement ses dépenses de fonctionnement prévues. Cela est source de nombreux dysfonctionnement et impacte sur la qualité des services offerts.

5.2 Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses qui servent à financer les investissements prévus par les autorités municipales. On les appelle aussi dépenses d'équipement car elles servent à l'équipement mobilier et immobilier. Les dépenses mobilières concernent les dépenses en rapport avec l'achat de matériel de bureaux, de meubles, de moyens de déplacement et de véhicules utilitaires pour le compte des services municipaux et toutes les autres structures qui dans le cadre du transfert de compétence, dépendent de la collectivité décentralisée pour leur équipement. Les dépenses immobilières concernent la mise en place d'infrastructures socio-économiques que sont le revêtement des voies, leur ouverture et leur réfection ; l'électrification des quartiers, des rues ; la construction d'écoles primaires et leur équipement, le lotissement, l'assainissement, la construction de nouveaux marchés, la mise en place des réseaux d'assainissement et de drainage, l'adduction d'eau, la construction de ponts, l'aménagement d'espaces verts etc...

A Agboville, ces dépenses s'élèvent à 554.123.441 FCFA soit une moyenne de dépense annuelle de 69.265.430fcfa. Cela correspond à une dépense annuelle par tête d'habitant de 1361,5 FCFA (Cf. Annexe 9). Ce sont des dépenses qui ont évolué en dent de scie avec une alternance de croissance et de décroissance jusqu'à atteindre leur plus bas niveau en 2011 (Cf. Graphique 81) sont reparties à la hausse à partir de 2012 pour atteindre en 2015 leur plus haut niveau qui est de 270.939.881 FCFA soit 3,9 fois la dépense moyenne.

Graphique 81: Evolution des dépenses d'investissement à Agboville en (FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire Agboville, 2008-2015

La répartition de ces dépenses par services, fait voir que les services de collectivités sont les premiers bénéficiaires de ceux-ci avec 37,82% des dépenses totales. Viennent ensuite les dépenses des services généraux qui représentent 34% de ces dépenses, puis viennent les services socio-culturels et de la promotion humaine avec 28,18% et enfin les services économiques avec 0,38% du total des dépenses (Annexe 8). Les dépenses mobilières s'élèvent à 182.812.335 FCFA pour notre période d'étude soit 33% du total des dépenses d'investissement. Il s'agit de l'acquisition de matériel informatique, d'achat de sono, de l'aménagement de décharges publiques, de l'achat de véhicules, de l'équipement des locaux et des services de la mairie, de l'achat de climatiseurs (Tableau 26). Les dépenses immobilières s'élèvent à 371.311.106 FCFA soit 67% des dépenses d'investissement totales ce qui correspond à une moyenne annuelle de 46.413.888 FCFA et une moyenne par tête d'habitants s'élevant à 912,31 FCFA. Cela a contribué à électrifier des quartiers que sont Adahou extension, Moutcho résidentiel, Arrikoville ; et aussi l'abattoir municipal. Il y a eu aussi la construction d'une cantine scolaire, d'une bibliothèque, de postes de groupage des ordures ménagères, de l'extension du cimetière municipal. Ces dépenses ont aussi permis la réhabilitation et l'ouverture de voies communales (Cf. Tableau 26).

Tableau 26: Réalisations mobilières et immobilières à Agboville

REALISATION	ANNEE	COUT
Acquisition matériel informatique (mobilier)	2008	4800000
Achat matériel sono (mobilier)	2008	499140
Electrification Adahou extension (immobilier)	2008	7000000
Aménagement décharge publique (mobilier)	2008	5000000
Achat accessoire de bouche d'incendie (mobilier)	2008	1809000

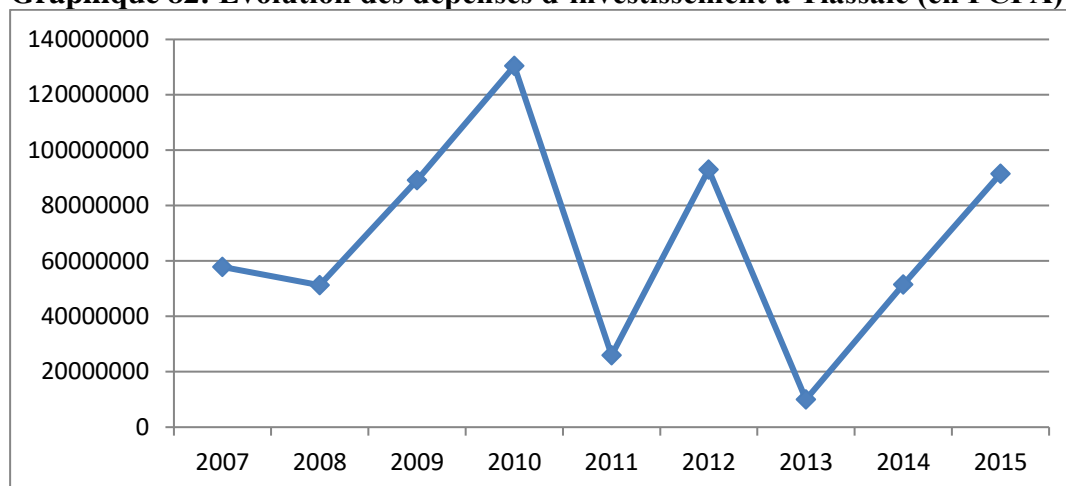
Construction 3 classe Adahou extension	2008	16000000
Achat d'un véhicule de liaison (Mobilier)	2010	8 000 000
Equipement de la salle de Mariage (dette)	2010	2 460 000
Poursuite des travaux de réparation des voies de la Commune	2010	13 000 000
Extension du réseau électrique des quartiers résidentiel nouveau, Moutcho résidentiel, Arrikoville	2010	10 000 000
Electrification Adahou - extension (dette)	2010	2 000 000
Aménagement de l'espace vert du rond-point Agnéby	2010	2 800 000
Extension du cimetière municipal (Commune)	2010	5 807 000
Réhabilitation du marché central	2010	17 000 000
Achat d'ordinateurs plus imprimantes	2011	981 760
Achat de split, climatiseurs, fauteuil de direction, ventilateurs	2011	1 910 420
Réhabilitation des voies de la Commune	2011	2 751 229
Achat de deux ordinateurs plus imprimantes	2012	1 920 000
Achat de split, fauteuil de direction, climatiseurs, ventilateurs	2012	2 840 000
Equipement du logement du Secrétaire général	2012	2 450 000
Réhabilitation des locaux du service technique	2013	1 500 000
Travaux de réparation des voies	2013	19 996 516
Extension du réseau électrique à Adahou extension, abattoir municipal	2013	18 351 083
Extension du cimetière municipal	2013	5 807 000
Achat véhicule type 4x4 (mobilier)	2014	18000000
Equipement bureau mairie (mobilier)	2014	11000000
Ré habitations voies communales (immobilier)	2014	22956900
Construction poste de groupage des ordures ménagères	2014	3000000
Réhabilitation des pistes communales	2015	18 587 627
Aménagements des ronds-points	2015	12 999 844
Construction de quinze postes de groupage des ordures	2015	7 500 000
Construction d'une cantine scolaire	2015	9 184 481
Construction d'une bibliothèque municipale	2015	17 999 265

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville 2008-2015

A Tiassalé, les dépenses d'investissement sur notre période d'étude s'élèvent à 600.705.490 FCFA. La moyenne annuelle de celles-ci est de 66.745.054 FCFA, cela correspond à un investissement moyen annuel par habitant de 1415 FCFA pour ce qui est des deux centres urbains que sont Tiassalé et N'Douci (Annexe 13). Le niveau de ces dépenses est très fluctuant avec une année de décroissance suivie d'une année de décroissance de 2007 à 2013. Il connaît

deux hausses consécutives depuis 2014 (Cf. Graphique 82). En 2010, nous avons le niveau le plus élevé de dépenses qui est de 130.391.733 FCFA. Le niveau le plus bas de dépense date de 2013 et s'élevait à 10.000.000 FCFA. Toutes les dépenses mandatées sont engagées.

Graphique 82: Evolution des dépenses d'investissement à Tiassalé (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé, 2007 à 2015

Les services qui bénéficient le plus des dépenses d'investissement sont les services généraux, les investissements en rapport avec ces services représentent 38% du total des dépenses d'investissement. Suivent les dépenses en rapport avec les services de collectivités qui représentent 29,4% des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement des services économiques représentent 13,6% des dépenses totales, celles des services sociaux 13,2% (Annexe 18). Ces dépenses servent à l'acquisition de biens mobiliers et de biens immobiliers. Les dépenses pour l'acquisition de biens mobiliers s'élèvent à 183.819.535 FCFA soit 30,6% des dépenses totales. Ce sont l'achat de matériels informatique, de photocopieurs, de mobiliers de logement, d'équipement de salle de mariage, d'équipements de bureaux, d'équipement d'aires de jeu, d'équipement de la fanfare municipale, de l'achat de véhicules (Cf. Tableau 27). Les dépenses en faveur des biens immobiliers s'élèvent à 416.885.955 FCFA. Elles concernent les villes de Tiassalé et N'douci.

Les dépenses immobilières en faveur de Tiassalé s'élèvent à 181.729.802 FCFA soit une moyenne annuelle de 20.192.200 FCFA, ce qui fait un investissement de 1006 FCFA par habitant par an. Ces dépenses correspondent à 30,25% du total des dépenses d'investissement et 43,59% du total des dépenses immobilières. Ce sont des travaux de construction à savoir un hall de réunion, un espace commercial festif (allocodrome), un cimetière, un abri pour les passagers à la gare routière, la clôture de la Mairie, une salle de mariage. Nous avons aussi des

travaux de réhabilitation que sont celui du foyer des jeunes, de la bourse du travail et du marché. Nous avons aussi le reprofilage et l'ouverture des voies (Cf. Tableau 27).

La ville de N'douci a un niveau d'investissement qui s'élève à 104.550.653 FCFA soit une moyenne annuelle de 11.616.739 FCFA ce qui correspond à un investissement de 428,5 FCFA par habitant par an. Cela équivaut à 25,07% du total des dépenses immobilières et 17,4% du total des dépenses d'investissement. Ces dépenses ont concerné la construction de salles de classe, d'un hall de réunion, l'aménagement de parking, la création d'un cimetière, l'achèvement du marché. Elles ont aussi servi à la réhabilitation du foyer des jeunes, au reprofilage des voies.

Tableau 27: Réalisations mobilières et immobilières à Tiassalé

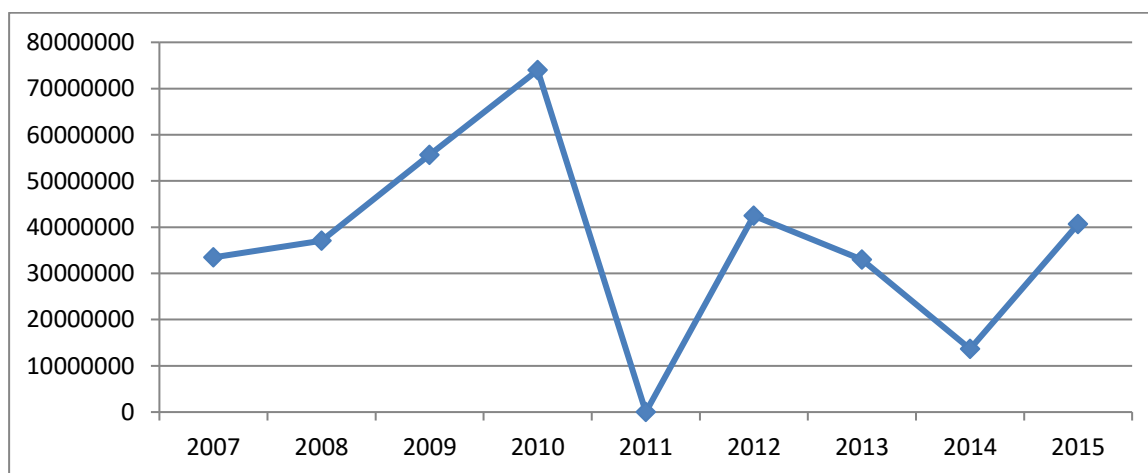
REALISATIONS	ANNEE	COUT
Achat photocopieur	2007	3975000
Achat autocom	2007	4999600
Achat équipement informatique	2007	5863500
Achat mobilier logement du Secrétaire Général	2007	1998775
Construction de hall de réunion à Tiassalé (Immobilier)	2007	3750000
Construction allocodrome à Tiassalé (Immobilier)	2007	18238862
Achèvement marché de N'douci (Immobilier)	2007	9640419
Achat climatiseur	2008	2500000
Equipement salle de mariage	2008	3500000
Achat équipement informatique	2008	3000000
Aménagement salle de mariage (Immobilier)	2008	11208460
Création cimetière à Tiassalé (Immobilier)	2008	2000000
Création cimetière à N'douci (Immobilier)	2008	2000000
Equipement aires de jeu	2008	2000000
Equipement fanfare municipale	2008	5000000
Réhabilitation bourse du travail de Tiassalé (Immobilier)	2008	538000
Construction allocodrome à Tiassalé (immobilier)	2008	19000000
Reprofilage de voies à Tiassalé (Immobilier)	2009	15000000
Reprofilage de voies à N'douci (Immobilier)	2009	15000000
Reprofilage de voies à Tiassalé (Immobilier)	2010	19000000
Reprofilage de voies à N'douci (Immobilier)	2010	19000000
Acquisition de matériel informatique	2011	6000000
Construction de salle de mariage VIP (Immobilier)	2011	9000000
Acquisition de matériel pour la police municipale	2011	2000000
Reprofilage de 12 km de voies à Tiassalé (Immobilier)	2011	8998444
Equipement salle de mariage	2012	8991600
Acquisition de matériel pour la police municipale	2012	4600000
Reprofilage et ouverture de voies à Tiassalé (immobilier)	2012	28386000
Réhabilitation du foyer des jeunes de N'douci (immobilier)	2013	3000000
Construction clôture Mairie de Tiassalé (immobilier)	2014	8249980
Réhabilitation marché de Tiassalé (immobilier)	2014	4427036
Reprofilage lourd (N'douci) (Immobilier)	2014	3575990

Réhabilitation du foyer des jeunes de N'douci (immobilier)	2014	3000000
Aménagement Parking à N'douci (Immobilier)	2014	10044000
Acquisition de matériel informatique	2014	6000000
Achat de véhicule de type 4x4	2014	15000000
Achat de véhicule	2015	22000000
Equipement logement du Secrétaire Général	2015	2000000
Construction de la clôture de la Mairie (Immobilier)	2015	5000000
Acquisition de 2 débroussailleuses	2015	1800000
Acquisition de 2 tricycles	2015	4000000
Acquisition de table-bancs à Tiassalé	2015	3000000
Acquisition de table-bancs à N'douci	2015	3000000
Construction de 3 salles de classe à N'douci (Immobilier)	2015	12973000
Réhabilitation foyer des jeunes de Tiassalé (Immobilier)	2015	8200000
Aménagement parking à N'douci (Immobilier)	2015	7940000
Création d'un abri à la gare routière Tiassalé (Immobilier)	2015	9600244

Source : Comptes administratifs du Maire Tiassalé 2007-2015

A Sikensi les dépenses d'investissement s'élèvent à 329.950.256 FCFA, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 36.661.139 FCFA. Si nous ramenons ces dépenses d'investissement par tête d'habitants, cela correspond à une dépense d'investissement de 1518 FCFA/hbts/an. Ces dépenses d'investissement sont très fluctuantes sur notre période d'étude (Cf. Graphique 83). Nous avons des années où celles-ci sont très importantes comme en 2010 où elles s'élevaient à 73.962.574 FCFA et des années comme en 2012 où elles étaient de 13.676.250 FCFA. L'année 2011 n'a connu aucune dépense d'investissement du fait de la crise post-électorale.

Graphique 83: Evolution des dépenses d'investissement à Sikensi (en FCFA)



Source : Comptes administratifs du Maire Sikensi, 2007 à 2015

Le service socio-culturel est le service qui bénéficie le plus des dépenses d'investissement. Ceux-ci s'élèvent à 133.682.102 FCFA, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 14.853.566 FCFA soit 40,5% des dépenses totales d'investissement (Annexe 33). Les services généraux sont le second service à bénéficier le plus des dépenses d'équipement. Les dépenses au profit de ces services s'élèvent à une moyenne annuelle de 13.173.548 FCFA soit 35,93% du budget total. Après eux viennent les services de collectivité qui profitent de seulement 16,18% des dépenses d'investissement, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 5.933.706 FCFA. Nous avons enfin les services économiques qui eux bénéficient de 7,36% des dépenses d'investissement.

Les dépenses mobilières (Annexe 31) s'élèvent à 60.422.000 FCFA soit 18,31% des dépenses d'investissement. Elles concernent l'informatisation de l'administration communale, l'équipement des bureaux en mobiliers, l'achat de chaises et de bâches, l'équipement de la station de taxi, l'équipement du domicile du Secrétaire Général, l'équipement des services du trésor, l'équipement de la radio locale. Les dépenses immobilières s'élèvent à 269.528.256 FCFA soit 81,69% des dépenses d'investissements ; ce qui correspond à des dépenses de 1240 FCFA par tête d'habitant. Les réalisations effectuées sont l'aménagement des locaux de la Mairie, la construction de hangars, l'extension du réseau d'éclairage public, l'électrification de la gare routière, la réhabilitation et l'aménagement du marché, la construction d'écoles primaire, de la clôture du commissariat, l'assainissement de la ville, des travaux de drainage, l'électrification de l'abattoir, des travaux de drainage (Cf. Tableau 28).

Tableau 28: Réalisations mobilières et immobilières à Sikensi

REALISATION	ANNEE	COUT
Travaux Aménagement locaux Mairie immobilier	2007	2000000
Informatisation de l'administration	2007	6000000
Achèvement de la morgue immobilier	2007	1650000
Construction de 3 hangars immobilier	2007	7488280
Equipement station taxi	2007	1500000
Aménagement espace vert (immobilier)	2008	1994200
Eclairage public et extension du réseau (immobilier)	2008	4000000
Mobilier de bureau	2008	11000000
Achat chaises et bâches	2008	4000000
Achat de matériel informatique	2008	3200000
Aménagement locaux Mairie (immobilier)	2008	12849000
Réhabilitation du marché immobilier	2009	39956699
Aménagement du marché immobilier	2009	10399853
Travaux de voirie immobilier	2009	5052000
Réhabilitation du coffre-fort de la trésorerie	2009	1000000

Construction de la clôture du trésor immobilier	2009	4171300
Aménagement des locaux de la mairie	2009	5900000
Electrification de la gare routière	2009	1994901
Informatisation de l' administration	2009	2000000
Achat de porte métallique	2009	2856000
Equipement du domicile du S.G de le Mairie	2009	452000
Achat du matériels et mobiliers de bureau (mairie)	2009	7800000
Construction école primaire Sikensi château immobilier	2010	9745058
Construction clôture commissariat immobilier	2010	9899936
Aménagement salles du manage immobilier	2010	5342556
Travaux réfection toiture du musée	2010	4656280
Equipement des services du trésor	2010	6000000
Achat de matériels et mobiliers de bureau (mairie)	2010	8600000
Réfection locaux Mairie (immobilier)	2012	12469709
Electrification gare routière (immobilier)	2012	1994901
Construction de 1 abattoir municipale (immobilier)	2012	12400000
Travaux d'assainissement de la ville (immobilier)	2012	8992462
Construction école primaire (immobilier)	2013	19999669
Assainissement de la ville (immobilier)	2013	8000000
Equipement de la gendarmerie en mobilier	2013	2950000
Equipement en matérielle informatique (mobilier)	2013	2050000
Construction école primaire (immobilier)	2014	16781271
Assainissement de la ville (immobilier)	2014	9423480
Réhabilitation Mairie (immobilier)	2015	9999998
Clôture du commissariat (immobilier)	2015	7919936
Assainissement drainage (immobilier)	2015	6000000
Electrification gare routière (immobilier)	2015	3494962
Equipement de radio de Sikensi	2015	3514000

Source : Comptes administratifs du Maire Sikensi 2007-2015

C'est Agboville qui a le niveau de dépenses d'investissement le plus important suivi de Tiassalé puis de Sikensi. Si les services de collectivités bénéficient du gros des dépenses à Agboville, ce sont les services généraux à Tiassalé et les services socio-culturels à Sikensi qui en sont les plus grands bénéficiaires. Dans chacune de ces villes, les dépenses immobilières absorbent l'essentiel du budget.

A Agboville, le taux d'exécution des dépenses d'investissement prévues est de 71,18%, à Tiassalé il est de 53,81%, et à Sikensi de 51,73%. Dans les deux derniers espaces cités c'est à peu près la moitié des investissements qui ne sont réalisés ce qui entraîne un retard dans la mise place des équipements et autres infrastructures prévus.

CHAPITRES VI : LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA

La ville est par excellence le lieu de production de richesses donc d'activités. Quel est le niveau des activités ? Quelles sont les différents secteurs d'activités qu'on y rencontre ? Nous avons relevé les différentes activités que renferme notre zone d'étude ainsi que le niveau d'occupation des populations.

6.1 L'agriculture

Le sol à Agboville est de type ferrallitique légèrement lessivé sur sable tertiaire dans sa partie sud et sur roche granitique sur le reste de l'espace. A Tiassalé il est schisteux latéritique avec présence de bancs granitiques aux abords du fleuve Bandama. A Sikensi il est argilo-sableux, riche en humus et graveleux par endroit. Tous ces sols sont propices au développement des cultures de rente tel que le café, le cacao, l'hévéa et le palmier à huile ainsi qu'aux cultures vivrières. Ils ne favorisent cependant pas l'infiltration et le ruissellement des eaux de pluie à Tiassalé.

Les villes de la région ont un climat de type subéquatorial avec 4 saisons dont 2 pluvieuses et 2 sèches, et une végétation de forêt fortement dégradée du fait de la très forte exploitation humaine. Ce qui favorise le développement de l'activité agricole.

Agboville Tiassalé et N'douci sont arrosées par des cours d'eaux importants. A Agboville il s'agit du fleuve Agnéby et ses affluents ; ceux-ci tarissent ou atteignent un niveau très bas en période de saison sèche de Décembre à Avril. Tiassalé et N'douci sont arrosés par le fleuve Bandama, celui y est coupé de rapides qui rendent la navigation difficile. En saison sèche, le débit du fleuve est tellement faible qu'il laisse apparaître le fond plat et boueux du fleuve. La présence du fleuve favorise une activité florissante de pêche plus particulièrement celle de la crevette.

Les spéculations agricoles pratiquées sur le territoire communal d'Agboville concernent aussi bien les cultures pérennes que les cultures vivrières et les cultures maraichères. Les cultures pérennes pratiquées sont le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile (Cf. Tableau 29), auxquelles il faut ajouter la banane douce ou banane dessert qui est le fait d'une unité de production agricole dénommée Eglin. Le rendement à l'hectare du cacao est de 0,7 tonne, il s'agit d'un rendement qui est au-dessus de la moyenne nationale pour les anciens vergers qui

se situe au niveau de 0,4 tonne à 0,5 tonne à l'hectare. Cela signifie que le verger est en train de se renouveler avec de nouveaux plants.

Tableau 29: Données ANADER sur le suivi des cultures de rentes à Agboville

Spéculations	Nombre d'Exploitants	Superficie(HA)	Rendement(T/HA)	Production(T)
Cacao	1787	2 144	0,70	1 501,08
Café	53	92,5	0,5	46,25
Palmier à huile	35	56	15	840,00
HEVEA	62	127	0,5	63,50

Source : ANADER 2016

Les cultures vivrières pratiquées sont le manioc, la banane plantain, le maïs, et le riz (Cf. Tableau 30). Au niveau du riz, nous avons aussi bien la culture du riz pluvial que du riz de bas-fond et du riz irrigué.

Tableau 30: Données ANADER sur le suivi des cultures vivrières à Agboville

Spéculation	Nombre d'exploitants	Superficie(HA)	Rendement(T/HA)	Production(T)
Riz Pluvial	349	264,25	1,2	317,10
Riz irrigué	54	56,25	4	225,00
Riz de bas-fonds	95	104,25	3	312,75
Maïs	143	113,25	1,5	169,88
Manioc	151	226,5	8	1 812,00
Banane	273	191,1	7	1 337,70

Source : ANADER 2016

Les cultures maraichères pratiquées sont le piment, l'aubergine et le gombo (Cf. Tableau 31). Il s'agit de cultures ayant un rendement important avec 30t/ha pour l'aubergine, 20t/ha pour le piment et 10t/ha pour le gombo.

Tableau 31: Données ANADER sur le suivi des cultures maraichères à Agboville

Spéculation	Nombre d'exploitants	Superficie(HA)	Rendement(T/HA)	Production(T)
aubergine	41	7,5	30	225,00
piment	3	1,25	20	25,00
gombo	8	2,5	10	25,00

Source : ANADER 2016

Il y a aussi à Agboville une activité d'élevage non-négligeable. Cet élevage concerne les bovins, les ovins, les caprins, les porcins la volaille, et la pisciculture (Cf. Tableau 32).

Tableau 32: Donnée sur le suivi des éleveurs à Agboville

Spéculation	Nombre d'éleveurs	Effectif total	Nombre de reproducteurs	Nombre de reproductrices
bovin	5	237	20	91
ovin	25	274	62	190
porcin	1	6	2	4
volaille chair	2	3250		
volaille pondeuse	2	3105	-	-
volaille traditionnelle	12	310	46	90
pisciculture	3	24000	-	-

Source : ANADER 2016

A la périphérie de la ville et sur les lots non bâtis se développe une agriculture qui se décline en cultures maraichères et en légumes. Les zones marécageuses, non constructibles de la ville sont aussi utilisées pour la culture du riz.

Les spéculations agricoles pratiquées à Tiassalé concernent à la fois les cultures pérennes comme le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile, la banane, l'ananas (Cf. Tableau 33). La culture de la banane et de l'ananas sont favorisées par la présence de grandes unités industrielles de production dans la région.

Tableau 33: Données ANADER sur le suivi des cultures de rente à Tiassalé

Spéculation	Superficie/exploitant (ha)	Rendement
Cacao	3,2	0,5
Café	2,39	0,3
Palmier à huile	4,27	14
Hévéa	7,52	1

Source : ANADER 2015

A côté de ces cultures, il est produit des cultures vivrières que sont la banane plantain, le manioc, le riz fluvial et le riz irrigué, le maïs, l'igname (Cf. Tableau 34).

Tableau 34: Données ANADER sur le suivi des cultures vivrières à Tiassalé

Spéculation	Superficie/exploitant (ha)	Rendement (T)
Igname	0,5	12
Manioc	0,65	8
Banane Plantain	0,78	10
Maïs	0,88	1,5
Riz irrigué	0,78	4

Source : ANADER 2015

L'activité d'élevage est aussi pratiquée à Tiassalé, il s'agit de l'élevage bovin, ovin, porcine et de volaille. C'est une activité qui n'est pas beaucoup développée. La pêche elle est bien développée surtout celle de la crevette du fait de la proximité du Bandama. La production annuelle de crevette s'élève à une tonne dont une bonne partie est vendue sur le marché intérieur.

Les activités du secteur primaire que nous rencontrons à N'douci, sont la pratique de l'élevage et de l'agriculture.

Au niveau de l'agriculture, les cultures pratiquées sont les cultures de rente et les cultures vivrières. Les cultures de rente, concernent des spéculations que sont le café, le cacao, l'hévéa et l'ananas. La production d'ananas par les plantations villageoises a fortement chuté du fait de la fermeture de l'usine qui leur reprenait leur production. Les cultures vivrières elles concernent les légumes, le riz et le maïs.

L'élevage est une activité plus ou moins marginale qui est pratiquée de façon traditionnelle. L'élevage bovin est pratiqué par les éleveurs peulhs. Nous avons aussi l'activité de pêche dans le fleuve Bandama avec une variété de crevettes que l'on rencontre à N'douci.

Au plan agricole, la zone de Sikensi est une grande zone de production agricole. On y pratique aussi bien des cultures vivrières que des cultures d'exportation.

Pour ce qui est des cultures vivrières, la ville est une grande productrice de manioc, de banane plantain, de maïs, de riz, d'igname (Cf. Tableau 35). Elle produit aussi de légumes comme l'aubergine, le piment, le gombo.

Tableau 35: Données ANADER sur le suivi des cultures vivrières à Sikensi

Spéculation	Superficie/exploitant (ha)	Rendement (T/ ha)
Igname	0,5	10
Manioc	0,65	8
Banane Plantain	0,78	8
Maïs	0,80	1,5
Riz irrigué	0,75	4

Source : ANADER 2015

Les cultures d'exportation qui sont pratiquées concernent le café, le cacao, l'hévéa et le palmier à huile (Cf. Tableau 36). Le rendement à l'hectare du cacao est très important, il est de 0,7 tonnes à l'hectare.

Tableau 36: Données ANADER sur le suivi des cultures de rente à Sikensi

Spéculation	Superficie/exploitant (ha)	Rendement
Cacao	3,2	0,7
Café	2,39	0,3
Palmier à huile	4,27	16
Hévéa	7,52	1

Source : ANADER 2015

6.2 Les activités industrielles

L'activité industrielle à Agboville est le fait d'une unité de production de textile, la COTIVO qui après avoir fait faillite a repris ses activités depuis 2015 et emploie 150 personnes. Il s'agit d'une reprise partielle car l'usine roule au minimum de ses capacités, la plus grande partie de

ce complexe est à l'arrêt (Cf. Photo 2). A côté de cette usine, nous avons deux scieries et une unité de transformation d'huile de palme d'installation assez récente. L'activité industrielle n'est pas une grande pourvoyeuse d'emplois au niveau de la ville. Il existe aussi une unité agro-industrielle Eglin qui est spécialisée dans la production de Banane Dessert.



**Photo 2: Usine COTIVO à Agboville,
Crédit photo : Niamké Joël, Juillet 2018**

L'activité industrielle dans la ville de Tiassalé se résume aux activités de deux scieries. Nous avons aussi l'entreprise Safco qui avait fait faillite et qui reprend progressivement ses activités sous une nouvelle dénomination qu'est la Nouvelle Safco Cotivana. A ces usines, il faut ajouter les rizeries (moulins) de décorticage et de blanchiment du riz.

La ville de N'douci ne compte pas beaucoup d'industries. Nous pouvons noter des scieries que sont IDES et STBI. En dehors de celles-ci, la ville ne compte aucune autre unité industrielle. Nous avons cependant les moulins qui se chargent de la transformation du riz paddy.

Le secteur secondaire est un secteur qui n'est pas encore bien développé à Sikensi. Il emploie 2,64% de la population totale de la ville. Il est représenté par six entreprises que sont une entreprise chimique qu'est Pharmacool, une usine qui traite le latex dénommé Hévétéec, et trois huileries que sont Adam-Afrique, SHK, et Nouvelle Huilerie de Sikensi. Nous avons aussi une industrie d'extraction qui est une carrière de gravier.

L'activité industrielle, est une activité marginale de notre zone d'étude. C'est à Sikensi qu'elle est la plus performante alors qu'à Agboville, elle est sinistrée.

6.3 Le secteur tertiaire

En plus des usines, nous avons comme emplois modernes ceux provenant des administrations publiques et privées. Au niveau des administrations publiques, nous avons tous les démembrements de l'administration centrale qui sont représentés à Agboville car la ville est un chef-lieu de région. Il s'agit des directions régionales des différents ministères, les établissements scolaires et sanitaires étatiques, le commissariat de Police, la brigade de gendarmerie, le cantonnement des eaux et forêts, les services des impôts et du trésor public. Pour ce qui est des administrations privées, il s'agit en général des entreprises prestataires de services tels que la CIE, la SODECI, la CITELCOM, la POSTE, la CNPS. Ces administrations qu'elles soient publiques ou privées, ne créent pas d'emplois. Les agents de ces administrations sont pour la plupart recrutés au niveau national et non local. Les seuls emplois proposés aux populations locales sont ceux des agents journaliers chargés de la propreté, du gardiennage etc. Les travailleurs de ces administrations font tourner l'économie car ils sont des consommateurs. Les activités hôtelières sont pourvoyeuses d'emplois dans le secteur moderne.

L'activité commerciale est aussi performante. Nous avons à Agboville, les commerces de gros et demi-gros qui sont la propriété des commerçants syro-libanais. Le groupe CDCI s'est aussi lancé dans la distribution de demi-gros et de détail. On recense la présence de 187 boutiques de détaillants 04 stations-services. On dénombre trois dépôts de boissons, dix entrepôts frigorifiques situés pour la plupart dans le marché. Nous avons onze moulins et deux marchés couverts (cf. tableau 37)

Tableau 37: Secteurs d'activités commerciales de la commune à Agboville

Secteur d'activité commercial	Gros ½ gros	Détail	Stations	Boulangerie	Dépôt de boisson	Entrepôt frigorifique	Moulin	Pharmacie
nombre de commerce	14	187	07	04	03	10	11	05

Secteur d'activité commercial	Marché couvert	Boucher	Apprenti Boucher	Plantation de banane	de	Scierie
nombre de commerce	02	07	50	01		02

Source : Direction Régionale du Commerce d'Agboville, 2015

Bien que l'on rencontre dans la ville une diversité d'activités économiques, le niveau des emplois lui n'est pas élevé.

Le secteur tertiaire à Tiassalé offre des emplois au niveau des administrations publiques et privées. La ville est le chef-lieu de département, aussi de nombreuses directions départementales, démembrements des différents ministères sont représentées dans la ville. La ville compte aussi de nombreux établissements scolaires ainsi que des établissements sanitaires. Les agents de l'Etat sont au nombre de 1229 repartis entre 29 services. Nous avons aussi des entreprises prestataires de service comme la CIE, la SODECI, la CITELCOM, la POSTE, deux établissements bancaires. Il s'agit d'entreprises qui n'emploient pas au plan local et dont la présence, n'est pas génératrice d'emplois pour les populations locales. Les employés étant recrutés au plan national. Les activités hôtelières, les pharmacies au nombre de deux, les représentations des structures de téléphonie mobile, et la seule station-service, fournissent-elles des emplois aux populations locales. Les employés en effet sont recrutés sur place. Nous avons les commerces qui eux aussi fournissent des emplois à travers les boutiques, et autres magasins présents aussi bien au marché que dans le reste de la ville.

En plus des emplois provenant des secteurs précités, nous avons des emplois qui eux proviennent du secteur dit informel. Il s'agit des petits commerçants, des gérants de cabine téléphonique, des tabliers, les petits artisans.

A N'douci le secteur tertiaire offre 68,93% des emplois formels. Ce sont les emplois du secteur public avec toutes les administrations que compte la ville. Il s'agit de la sous-préfecture, du centre de santé urbain, du lycée public de la ville, des établissements primaires publics, des services que sont les stations d'essence, la poste... Nous avons aussi les commerces avec un grossiste de marchandise générale, et un demi-grossiste, un dépôt de boisson et plus d'une centaine de commerçants détaillants de marchandises diverses parmi les plus représentatifs.

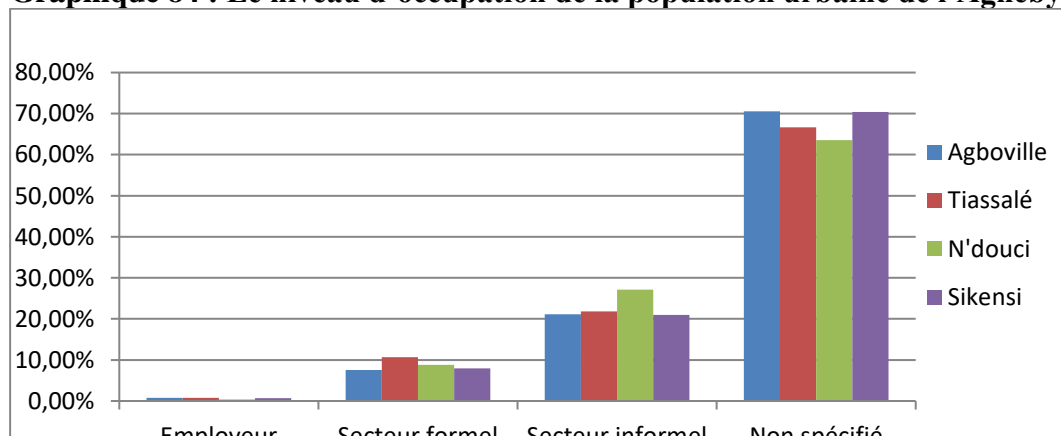
A Sikensi le secteur tertiaire regroupe 20% de la population totale. Cela représente les 2/3 des emplois formels de la ville (RGPH 2014). Il s'agit principalement des administrations, des activités de service et de commerce. Les administrations concernent les administrations publiques, et privées, que nous avons dans la ville. Comme administrations publiques, nous avons à Sikensi 17 services qui sont des démembrements des différents ministères. Ces services emploient 585 personnes. Les administrations privées elles concernent les entreprises présentes dans la ville. Pour ce qui est des activités de services, il s'agit des entreprises prestataires de service que sont la SODECI, la CIE, la poste, les banques, les représentations des entreprises de téléphonie cellulaire. Les activités de commerce concernent les différentes activités commerciales qui sont pratiquées dans la ville par les détaillants au nombre 62, soit les plus

représentatifs selon le ministère du commerce. Le commerce génère des revenus à la ville. Il s'agit des différentes taxes prélevées sur les commerces, et sur les marchés. La taxe des petits commerçants qui est directement perçue par les services municipaux, s'élève à une moyenne annuelle de 7.700.000 FCFA.

Le secteur dit informel et se définissant comme « un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi (lorsqu'elles existent) sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. » (BIT, 2013) est lui aussi pourvoyeur d'emploi. C'est un secteur performant qui regroupe les petits commerçants et les artisans. C'est au niveau de ce secteur qu'on retrouve les couturiers, les coiffeurs, les mécaniciens, les vulcanisateurs, les gérants de cabines téléphoniques. Il emploie respectivement 21,44% ; 21,83% ; 27,15% ; et 21% des populations des villes d'Agboville, Tiassalé, N'douci et Sikensi. Cela sur une population occupée correspondant respectivement à 29,25% ; 34,57%, 35,97% et 2,59% des populations totales des villes précitées (Cf. Graphique 84).

Le TNA (Taux Net d'Activité) qui est le rapport entre les personnes occupées et les personnes en âge de travailler y est en deçà de ce qui prévaut au plan national où il est de 66% selon le RGPH 2014. A Agboville ce taux est de 47,37%, en recul par rapport à 1998 où il était de 55%. A Tiassalé il est de 52,51%, à N'douci de 58,45% et à Sikensi il est de 51%.

Graphique 84 : Le niveau d'occupation de la population urbaine de l'Agneby-Tiassa



Source : RGPH, 2014

Conclusion partielle

Pour leur fonctionnement les recettes dont disposent les villes de l'Agneby-Tiassa proviennent pour plus de la moitié de ressources locales propres et le reste de l'aide de l'Etat. Nous avons cependant 10 à 15% du total de ces recettes qui ne sont pas recouvrées. Les recettes d'investissement proviennent à plus de 50% de l'aide de l'Etat à part Agboville qui mobilise plus de la moitié de celles-ci. Là aussi de 15 à 30% de ces ressources ne sont pas recouvrées. Ces déperditions de ressources sont imputables autant aux services de l'Etat central chargés de les recouvrer qu'aux services des collectivités locales.

C'est ainsi que de 10 à 20% des dépenses de fonctionnement prévues ne peuvent être exécutées. Cela impacte négativement sur le fonctionnement de l'administration municipale et sur la qualité du service public. C'est aussi 30 à 50% des dépenses d'investissement prévues que les villes ne peuvent exécuter. Toutes choses qui retardent la mise en place des infrastructures attendues par les populations.

Bien que tous les secteurs d'activités soient représentés dans les villes de la région, l'activité industrielle y est marginale. C'est plutôt le secteur informel qui est le plus grand générateur d'activités. Le taux Net d'Activité y est partout de 10% inférieur à la moyenne nationale.

Tout cela vient confirmer notre hypothèse de départ qui dit que les capacités financières ainsi que les offres d'activités des centres urbains de la région sont faibles. Aussi dans la troisième partie de notre travail, nous voulons nous pencher sur la qualité et les capacités des infrastructures dont disposent les villes de notre zone d'étude.

PARTIE III :

**INFRASTRUCTURES ET SERVICES : NIVEAU DE SATISFACTION
ET ATTENTES DES POPULATIONS DES VILLES DE L'AGNEBY-
TIASSA : AGBOVILLE TIASSALE N'DOUCI ET SIKENSI**

Introduction

L'espace urbain décentralisé est censée assurer une offre efficiente d'infrastructures et de services aux populations. Quel est le niveau de l'offre infrastructurelle ? Quelles sont les attentes des populations ? Nous avons dans cette partie analysé la situation de l'offre d'équipements, les capacités attractives ainsi que les attentes des populations de cet espace. Pour cela nous avons mené des enquêtes pour connaître le niveau de satisfaction des populations.

C'est ainsi que dans la dernière partie de notre travail qui comprend trois chapitres, le chapitre 7 a consisté à relever les infrastructures disponibles dans chacune de villes de la région. Les capacités d'attraction de ces villes ont fait l'objet du chapitre 8. Dans le chapitre 9, nous relever le niveau de satisfaction et les attentes des populations.

CHAPITRE VII: LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES OFFERTS

Les populations migrent vers les villes en vue de voir satisfaire leurs besoins de services et d'équipements. Quel est le niveau de l'offre infrastructurelle ? Dans ce chapitre nous avons analysé la qualité et les capacités des infrastructures existantes ainsi que celles des services offerts par les collectivités aux populations.

7.1 Les infrastructures sanitaires des villes de la région

La ville d'Agboville, bénéficie d'infrastructures sanitaires aussi bien publiques que privées. Les équipements publics se composent d'un Centre Hospitalier Régional (CHR), d'un Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), d'un centre de Santé Scolaire et Universitaire (SSU), d'une antenne de l'Institut Nationale de l'Hygiène Publique (INHP) et de trois infirmeries qui sont situées au lycée moderne 1, au Lycée moderne 3 et à la Maison d'arrêt de la ville (Direction Départementale de la Santé Agboville, 2016). Le CHR est l'hôpital de référence du département. Il comprend les services de médecine générale, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, de pédiatrie, de chirurgie dentaire, d'ophtalmologie, d'ORL, de radiologie, un laboratoire d'analyse et une pharmacie. En 2015, sa capacité d'hospitalisation est de 76 lits avec 18 lits pour le service de médecine générale, 22 lits pour le service de chirurgie, 18 lits pour le service de gynécologie et 18 lits pour le service de pédiatrie (Cf. Tableau 38). Le nombre de lits d'hospitalisation est en baisse constante car en 2008, la ville comptait 80 lits et 128 lits en 1994. Les autres structures sanitaires publiques n'ont pas de services d'hospitalisation.

Tableau 38: Répartition du nombre de lit par service au CHR d'Agboville en 2015.

Service	Nombre de lit
Chirurgie	22
Gynécologie obstétrique	18
Médecine générale	18
Pédiatrie	18
Total	76

Source : Direction départementale de la Santé Agboville 2015

Le fonctionnement de ces structures sanitaires nécessite un personnel qui pour l'ensemble de la ville se répartit comme suit 48 infirmiers, 23 sage femmes, 6 techniciens labo, 1 technicien radio, 5 pharmaciens, 5 préparateurs et gestionnaires en pharmacie, 12 garçons et filles de salle, 21 aides-soignants 13 médecins généralistes, 3 gynécologues, 1 chirurgien, des infirmiers spécialistes dont 2 en ORL, 1 en ophtalmologie, 2 anesthésistes, 1 instrumentiste et 5 surveillants d'unité de soin (Cf. Tableau 39).

Tableau 39: Répartition du personnel soignant par fonctions à Agboville

Fonction	Effectif
Médecins	17
Pharmaciens	5
Infirmiers	48
Sages-femmes	23
Préparateurs et gestionnaires en pharmacie	5
Garçons et filles de salle	12
Aides-soignants	21
Infirmiers spécialistes	3
Instrumentistes	1
Anesthésistes	2
Techniciens radio et labo	7

Source : Direction départementale de la santé 2015

Aussi avons-nous un ratio de 17,88 professionnels de santé pour 10000 hbts, et d'un lit pour 669 habitants selon les chiffres du RGPH 2014. En 2008, en tenant compte des chiffres du RGPH de 1998, le ratio était d'un médecin pour 2152 habitants et d'un lit pour 672 habitants. En tenant compte des ratios nationaux où sont considérées comme bien loties les zones ayant un ratio d'un lit d'hospitalisation pour moins de 2000 habitants, Agboville est bien lotie. Pour l'OMS en vue d'obtenir un taux de couverture convenable pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires, il faut disposer d'au moins 23 professionnels de santé (en ne comptant que les médecins, le personnel infirmier et les sages-femmes) pour 10 000 habitants. Agboville est très en deçà de cette moyenne. Le nombre de médecins dans la ville ainsi que le nombre de lits d'hospitalisation sont en régression. Depuis peu, la ville dispose d'un service local du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) installé en 2009 et qui est situé dans l'enceinte du C.H.R. Au niveau des infrastructures sanitaires privées, la ville

compte deux cliniques, 06 infirmeries privées personnelles et 03 infirmeries privées de sociétés. On dénombre aussi à Agboville 05 officines privées. Ces structures sanitaires privées proposent principalement des consultations et des soins infirmiers (injection, pansement, perfusion, prise de tension). Deux de ces structures proposent des examens radiologiques (échographie) et une seule propose des analyses médicales. Les structures sanitaires sont très mal réparties sur le territoire de la ville. Les quartiers situés à l'Est de la ville ne bénéficient d'aucune infrastructure sanitaire.

Tiassalé compte comme infrastructures sanitaires, des infrastructures publiques et des infrastructures privées. Pour ce qui est des infrastructures publiques, nous avons un hôpital général, un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), un Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU), et l'infirmerie de la prison civile de la ville. Les services que nous rencontrons à l'hôpital général sont le service de Médecine, celui de Chirurgie, de Pédiatrie, un cabinet dentaire, un service de Gynécologie, un laboratoire et une pharmacie. La ville compte tous les services de santé confondus, 33 infirmiers, 18 sages-femmes, 3 techniciens labo, 3 pharmaciens, 2 préparateurs et gestionnaires en pharmacie, 27 garçons et filles de salle, 7 médecins généralistes, 2 gynécologues et 1 médecin généraliste faisant office de chirurgien. Nous avons aussi 2 anesthésistes, 2 surveillants d'unités de soins, et 2 instrumentistes (Cf. Tableau 40). Nous avons donc un ratio de 30,41 personnels de santé pour 10000 hbts. La ville est donc bien lotie selon les normes de OMS.

Tableau 40: Répartition du personnel soignant à Tiassalé par fonction

Fonction	Effectif
Médecins	10
Pharmaciens	3
Infirmiers	33
Sages-femmes	18
Préparateurs et gestionnaires en pharmacie	2
Garçons et filles de salle	27
Aides-soignants	21
Instrumentistes	2
Anesthésistes	2
Techniciens labo	3

Source : Direction départementale de la santé Tiassalé 2016

La ville de Tiassalé compte 50 lits d'hospitalisation tous situés au sein de l'hôpital général. Le service de chirurgie compte 10 lits, celui de gynécologie en compte 15, celui de médecine générale 15 et celui de pédiatrie 10 (Cf. Tableau 41). Cela correspond à un ratio de 1 lit pour 401 hbts, ce qui est considéré comme bon car en Côte d'Ivoire, les espaces disposant d'un lit pour moins de 2000 hbts sont considérés comme bien lotis. A côté de ces services publics, nous avons à Tiassalé, des structures sanitaires privées qui sont au nombre de 3. Ces structures, ne proposent pas de services d'hospitalisation.

Tableau 41: Répartition du nombre de lit par service à l'hôpital de Tiassalé en 2016.

Service	Nombre de lits
Chirurgie	10
Gynécologie obstétrique	15
Médecine générale	15
Pédiatrie	10
Total	50

Source : Direction départementale de la Santé Tiassalé, 2017.

Nous avons comme formations sanitaires à N'douci, un Centre de Santé Urbain (CSU) et quatre infirmeries privées.

Le CSU est un établissement public qui comprend comme services, un dispensaire, une maternité, un laboratoire, un service de planning familial, et une pharmacie. Le personnel du CSU, se compose d'un médecin généraliste, de 8 infirmiers, de 6 sages-femmes et de 2 garçons de salle. Cela correspond à un ratio de 5,53 personnels de santé pour 10000 hbts. Le centre de santé compte 18 lits d'hospitalisation dont 9 pour le dispensaire et 9 pour la maternité. Cela équivaut à un ratio d'un lit pour 1506 hbts. N'douci ne bénéficie pas d'une bonne couverture médicale selon les normes de l'OMS.

La ville de Sikensi, compte comme infrastructures sanitaires, un hôpital général qui est un établissement public et une clinique privée. A cela s'ajoute un centre médico-social qui est logé dans l'enceinte d'une entreprise privée de la ville. A ces centres de santé, nous pouvons adjoindre deux pharmacies. Les services que nous rencontrons à l'hôpital général, sont les services de Médecine, de pédiatrie, la maternité, un laboratoire d'analyse médical, un service d'ORL et une pharmacie. L'hôpital compte 4 médecins généralistes (Cf. Tableau 42) dont un fait office de pédiatre. En plus des médecins, nous avons aussi, un pharmacien, 12 infirmiers,

deux techniciens de laboratoire, un préparateur et gestionnaire en pharmacie, un infirmier spécialiste, 29 garçons et filles de salles et sept aides-soignantes. Cela correspond à un ratio de 10,35 personnels de santé pour 10000 hbts ; chiffres-en deçà de ce que préconise l’OMS. La ville compte 18 lits d’hospitalisation dont 12 pour le service de médecine générale et 6 pour le service de maternité. Cela équivaut à un ratio d’un lit pour 1341 habitant, cela fait partie des ratios considérés comme bon car inférieur à un lit pour 2000 habitants. Le tableau technique de Sikensi est faible avec l’inexistence d’un service chirurgical et d’un service de gynécologie.

Tableau 42: Répartition du personnel soignant à Sikensi

Fonction	Effectif
Médecins	4
Pharmaciens	1
Infirmiers	12
Sages-femmes	8
Préparateurs et gestionnaires en pharmacie	1
Garçons et filles de salle	29
Aides-soignants	7
Techniciens labo	2

Source : Direction départementale de la santé de Sikensi 2016

Toutes les villes de la région disposent d’infrastructures sanitaires. Elles ont toutes un ratio nombre de lits par habitant au-dessus de la moyenne nationale. Seule la ville de Tiassalé a un nombre de personnel médical pour 10000 hbts qui est au-dessous de la norme OMS.

C’est Tiassalé qui dispose à la fois du meilleur rapport nombre de professionnels de santé pour 10000 habitants et nombre de lits par habitant suivi d’Agboville de Sikensi et de N’douci.

7.2 Les infrastructures éducatives

Elles se déclinent en établissements préscolaires, primaires, et secondaires. Elles se déclinent aussi en établissements publics et privés.

7.2.1 Les établissements préscolaires

Pour l'année scolaire 2015-2016 à Agboville, le préscolaire public dispose de 62 classes pour 1568 élèves dont 789 filles et 98 enseignants soit 25,29 élèves par classe et un enseignant pour 16 élèves. Au niveau du préscolaire privé nous avons 3 classes pour 89 élèves et 4 enseignants soit 29,66 élèves par classe et un enseignant pour 22,25 élèves (Tableau 43). Le ratio UNESCO est de 40 à 50 élèves par classe et d'un enseignant pour 40 à 50 élèves. Les élèves du préscolaire public comme du privé sont bien encadrés à Agboville, et les jeunes filles avec 50,30% de l'effectif ont les mêmes chances d'accès à ce cycle scolaire. En 2008 on comptait 12,5 élèves par classe et un enseignant pour 8,22 élèves. Alors que la demande pour accéder au préscolaire est en hausse, le nombre de salles de classe et d'enseignant n'évolue pas proportionnellement.

Tableau 43: Nombre de classes, élèves, enseignants au préscolaire de 2015-16 à Agboville

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	62	1568/789	98
Privé	3	89/50	4
Total	65	1657	102

Source : DREN Agboville 2016

Nous avons à Tiassalé 18 classes de préscolaires dont 15 pour le préscolaire public et 3 pour le préscolaire privé. Ces classes comptent 447 élèves dont 233 filles soit 52,12% de l'effectif total. Ces élèves sont encadrés par 38 enseignants avec 34 pour le public et 4 pour le privé (Cf. Tableau 44). Cela correspond à une moyenne de 25 élèves par classe et un ratio d'un enseignant pour 12 apprenants. Les élèves au préscolaire à Tiassalé sont bien encadrés et les classes sont bien aérées. Les jeunes filles ne sont pas discriminées dans l'accès au préscolaire. Le préscolaire public est celui où le niveau d'encadrement est bon avec un effectif moyen de 23 élèves par classe et un ratio d'un enseignant pour 10 élèves. Le préscolaire privé lui a un effectif moyen de 34 élèves par classe et un ratio d'un enseignant pour 25 élèves. Les élèves au préscolaire public sont bien encadrés et les classes ne sont pas bondées contrairement au préscolaire privé. En comparaison du ratio de l'UNESCO qui est de 40 élèves par classe, la ville de Tiassalé est bien pourvue pour les infrastructures au préscolaire.

Tableau 44: Nombre de classes, élèves, enseignant au préscolaire 2015-16 à Tiassalé

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	15	347	34
Privé	3	100	4
Total	18	447	38

Source : DREN AGBOVILLE 2016

Nous comptons à N'douci 14 salles de classe pour 438 élèves dont 196 filles, le tout encadré par 23 enseignants (Tableau 45). Cela correspond à un effectif moyen de 31,2 élèves par classe et un ratio d'un enseignant pour 19 élèves ce qui rentre dans les normes de l'UNESCO. Au préscolaire à N'douci, les enfants sont bien encadrés. Les jeunes filles représentent 44,7% de l'effectif total des élèves du préscolaire. Elles ont un bon niveau d'accès à l'école. Au préscolaire privé, le nombre moyen d'élèves par classe est de 11 et nous avons un enseignant pour 14,6 élèves. Au préscolaire public, l'effectif moyen d'élèves par classe est de 39,4 et de 19,7 élèves par enseignant. Les élèves du préscolaire privé sont mieux encadrés et étudient dans des salles plus aérées que ceux du préscolaire public.

Tableau 45: Nombre de classes, élèves, enseignant au préscolaire en 2015-16 à N'douci

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	10	394	20
Privé	4	44	3
Total	14	438	23

Source : DRENET Agboville 2016

Nous comptons 29 salles de classe au préscolaire à Sikensi, cela pour un total de 722 élèves dont 388 filles (Tableau 46). Cela correspond à une moyenne de 24,8 élèves par salle de classe. Les filles représentent 49,44% de l'effectif total des élèves. Au préscolaire, les enfants sont encadrés par 44 enseignants, ce qui nous donne un ratio de 16,5 élèves par enseignant. Les salles de classe, ne sont pas bondées et les élèves sont bien encadrés et cela cadre avec la norme UNESCO. A Sikensi, il n'existe pas d'écoles privées dans le préscolaire.

Tableau 46: Nombre de classes, élèves, enseignant au préscolaire 2015-16 à Sikensi

	Nombre de classe	de Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	29	722/357	45
Privé	0	0	0
Total	29	722/357	45

Source : DREN Agboville 2016

Les infrastructures scolaires au préscolaire répondent aux normes UNESCO pour ce qui est du nombre d'élèves par salle de classe et du nombre d'élèves par enseignant. C'est à N'douci que les salles sont le plus aérées suivie de Sikensi, Tiassalé puis d'Agboville.

7.2.2 Les établissements primaires

Le cycle primaire compte 481 classes à Agboville pour 21.111 élèves dont 10.200 filles et 579 enseignants. Cela correspond à 43,88 élèves par classe et un enseignant pour 36,46 élèves. Les jeunes filles représentent 48,31% de l'effectif total. La norme UNESCO au primaire est de 40 à 50 élèves par classe, et la moyenne nationale est de 46 élèves par classes. ; aussi la ville est bien lotie.

Au primaire public avec 456 classes pour 20167 élèves et 554 enseignants, nous avons une moyenne de 44,22 élèves par classe et d'un enseignant pour 36,4 élèves. Au primaire privé, nous comptons 25 classes pour 944 élèves et 25 enseignants. Cela correspond à 37,76 élèves par classe et un enseignant pour 37,76 élèves (Cf. Tableau 47). Les élèves du primaire privé, sont mieux encadrés que ceux du primaire public.

Tableau 47: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire 2015/16 à Agboville

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	456	20167	554
Privé	25	944	25
Total	481	21111	579

Source : DREN Agboville 2016

Tiassalé compte 259 classes au niveau du primaire dont 218 pour le primaire public et 41 classes pour le primaire privé (Cf. Tableau 48). Le nombre d'élèves au primaire est de 11.662 dont

5626 filles soit 48,24% de l'effectif total. Il n'existe pas de discrimination prononcée quant à l'accès de la jeune fille au cycle primaire même si cela se fait dans une proportion moindre que celle du jeune homme. Ces élèves sont encadrés par 320 enseignants ce qui donne un ratio d'un enseignant pour 36 élèves et un effectif moyen de 45 élèves par classe. Il s'agit d'un ratio bon ratio au vu de la norme UNESCO. Les élèves du primaire sont bien encadrés et les classes sont relativement bien aérées. Les élèves du primaire public sont cependant mieux encadrés avec un ratio d'un enseignant pour 35 élèves alors qu'au primaire privé, il est d'un enseignant pour 52 élèves.

Tableau 48: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire à Tiassalé 2015/16

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	218	10412	296
Privé	41	1250	24
Total	259	11662	320

Source : DREN Agboville 2016

Nous avons à N'douci au primaire 201 salles de classe pour 11431 élèves dont 5360 filles encadrée par 263 enseignants (Cf. Tableau 49). Cela correspond à un effectif moyen de 56,8 élèves par classe et un ratio d'un enseignant pour 43,46 élèves. Les élèves à N'douci sont bien encadrés dans la mesure où le ratio nombre d'élève par enseignant est proche de celui de la norme UNESCO qui est de 50 élèves pour un enseignant. L'effectif moyen d'élèves par classe est assez important au-dessus de la norme UNESCO, la ville a un besoin de 28 salles de classes au primaire. Les jeunes filles représentent 46,8% de l'effectif total des élèves. Il ne se pose pas de problèmes d'accès de la jeune fille au primaire à N'douci.

Tableau 49: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire 2015/16 à N'douci

	Nombre de classe	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	169	10502	241
Privé	32	929	22
Total	201	11431	263

Source : DRENET Agboville 2016

Nous comptons à Sikensi 296 salles de classe au primaire pour 12444 élèves dont 5926 filles, tous encadrés par 285 enseignants (Cf. Tableau 50). Cela correspond à une moyenne de 43 élèves par classe, et d'un enseignant pour 43,66 élèves. Les filles représentent 47,62% de

l'effectif total des élèves. Au primaire public, nous avons une moyenne de 47,5 élèves par classe alors qu'au privé, la moyenne est de 31,88 élèves par classe. A Sikensi les classes dans les établissements publics sont à la limite du ratio UNESCO de 50 élèves par classe alors qu'elles sont relativement bien aérées au privé. Il se pose donc un besoin en infrastructure scolaire publique au primaire. Le nombre d'élèves par enseignant au primaire public est de 45,86 et au primaire privé, il est de 38,55. Pour l'ensemble de la ville, les élèves au primaire sont bien encadrés avec un ratio qui cadre avec la norme UNESCO.

Tableau 50: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire 2015/16 à Sikensi

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	192	9128/4330	199
Privé	104	3316/1596	86
Total	296	12444/5926	285

Source : DREN Agboville, 2016

Dans les villes de la région, nous avons à Tiassalé et N'douci le ratio nombre d'élèves par classe qui ne répond à la norme UNESCO qui est de 40 à 50 élèves par classe. Tiassalé a les salles les plus aérées avec une moyenne en dessous de la norme.

7.2.3 Les établissements scolaires du secondaire

Au niveau du secondaire scolaire à Agboville, on dénombre 3 établissements publics qui sont le Lycée Moderne 1, le Lycée Moderne 2 et le Lycée Moderne 3. Les Lycées Moderne 1 et 2 cohabitent sur le même site et proviennent de la division de l'ex-Lycée Moderne d'Agboville. Les établissements secondaires privés sont au nombre de 11. La ville compte 345 salles de classe pour 756 enseignants qui encadrent 22.083 élèves dont 9.200 filles (Cf. Tableau 51). Cela équivaut à une moyenne de 64 élèves par classe et d'un enseignant pour 29,21 élèves. Les jeunes filles représentent 41,66% de l'effectif total des élèves. Les salles de classe sont bondées avec une moyenne d'élèves par classe au-dessus de la norme UNESCO qui est de 40 à 50 élèves par classe, même si les élèves sont bien encadrés. Les établissements secondaires publics comptent 10.913 élèves pour 121 classes et 409 enseignants soit 90,19 élèves par classe et un enseignant pour 26,68 élèves. Au niveau du secondaire privé, nous avons 11170 élèves pour 224 classes et 347 professeurs soit 49,86 élèves par classe et un professeur pour 32,19 élèves.

Les infrastructures scolaires au secondaire sont insuffisantes, la ville a un besoin de 97 salles de classe. Le nombre moyen d'élèves par salle de classe s'est beaucoup accru, il était de 69,63 élèves en 2007-2008.

Tableau 51: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à Agboville en 2015-2016

	Nombre d'écoles	Nombre de professeurs	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Public	3	409	121	10913
Privé	11	347	224	11170
Total	14	756	345	22083

Source : DREN Agboville 2016

Nous avons à Tiassalé 6 établissements secondaires dont un public et 5 privés. Cela pour un total de 108 classes dont 43 classes au public et 65 classes au privé. Le total des élèves est 7147 personnes dont 2960 filles soit 41,41% de l'effectif des élèves. Les professeurs sont au nombre de 256 (Tableau 52). Tout cela équivaut à une moyenne de 66 élèves par classe et un ratio d'un professeur pour 28 élèves. Le nombre d'élèves par classe est au-dessus de la norme UNESCO qui est de 40 à 50 élèves par classe. Les classes sont bondées même si les élèves sont bien encadrées. Il se pose donc un problème d'insuffisance de salles de classe dans la ville soit un besoin de 35 salles de classe.

La question d'effectifs pléthoriques donc d'insuffisance d'infrastructures se pose avec plus d'acuité au secondaire public où l'on compte 3719 élèves pour 43 salles soit un effectif moyen par classe de 86 élèves. Au secondaire privé, le nombre moyen d'élèves par classe est de 52 personnes.

Tableau 52: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à Tiassalé en 2015-2016

	Nombre de classe	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	43	3719	123
Privé	65	3428	133
Total	108	7147	256

Source : DREN Agboville, 2016

Nous comptons à N'douci 4 établissements secondaires dont un public et trois privés. Nous avons 92 salles de classes pour 8668 élèves dont 3372 filles. Ces élèves sont encadrés par 206 enseignants (Cf. Tableau 53). Cela correspond à une moyenne de 92 élèves par classe et un ratio d'un enseignant pour 42 élèves. Les effectifs des classes sont pléthoriques et au-dessus de la norme UNESCO qui est de 40 à 50 élèves par classe. Il faut construire de nouvelles salles de classe soit 82 salles de classe pour les besoins actuels. Les jeunes filles représentent 38,9% de l'effectif total des élèves. La proportion des jeunes filles présente au secondaire est faible, il est en baisse par rapport à ce qu'il était au primaire. Cela pourrait dénoter de quelques difficultés d'accès de la jeune fille au cycle secondaire.

Le secondaire public avec 34,78% des salles de classe disponibles accueille 45,38% de l'effectif total des élèves de la ville. Cela correspond à une moyenne de 122,9 élèves par salle de classe contre un effectif de 78,9 élèves par classe au secondaire privé. Bien que le secondaire privé soit mieux loti que le public, force est de reconnaître que la ville présente un besoin criard en infrastructures scolaires au secondaire.

Tableau 53: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à N'douci en 2015-2016

	Nombre de classe	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Public	32	3934	104
Privé	60	4734	102
Total	92	8668	206

Source : DRENET Agboville 2016

La ville de Sikensi compte huit établissements secondaires dont un public. Le seul établissement public dispose de 30 salles de classe pour 3293 élèves qui sont encadrés par 106 professeurs (Cf. Tableau 54). Aussi avons-nous un ratio de 109 élèves par classe qui est de deux fois supérieur à la norme admise par l'UNESCO. La ville compte aussi un enseignant pour 31 élèves. Les salles de classe sont bondées et il existe un déficit d'infrastructures scolaires au secondaire public à Sikensi. Au secondaire privé, les sept établissements de la ville comportent 86 salles de classe pour 5384 élèves encadrés par 190 enseignants. Cela nous conduit à un ratio de 62,6 élèves par classe et d'un enseignant pour 28,3 élèves, ce qui est au-delà de la norme UNESCO. Pour l'ensemble de la ville, nous avons une moyenne de 74,8 élèves par classe et d'un enseignant pour 29,31 élèves. La ville de Sikensi connaît donc un déficit d'infrastructures

scolaires au secondaire, elle a un besoin de 58 salles de classes. Les jeunes filles représentent 40,32% de l'effectif total des élèves (Cf. Tableau 54), ce qui laisse sous-entendre qu'elles accèdent plus difficilement au secondaire que les jeunes garçons.

Tableau 54: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à Sikensi en 2015-2016

	Nombre d'écoles	Nombre de professeurs	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Public	1	106	30	3293/1324
Privé	7	190	86	5384/2175
Total	12	296	116	8677/3499

Source : DREN Agboville 2016

Dans toutes les villes de notre espace d'étude, le ratio nombre d'élèves par salle de classe est supérieur à la norme de l'UNESCO. C'est N'douci qui a les salles de classe les plus bondées suivi de Sikensi, Tiassalé et Agboville. C'est à Tiassalé que les élèves sont le mieux encadrés puis viennent Agboville, Sikensi, et N'douci. Les établissements publics sont ceux qui disposent le moins de salles de classe suffisantes. C'est à Agboville que le besoin est le plus important suivi de N'douci, Sikensi puis Tiassalé. Le pourcentage des filles à l'école est partout inférieur à celui des garçons. C'est à N'douci que la proportion de la jeune fille est la plus faible puis viennent Sikensi, Agboville et Tiassalé.

7.3 L'adduction d'eau

A Agboville, la ville est alimentée en eau courante par la SODECI. Le Centre de production d'eau courante est fonctionnel depuis 1967. L'eau distribuée à Agboville provient du fleuve Agnéby. Cette eau est traitée par une station d'épuration qui traite jusqu'à 200 m³ d'eau par jour. L'eau traitée est acheminée vers les châteaux d'eaux de la ville. Il en existe trois dont deux situés en zone industrielle à COTIVO et un au niveau de la Direction locale de la SODECI qu'on appelle château ville et qui a lui aussi une capacité de 500 m³. Des châteaux, l'eau est distribuée dans le réseau fait de canalisations en fonte jusqu'aux robinets des abonnés. Le château ville alimente à lui seul 70% de la ville tandis que les châteaux situés à COTIVO alimentent les 30% restant et les villages de Moutcho, Laouguié, Erymakouguié et Banguié. La

ville elle en 2016 compte 7914 abonnés ce qui nous donne un chiffre de 155,6 abonnés pour 1000 habitants et 77,67% des ménages qui disposent de l'eau courante.

La ville connaît une nette augmentation du nombre d'abonnés. En 2008 on avait 64 abonnés pour 1000 habitants et que ce chiffre était de 38 abonnés pour 1000 habitants en 1993. Avec une production annuelle de 903.093m³ d'eau soit 2474m³ d'eau par jour, ce qui correspond à une production journalière par habitant de 48,63 litres, la production d'eau est encore insuffisante car selon la SODECI, la consommation journalière d'eau en Côte d'Ivoire serait de 183 l/hbts. Tous les quartiers de la ville sont reliés au réseau SODECI en dehors des quartiers de lotissement récent comme Moutcho extension, Banguié extension. Des quartiers comme Amakebou extension ne sont pas totalement canalisés.

La ville de Tiassalé est approvisionnée en eau courante par le biais de la SODECI. L'eau provient du fleuve Bandama situé à la lisière de la ville d'où elle est acheminée au centre de traitement où elle subit une décantation et un traitement chloré avant d'être conduite vers les châteaux d'eau de la ville qui sont au nombre de 2. Nous avons un château situé au quartier lycée dit château de haut réseau avec une capacité de 200m³. Nous avons un autre château qui lui est situé à Tiassalékro au bureau d'exploitation de la SODECI, il a une capacité de 200m³.

Des châteaux, l'eau est acheminée aux robinets des abonnés à travers une tuyauterie faite de PVC et de fonte. Le nombre d'abonnés est de 3000 personnes en 2016 soit un ratio de 149 abonnés pour 1000 personnes. En 1992, le nombre d'abonnés était de 1000 personnes. La production journalière d'eau est de 1200 m³, ce qui correspond à une production de 59,82 litre d'eau par jour par habitant. Il s'agit d'un niveau de production très faible, très loin de la moyenne nationale de consommation qui est de 183 litre/ hbts. Tous les quartiers de la ville sont canalisés à l'exception des quartiers Baouléso, François Kadio extension, Arouna et Dafindougou qui eux sont partiellement canalisés.

La ville de N'douci est alimentée en eau par la SODECI. Cette eau provient du fleuve Bandama, elle est traitée puis acheminée vers le seul château d'eau de la ville qui a une capacité de 200m³. Du château l'eau est acheminée vers les robinets des consommateurs par le biais d'un réseau de canalisation fait de fonte et de PVC. Elle compte 2380 abonnés au réseau de distribution d'eau, ce qui correspond à 83 abonnés pour 1000 habitants. Il s'agit d'un très faible ratio. La production journalière d'eau de la ville est de 800 m³ soit 29,5 litres d'eau par habitant par jour. Il s'agit d'une très faible production qui n'est pas à même de satisfaire les besoins des populations quand nous savons qu'en Côte d'Ivoire, la consommation moyenne par habitant par jour est de 183 litres. Les quartiers de la ville ne sont tous que très partiellement canalisés. Cette situation est la conséquence de ce que la plupart des quartiers de la ville n'ont à l'origine

pas été lotis et donc ne disposent pas de voies tracées entre les habitations permettant leur canalisation. Les nouveaux quartiers ayant bénéficié de lotissement, et où les voies sont prévues ne sont pas encore ouvertes.

L'eau courante, est produite à Sikensi par la SODECI. L'eau provient de 5 forages d'où elle est acheminée vers un château d'eau d'une capacité de 150 m³ situé au quartier Château. L'eau est alors traitée par une injection d'hypo chlorure de calcium. De là, elle est acheminée vers les ménages à travers une tuyauterie faite de PVC d'une longueur de 12100 m. La quantité d'eau produite et consommée en 2016 est de 222.339 m³ soit une production journalière de 609 m³ ce qui correspond à une production journalière par habitant de 25 litres d'eau qui est insuffisante pour les besoins de la population. Le nombre d'abonnés au réseau d'adduction d'eau en 2016 est de 2723 personnes soit 113 abonnés pour 1000 hbts. Plusieurs quartiers de la ville sont partiellement canalisés, il s'agit du quartier Château, de Sikensi 3, du quartier Résidentiel et du quartier Lycée. La ville connaît des coupures récurrentes de la fourniture en eau dans certains quartiers de la ville, cela à cause des canalisations qui ne sont plus adaptées vu le nombre important de la population.

La production d'eau dans les villes de notre espace d'étude ne satisfait pas aux besoins de la population. C'est Agboville qui produit la plus grande quantité d'eau courante suivi de Tiassalé, de N'douci et enfin de Sikensi. Lorsque cette production est ramenée proportionnellement au nombre d'habitants c'est Tiassalé qui produit le plus suivi d'Agboville puis de N'douci et de Sikensi. Le nombre d'abonnés pour 1000 habitants montre que c'est Agboville qui compte le plus grand nombre d'abonné suivi de Tiassalé, de Sikensi et de N'douci.

7.4 Le réseau électrique

Le réseau électrique à Agboville, comprend la Haute Tension Abonné (H.T.A) qu'on appelle aussi Moyenne Tension (M.T) avec deux niveaux de tensions qui sont le 15.000 volt et le 30.000 volt. Ce réseau comprend aussi la Basse Tension Abonné (B.T.A) avec deux catégories de tensions que sont, la tension domestique (220 volt) et la tension industrielle (380 volts). Le réseau a une longueur de 318 km en H.T.A et 268,6 km en B.T.A. Le nombre d'abonnés en M.T est de 30 clients composés pour l'essentiel d'industries et de quelques particuliers. Le nombre d'abonnés en B.T.A est de 22600 personnes ce qui nous donne un ratio de 444 abonnés pour 1000 habitants contre 178 abonnés pour 1000 habitants en 2009. Le nombre d'abonnés a donc presque doublé. La ville en 2015 compte 2341 points lumineux soit 46 points lumineux pour 1000 habitants contre 1841 points lumineux en 2009. Ce ne sont pas tous les quartiers de

la ville qui sont raccordés au réseau électrique. Cela est essentiellement dû aux nouvelles extensions des quartiers. L'extension du réseau électrique est à la charge de l'Etat via la collectivité, cependant, le particulier qui le veut peut prendre la charge de l'extension. Presque tous les quartiers ont besoin d'extension de leur réseau électrique ce qui s'explique par la baisse de tension remarquée sur tout le réseau. Le courant qui alimente la ville provient d'un poste de transformation situé à Banguié et qui reçoit l'électricité en provenance de Taabo (90.000 volt) et d'Abidjan-Yopougon (90.000 volts).

La ville de Tiassalé est raccordée au réseau électrique à travers la Haute Tension Abonnée (HTA) que l'on appelle aussi Moyenne Tension (MT). Celle-ci a une longueur de 143,42 km. La puissance journalière consommée dans la ville est de 4,45 MWH contre 3,56 MWH pour les villes de Tiassalé et N'douci en 1992. Nous comptons 30 abonnés en Moyenne Tension et 6600 abonnés en Basse Tension ce qui correspond à un ratio de 329 abonnés pour 1000 habitants. En 1992, l'on ne dénombrait que 1300 abonnés et cela non seulement pour Tiassalé mais aussi pour N'Douci.

N'douci est connectée au réseau électrique à travers la Haute Tension Abonné (HTA). La puissance journalière consommée dans la ville est de 4 MWH. Les abonnés au réseau électrique sont au nombre de 6000 personnes. La ville compte 1214 points lumineux

Le réseau électrique à Sikensi, est long de 104,39 Km pour ce qui concerne la Moyenne Tension. La ville est alimentée par un poste électrique situé à Dabou, et elle compte 2538 abonnés en Basse Tension Abonné (BTA). Cela correspond à un ratio de 105 abonnés pour 1000 habitants. Le nombre d'abonnés est en net progression car en 1998, la ville ne comptait que 876 abonnés BTA ce qui correspondait à 74 abonnés pour 1000 habitants. La ville compte 813 foyers lumineux. Plusieurs quartiers de la ville ne sont pas reliés au réseau électrique. Il s'agit des quartiers Château extension vers le 5^{ème} forage, du quartier en face de l'usine Adam Afrique, du quartier Kraffa et d'une bonne partie de Sikensi 3.

Agboville est la ville qui compte le plus d'abonnés au réseau électrique suivi de Tiassalé puis de N'douci et enfin de Sikensi. Dans chacune de ces villes, les nouveaux quartiers ne sont pas tous raccordés au réseau électrique en plus la qualité de la fourniture d'électricité n'est pas toujours bonne.

7.5 La voirie

La voirie à Agboville comprend des voies bitumées des voies non bitumées ainsi que des voies non ouvertes. Les voies bitumées ont une longueur de 42,784 km. Le bitume a été posé à

Agboville pour la première fois en 1989 puis il a connu une extension en 1998. Nous sommes passés de 22,1 km de voies bitumées à 30,535 km. En 2012, le bitume des grandes artères a été refait et la ville en a profité pour passer à 32,784 km. En 2015, la ville bénéficie de 10km de bitume, des quartiers comme Caron, des parties de Dioulakro et Sokoura sont bitumées. A côté des voies bitumées, nous avons les voies en terre qui ont une longueur de 162,535 km contre 94,747 km en 2009 et 65,9 km en 1993. Les voies prévues mais non ouvertes ont une longueur de 83,683 km. La longueur totale du linéaire est de 289,002 km.

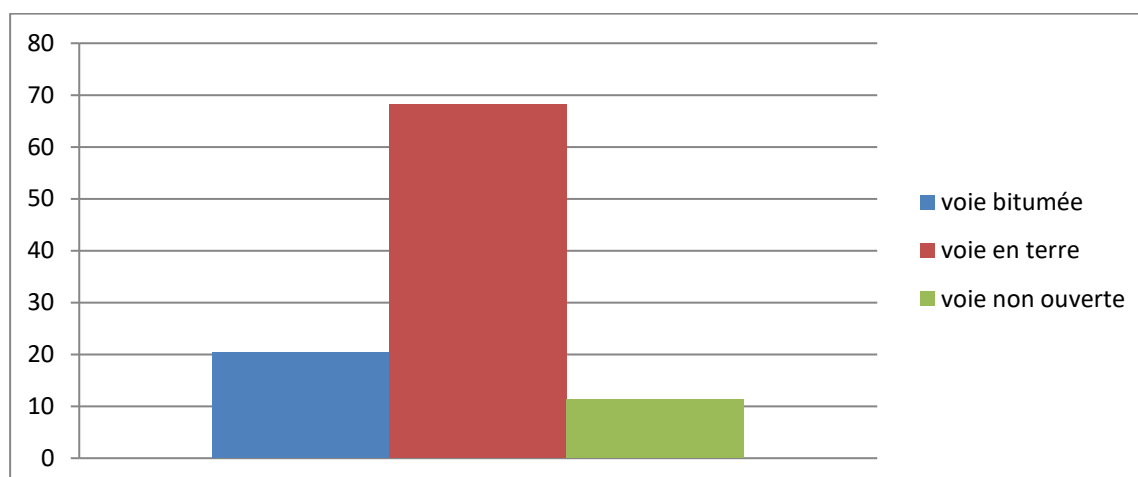
En tenant compte de la population d'Agboville selon le RGPH 2014, le linéaire de voie par habitant est de 0,84 m/hbts pour les voiries bitumées, de 3,19 m/hbts pour les voies en terre et de 5,68 m/hbts pour le linéaire total. Nous assistons à une évolution de la longueur des voies bitumées et en terres. Le rapport entre la longueur de ces voies et le nombre d'habitants, est croissant aussi bien pour les voies en terre que pour les voies bitumées. Il passe respectivement de 1,15 m/hbts à 3,19 m/hbts et de 0,37 m/hbts à 0,84 m/hbts. Aussi nous pouvons dire qu'au niveau de la voirie, les infrastructures connaissent une évolution. Le bitume représente 23,08% des voies ouvertes de la commune et 14,84% des voies totales. Les voies en terre représentent 87,70% des voies ouvertes et 56,24% de la voirie totale. Les voies non ouvertes représentent 28,95% de la voirie totale. Après des rénovations récentes, les voies bitumées à Agboville sont bonnes. Les voies en terre elles, sont très dégradées. Ce sont des voies qu'on rencontre généralement à l'intérieur des quartiers. Elles font l'objet d'entretien mais sont victimes de l'érosion qui y trace des sillons qui se muent en larges excavations et deviennent impraticables à cause de l'absence de caniveaux. Ces voies sont aussi très souvent fermées partiellement par la végétation (cf. Photo 3). Cela a pour conséquence le fait que certains quartiers ou parties de quartiers soient mal ou pas du tout desservies par les taxis communaux.



Photo 3: Voirie dégradée et bouchée à l'intérieur de quartier
Crédit photo :Niamké Joël,2016

La voirie à Tiassalé se subdivise en voies bitumées, en voies en terre et en voies non ouvertes. Les voies bitumées sont d'une longueur de 18 km, les voies en terre ont une longueur de 60 km et les voies non ouvertes elles ont une longueur de 10 km. La voirie à Tiassalé a un linéaire total de 88 km dont 20,45% est bitumée, 68,18% est en terre et 11,37% est non ouverte (Graphique 84). Lorsque nous rapportons la longueur totale des voies ouvertes au volume de la population, nous obtenons un linéaire de voie par habitant de 3,88 m/hbts. Ce linéaire est de 0,89m/hbts pour ce qui est des voies bitumées. Même si la longueur des voies bitumées a évolué dans le temps, nous sommes passés de 5,1km de bitume en 1992 à 9km en 1997 pour arriver aujourd'hui à 18km de bitume, nous pouvons dire que la ville est très faiblement bitumée. Ce bitume se rencontre sur la grande voie traversant la ville dans le sens N'Douci Divo. On le rencontre aussi le long de la voie allant du carrefour de la gare aux locaux de la Mairie. La voie traversant le quartier résidentiel allant du carrefour des locaux de la CIE à l'école St Michel sur la route du Lycée Moderne est elle aussi bitumée ; de même que la voie traversant le quartier Cocody depuis le carrefour du marché jusqu'à rejoindre la voie traversant la ville. Nous avons enfin la voie allant du Commissariat de police à la résidence du préfet qui est elle aussi bitumée.

Graphique 85: Le revêtement de la voirie à Tiassalé en (%)



Source : Mairie de Tiassalé, 2016

L'intérieur des quartiers n'est pas bitumé, ce sont les voies en terres qui les traversent. Celles-ci sont mal entretenues et pour certaines non entretenus. Elles sont coupées par l'eau de ruissellement qui y constitue de grosses flaques, les rendant impraticables pour les véhicules (Cf. Photo 4). Cet état de choses fait que les taxi-villes sont inexistantes à Tiassalé. C'est seulement depuis l'année 2016 que nous voyons apparaître 3 véhicules assurant le transport à l'intérieur de la ville. Les populations pour joindre leurs maisons, sont obligées de prendre en course, les véhicules qui normalement sont affectés à la liaison entre la ville et les villages environnants. Les voies non ouvertes correspondent aux voies qui sont prévues par les lotissements et qui ne soit jamais été ouvertes soit se sont refermées. On rencontre ces voies dans les quartiers Lycée, Cocody 3^{ème} et 4^{ème} extension.



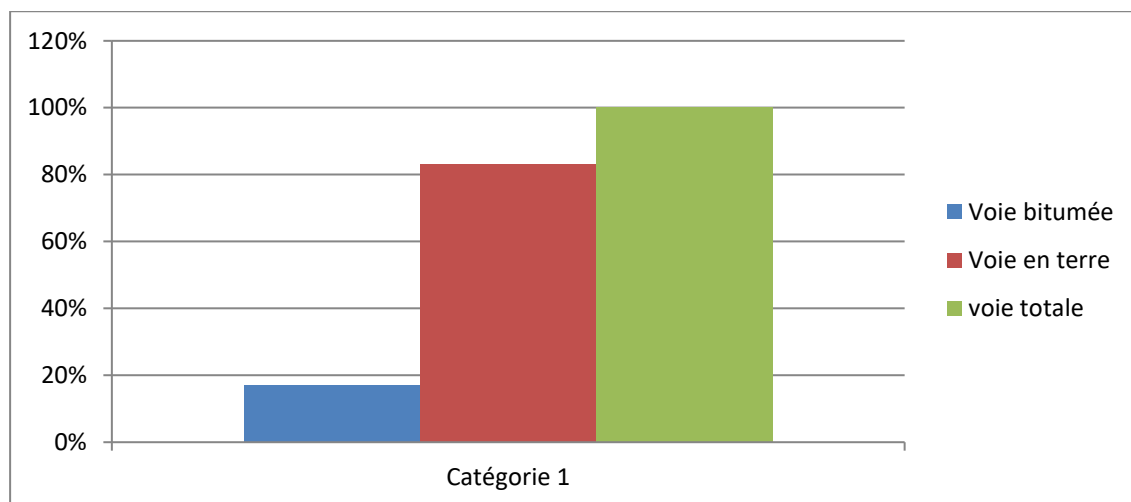
Photo 4: Voie dégradée à l'intérieur de quartier à Tiassalé

Crédit photo : Niamké Joël, 2017

A N'douci, la voirie se décline en voies bitumées et en voies en terre. La voie bitumée, est longue de 3 km soit 17% de la voirie totale. Elle correspond à la voie traversant la ville en direction de Tiassalé et d'une petite portion en direction de N'zianouan. Les voies en terre, elles ont une longueur de 15 km soit 83% de la voirie totale. Elles se rencontrent à l'intérieur des quartiers de lotissement postérieur à 1992 (Cf. Graphique 85).

La ville à cause de son passé de ville champignon, s'est développée sans lotissements préalables. Cela sous-entend que les quartiers de la ville ne sont pas tracés en dehors des lotissements récents. En ce qui concerne ceux-ci, même quand la voirie est prévue à l'intérieur des quartiers, celle-ci n'est pas ouverte. Aussi la circulation à l'intérieur des quartiers est-elle difficile voire impossible pour les véhicules et autres engins utilitaires. Cela pose aussi le problème de l'installation des Réseaux Divers et de la desserte des quartiers.

Graphique 86: Le revêtement de la voirie à N'douci

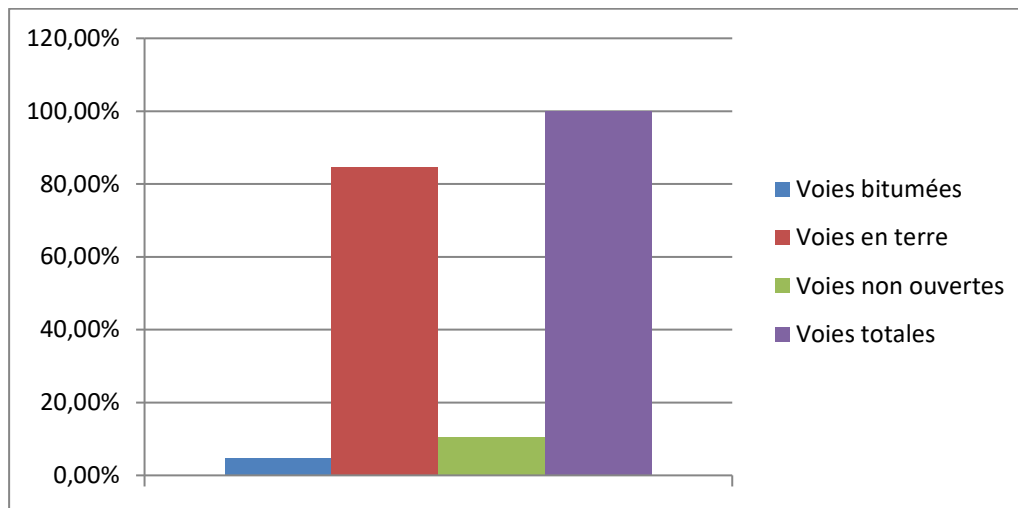


Source : Mairie de Tiassalé, 2016

La voirie totale à Sikensi est longue de 61,5 km et comprend des voies bitumées, des voies en terre et des voies non ouvertes. La voie bitumée est longue de 3 km et représente 4,87% de la voirie totale. Il s'agit de la voie provenant de Dabou et traversant la ville en direction de Tiassalé et de l'autoroute du Nord (Cf. Graphique 86). Les voies en terre ont une longueur de 52 km et représentent 84,55% de la voirie totale, il s'agit des voies que l'on rencontre à l'intérieur des quartiers entre les îlots. Ce sont des voies qui pour la plupart sont difficilement praticables du fait de l'érosion qui les ravine. Les voies non ouvertes elles avec une longueur de 6,5 km, représentent 10,58% de la voirie totale, il s'agit des voies qui dans le cadre de lotissements sont prévues mais ne sont pas encore ouvertes. Le linéaire de voie par habitant pour ce qui est des

voies bitumées est de 0,12m/habitant ; elle est de 2,15m/habitant pour ce qui est des voies en terre et de 2,54m/habitant pour la voirie totale. Quand l'on sait que depuis 1979, la longueur de la voie bitumée n'a pas évolué, cela laisse voir que les infrastructures routières ne croissent pas proportionnellement à celle de la population.

Graphique 87: La voirie à Sikensi



Source : Mairie de Sikensi, 2017

Agboville est la ville qui dispose du plus grand linéaire de voies cela qu'il s'agisse de voies en terre ou de voies bitumées ; viennent ensuite Tiassalé, Sikensi et N'douci. Aucune voie à l'intérieur des quartiers n'est bitumée ce qui n'y facilite pas la circulation.

7.6 Les ouvrages de drainage

Le site d'Agboville fait de vallons et de talweg pose un problème d'évacuation des eaux de pluie ce qui entraîne des inondations régulières en saison des pluies. Pour résoudre ce problème récurrent, le centre-ville a connu la réalisation d'une série de trois canaux réalisés par la K.F.W d'une longueur de 1224 ml en vue de l'évacuation des eaux de pluie vers l'Agnéby. Les caniveaux ont un linéaire de 24.213,20 ml. Ils sont en général à ciel ouvert et en mauvais état, ils sont non curés et obstrués par le sable, des ordures et du ciment.

A Tiassalé les ouvrages de drainage sont quasi inexistantes. Les caniveaux ne sont situés que le long des différentes voies bitumées. Ces caniveaux sont obstrués par les ordures, le sable qui empêchent la circulation de l'eau et la fait stagnée (Cf. Photo 5). L'intérieur des quartiers ne dispose pas de réseau de drainage. La conséquence première de cette situation c'est la

stagnation des eaux de ruissellement sur les voies en terre du fait que le sol de la ville soit argileux sableux avec une faible capacité d'infiltration des eaux.



Photo 5: Caniveau bouché à Tiassalé
Crédit photo : Niamké Joël, 2017

A N'douci, en dehors des caniveaux que nous rencontrons de part et d'autres de la voie principale reliant la ville à Tiassalé, il n'existe aucun autre ouvrage de drainage. Ces ouvrages sont curés à une fréquence de une fois chaque six mois aussi sont-ils souvent ensablés et remplis de débris. L'intérieur des quartiers, ne connaît aucun ouvrage de drainage. Aussi l'eau de ruissellement stagne –t-elle dans les ruelles sinueuses.

La ville de Sikensi dispose comme ouvrages de drainage, de caniveaux longs de 1km. Ils se retrouvent le long de la voie bitumée depuis le carrefour au niveau de l'hôtel Mongoh jusqu'au niveau de la Sous-Préfecture. Il y a aussi des caniveaux sur des voies non bitumées à l'intérieur du quartier Dioulakro. Les caniveaux que nous retrouvons à Sikensi, ne sont pas curés, ils sont obstrués par le sable et les ordures et l'eau qui y est présente ne s'écoule pas (Cf. Photo 6). Aussi les abords de la voie bitumée sont fortement érodés ainsi que les voies en terre à l'intérieur des quartiers sur lesquelles coule l'eau de ruissellement.



Photo 6: Caniveau bouché à Sikensi
Crédit photo: Niamké Joël, 2017

Les ouvrages de drainage des villes de la région se limitent aux caniveaux dans la plupart des cas. Ceux-ci se retrouvent le long des grandes artères et sont mal entretenus, ensablés et remplis de détritrus.

7.7 Les marchés et commerces

La ville d'Agboville compte trois marchés dont le grand marché situé au centre-ville et qui a une capacité de 6.000 places. C'est un marché qui a partiellement brûlé et qui n'a toujours pas été rénové. Le marché compte de nombreux magasins qui sont aussi bien en bois qu'en dur. Il s'agit d'un marché bâti sur deux niveaux. C'est le niveau supérieur qui a subi le plus de dommages. A la suite de cela, la plateforme réservée à la gare routière est mise à la disposition des commerçants. Cette extension qui date de 2006 n'a consisté en réalité qu'à couler du béton au sol. Sur cette portion du marché, on retrouve les commerçants de cosmétiques, de vêtements, de chaussures. A côté du grand marché, nous avons celui de Sokoura qui est d'une capacité de 200 places, celui d'Adahou carrefour Bombet d'une capacité de 60 places. En plus de ces marchés, nous avons la présence de magasins longeant la voie reliant le rond-point de l'Agnéby au quartier commerce qui est le siège primitif des grandes maisons de commerces qui sont aujourd'hui des bazars où l'on trouve de tout, des boulangeries, des quincailleries...

La ville de Tiassalé dispose d'un grand marché bâti sur une superficie de 2,75ha. Tout autour du hangar principal, de nombreux magasins ont été construits en dur qui abritent de nombreux commerces. A côté de ces magasins, nous rencontrons aussi une autre extension du marché fait

de matériaux rechapés avec des branchements électriques anarchiques. Nous avons aussi la rue allant de la gare au marché qui peut être considéré comme un centre commercial. On rencontre en effet de nombreux magasins le long de cette voie servant à des activités commerciales.

Nous avons à N'douci un marché couvert d'une superficie de 6000 m². Ce marché est le lieu de commercialisation des vivriers, des légumes et des protéines d'origine animale. Les abords du marché regroupent de nombreux magasins au nombre de 83 qui sont la propriété de la commune. Il faut dire aussi que tout le centre-ville est un grand marché avec des magasins alignés de part et d'autre de la voie principale. Dans ceux-ci, exercent des commerçants, et des artisans.

Sikensi compte trois marchés dont un central. Le marché central, est situé au centre-ville, il a une capacité de 272 places. On y retrouve aussi bien les vendeurs de vivriers que les bouchers, les vendeurs de vêtements et articles divers. Les deux autres marchés sont situés l'un à Sikensi A, l'autre à Sikensi B. Ils ont chacun une capacité de 30 places. Il s'agit de marchés de proximité où l'on ne retrouve que des vivriers et du poisson séché. A côté de ces différents marchés, nous avons le long de la voie principale c'est-à-dire la voie bitumée allant du carrefour menant à la Mairie jusqu'à la gare des taxis, de nombreux magasins et étalages qui servent aux activités commerciales. Nous dénombrons dans la ville 210 magasins dont 10 sont la propriété de la Mairie et 200 qui sont la propriété de privés.

Dans toutes ces villes, les magasins construits et qui constituent les extensions de ces marchés ne sont pas bien équipés.

7.8 La salubrité

A Agboville, l'insalubrité est particulièrement récurrente dans les zones d'affluence comme le marché central qui est la zone qui produit le plus d'ordures ménagères. Le sentiment d'insalubrité est renforcé par la présence de broussaille partout dans la ville. Les vides entre les quartiers, les lots non bâtis ou partiellement bâtis sont occupés par la broussaille et cela concerne tous les quartiers de la ville en dehors du centre-ville qui est totalement bâti. Les voies en terre sont elles aussi envahies par la broussaille qui parfois les obstrue partiellement. Tout cela donne à la ville l'aspect d'un espace partiellement aménagé et occupé. L'insalubrité est aussi marquée par la divagation des animaux domestiques dans la ville. Il s'agit principalement des moutons, de chiens, de bœufs. Cela est source de désagréments. On rencontre aussi des étables au milieu des quartiers ce qui entraîne la présence de nombreuses mouches, des odeurs nauséabondes. De nombreux troupeaux de bœufs accompagnés de bouviers se déplacent chaque

jour dans la ville à la recherche de pâturages, cela conduit à observer la présence d'excréments de bœufs sur le bitume ce phénomène se rencontre beaucoup plus dans la partie Est de la ville, au niveau des quartiers résidentiels de haut standing. La propreté des espaces publics est assurée par quatre manœuvres qui s'occupent principalement du nettoyage des accotements et du curage des caniveaux. A période fixe, les jeunes dans le cadre de la plate-forme de service, sont employés à des travaux de propreté dans la ville. La ville dispose de neuf latrines publiques dont sept appartiennent à des promoteurs privés, une à la mairie et une réalisée par la croix rouge. Ces latrines sont inégalement réparties. Nous en avons quatre au marché, une au quartier artisanal derrière la COOPEC deux autres au quartier centre-ville aux alentours de l'ancien cinéma et de la gare SBTA, une à Dioulakro et une à Adahou.

Il y a un peu partout dans la ville de Tiassalé, aux abords des voies comme à l'intérieur des quartiers, la présence de dépôts sauvages d'ordure (Cf. Photo 7). La ville est coupée de zones marécageuses non constructibles entre les quartiers, ce qui lui donne un air insalubre. Les rues sont coupées par des flaques d'eau quasi permanentes qui font que celles-ci sont encombrées par la broussaille. Les caniveaux sont eux aussi pour certains soit ensablés, soit bouchés par les ordures. La propreté des caniveaux et des rues de la ville est assurée par des contractuels qui sont engagés 2 fois l'année. Ils ont pour rôle de désherber les voies et de curer les caniveaux.



Photo 7: Dépôt sauvage d'ordure à Tiassalé
Crédit photo: Niamké Joël, 2017

Les rues de la ville de n'douci sont insalubres, cela s'explique par le fait que le centre-ville s'assimile à un grand marché où se côtoient de nombreuses activités économiques qui produisent beaucoup d'ordures. Les caniveaux sur la grande voie sont obstrués en de nombreux

endroits soit par le sable, soit par les ordures et les touffes d'herbes. A l'intérieur des quartiers de l'ancienne ville, les rues sont inexistantes, faute d'une absence de lotissement. Il existe donc des ruelles qui serpentent entre les habitations et qui sont encombrées par des touffes d'herbes et des flaques d'eau qui proviennent de l'eau de pluie et des eaux usées des ménages. Pour ce qui est des quartiers où des voies sont ouvertes, celles-ci sont envahies par les herbes et coupées par l'eau de ruissellement. L'entretien des quelques caniveaux et des voies ouvertes que l'on rencontre dans la ville se fait deux fois par an. Aussi, la ville a-t-elle une allure insalubre tout le reste de l'année.

Les rues à l'intérieur des quartiers de Sikensi ne sont pas entretenues, aussi y remarque-t-on des ordures, et des broussailles qui parfois les ferment partiellement et donnent une impression d'insalubrité. Les rues servent aussi de dépotoirs pour les ordures aussi retrouve-t-on à tous les coins de rue des tas sauvages d'ordures sur lesquels les enfants défèquent (Photo 8). On voit aussi beaucoup de chiens errants à travers les rues de la ville.



Photo 8: Dépôt sauvage d'ordure à Sikensi

Crédit photo : Niamké Joël, 2017

Toutes les villes de notre espace d'étude sont insalubres avec la présence de dépôt d'ordures et de broussailles à l'intérieur des quartiers.

7.9 Les gares routières

Il existe à Agboville, deux (02) gares routières appartenant au domaine public. La première, est située au centre-ville aux alentours de la station Texaco. Elle est devenue exigüe et est dépassée face au volume du trafic de voyageurs. Une seconde gare prévue dans les environs du marché et du rond-point de l'Agnéby dans le prolongement de la station total n'a pas été équipée et n'est pas en service. Elle est partiellement occupée par les véhicules assurant la liaison Agboville-Yapo. Une nouvelle gare a vu le jour sur le domaine public, elle est située derrière la COOPEC et sert de point de départ pour les véhicules assurant la liaison Agboville-Grand Morié, Agboville-Adzopé. Toutes les autres compagnies de transport ont leurs gares installées sur le domaine privé. Les principales villes desservies depuis Agboville par les compagnies de transport sont Abidjan, Bouaké, Adzopé, Abengourou, Gagnoa, Daloa.

Nous avons à Tiassalé, une gare aménagée sur le domaine public d'une superficie de 4081m² située en face du commissariat de police. Cette gare abrite les véhicules assurant la liaison entre Tiassalé et les villages alentours. Nous avons aussi à cette gare des véhicules assurant la liaison entre Tiassalé et Abidjan, Tiassalé et le km 103 sur l'autoroute du Nord. Nous avons à proximité de cette gare, deux autres espaces qui servent de gare à des compagnies privées assurant la liaison Tiassalé – Abidjan.

En dehors de deux espaces appartenant à des compagnies privées de transport leur servant de gare, il n'existe pas de places aménagées à N'douci et servant de gare routière. Les véhicules de transport stationnent le long de la voie principale en centre-ville. Cela concernent aussi bien les véhiculent en transit que ceux qui ont la ville comme point de départ vers des destinations que sont les villages environnants, les villes de Lakota, Divo ou même Abidjan.

La gare routière à Sikensi est située au quartier du même nom. Il s'agit d'une plate-forme propriété de la Mairie qui accueille les véhicules de transport de deux compagnies privées qui assurent la liaison entre Sikensi et Abidjan. Nous avons sur ce même espace, des taxis qui assurent la liaison entre Sikensi et Elibou, Sikensi et Dabou ainsi qu'entre Sikensi et des villages environnant. Nous avons aussi une gare de taxi qui est aménagée en face des locaux de la Sous-Préfecture et qui assure le transport entre la ville de Sikensi et les villages de l'espace communal particulièrement Bécédi et Brafoeuby

En dehors de N'douci, toutes les villes de la région disposent en plus de gares privées, d'espaces publics qui sont aménagés à usage de gare routière.

7.10 Les infrastructures hôtelières

On dénombre à Agboville 17 réceptifs hôteliers. Parmi ceux-ci, aucun n'est classé cependant, quelques-uns comme la Kavi, le Malthus, le Prestige, Nella et Ofotel offrent en plus de l'hébergement, un restaurant et une salle de réunion. Le Prestige et Ofotel offrent en plus une boîte de nuit. Pour toute la ville, le nombre de lits offert est d'environ 400. Cela s'avère insuffisant car vue la proximité d'Abidjan, la ville est le lieu privilégié où se tiennent les séminaires et formations diverses organisés par les institutions aussi bien publiques que privées. Pour ces raisons, les hôtels de la ville ont un bon taux de remplissage.

La ville de Tiassalé compte 6 hôtels. Nous en avons trois qui offrent des salles de réunion et deux qui en plus disposent d'un restaurant. Le nombre de lits disponibles pour toute la ville est de 100. Cela s'avère insuffisant quand l'on sait que Tiassalé dispose de sites touristiques qui pourraient attirer d'éventuels visiteurs.

La ville de N'douci compte trois réceptifs hôteliers qui ont une capacité de 50 lits. Cela est très insuffisant pour une ville offrant des potentialités touristiques.

Sikensi dispose de plusieurs infrastructures hôtelières dont les plus caractéristiques sont au nombre de quatre. Ces hôtels offrent 30 lits, un nombre qui s'avèrent insuffisant vu que la ville organise de nombreuses activités culturelles qui attirent un grand nombre de personnes.

En dehors d'Agboville qui dispose d'un nombre important d'infrastructures hôtelières et offre de nombreux lits, les autres villes ont une offre qui est faible même si Tiassalé se démarque des deux dernières en terme de nombre de lits offerts.

7.11 les infrastructures socio-culturelles

On compte à Agboville douze mosquées construites et 23 églises construites en dur. La ville compte aussi une maison de la Rose croix, un centre social, une auberge, un stade municipal, une salle des fêtes, une radio municipale et deux stations de radio privées.

Comme infrastructures culturelles nous avons à Tiassalé, une bibliothèque au quartier résidentiel, nous avons les lieux de culte que sont l'église Catholique, les églises Protestantes et Evangéliques, les différentes Mosquées.

Nous avons comme infrastructures socio-culturelles à N'douci des lieux de culte que sont les églises et les Mosquées.

Nous avons comme infrastructures socio-culturelles à Sikensi, une auberge des jeunes, une salle polyvalente qui sert aux activités culturelles mais qui est actuellement en désuétude ainsi que des lieux de culte.

Les villes de la région ne sont pas dotées d'infrastructures sportives et culturelles importantes.

7.12 les institutions financières

Nous avons comme institutions financières à Agboville, des agences des banques que sont la Banque Atlantique, la SGBCI, NSIA, la CNCE, la Banque du Trésor et la COOPEC. En plus de ces banques, la ville connaît aussi des structures de micro finance qui sont la MUCREFAB (Mutuelle de Crédit des Femmes d'Agboville) et CELPAID. Nous comptons aussi les représentations des compagnies de téléphonies qui font des transferts d'argent. La ville ne dispose d'aucune représentation de compagnies d'assurance. Il faut souligner néanmoins que les compagnies Colina-Vie et Loyale Vie disposent chacune d'un commercial à demeure

Nous avons à Tiassalé, deux banques que sont la NSIA et la CNCE. En plus de ces banques, nous avons des structures de micro finance que sont la CMEC et MUCREFAB. A côté de ces institutions traditionnelles et des microfinances, nous avons des structures de transfert d'argent à l'intérieur des représentations des opérateurs téléphoniques.

Nous avons comme structures financières à N'douci, une agence de la CNCE et une de la COOPEC. Le trésor public a aussi une représentation dans la ville. A côté de cela, nous avons aussi les structures de transfert d'argent avec une agence de Western-Union et des structures de microfinance comme la CMEC. Nous pouvons aussi citer les compagnies téléphoniques qui font le transfert d'argent.

Les institutions financières à Sikensi se résument aux succursales de trois banques d'envergure nationale que sont la Banque Atlantique, la CNCE, et la COOPEC.

7.13 La gestion des ordures ménagères

Agboville connaît d'énormes difficultés à gérer ses ordures ménagères cela se traduit par la prolifération des dépôts sauvages d'ordures à travers la ville. Aucun quartier de la ville n'est épargné par le phénomène de dépôt sauvage. Ces dépôts sont généralement situés à des endroits où était installé un coffre à ordures ; ils se forment aussi aux abords des routes, dans les bas-fonds, dans les caniveaux et autres canaux d'assainissement. Cette situation découle de ce que la ville n'assure plus le ramassage des ordures aux abords des grandes voies et dans les points

où auparavant se trouvaient les bacs à ordures. Aujourd'hui, la commune a mis en place des points de collecte dans différents endroits de la ville au nombre de trois qui sont au quartier château les alentours de la fondation M'bolo, au quartier Dioulakro, le pont allant à Sokoura, le quartier centre-ville, aux alentours du marché. Pour l'enlèvement des ordures la ville dispose d'une multi benne fonctionnelle, d'un tracteur avec remorque et de 12 tricycles. La dotation de carburant pour accomplir cette tâche est de 650.000fcfa par mois. Le ramassage aux points précités se faisant cinq fois par semaine, cela correspond à une dotation journalière de 32500fcfa soit 46 litres de carburant par jour. Les taxes qui étaient dévolues aux communes en vue du ramassage des ordures leurs ont été retirés. Aussi connaissent-elles de nombreuses difficultés dans la mesure où la structure nouvelle qu'est l'ANAGED ne joue pas son rôle et que les populations ne connaissent que les Maires comme étant chargés de la gestion des ordures ménagères.

A Tiassalé, les ordures sont collectées au niveau du marché où un espace a été dégagé pour que les populations y déposent leurs ordures. Ces ordures sont enlevées par la Mairie qui dispose pour cela d'un tracteur et de 3 tricycles. Il n'existe pas de bacs à ordures à l'intérieur des quartiers ni d'autres lieux de collecte en dehors de celui situé au marché. Les ordures collectées au marché, sont déversées sur une décharge informelle au quartier résidentiel sous les hautes tensions. Le tracteur chargé du ramassage des ordures, bénéficie d'une dotation hebdomadaire en carburant de 35.000 FCFA. Le ramassage se fait tous les jours excepté le Samedi et le Dimanche, pour une dotation journalière est de 7.000 FCFA ce qui correspond à 12,28 l de carburant par jour. Chaque tricycle lui dispose d'une dotation hebdomadaire de 10.000 FCFA ce qui équivaut à 3,5 l de carburant par jour. La dotation en carburant dévolue à la gestion des ordures est dérisoire pour une ville de 20.057hbts couvrant une superficie de plus de 500ha. Le ramassage des ordures est assuré par un personnel de trois personnes. Le ramassage des ordures à l'intérieur des quartiers est assuré par des privés qui vont de ménages en ménages pour les collecter. Ils les déversent par la suite au niveau du marché. Il s'agit d'une activité marginale vu l'ampleur de la tâche, et le manque de moyens de ces derniers. La ville est donc parsemée de dépôts sauvages d'ordures qui tendent à devenir des dépôts permanents.

A N'douci, le ramassage des ordures se fait par les services de la Mairie. Ceux-ci ont aménagé aux abords du marché, un espace où les populations sont censées déposer leurs ordures et où ces services procèdent à leur enlèvement. Cela a pour conséquence, de voir pulluler les dépôts sauvages d'ordures dans toute la ville. Cela se comprend par le fait que les quartiers qui sont éloignés du marché et qui ont difficilement accès à cette décharge, vont chercher des palliatifs en rejetant leurs ordures un peu partout dans la ville. Pour le ramassage des ordures à N'douci,

la commune dispose d'un tracteur et de deux tricycles. Les ordures sont enlevées tous les jours de la semaine en dehors du Samedi et du Dimanche. Le tracteur bénéficie d'une dotation journalière de 12,28 l de carburant tandis que chacun des tricycles bénéficie d'une dotation de 3,5 l de carburant par jour.

La gestion des ordures à Sikensi est le fait des autorités municipales. Le ramassage des ordures se fait tous les jours ouvrables au niveau du Marché et le long de la voie principale à l'aide d'un camion avec remorque de 7 tonnes. Aussi les quartiers qui ne sont pas le long de la voie principale, ne bénéficient pas du ramassage des ordures. Il n'y a pas de lieu de collecte et de ramassage des ordures à l'intérieur des quartiers. Aussi les accotements et les abords des voies secondaires voient-ils proliférer des dépôts sauvages d'ordure. Les ordures une fois ramassées par les services de la Mairie, sont jetées sur une décharge sauvage sur la route de Tiassalé. Il s'agit d'une décharge à problème du fait d'un litige foncier sur le terrain. Pour gérer les ordures, la ville alloue une dotation hebdomadaire en carburant de 15000fcfa.

Toutes les villes de la région ont un ratio nombre de lits par habitant et nombre de médecins par habitant au-dessus de la moyenne nationale. Seule la ville de N'douci a un ratio nombre de médecins par habitant qui est en dessous de la norme OMS pour la zone Afrique. Le ratio nombre d'élèves par salle de classe ne correspond pas à la norme de l'UNESCO. La production d'eau courante est inférieure aux besoins de la population. Les nouveaux quartiers ne sont pas tous raccordés au réseau électrique en plus la qualité de la fourniture d'électricité n'est pas toujours bonne. Aucune voie à l'intérieur des quartiers n'est bitumée ce qui n'y facilite pas la circulation. Les magasins construits et qui constituent les extensions de ces marchés ne sont pas bien équipés. Les infrastructures sportives et culturelles ne sont pas bien équipées. La gestion des ordures est insuffisante aussi avons-nous des espaces insalubres avec la présence de dépôt d'ordures et de broussailles à l'intérieur des quartiers.

Cela nous conduit à nous intéresser aux capacités d'attraction de ces villes.

CHAPITRE VIII : LES CAPACITES ATTRACTIVES DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA

L'attractivité urbaine se définit comme la capacité d'attirer de la main d'œuvre qualifiée et des compétences comme des moyens pour favoriser le développement économique et la régénération urbaine (OCDE, 2005). Quel est le niveau d'attraction des villes de la région ? Aussi dans ce chapitre nous avons analysé le taux de croissance, les flux des populations urbaines, le rapport de masculinité, ainsi que le niveau d'instruction des villes de la région.

8.1 le taux de croissance urbain dans l'Agneby-Tiassa

L'amélioration à partir de 1958 de la qualité des routes, précisément la route dite route n°5 ou encore route du café reliant Abidjan au Centre-Ouest à l'Ouest et au Nord passant par N'douci ; ainsi que la voie de l'Est reliant Abidjan à Abengourou passant par Adzopé, porte un coup à Agboville. La ville perd son statut de zone de rupture de charges qu'elle tirait de sa position sur le tracé du chemin de fer qui était le seul moyen d'acheminement des personnes et des marchandises des zones de production caféières et cacaoyères vers la côte. La ville n'arrive plus à fixer les populations. Elle connaît un taux de croissance urbain qui est sept fois inférieur à la moyenne nationale sur la décennie 1965/1975 (Cf. Tableau 55).

A partir de 1976, Agboville abrite une unité industrielle textile la COTIVO. Elle redevient un instant attrayante avec un taux de croissance qui repart à la hausse à 4,19% pour la période 1975/1988. Cette croissance est de courte durée car l'usine de textile installée dans la ville n'a pas favorisé la création d'activités modernes induites. Il n'existe aucune unité locale de sous-traitance, pouvant embaucher de nouvelles personnes, la matière première servant à l'usine n'est pas produite sur place, aussi la ville perd elle une partie de son attractivité un instant retrouvée. Son taux de croissance pour la décennie 1988/1998 est de 1,5%.

De 1998 à 2014, le taux de croissance de la population continue de décroître, il est de -0,35% très en deçà de la moyenne nationale qui est de 3,7% (RGPH 2014), la ville ne réussit plus à fixer les populations. L'usine COTIVO, ne va pas tenir le choc de la crise militaro-politique que le pays connaît de 2002 à 2011. Elle est privée de son approvisionnement en matière première qui est produite en zone ex CNO et en plus le marché est inondé de produits de contrebande qui font une concurrence déloyale aux produits de l'usine. En 2009, les activités de l'unité industrielle qui avaient fortement baissées, sont totalement à l'arrêt.

Tableau 55: Evolution du taux de croissance de la population d'Agboville de 1965 à 2014

Période	Taux de croissance (%)
1965/1975	1,25%
1975/1988	4,19%
1988/1998	1,50%
1998/2014	-0,35%

Source : RGPH 2014

Tiassalé bien qu'étant une ville de passage et non une ville d'étape, bénéficie de ce que la voie du Centre-Ouest et de l'Ouest passe par elle. La ville bénéficie surtout des retombées de l'évolution fulgurante de la ville champignon qu'est N'douci et dont elle est le chef-lieu de Sous-Préfecture et qui n'est distante d'elle que de 9,5 km. Tiassalé en tant que chef-lieu de Sous-Préfecture, bénéficie de l'installation de plusieurs services de l'Etat sur son territoire, ce qui va attirer davantage les populations vers elle. C'est ainsi que durant la période 1965/1975, la ville connaît une croissance urbaine de 12.89% soit 4% au-dessus de la moyenne nationale. A partir de Décembre 1981 tout le trafic routier en direction du Centre et du Nord est perdu par la ville suite à l'ouverture de l'autoroute du Nord. Avec la perte de ce Trafic, disparaissent aussi les activités économiques qui étaient générées. Le taux de croissance de la population chute à 3,8% (Cf. Tableau 56), la ville n'arrive plus à fixer les populations.

Sur la période 1988/1998 le taux de croissance de la population de la ville continuer de chuter pour prendre des valeurs négatives, il est de -0,68%. La ville ne réussit toujours pas à fixer les populations. Cela en dépit de son érection coup sur coup en chef-lieu de département et de commune en 1985 surtout que la région voit encore détourné le trafic en direction du Sud-Ouest avec l'ouverture de la voie dite « la côtière » en 1992.

La période 1998/2014 voit le taux de croissance de la population repartir à la hausse et redevenir positif à 0,48%, une croissance d'à peine un demi-point.

Tableau 56: Evolution du taux de croissance de la population de Tiassalé de 1965 à 2014

Période	taux de croissance en (%)
1965/1975	12,84%
1975/1988	3,08%
1988/1998	-0,68%
1998/2014	0,48%

Source : RGPH 2014

De par sa position à l'intercession de deux voies importantes celles reliant le Sud du pays au Centre et au Nord et celle le reliant au Centre-Ouest, au Sud-Ouest, et à l'Ouest, N'douci connaît une croissance importante caractéristique de celles des villes d'étapes, villes champignons qui bénéficient de nombreuses activités économiques. La période 1965/1975 voit la ville connaître une croissance urbaine de 10,1% supérieure à la croissance moyenne annuelle (RGPH1975).

A partir de Décembre 1981 date à laquelle l'autoroute construite en direction du Nord dévie la ville, celle-ci est privée d'une partie des activités liées à ses fonctions de ville d'étape en direction du Nord de la Côte d'Ivoire. La ville perd du coup une partie de sa capacité de rétention des populations, entraînant le départ d'une partie de celles-ci. Le taux de croissance de la population de la ville pour la période 1975/1988 l'indique, qui nous donne un taux de 4,37% (Cf. Tableau 57). Un taux en baisse par rapport à la période précédente.

Cette incapacité de la ville à retenir les populations ne s'arrête plus et ce malgré son appartenance à la commune de Tiassalé créée en 1985. La ville en plus de subir le contrecoup de l'ouverture de l'autoroute du Nord, va une fois de plus perdre une partie du trafic routier qu'elle abrite et qui favorise l'implantation d'activités économiques. La construction en 1992 de la voie dite la « la côtière » et reliant Abidjan à San Pedro la prive du trafic en direction du Sud-Ouest. Son taux de croissance urbain passe à 3,27% sur la période 1988/1998 (RGPH 1998), il tombe à 2% sur la période 1998/2014 (RGPH 2014).

Tableau 57: Evolution du taux de croissance de la population de N'douci de 1965 à 2014

Période	Taux de croissance
1965/1975	10,10%
1975/1988	4,37%
1988/1998	3,27%
1998/2014	2%

Source : RGPH 2014

La ville de Sikensi a jusqu'en 1979 été sur le tracé de la voie reliant le Sud du pays depuis Dabou jusqu'au Centre-Ouest, au Centre, à l'Ouest et au Nord du pays. La ville était une ville d'étape qui favorisait la concentration d'un grand nombre d'activités économiques. C'est ainsi qu'elle va avoir un taux de croissance de population pour la période 1975/1988 de 7,39% (Cf. Tableau 58). A la suite du tracé de l'autoroute du Nord qui en 1979 dévie la ville, celle-ci perd

les activités économiques qu'induisaient sa position sur le passage de la route au profit d'une autre localité qui elle est sur le tracé de la voie à savoir Elibou. C'est ainsi que la ville va voir son taux de croissance chuter à 3,58% sur la période 1988/1998, la ville ne réussit plus à fixer les populations malgré son érection en commune en 1985. La mise en place d'infrastructures comme un collège qui devient Lycée et l'installation d'industries dans la ville favorisent la reprise de la croissance urbaine qui passe même au-dessus de la moyenne nationale pour se situer à 4,56%.

Tableau 58: Evolution du taux de croissance de la population de Sikensi de 1975 à 2014

Période	Taux de croissance de la population de Sikensi (%)
1975/1988	7,39%
1988/1998	3,58%
1998/2014	4,56%

Source : RGPH 2014

Alors qu'à Tiassalé et Sikensi la croissance urbaine connaît une tendance haussière, à N'douci et à Agboville la tendance est à la baisse avec une croissance négative à Agboville. La croissance à Tiassalé est inférieure à un demi-point. C'est seulement à Sikensi que le taux de croissance est supérieur à la moyenne nationale sur la période 1998/2014.

8.2 Des flux de population urbaine

La répartition de la population par tranche d'âge selon le RGPH 2014 (Cf. Tableau 59), fait voir qu'à Agboville, la tranche d'âge des [10-14ans] est plus important que celle des [5-9ans] et des [0-4ans]. Cela est contraire à ce qui prévaut dans les pays en voie de développement où nous avons au niveau de la base de la pyramide les tranches d'âge inférieur qui ont un effectif de population qui est plus important que celui de la tranche qui suit immédiatement.

Les enfants des zones rurales ayant fini le cycle primaire vont migrer vers le centre urbain le plus proche duquel dépend leur localité et qui renferme des infrastructures scolaires du secondaire. C'est ainsi qu'Agboville se révèle attrayante pour cette tranche où l'effectif de population bondit de 21,72% par rapport à la tranche précédente.

Il y a à Agboville une baisse de population entre la tranche d'âge des [15-19ans] et celle des [20-24ans] qui se situe à 34,12%. Les personnes ayant fini leur cycle secondaire et celles en quête d'emplois, vont migrer vers d'autres lieux, la ville ne réussissant pas à les fixer.

Tableau 59: Variation de volume de population à Agboville

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Variation de volume de population (%)
05-09 ans	2776	2794	5570	+21,72
10-14 ans	3552	3564	7116	
15-19 ans	4091	3801	7892	-34,12
20-24 ans	2512	2687	5199	

Source : RGPH 2014

La ville de Tiassalé fixe les populations et est même attractive pour la tranche d'âge des [10-14ans] (Cf. Tableau 60). Il s'agit d'une tranche qui connaît une croissance de population de 24,3% par rapport à la tranche d'âge des [5-9ans]. Les [10-14ans] correspondent aux personnes qui ont fini le cycle d'enseignement primaire et fréquentent le cycle secondaire. Tiassalé possède des établissements scolaires du secondaire qui peuvent accueillir les demandeurs. La ville par contre est incapable de fixer les populations pour la tranche d'âge des [20-24ans]. C'est une tranche qui perd jusqu'à 21,84% de sa population par rapport à la tranche d'âge précédente, celle des [15-19ans]. Cette baisse importante est plus marquée chez les hommes où elle est de 14,59% soit plus du double de ce que nous rencontrons chez les femmes où elle est de 7,25%.

Tableau 60: Variation de volume de population à Tiassalé

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Variation de volume de population (%)
05-09 ans	1079	1077	2156	+24,3
10-14 ans	1328	1352	2680	
15-19 ans	1282	1364	2646	-21,84
20-24 ans	896	1172	2068	

Source : RGPH 2014

N'douci est une ville qui est attractive pour certaines tranches d'âge (Cf. Tableau 61). La tranche des [10-14ans] connaît une augmentation de population de 19,35% par rapport à la tranche d'âge précédente. Cette population est attirée par les infrastructures scolaires du secondaire dont dispose la ville et que l'on ne rencontre pas dans les villages environnants la ville.

Au contraire de cela, la ville n'a pas la capacité de retenir les populations de la tranche d'âge des [20-24ans] qui voient leur effectif baisser de 30,42% par rapport à la tranche d'âge précédente avec une baisse qui est plus significative chez les hommes où elle est de 18,86% alors que chez les femmes, elle est de 11,56%. Il s'agit de populations qui migrent vers des espaces disposant d'infrastructures pour les études post-baccalauréat et aussi de populations à la recherche d'emplois.

Tableau 61: Tranche d'âge de population à N'douci

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Variation de volume de population (%)
05-09 ans	1585	1603	3188	+19,35
10-14 ans	1962	1843	3805	
15-19 ans	1898	1648	3546	-30,42
20-24 ans	1229	1238	2467	

Source : RGPH 2014

La ville de Sikensi est attractive pour les populations âgées de 10 à 14ans (Cf. Tableau 62). Leur effectif est en hausse de 18,35% par rapport à celui des 5-9ans (RGPH2014). Ce sont des populations qui migrent à Sikensi en vue de leurs études secondaires.

La ville cependant ne réussit pas à retenir les populations de la tranche d'âge de [20-24ans]. Celle-ci connaît une baisse de son effectif de 27,29% par rapport à la tranche des [15-19ans]. Il s'agit de populations qui vont migrer en vue des études supérieures et à la recherche d'emplois.

Tableau 62: Tranche d'âge de population à Sikensi

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Variation de volume de population (%)
05-09 ans	1464	1462	2926	+18,35
10-14 ans	1791	1672	3463	
15-19 ans	1780	1557	3337	-27,29
20-24 ans	1213	1213	2426	

Source : RGPH 2014

8.3 le rapport de masculinité de la population urbaine

Le rapport de masculinité se définit comme le rapport dans une population de l'effectif masculin à l'effectif féminin exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. (Ined, 2020).

A Agboville ce rapport est de 96,97 hommes pour 100 femmes. C'est un rapport très en deçà de ce qui prévaut au plan national où il est de 106,8 hommes pour 100 femmes et de 104 hommes pour 100 femmes en milieu urbain (RGPH 2014). Cela est le signe que l'immigration étrangère en direction de la ville n'est pas assez importants vu que le nombre important d'hommes par rapport aux femmes observé au plan national est la conséquence de l'immigration internationale à dominance masculine sur la population (RGPH 1998 Volume IV Tome 13). La population étrangère à Agboville représente en effet 15,88% de la population totale. Ce qui est en deçà de ce qui prévaut au plan national où il est de 24,2% (RGPH 2014). Ce manque d'attrait de la ville pour les populations étrangères s'est accentué car selon le RGPH 1998, le rapport de masculinité en 1998 était de 104,7 hommes pour 100 femmes et la population étrangère correspondait à 18,62% de la population totale alors qu'au plan national nous avons une proportion de 26% d'étrangers.

A Tiassalé ce rapport est de 90,67 hommes pour 100 filles. Il est aussi en deçà de qui prévaut en milieu urbain ivoirien. La ville n'attire donc pas particulièrement les étrangers de sexe masculin. La population de Tiassalé comprend en effet 21,77% d'étrangers pour 78,23% d'ivoiriens (Annexe 28). Une proportion d'étrangers qui est inférieur à celle qui prévaut au plan national où elle est de 24,2%. Tiassalé au vu des chiffres du RGPH 1998, a connu une forte baisse du rapport de masculinité de la population. Celui-ci était de 111,8 hommes pour 100 femmes en 1998 avec une proportion d'étrangers qui équivalait à 32,1% de la population totale, très au-dessus de la moyenne nationale de l'époque qui était de 26%.

Le rapport de masculinité à N'douci est de 107 hommes pour 100 femmes (RGPH 2014). C'est un rapport qui est au-dessus de ce qui prévaut dans les centres urbains en Côte d'Ivoire. La ville est donc plus attractive pour les populations étrangères que la moyenne des villes ivoiriennes. La proportion de population étrangère représente 27,2% de la population totale de la ville et est au-dessus de la moyenne nationale. Cette proportion est cependant en baisse de 10% par rapport à 1998 où elle représentait 38,14% de la population totale (RGPH 1998).

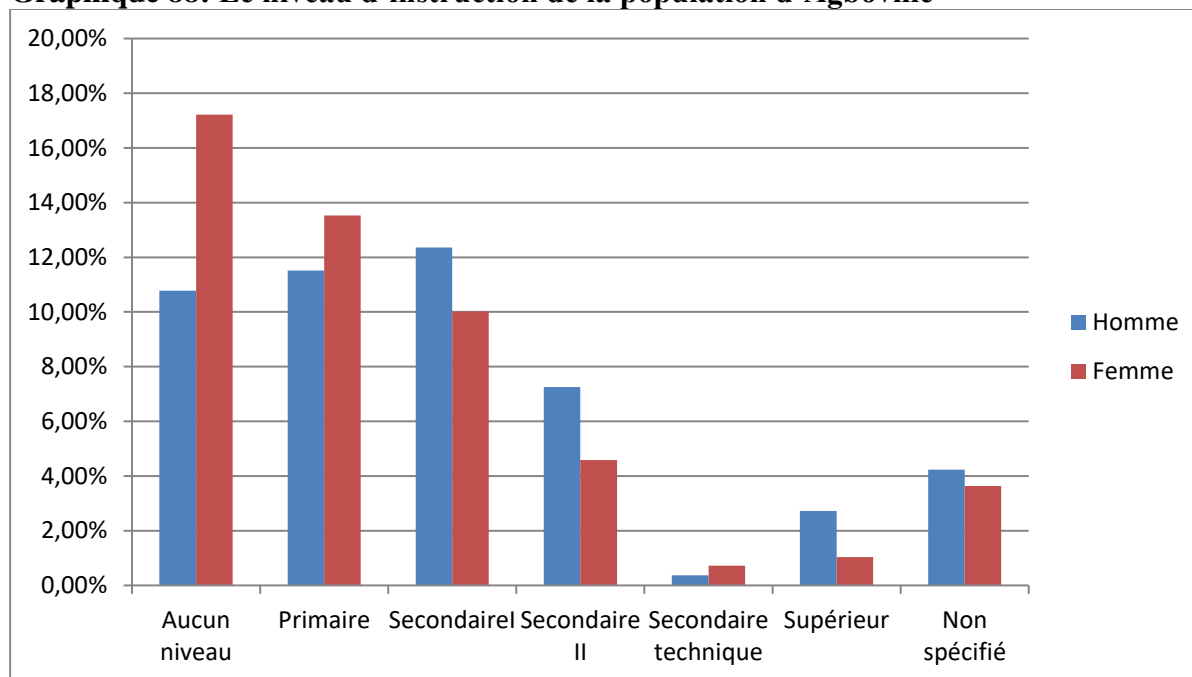
Le rapport de masculinité de la population de Sikensi est de 107,08 hommes pour 100 femmes (RGPH 2014). Il est au-dessus de ce qui prévaut dans les villes ivoiriennes. La part importante des hommes que l'on rencontre dans la population urbaine provient de l'immigration masculine étrangère. La ville est donc attractive pour ce type de population. Cette attractivité est corroborée par la proportion de population étrangère présente à Sikensi soit 24,98%, chiffre qui au-dessus de la moyenne nationale qui est de 24,2% (RGPH 2014). Même si la ville est attractive pour les populations étrangères, celle-ci est cependant en baisse par rapport à 1998 où l'on comptait 26,15% d'étrangers dans la population totale avec un taux de masculinité de 110,09 hommes pour 100 femmes (RGPH 1998).

Dans les villes de notre espace d'étude, le niveau d'attraction de la population étrangère est en baisse. Sikensi est la plus attractive puis viennent dans l'ordre N'douci, Agboville et Tiassalé. Alors que les deux premières citées ont une attractivité qui est supérieure à la moyenne nationale pour ces populations, les autres ont une attractivité qui en est très en deçà.

8.4 Le niveau d'instruction de la population urbaine

64,13% dont 34,22% d'hommes et 29,11% de femmes de la population de la population d'Agboville ont fréquenté l'école. Ceux ayant pour niveau d'étude le cycle primaire, représentent 25,05% de la population avec 11,52% pour les hommes et 13,53% pour les femmes. La population ayant pour niveau d'instruction le premier cycle du secondaire représente 22,38% de la population totale avec 12,36% d'hommes et 10,02% de femmes. Nous avons 11,85% de la population qui a atteint le cycle du secondaire avec 7,26% pour les hommes et 4,59% pour les femmes. C'est seulement 3,76% de la population totale qui a fait des études universitaires et post baccalauréat. Nous avons 1,09% de la population qui a fait des études dans le premier cycle du secondaire technique (Cf. Graphique 87). La ville n'attire pas beaucoup les personnes ayant fait des études universitaires et les personnes ayant fait des études techniques à savoir les personnes qualifiées.

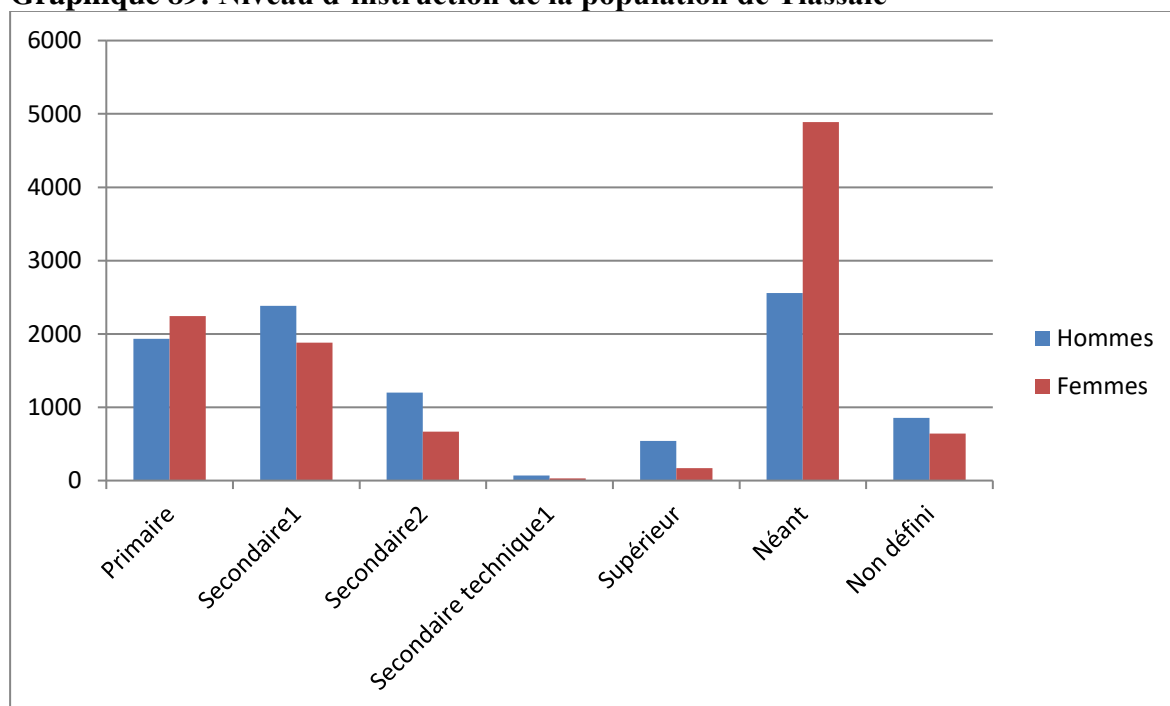
Graphique 88: Le niveau d'instruction de la population d'Agboville



Source : RGPH 2014

37% de la population de Tiassalé est sans niveau d'instruction dont 24,37% de femmes et 12,74% d'hommes. Les personnes ayant un niveau scolaire correspondant au cycle primaire représentent 20,8% de la population avec 11,17% pour les femmes et 9,63% pour les hommes. 21,25% de la population a un niveau d'instruction correspondant au secondaire général 1 avec 11,88% pour les hommes et 9,37% pour les femmes. Pour ce qui est du secondaire général 2, nous avons 9,31% de la population qui a atteint ce niveau scolaire avec 5,97% pour les hommes et 3,34% pour les femmes. Pour ce qui est des études supérieures, c'est seulement 3,53% de la population qui en a le niveau avec 2,69% d'hommes et 0,84% de femmes. La ville ne propose pas de nombreux emplois nécessitant un tel niveau d'étude. Au niveau de l'enseignement technique, seulement 0,49% l'a fréquenté (Cf. Graphique 88). Au total, nous pouvons dire que 55,38% de la population a fréquenté l'école, ce qui est largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 34% selon le RGPH 1998. Sur le total de la population qui a fréquenté l'école, nous avons 30,52% d'hommes contre 24,86% de femmes.

Graphique 89: Niveau d’instruction de la population de Tiassalé

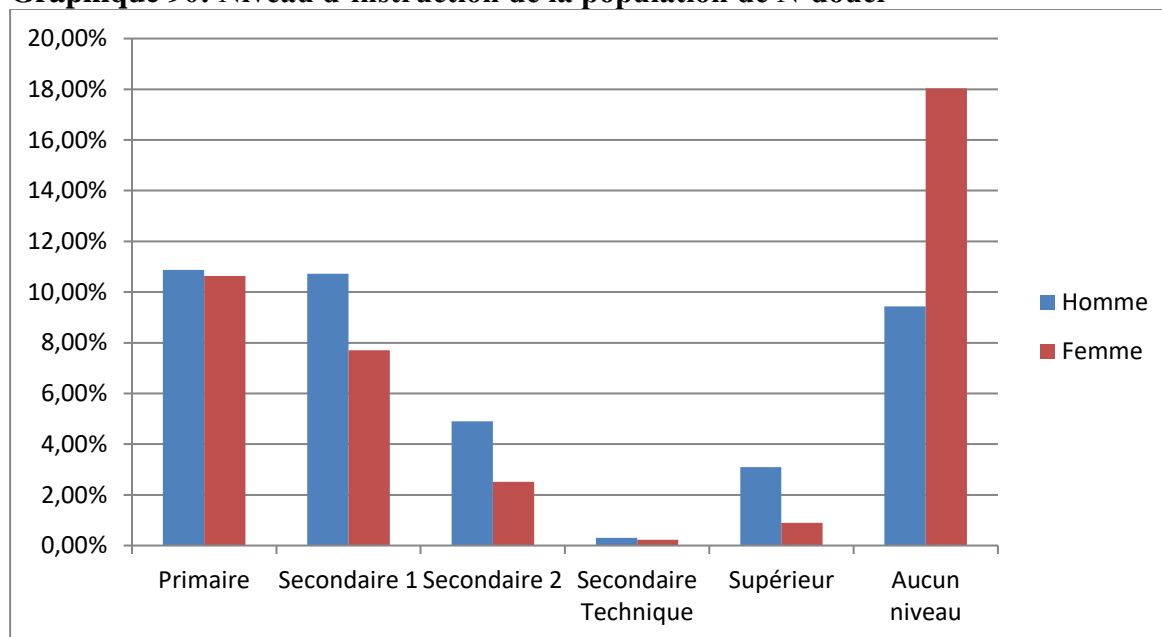


Source : RGPH 2014

A N’douci, 64,08% de la population a fréquenté l’école. Les populations ayant un niveau scolaire équivalent au cycle primaire représentent 21,51% de la population totale avec 10,87% pour les hommes contre 10,64% pour les femmes (Cf. Graphique 89). Les populations ayant atteint le niveau du premier cycle du secondaire dans la ville, représentent 18,43% de la population totale avec 10,72% pour les hommes et 7,7% pour les femmes. Pour ce qui est du second cycle du secondaire, nous avons 7,41% de la population qui a atteint ce niveau avec 4,9% pour les hommes et 2,51% pour les femmes. Pour ce qui est de l’enseignement supérieur, seulement 4% de la population y a accédé avec 3,1% pour les hommes et 0,9% pour les femmes. Les populations ayant fait des études équivalant au premier cycle de l’enseignement technique, représentent 0,53% de la population totale. Les personnes sans niveau scolaire, représentent 27,46% de la population totale.

La ville de N’douci devient moins attractive pour les populations ayant atteint un niveau d’étude supérieur au premier cycle du secondaire. C’est-à-dire qu’elle ne peut leur proposer des emplois correspondant à leur niveau d’étude.

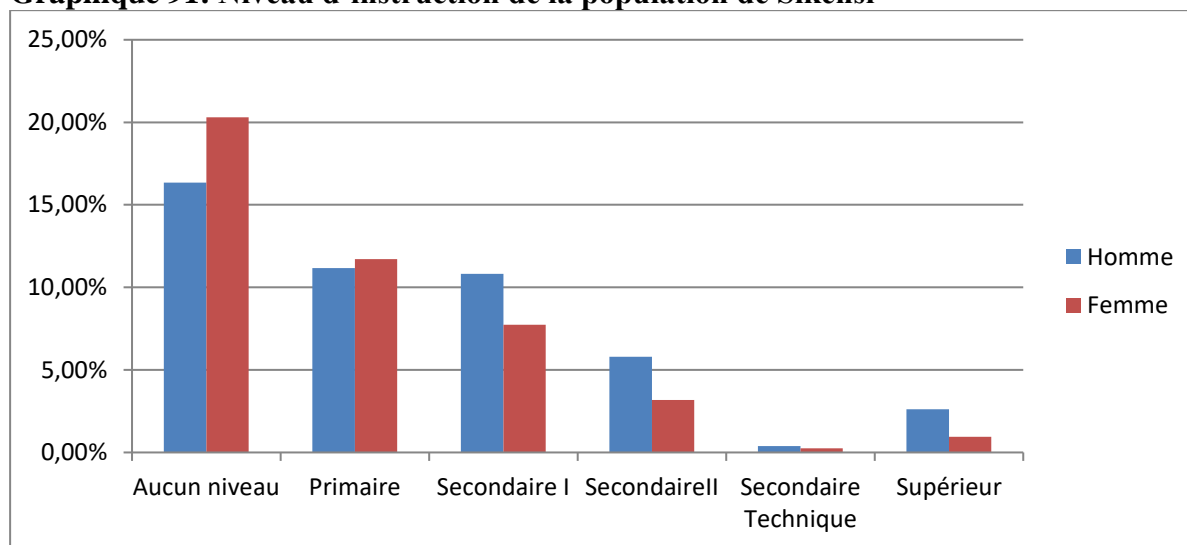
Graphique 90: Niveau d'instruction de la population de N'douci



Source : RGPH 2014

A Sikensi, nous avons 54,6% de la population selon le RGPH 2014 (Cf. Graphique 90) qui a fréquenté l'école. Parmi ceux-ci, nous avons 22,87% qui ont comme niveau d'instruction, le niveau primaire avec 11,16% pour les hommes et 11,71% pour les femmes. Au niveau du premier cycle du secondaire, nous avons 18,55% de la population qui a ce niveau scolaire avec 10,82% pour les hommes et 7,73% pour les femmes. Pour ce qui est du second cycle du secondaire, seulement 8,98% de la population a atteint ce niveau scolaire avec 5,8% pour les hommes contre 3,18% pour les femmes. Les personnes ayant un niveau scolaire équivalent à celui de l'enseignement supérieur correspondent à 3,55% de la population avec 2,61% pour les hommes et 0,94% pour les femmes. Aussi la ville de Sikensi devient peu attractive au fur et à mesure que le niveau d'instruction est élevé. Ce manque d'attractivité, est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 91: Niveau d'instruction de la population de Sikensi



Source : RGPH 2014

Les villes de la région ne sont attractives que pour les populations ayant fini leur cycle primaire. Aucune d'entre elles n'est à même de retenir les populations ayant fini leur cycle secondaire de même que les populations en quête d'emplois. Elles ne réussissent pas à être attractives pour les personnes disposant de qualifications et aussi pour celles ayant un niveau élevé d'instruction ou une formation technique.

Dans le chapitre suivant nous nous sommes intéressés aux niveaux de satisfaction et aux attentes des populations.

CHAPITRE IX : NIVEAU DE SATISFACTION ET ATTENTES DES POPULATIONS DANS LES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA

Les populations urbaines choisissent la ville comme lieu de résidence pour y voir leurs besoins. Quelles sont les attentes des populations ? Dans ce chapitre, nous avons analysé les besoins que les populations entendent voir satisfaire pour une bonne qualité de vie. Une enquête par questionnaire a été utilisée pour le niveau de satisfaction ainsi que les attentes des populations.

9.1 les attentes au plan sanitaire

Nous avons 71% des agbovillois qui jugent insuffisant le nombre de centres de santé dont dispose la ville. Aussi attendent-ils que des centres de santé urbains de proximité soient construits. Les populations les moins satisfaites sont celles qui vivent dans les quartiers qui sont loin des structures sanitaires existantes.

A Tiassalé c'est 60% des habitants qui ne sont pas satisfaits des infrastructures sanitaires qu'on y rencontre. Ils attendent qu'il y ait une multiplicité de services. C'est le même besoin qui est éprouvé par les populations de N'douci qui à 70% n'est pas satisfaite du niveau des infrastructures sanitaires.

A Sikensi, c'est 71% de la population qui trouve insuffisant les services offerts. L'insatisfaction des populations ne peut être qu'en rapport avec la faiblesse du plateau technique. Les populations attendent l'ouverture d'un service de chirurgie et d'un service de gynécologie à l'hôpital général.

Dans aucune des villes de notre espace d'étude les infrastructures sanitaires sont au niveau de l'attente des populations. Celles-ci attendent leur démultiplication ainsi que la création des services inexistantes. Les populations attendent aussi l'augmentation des personnels de santé.

9.2 les attentes au plan éducatif

A Agboville, au niveau éducatif au primaire, les populations jugent insuffisantes le nombre des infrastructures qui leurs sont offertes. C'est seulement dans les quartiers qui disposent de plus de deux établissements scolaires que les populations se disent satisfaites. Le besoin de classes au primaire se pose donc avec acuité dans les quartiers nouveaux où l'extension de la ville n'est pas suivie de la mise en place d'écoles. Les nombreuses extensions qu'ont connu les quartiers anciens font que les populations de ces quartiers se plaignent elles aussi de ce que les écoles

existantes soient loin de leurs domiciles. Pour ce qui est des établissements secondaires, il y a 70% de la population qui n'est pas satisfaite des infrastructures offertes. Elle se plaint de ce que les établissements secondaires publics soient en nombre insuffisant aussi les apprenants travaillent-ils dans des conditions difficiles. Les personnes habitant les quartiers éloignés des établissements scolaires sont celles qui se plaignent le plus. Il faudrait donc que les futurs établissements secondaires soient construits vers les entrées Sud et Nord-Ouest de la ville.

Au niveau des infrastructures scolaires à Tiassalé, nous avons 75% de la population qui n'est pas satisfaite des infrastructures offertes au secondaire. Ces personnes se plaignent de ce que les établissements secondaires publics soient en nombre insuffisant aussi les apprenants travaillent-ils dans des conditions difficiles. Les personnes habitant les quartiers éloignés des établissements scolaires sont celles qui se plaignent le plus.

Au plan des infrastructures scolaires, nous avons 70% de la population de N'douci qui trouve insuffisant les infrastructures offertes au secondaire. Elles souhaitent que les autorités construisent de nouvelles écoles.

La population de Sikensi à 52% trouve insuffisant le niveau d'infrastructures scolaires. Les insatisfaits se rencontrent dans les quartiers comme Sikensi A, lycée, qui soit disposent d'un seul établissement ou n'en n'ont pas. Aussi les populations attendent des autorités locales qu'elles construisent des établissements primaires dans tous les quartiers et qu'en plus que ces établissements soient en nombre suffisant. Pour ce qui est des infrastructures au secondaire, les populations à 75% se disent insatisfaites, cela pose avec acuité la construction d'un nouvel établissement secondaire public pour la ville.

Dans chacune des villes de notre espace d'étude, les populations attendent la construction de nouvelles infrastructures scolaires autant au primaire qu'au secondaire.

9.3 les attentes au niveau des voies de communications

A Agboville c'est 69% de la population qui n'apprécie pas la qualité des voies. Elle attend d'avoir des voies praticables toute l'année à l'intérieur des quartiers. Les populations voudraient des voies bitumées à l'intérieur des quartiers ou à défaut la pose de caniveaux le long de celles-ci pour atténuer l'effet du ruissellement.

A Tiassalé pour ce qui est des voies de communication, le taux d'insatisfaction est de 80% en rapport avec la qualité de ce réseau. Les populations attendent d'avoir des voies praticables toute l'année à l'intérieur des quartiers. Elles veulent la pose de caniveaux le long de celles-ci afin que les véhicules puissent les emprunter.

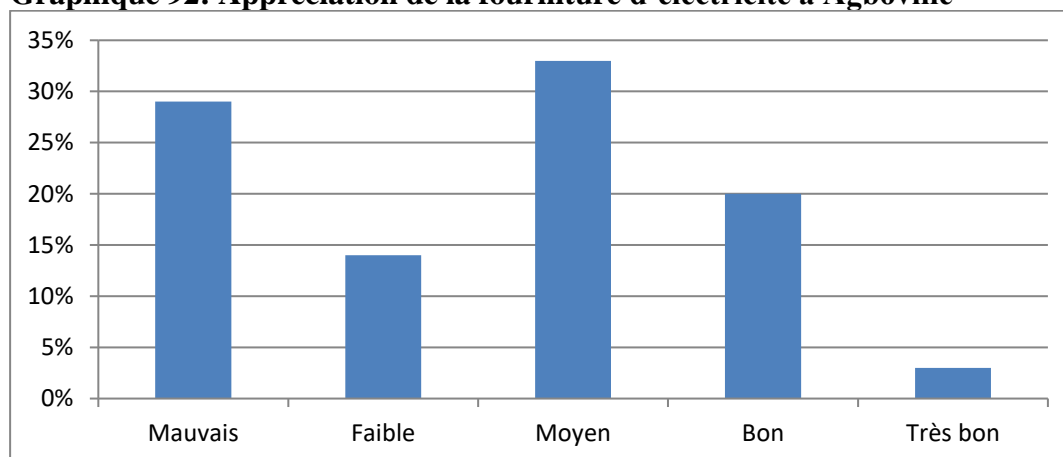
A N'douci pour ce qui est de l'accès aux quartiers, le taux d'insatisfaction est de 90% en rapport avec la qualité de ce réseau. Les populations voudraient que la Mairie trace les voies des quartiers anciens qui ne l'avaient pas été afin que l'eau de ruissellement soit bien évacuée et que l'on puisse poser les réseaux d'eau et d'électricité.

A Sikensi la population n'apprécie pas la qualité du réseau routier. Elle veut un peu plus de voies bitumées dans la ville. A 62% elle trouve que les voies d'accès aux différents quartiers sont mauvais aussi il faut songer à les gratter régulièrement et à installer des ouvrages d'assainissement le long des voies qui entrent dans les quartiers.

9.4 les attentes concernant la couverture électrique

56% des habitants d'Agboville trouvent satisfaisant le niveau de fourniture électrique de la ville. Parmi eux 33% trouvent le niveau moyen, 20% le trouvent bon et 3% très bon (Cf. Graphique 95). Parmi les insatisfaits, nous avons 14% qui le trouvent faible et 29% le trouvent mauvais. Les insatisfaits se rencontrent dans les quartiers où les transformateurs sont en nombre insuffisants ou défectueux, ce qui a pour conséquence une mauvaise qualité du courant électrique dans les ménages et des lampadaires qui s'éteignent régulièrement. Aussi les populations voudraient le renouvellement des installations électriques.

Graphique 92: Appréciation de la fourniture d'électricité à Agboville

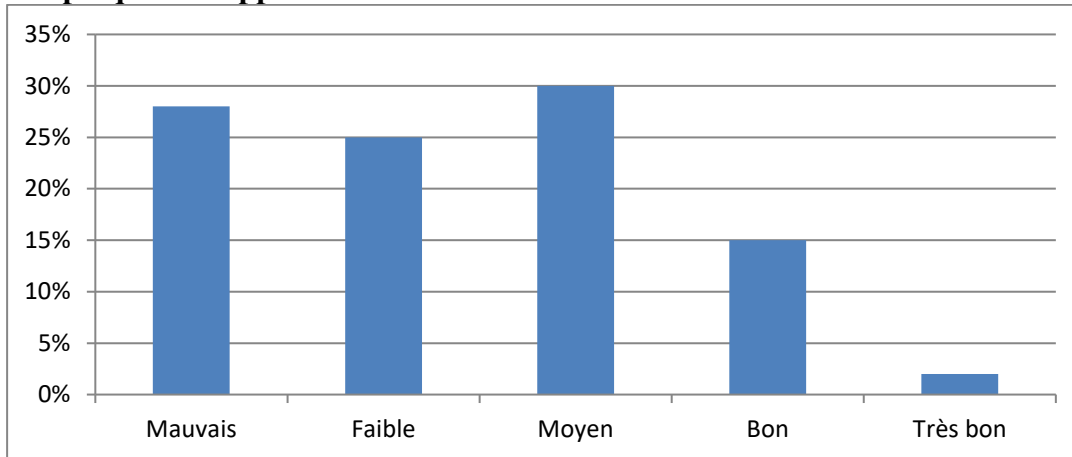


Source : Notre enquête, 2017

47% des habitants de Tiassalé sont satisfaits du niveau de couverture électrique de la ville. Parmi eux 30% trouvent le niveau moyen, 15% le trouvent bon et 2% le trouvent très bon (Cf. Graphique 96). Parmi les insatisfaits, nous avons 25% qui le trouvent faible et 28% le trouvent mauvais. Les insatisfaits se rencontrent dans les quartiers où les transformateurs sont en nombre

insuffisants ou défectueux, ce qui a pour conséquence une mauvaise qualité du courant électrique dans les ménages et des lampadaires qui s'éteignent régulièrement. Aussi les populations voudraient le renouvellement des installations électriques.

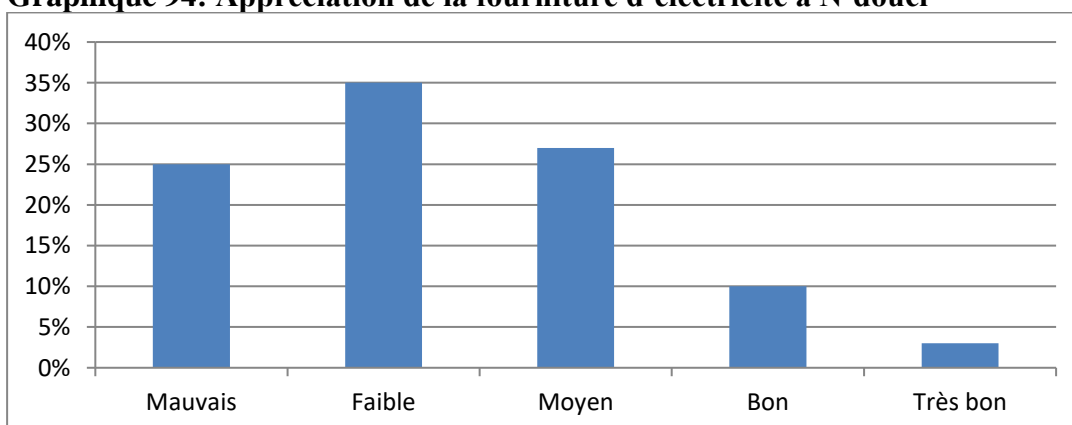
Graphique 93: Appréciation de la fourniture d'électricité à Tiassalé



Source : Notre enquête, 2017

40% des habitants de N'douci sont satisfaits du niveau de couverture électrique de la ville. Parmi eux 27% trouvent le niveau moyen, 10% le trouve bon et 3% le trouve très bon (Cf. Graphique 97). Parmi les insatisfaits, nous avons 35% qui le trouvent faible et 25% le trouve mauvais. Les insatisfaits se rencontrent dans les quartiers qui ne bénéficient pas d'une extension électrique et où les gens se connectent par des lignes parallèles. Les habitants voudraient que le réseau s'étende à leurs quartiers.

Graphique 94: Appréciation de la fourniture d'électricité à N'douci

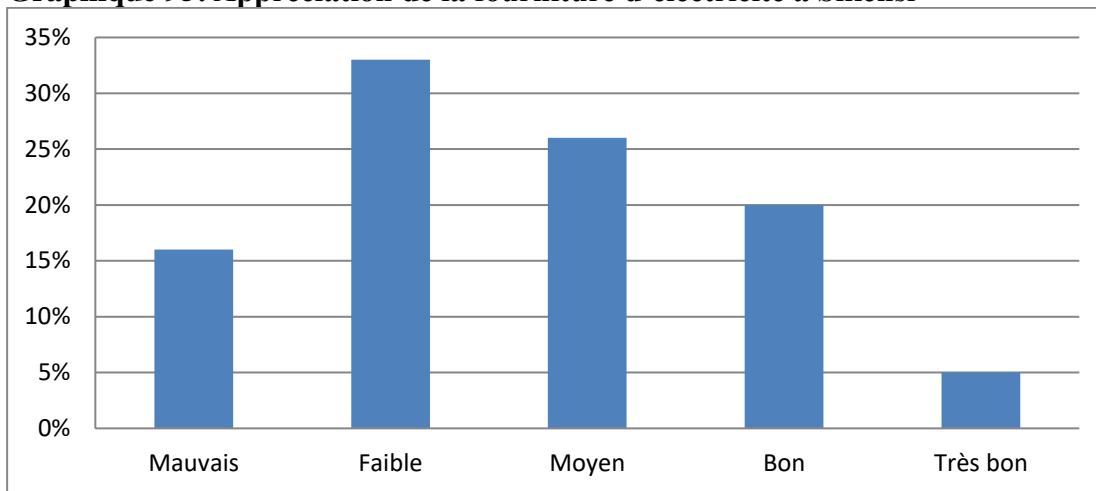


Source : Notre enquête, 2017

A Sikensi nous avons 51% de la population de la ville qui trouve la couverture du réseau électrique satisfaisant c'est-à-dire très bon à 5%, bon à 20% et moyen à 26% (Cf. Graphique

98). Les insatisfaits qui se composent de ceux qui trouvent le réseau mauvais à 16% et faible à 33% se rencontrent dans les quartiers de lotissement récent où l'extension du réseau n'est pas totale. Aussi les ménages sont obligés de tirer des fils électriques sur de longues distances pour se connecter ce qui joue sur la qualité de l'électricité qu'ils reçoivent. Dans certains quartiers les transformateurs sont défectueux, ce qui pose un problème d'interruption fréquente de la fourniture d'électricité. Les populations attendent donc que leurs quartiers soient connectés au réseau électrique et qu'en plus l'équipement électrique soient de bonne qualité.

Graphique 95: Appréciation de la fourniture d'électricité à Sikensi



Source : Notre enquête 2017

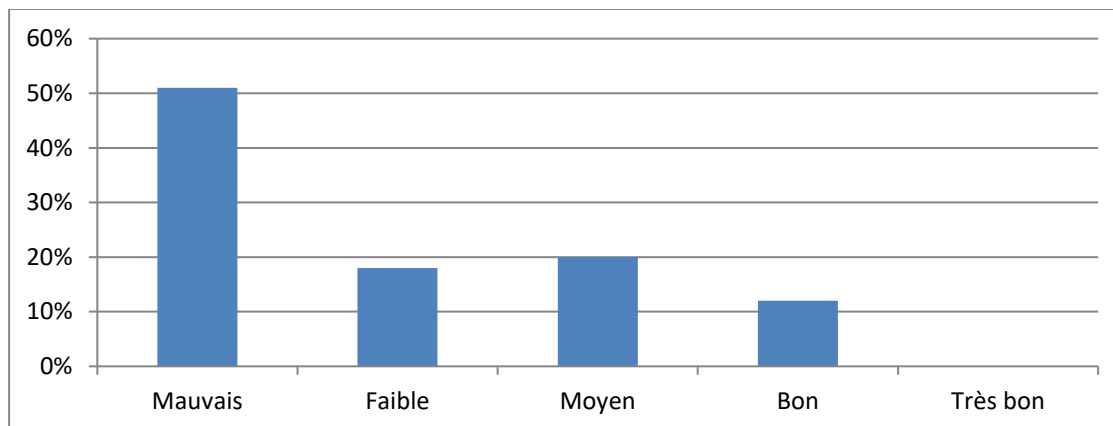
Si à Agboville et à Sikensi les populations trouvent satisfaisant à plus de 50% la qualité de la fourniture d'électricité, A Tiassalé et à N'douci la qualité de la fourniture est appréciée par moins de 50% de la population. Les insatisfaits demandent une extension du réseau aux quartiers de lotissement récents ainsi qu'un renouvellement de l'appareillage de la compagnie d'électricité.

9.5 les attentes en matière de fourniture d'eau courante

A 69% la population à Agboville juge le niveau de couverture de la ville en eau potable insatisfaisant. Parmi eux, nous avons 51% qui le jugent mauvais (Cf. Graphique 99). Cela se comprend par la qualité de l'eau à Agboville qui est tourbe avec une forte odeur. La grande proportion des insatisfaits se rencontre dans les quartiers où l'eau en plus d'être de mauvaise qualité, est disponible dans les robinets que très tôt le matin ou tard la nuit. Il s'agit de quartiers

densément peuplés avec un réseau ancien de canalisation. Aussi l'on attend dans ces quartiers une bonne fourniture en eau potable et au niveau de la ville de l'eau de bonne qualité.

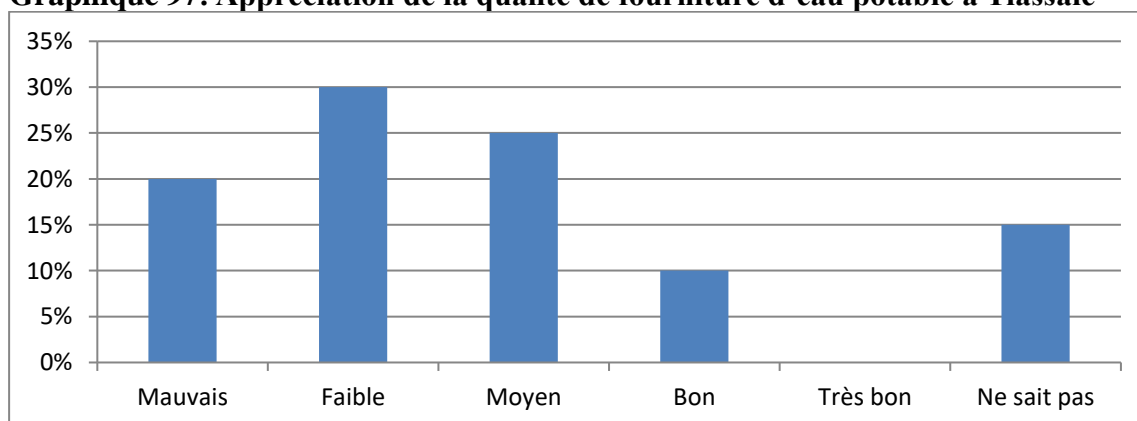
Graphique 96: Appréciation de la qualité de fourniture d'eau potable à Agboville



Source : Notre enquête, 2017

A Tiassalé c'est 50% de la population qui n'est pas satisfaite de la fourniture d'eau potable avec 30% qui la trouve faible et 20% qui la trouve mauvaise. Ceux qui sont satisfait de la fourniture d'eau représentent 35% de la population avec 25% qui la trouve moyenne et 10% qui la trouve bonne (Cf. Graphique 100). Les insatisfaits voudraient pour certains que leurs quartiers soient canalisés et pour les autres qu'il n'y ait pas d'interruption intempestives de la fourniture d'eau.

Graphique 97: Appréciation de la qualité de fourniture d'eau potable à Tiassalé

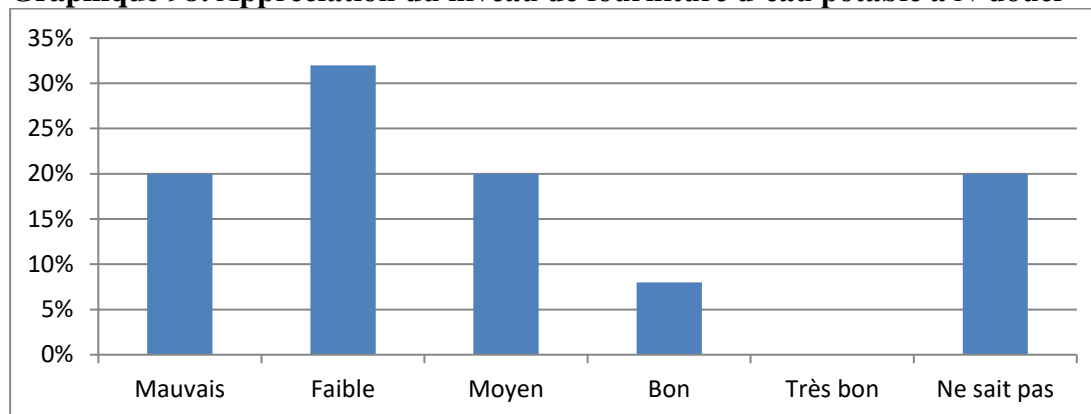


Source : Notre enquête, 2017

A N'douci c'est 52% de la population qui n'est pas satisfaite de la fourniture d'eau courante avec 32% qui la trouve faible et 20% qui la trouve mauvaise. Nous avons 28% de la population qui se dit satisfaite (Cf. Graphique 101). Les insatisfaits se plaignent des coupures intempestives

de la fourniture d'eau et aussi du fait que leurs compteurs d'eau soient éloignés de leurs habitations ce qui occasionne des casses de tuyaux. Les populations souhaitent que soit revues les canalisations à l'intérieur des quartiers anciens.

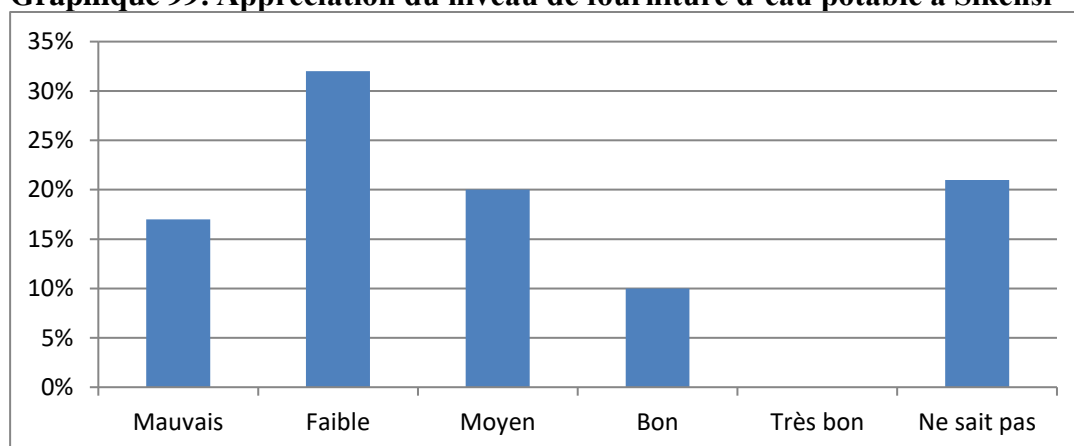
Graphique 98: Appréciation du niveau de fourniture d'eau potable à N'douci



Source : Notre enquête, 2017

A Sikensi, nous avons à peu près la moitié de la population soit 49% qui n'est pas satisfaite de la couverture en eau potable de la ville. Nous avons 30% qui se dit satisfaite et 21% qui ne se prononcent pas (Cf. Graphique 102). La quantité d'eau produite dans la ville ne suffit pas à satisfaire la population aussi celle-ci attend que de nouveaux forages soient effectués en vue d'une fourniture continue de l'eau et que les coupures d'eaux soient un souvenir du passé.

Graphique 99: Appréciation du niveau de fourniture d'eau potable à Sikensi



Source : Notre enquête, 2017

La moitié au moins de la population de notre espace d'étude n'est pas satisfaite de la qualité de l'offre d'eau courante. Elle souhaiterait que les interruptions de la fourniture d'eau soient moins récurrentes et que l'eau fournie soit de bonne qualité.

9.6 les attentes en matière d'assainissement

Pour aucune des villes de la région il n'existe de réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux vannes. Les populations dans chacune des villes de notre espace d'étude souhaitent que soit mis en place un réseau d'évacuation collectif de ces eaux mais aussi que les autorités veillent à ce que les promoteurs privés de biens immobiliers y installent des mécanismes internes d'évacuation de ces eaux que sont les fosses septiques et les puits perdus.

9.7 les attentes en matière d'emploi

La possibilité d'emploi est jugée faible par 87% de la population d'Agboville. La collectivité est invitée à travailler la question de l'emploi. Elle devrait encourager les acteurs économiques locaux ainsi que les notables locaux à s'allier pour mettre en place avec la participation de la commune, des sociétés d'économie mixte. Celles-ci utiliseraient une matière première locale et sous traiteraient certains de leurs services à des coopératives de jeunes de la ville. La collectivité pourrait aussi aménager des terrains industriels dans le prolongement du site de l'usine COTIVO et y installer tous les réseaux divers nécessaires en vue d'attirer les entreprises.

De tous les points précités, ceux où les attentes des populations sont les plus grandes sont la question de l'emploi à 30%, celui de l'assainissement à 30%, puis vient le problème lié à l'eau potable à 25% et celui en rapport avec les voies d'accès aux différents quartiers à 15% (Cf. Tableau 67).

Tableau 63: Les attentes de la population à Agboville

Attentes des populations	Proportion des enquêté (%)
Création d'entreprises	30
Assainissement de la ville	30
Qualité de l'eau et bonne couverture en eau	25
Voies d'accès aux différents quartiers praticables	15

Source : Notre enquête, 2017

La possibilité d'emploi est jugée faible par 80% de la population de Tiassalé La collectivité est invitée à s'intéresser à la question de l'emploi en intéressant les entreprises privées par l'offre de site disposant de réseaux de qualité.

De tous les points précités, ceux où les attentes des populations sont les plus grandes sont la question de l'emploi à 45%, puis de l'assainissement à 20%, puis vient le problème en rapport avec les voies d'accès aux différents quartiers à 17% et enfin la couverture électrique à 13% (Cf. Tableau 68).

Tableau 64: Les attentes de la population à Tiassalé

Attentes des populations	Proportion des enquêté (%)
Création d'entreprises	45
Assainissement de la ville	20
Voies d'accès aux différents quartiers	17
Couverture électrique et qualité du courant électrique	13

Source : Notre enquête, 2017

La possibilité d'emplois est jugée faible par 75% de la population de N'douci. La collectivité devrait encourager les acteurs économiques locaux à créer des industries locales.

De tous les points précités, ceux où les attentes des populations sont les plus grandes sont la question de l'assainissement à 42%, puis vient le problème en rapport avec les voies d'accès aux différents quartiers à 21%, la question de l'emploi à 20% et enfin la couverture électrique à 17% (Cf. Tableau 69).

Tableau 65: Les attentes de la population à N'douci

Attentes des populations	Proportion des enquêté (%)
Assainissement de la ville	42
Voies d'accès aux différents quartiers	21
La question de l'emploi	20
Couverture électrique et qualité du courant électrique	17

Source : Notre enquête, 2017

Pour 58% des personnes interrogées, la ville n'offre pas de possibilités d'emplois aussi les habitants attendent des autorités locales qu'elles financent davantage de projets à travers la

plate-forme de service et qu'elle incite les entreprises présentes sur le territoire à choisir ses prestataires parmi les coopératives des jeunes locaux.

Les attentes des populations sont très grandes à 33% pour ce qui est du besoin d'un nouveau collège en vue de décongestionner celui existant. Le besoin de voies qui permettent d'accéder aux différents quartiers suit à 27%, nous avons aussi la question de la fourniture en eau potable à 22%. Nous avons enfin le besoin d'avoir un plateau technique étoffé à l'hôpital pour 18% (Tableau 70).

Tableau 66: Les attentes de la population à Sikensi

Attentes des populations	Proportion des enquêtés (%)
Besoin d'un nouveau collège	33
Voies d'accès aux différents quartiers praticables	27
Qualité de l'eau et bonne couverture en eau	22
Etoffer le plateau technique de l'hôpital	18

Source : Notre enquête, 2017

En définitive, les populations attendent des autorités locales, qu'elles démultiplient les infrastructures de base, et qu'elles rendent performantes les services.

Conclusion partielle

Les villes de l'Agneby-Tiassa renferment des infrastructures socio-économiques que sont entre autres les infrastructures sanitaires, éducatives, la voirie et réseaux divers, des marchés. Ces villes offrent aussi de nombreux services que sont la fourniture d'électricité, d'eau et la gestion des ordures ménagères. Pour chacun de ces espaces, la gestion des ordures est chaotique, les infrastructures éducatives au secondaire sont dépassées, les centres de santé ne disposent pas de tous les services et le personnel est en nombre insuffisant. Le réseau d'assainissement est quasi-inexistant. Les quartiers sont soit difficiles d'accès soit sans accès et ne disposent pas ou peu de canaux d'évacuation des eaux de ruissellement. La fourniture en eau et en électricité en plus d'être de mauvaise qualité, ne couvre pas la totalité de ces espaces.

Ces centres urbains ne sont attractifs que pour les personnes ayant fini leur cycle primaire et qui accèdent à l'enseignement secondaire. Ils ne sont pas attractifs pour les individus en quête d'emploi, pour ceux ayant une qualification professionnelle ou un niveau d'étude élevé mais aussi pour l'immigration étrangère masculine exerçant principalement dans le secteur agricole. Aussi les populations à plus de 50% jugent insuffisants les infrastructures et les services qui leurs sont fournis. Elles souhaitent que le plateau technique des centres de santé soit rehaussé, que de nouveaux établissements scolaires au secondaire soient construits. Elles veulent voir améliorer la qualité de la fourniture électrique ainsi que son extension aux quartiers récents, elles veulent voir une augmentation de la quantité d'eau courante produite. Elles veulent aussi un développement du réseau de drainage et la mise en place d'un réseau d'assainissement.

De ce qui précède nous pouvons dire que notre hypothèse de départ qui avance que l'offre infrastructurelle des centres urbains de la région est en deçà des besoins de la population se trouve vérifiée.

Conclusion générale

Les villes de l'Agneby-Tiassa présentent les caractères propres aux espaces urbains en Côte d'Ivoire à savoir la réunion organique des habitations, un volume de population de plus de 3000 habitants dont plus de la moitié exerce une activité du secteur moderne, et un espace renfermant une fonction administrative. La gouvernance urbaine est principalement l'affaire des autorités locales sous le contrôle étroit des démembrements locaux de l'administration centrale. La participation des populations est insignifiante car peu réglementée avec des organisations sans expériences, sans moyens et sans adhésion populaire. Notre hypothèse I qui voulait que les localités de la région présentent des caractères propres aux centres urbains mais que la participation de la population à la gouvernance de ces espaces soit quasi inexistante se trouve confirmée.

Pour leur fonctionnement les recettes dont disposent ces villes proviennent pour plus de la moitié de ressources locales propres et le reste de l'aide de l'Etat. Les recettes d'investissement proviennent à plus de 50% de l'aide de l'Etat à part Agboville qui mobilise plus de la moitié de celles-ci. C'est ainsi que de 10 à 20% des dépenses de fonctionnement prévues ne peuvent être exécutées. Cela impacte négativement sur le fonctionnement de l'administration municipale et sur la qualité du service public. C'est aussi 30 à 50% des dépenses d'investissement prévues que les villes ne peuvent exécuter. Toutes choses qui ne facilitent pas la mise en place des infrastructures attendues par les populations.

Bien que tous les secteurs d'activités soient représentés dans les villes de la région, l'activité industrielle y est marginale. C'est plutôt le secteur informel qui est le plus grand générateur d'activités. Aussi le taux Net d'Activité y est partout de 10% inférieur à la moyenne nationale. Tout cela vient confirmer notre hypothèse II qui dit que les capacités financières ainsi que les offres d'activités des centres urbains de la région sont faibles

Pour chacun de ces espaces, la gestion des ordures est chaotique, les infrastructures éducatives au secondaire sont dépassées, les centres de santé ne disposent pas de tous les services. Le réseau d'assainissement est quasi-inexistant. Les quartiers sont soit difficile d'accès soit sans accès et ne disposent pas ou peu de canaux d'évacuation des eaux de ruissellement. La fourniture en eau et en électricité en plus d'être de mauvaise qualité, ne couvre pas la totalité de ces espaces. Ces centres urbains ne sont attractifs que pour les personnes ayant fini leur cycle primaire et qui accèdent à l'enseignement secondaire. Ils ne sont pas attractifs pour les individus en quête d'emplois, pour ceux ayant une qualification professionnelle ou un niveau d'étude

élevé mais aussi pour l'immigration étrangère masculine exerçant principalement dans le secteur agricole. Aussi les populations à plus de 50% jugent insuffisants les infrastructures et les services qui leurs sont fournis. Elles souhaitent que le plateau technique des centres de santé soit rehaussé, que de nouveaux établissements scolaires au secondaire soient construits. Elles veulent voir améliorer la qualité de la fourniture électrique ainsi que son extension aux quartiers récents, elles veulent voir une augmentation de la quantité d'eau courante produite. Elles veulent aussi un développement du réseau de drainage et la mise en place d'un réseau d'assainissement. Elles veulent voir l'espace générer plus d'emplois ou favoriser la création d'emplois. Au regard de ce qui précède, notre hypothèse III qui veut que l'offre infrastructurelle des centres urbains de la région soit en deçà des besoins de la population se trouve vérifiée.

Au total la politique de décentralisation a-t-elle apporté sa participation au développement ? Au vu de ce qui précède les villes de la région de l'Agneby-Tiassa qui sont des collectivités décentralisées ne réussissent pas totalement à apporter le développement. Cela découle de l'incapacité de celles-ci à mobiliser toutes les ressources financières locales nécessaires à la satisfaction des besoins des populations. Cela provient aussi de ce que la participation de la population à la gouvernance locale est faible. Enfin cela se comprend encore par la faiblesse des allocations financières de l'Etat à l'endroit de ces collectivités.

Cette incapacité des collectivités à mettre en œuvre des investissements capables de favoriser des économies d'échelles n'induit pas la localisation d'activités économiques dans lesdits espaces. Aussi est-il opportun de s'interroger sur les conditions d'emprunt des collectivités décentralisées auprès des institutions financières nationales et internationales en vue de la mise en place d'infrastructures et de fournitures de services efficaces. Cela dans un environnement qui donne sa place aux populations dans la gouvernance urbaine à travers l'édiction de normes claires.

L'on pourrait aussi développer des projets de recherche autour de programmes éducatifs faisant appel à la décentralisation. Cela contribuerait à familiariser les populations à cette notion et aussi comprendre la part importante qui y est la sienne.

Bibliographie

Adamolekun L. (1999) : « Les politiques de décentralisation en Afrique sub-saharienne : un aperçu d'ensemble », dans L. Adamolekun et L. Mouftaou, Les politiques de décentralisation et le développement socio-économique en Afrique sub-saharienne, IDE, IPD, 1999, pp. 45-68.

Andersen S. and T. Burns (1996): The European Union and the Erosion of Parliamentary Democracy. À Study of Post-Parliamentary Governance. In: S. S. Andersen and K. A. Eliassen (eds), The European Union: How democratic is it? Sage publications, London, 304 p, pp. 227-251.

Atta K. (1975) : « Paysages urbains de Côte d'Ivoire », In : Atlas de la Côte d'Ivoire, IGT-ORSTOM, Abidjan, Planches B4B2.

Atta K. (2001) : Décentralisation et développement local en Côte d'Ivoire, groupe de recherche espaces-systèmes, 35p.

Atta K. (2001) : Urbanisation et développement en Côte d'Ivoire, Groupe de recherche espaces-systèmes, 85 p.

Aydalot P. (1985) : Économie régionale et urbaine, Paris, Économica.

Balme R. et D. Chabanet (2002) : Action collective et gouvernance de l'Union européenne », dans R. Balme, D. Chabanet, V. Wright (dir.), L'action collective en Europe. Collective Action in Europe, Paris, Presses de Sciences Po. (cité par Hermet, 2004)

Banque Mondiale (2000) : Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000. Washington, DC, USA : Banque Mondiale.

Bastie J et Dézert B. (1980) : L'espace urbain, Ed Masson Paris, New York., 358 p.

Bechi G F. (2013) : la gestion des eaux usées dans les villes forestières ivoiriennes : des risques de marginalité in Revue de géographie du laboratoire Leïdi, N°11, Décembre 2013, pp 161-178.

Blayo Y (1993) Concepts et définitions de l'urbain in Croissance démographique et urbanisation (Actes du colloque de Rabat, 1990)

Boisvert M. (1996), « L'analyse économique régionale, un éventail de concepts anciens et nouveaux », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 187-213.

Bourreau J.-M. (1996) : « L'appui au développement local: une nouvelle approche pour la conservation des ressources naturelles », AFVP, 1996.

Brunet F. (1997) : *la décentralisation en Afrique subsaharienne*, 72P.

Cassen B. (2002) : *Mots-pièges et mots-épouvantails. Colloque international Diversidad cultural y mundializacion*, Univ. Costa Rica, San José, 17-18 sept. 2002.

Cotten A.M. (1974) : « Résumé de la thèse de Lestrat Joseph : Agboville une ville soudanaise dans la forêt », In « *Annale de l'université* », pp 283-287.

Dafflon B. et Madiès T. (2008) : *Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier*, Notes et documents n°42, Paris : Agence Française de développement, département de la recherche. 118p

Dahou, K. (2003) : « La bonne gouvernance selon la banque mondiale : au-delà de l'habillage juridique », dans M. Totté, T. Dahou et R. Billaz (dû.), *La décentralisation en Afrique de l'Ouest: entre politique et développement*, Paris: Karthala/COTA/ENDA, pp. 55-70.

Davezies L et Morvan Y (2016) : *Pour une grammaire de la décentralisation in terra Nova*
Novembre 2016

Dégni-Séguy R. (1996) : *Droit Administratif Général*, Abidjan, 497 p

Dubresson A. (1981) : *Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : « le mammoth » COTIVO à Agboville in cahier de l'ORSTOM, série sciences humaines, volume 18 n°1, 1981-1982, pp149-164.*

Dubresson A et Jaglin S. (1993) *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en question*, Karthala, Paris, 308 p.

El Hadj Toure. (2009) : *Décentralisation et gouvernance locale : Les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans la communauté rurale de Ross Béthio (Delta du fleuve Sénégal)*. Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval

- Essoh B (1998) : Etat et structure de la population RGPH 1998 Volume IV Tome 1, INS, Abidjan, BTPR
- Fenet R (2007) : Politiques urbaines dans l'Union Européenne : redéfinition des rôles dans un système de gouvernance complexifié, institut d'étude politique de Lyon 130 p
- Gogbe T. (2003) : Etude de géographie urbaine : cas de Bondoukou, thèse Doctorat 3 cycle, Université de Cocody/ IGT, 394 p
- Greffe X. (2005) : La décentralisation, 2^{ème} édition, Editions La Découverte, Paris.
- Greffe X. (1997). Economie des politiques publiques, 2^{ème} édition, Dalloz, Paris.
- Hermet G. et. Kazancigil A. (2005): Introduction. In G. Hermet, A. Kazancigil et JF.
- Hochet P et Yatta F (2014): Livre blanc de la decentralization dans l'espace UEMOA 73p.
- Joumard R. (2009). How to define the environmental dimension of sustainability? 8th Int. Conf. of the European Society for Ecological Economics Transformation, innovation and adaptation for sustainability – Integrating natural and social sciences, Ljubljana, 29 June -2 July, 2009.
- Kazepov Y. (2005), Cities of Europe, Changing Contexts, Local Arrangement, and the Challenge to Urban Cohesion, Malden, Blackwell Publishing, 342 p.
- Koffi, B. E. (2002) : Urbanisation et Aménagement d'une commune: le cas de la commune D'Adjamé, Université de Cocody-Abidjan, Thèse de Doctorat, 339 p
- Koffi, B. E. (2010) : La départementalisation et le développement local en Côte d'Ivoire, in M'bonguin^o7, Univ. Marien N. /ENS Brazzaville, pp 03-23
- Kouame A. (2010) : Planification du développement local. Document de cours, ENSEA, 71p
- KY A (2010) : Décentralisation au Burkina-Faso : une approche en économie institutionnelle Thèse présentée à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg (Suisse) 275 p.
- Le Gales P. (2003) : Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance, Paris, Presses de Sciences Po, 454p.

Le Strat J. (1974) : Agboville une ville soudanaise dans la forêt. Thèse de doctorat de 3^e cycle, université de Paris X-Nanterre, 1974, 262p.

Les comptes administratifs de la mairie d'Agboville, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Les comptes administratifs de la mairie de Sikensi, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Les comptes administratifs de la mairie de Tiassalé, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Lipietz A. (1989) : Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle, Paris, La Découverte, 155 p.

Loi n°85-582 du 29 juillet 1985 déterminant le régime des transferts de compétences de l'Etat aux communes. Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire n°36, 22 Août 1985, p. 376.

Mambo A.P. et Guéry M. (2000) : « Dynamique des villes secondaires en Côte d'Ivoire », *In: Citadins et ruraux en Afrique Subsaharienne*, Karthala-UCAC, Paris, pp 127-143.

Massiah G. (2012) : les politiques urbaines dans la crise de la mondialisation, in passerelle n° 7 de Septembre 2012 pp 11-19.

Massiah G. Tribillon J-F. (1988) : Villes en développement — Essai sur les politiques urbaines dans le tiers monde, La Découverte, 1988

Mback, C. N. (2003) : Démocratisation et décentralisation : Genèse et dynamique comparés

Mingasson C, 1971, « Nature et rôle de l'institution communale en milieu urbain : Les rapports entre institution communale, appareil d'Etat et classes sociales » In : Centre Nationale de la Recherche Scientifique (Ed) L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine, Paris, pp 112-133.

Ministère de l'Intérieur. (2009) : La décentralisation ivoirienne : Partie législative, Volume 1, Abidjan, 212 p.

Ministère de l'Intérieur. (2009) : La décentralisation ivoirienne : Partie réglementaire, Volume 2, Abidjan, 512 p.

Ministère de la construction et de l'urbanisme, Ministère du Plan. (1994) : Plan directeur d'urbanisme d'Agboville, rapport de synthèse, DCGTX, 52 p.

Ministère de la construction et de l'urbanisme. Ministère du Plan. (1982) : Plan directeur d'urbanisme d'Agboville, rapport de synthèse, BECT, 49 p.

Ministère d'Etat Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) : (2006) : Pré bilan Aménagement du Territoire, Abidjan, Aout 2006.

Ministère de l'Intérieur et de l'Intégration Nationale (1997) : Table Ronde sur la décentralisation et l'aménagement avec les bailleurs de fonds, Abidjan, 138p.

OCDE. (2005): International Symposium « Enhancing City Attractiveness for the future », 2-3 Juin, 2005, Nagoya, Japan.

Oudin X. (1986) : « Population et emploi non structuré en Côte d'Ivoire: », In Amélioration des Méthodes d'Investigation et de Recherche Appliquées au développement, brochure n° 51, Paris, Juin 1986, 82 p Paris.

Pecqueur B. (2004) : Le développement territorial : Une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud, Communication au colloque international sur La décentralisation au service du développement local, Tizi Ouzou, 27- 28 novembre, 2004.

Pecqueur B. (1989) : Le développement local : mode ou modèle, Paris, Syros/ Alternatives, 149 p.

Pecqueur B. (2000) : Le développement local. Édition Syros (2^{ième} édition revue et augmentée), France.

Pierre J. and F.G. Peters (2000): Governance, Politics and the State. St. Martin's Press, New York. (Cité par Prud'homme, 2005 ; Baker, 2009)

Pinchemel P. (1971) : « Croissance urbaine et apports migratoires » In : Centre National de la Recherche Scientifique (Ed) L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine, Paris, pp 23-65

Piveteau A. (2005) : « Décentralisation et développement local au Sénégal, chronique d'un couple hypothétique », Revue Tiers-Monde, n° 185, janvier-mars 2005, pp. 75-93.

Poggi G. (1990): The state, its nature, development and prospect, Standford University Press, 224 p

Remy J. (1971) : « Incidence des innovations technologiques sur les formes de vie sociale » In : Centre Nationale de la Recherche Scientifique (Ed) L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine, Paris, pp 67-89

Rey A et Morvan D. (2001) : Grand Robert de la langue française Edition augmentée

Rist G. (1996) : Le développement : histoire d'une croyance occidentale, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 462 p.

Rondilleni D. A (1994): Privatization and Economic Reform in Central Europe: The Changing Business Climate, Quorum Books, 1994

Saurugger S. (2003) : Les groupes d'intérêt entre démocratie associative et mécanismes de contrôle. Raisons politiques, n°10, p. 151-169.

Siddique N A. (1997) : « Théories de la décentralisation de l'Etat », Alternatives Sud, Centre tricontinental, Paris / Montreal : l'harmattan, Vol 4, n° 3, 197, pp 23-40.

Steinich, M. (2000): Monitoring and Evaluating Support to Decentralisation: Challenges and dilemmas. (ECDPM Discussion Paper 19). Maastricht: ECDPM

Sodeci (2016), Etats généraux de l'eau en Côte d'Ivoire, rapport d'exercice, Abidjan, 135 p.

Thuo A (2003) : Décentralisation et Développement local en Afrique : Comprendre le processus, Abidjan, INADES-Formation 2003 60 p.

Tiebout C. (1956): « A pure theory of public expenditures, in journal of political economy », 1956, vol 64 n° 5 pp416-424.

Tremblay S. (1999) : Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques Université du Québec à Chicoutimi Collection « Travaux et études en développement régional » Décembre 1999

Union Européenne. (2016) : Soutenir décentralisation, gouvernance locale et développement local au travers d'une approche territoriale. Collection Outils et Méthodes, document de

référence no 23. Direction générale de la coopération internationale et du développement
Commission européenne Bruxelles • Luxembourg, décembre 2016

Vachon B. (1993) : Le développement local. Théorie et pratique, Boucherville, Gaëtan Morin
Éditeur, 320 p.

Van Den Berg L. et al. (1998): National Urban Policies in the European Union: Responses to
Urban Issues in the fifteen Member States, Aldershot, Ashgates, 464 p. Volume 2, Abidjan, 512
p.

Warren M.E. (2008): Governance-Driven Democratization. CDNG, working paper, 2008:3,
Roskilde Univ., Roskilde, Denmark, 10 p.

Wright V et Cassese S. (1996) : la recomposition de l'Europe, Ed Découverte, 239 p

Yatta, F. P. (2009) : La décentralisation fiscale en Afrique : enjeux et perspectives, Karthala,

Yves Mény (1992) La République des fiefs, in Pouvoirs, n°60, janvier 1992

Zanou B. (1983) : Croissance urbaine en Côte d'Ivoire : Croissance des villes de l'intérieur.
Mémoire de D.E.A. de démographie, Université de ParisI, 124p.

Zanou B et Dossina Y. (2001) : RGPH 1998 Volume IV Tome 13, INS, Abidjan, 2001, BTPR.

Table des matières

Sommaire	3
DEDICACE.....	4
Résumé	5
AVANT-PROPOS	6
Remerciements	7
ABREVIATIONS SYMBOLES ET ACRONYMES	9
Introduction	11
Revue de la littérature.....	15
Problématique.....	35
Objectifs	35
Méthodologie.....	36
1 Les hypothèses	36
2 Les unités d'observation	36
3 Les variables d'analyse	37
4 Les techniques d'enquête.....	40
5 Le traitement des données	47
6. Les difficultés de l'étude	47
PARTIE I :	49
LE CARACTERE URBAIN ET LA GOUVERNANCE DES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA : AGBOVILLE, TIASSALE, N'DOUCI ET SIKENSI.....	49
Introduction	50
CHAPITRE I : L'EVOLUTION SPATIALE DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	51
1.1 Des villes en expansion	51
1.2 Les causes de l'extension spatiale.....	64
1.2.1 L'aménagement du territoire	64
1.2.2 Les besoins d'espace de la population	65
1.3 Les paysages des villes de la région de l'Agneby-Tiassa	67
CHAPITRE II : DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET OCCUPATIONS DES POPULATIONS DES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA	72
2.1 évolutions structure et composition de la population des villes de l'Agneby-Tiassa	72
2.1.1 L'évolution de la population.....	72
2.1.2 La structure des populations de la région	77
2.1.3 La composition de la population des villes de l'Agneby-Tiassa	80
2.2 Les activités exercées par les populations	84

CHAPITRE III : LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET LA GOUVERNANCE DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	88
3.1 Des villes recouvrant de nombreuses administrations publiques	88
3.2 La gestion urbaine	89
3.2.1 Le choix des politiques de développement	89
3.2.2 l'organisation municipale	90
3.2.2.1 Le conseil municipal	90
3.2.2.2 La municipalité	90
3.2.2.3 L'administration municipale	90
3.2.2.3.1 Le secrétariat général	91
3.2.2.3.2 Le service administratif	91
3.2.2.3.3 Le service financier	91
3.2.2.3.4 Le service technique	91
3.2.2.3.5 Le service socio culturel	91
3.2.2.3.6 Les commissions	92
3.2.2.4 Le personnel des communes de notre espace d'étude	92
3.2.2.5 Le matériel roulant	98
3.2.3 La participation des populations	100
3.2.3.1 le niveau de perception de l'action municipale	100
3.2.3.2 La vie associative dans les villes de la région de l'Agneby-Tiassa	103
Conclusion partielle	106
PARTIE II :	107
CAPACITES FINANCIERES ET ACTIVITES ECONOMIQUES DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA : AGBOVILLE, TIASSALE, N'DOUCI ET SIKENSI	107
Introduction	108
CHAPITRE IV: LES RESSOURCES FINANCIERES DES COMMUNES DE LA REGION	109
4.1 Les recettes communales	109
4.1.1 Les recettes de fonctionnement	112
4.1.1.1 Les recettes fiscales	116
4.1.1.2 Les recettes des prestations et services	121
4.1.1.3 Les revenus du patrimoine et du portefeuille	127
4.1.1.4 L'aide de l'Etat	131
4.1.1.5 Les recettes diverses	132
4.1.2 Les recettes d'investissement	133
4.1.2.1 Les prélèvements sur fonds d'investissement	136

4.1.2.2 L'aide de l'Etat	138
4.2 Le niveau de recouvrement des recettes	139
4.2.1 Le recouvrement des recettes de fonctionnement.....	139
4.2.2 Le recouvrement des recettes d'investissement	139
CHAPITRE V : DEPENSES ET INVESTISSEMENTS DANS LES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	141
5.1 Les dépenses de fonctionnement	141
5.2 Les dépenses d'investissement.....	147
CHAPITRES VI : LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES VILLES DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA.....	155
6.1 L'agriculture.....	155
6.2 Les activités industrielles	159
6.3 Le secteur tertiaire	161
Conclusion partielle.....	164
PARTIE III :	165
INFRASTRUCTURES ET SERVICES : NIVEAU DE SATISFACTION ET ATTENTES DES POPULATIONS DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA : AGBOVILLE TIASSALE N'DOUCI ET SIKENSI.....	165
Introduction	166
CHAPITRE VII: LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES OFFERTS	167
7.1 Les infrastructures sanitaires des villes de la région.....	167
7.2 Les infrastructures éducatives	171
7.2.1 Les établissements préscolaires.....	172
7.2.2 Les établissements primaires.....	174
7.2.3 Les établissements scolaires du secondaire	176
7.3 L'adduction d'eau	179
7.4 Le réseau électrique.....	181
7.5 La voirie	182
7.6 Les ouvrages de drainage.....	187
7.7 Les marchés et commerces	189
7.8 La salubrité	190
7.9 Les gares routières.....	193
7.10 Les infrastructures hôtelières.....	194
7.11 les infrastructures socio-culturelles	194
7.12 les institutions financières.....	195

7.13 La gestion des ordures ménagères	195
CHAPITRE VIII : LES CAPACITES ATTRACTIVES DES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	198
8.1 le taux de croissance urbain dans l'Agneby-Tiassa.....	198
8.2 Des flux de population urbaine	201
8.3 le rapport de masculinité de la population urbaine	204
8.4 Le niveau d'instruction de la population urbaine	205
CHAPITRE IX : NIVEAU DE SATISFACTION ET ATTENTES DES POPULATIONS DANS LES VILLES DE L'AGNEBY-TIASSA	210
9.1 les attentes au plan sanitaire.....	210
9.2 les attentes au plan éducatif.....	210
9.3 les attentes au niveau des voies de communications.....	211
9.4 les attentes concernant la couverture électrique.....	212
9.5 les attentes en matière de fourniture d'eau courante.....	214
9.6 les attentes en matière d'assainissement.....	217
9.7 les attentes en matière d'emploi	217
Conclusion partielle.....	220
Conclusion générale	221
Bibliographie.....	223
Table des matières	230
Liste des graphiques.....	234
Listes des figures.....	237
Liste des tableaux	238
Liste des photos.....	240
Liste des annexes	241
Annexes	242

Liste des graphiques

<u>Graphique 1 : Evolution spatiale d'Agboville de 1970 à 2015 (en ha)</u>	53
<u>Graphique 2 : Evolution spatiale de Tiassalé de 1975 à 1998 (en ha)</u>	55
<u>Graphique 3 : Evolution spatiale de N'douci de 1975 à 2015 (en Ha)</u>	59
<u>Graphique 4 : Evolution spatiale de Sikensi de 1963 à 2015 (en ha)</u>	62
<u>Graphique 5: Evolution de la population d'Agboville de 1965 à 2014</u>	72
<u>Graphique 6: Evolution du taux de croissance de la population d'Agboville</u>	73
<u>Graphique 7: Evolution de la population de Tiassalé de 1965 à 2014(en millier)</u>	74
<u>Graphique 8: Evolution du taux de croissance de la population de Tiassalé</u>	74
<u>Graphique 9: Evolution de la population de N'douci de 1965 à 2014(en millier)</u>	75
<u>Graphique 10:Evolution du taux de croissance de la population de N'douci</u>	75
<u>Graphique 11: Evolution de la population de Sikensi de 1975 à 2014 (en millier)</u>	76
<u>Graphique 12: Evolution du taux de croissance de la population urbaine à Sikensi</u>	77
<u>Graphique 13: Pyramide des âges de la population urbaine d'Agboville en 2014</u>	78
<u>Graphique 14: Pyramide des âges de la population urbaine de Tiassalé 2014</u>	78
<u>Graphique 15: Pyramide des âges de la population urbaine de N'douci 2014</u>	79
<u>Graphique 16: Pyramide des âges de Sikensi</u>	80
<u>Graphique 17: Répartition de la population ivoirienne par groupes ethniques</u>	81
<u>Graphique 18: Répartition de la population d'Agboville par nationalité en %</u>	81
<u>Graphique 19: Répartition de la population de Tiassalé par nationalité (en%)</u>	82
<u>Graphique 20: Répartition de la population de N'douci par groupe ethnique en %</u>	83
<u>Graphique 21: Répartition de la population de Sikensi par Nationalité en %</u>	83
<u>Graphique 22: Répartition de la population ivoirienne de Sikensi par ethnie</u>	84
<u>Graphique 23: Répartition de la population par branches d'activités à Agboville</u>	85
<u>Graphique 24 : Répartition de la population par branche d'activité à Tiassalé</u>	85
<u>Graphique 25: Répartition de la population par branche d'activité à N'douci</u>	86
<u>Graphique 26: Répartition de la population par branches d'activité à Sikensi</u>	87
<u>Graphique 27: Moyens d'information des populations d'Agboville</u>	101
<u>Graphique 28: Moyens d'information des populations de Tiassalé</u>	102
<u>Graphique 29: Moyens de communication des autorités municipales</u>	102
<u>Graphique 30: Moyens de communication des autorités municipales à Sikensi</u>	103
<u>Graphique 31 : Composition des recettes communales d'Agboville</u>	109
<u>Graphique 32: Evolution des recettes communales d'Agboville (en million cfa)</u>	110
<u>Graphique 33: Composition des recettes communales de Tiassalé</u>	110
<u>Graphique 34: Evolution des recettes communales de Tiassalé (en cfa)</u>	111
<u>Graphique 35: Composition des recettes de la commune de Sikensi</u>	111
<u>Graphique 36: Evolution des recettes de la commune de Sikensi (en FCFA)</u>	112
<u>Graphique 37: La composition des recettes de fonctionnement d'Agboville</u>	113
<u>Graphique 38: Evolution des recettes de fonctionnement d'Agboville (en FCFA)</u>	113
<u>Graphique 39: Composition des Recettes de fonctionnement à Tiassalé</u>	114
<u>Graphique 40: Evolution des recettes de fonctionnement Tiassalé de 2007 à 2015(en FCFA)</u> ..	114
<u>Graphique 41: Composition des recettes de fonctionnement à Sikensi en %</u>	115
<u>Graphique 42: Evolution des recettes de fonctionnement de Sikensi de 2007 à 2015</u>	116
<u>Graphique 43 : Formation des recettes fiscales à Agboville</u>	117

<u>Graphique 44: Evolution des recettes fiscales à Agboville (en millier de francs)</u>	118
<u>Graphique 45: Formation des recettes fiscales à Tiassalé (en %)</u>	118
<u>Graphique 46: Evolution des recettes fiscales à Tiassalé</u>	119
<u>Graphique 47: Formation des recettes fiscales à Sikensi</u>	120
<u>Graphique 48: Evolution des recettes fiscales à Sikensi</u>	121
<u>Graphique 49: Composition des recettes des prestations et des services à Agboville</u>	122
<u>Graphique 50: Evolution des recettes des prestations et services à Agboville (FCFA)</u>	123
<u>Graphique 51: Composition des recettes des prestations et services à Tiassalé</u>	124
<u>Graphique 52: Evolution des recettes des prestations et services à Tiassalé</u>	124
<u>Graphique 53: Composition des recettes de prestations et services à Sikensi en %</u>	125
<u>Graphique 54: Evolution des recettes de prestations et services à Sikensi (en FCFA)</u>	126
<u>Graphique 55: Composition du revenu du patrimoine à Agboville</u>	127
<u>Graphique 56: Evolution des revenus du patrimoine à Agboville en (FCFA)</u>	128
<u>Graphique 57: Composition du revenu du patrimoine à Tiassalé (en %)</u>	129
<u>Graphique 58: Evolution du revenu du patrimoine à Tiassalé (en CFA)</u>	129
<u>Graphique 59: Composition du revenu du patrimoine à Sikensi (en %)</u>	130
<u>Graphique 60: Evolution des revenus du patrimoine à Sikensi (en FCFA)</u>	130
<u>Graphique 61: Evolution de l'aide de l'Etat à Agboville en (million de franc)</u>	131
<u>Graphique 62: Evolution de l'aide de l'Etat à Sikensi (en FCFA)</u>	132
<u>Graphique 63: Composition des recettes d'investissement à Agboville</u>	133
<u>Graphique 64: Evolution des recettes d'investissement d'Agboville (en FCFA)</u>	134
<u>Graphique 65: Composition des recettes d'investissement à Tiassalé en %</u>	134
<u>Graphique 66: Evolution des recettes d'investissement à Tiassalé(en FCFA)</u>	135
<u>Graphique 67: Composition du budget d'investissement à Sikensi</u>	135
<u>Graphique 68: Evolution des recettes d'investissement de Sikensi (en FCFA)</u>	136
<u>Graphique 69: Evolution des prélèvements sur fonds d'investissement à Agboville (en FCFA)</u>	137
<u>Graphique 70: Evolution des prélèvements sur fonds d'investissement à Tiassalé (en FCFA)</u>	137
<u>Graphique 71: Evolution des prélèvements sur fonds d'investissement à Sikensi (en FCFA)</u>	138
<u>Graphique 72: Evolution des dépenses de fonctionnement à Agboville (en FCFA)</u>	141
<u>Graphique 73: Répartition des dépenses de fonctionnement par rubriques en (%)</u>	142
<u>Graphique 74: Répartition des dépenses de fonctionnement d'Agboville par services</u>	142
<u>Graphique 75: Evolution des dépenses de fonctionnement à Tiassalé (En FCFA)</u>	143
<u>Graphique 76: Répartition des dépenses de fonctionnement par rubriques à Tiassalé (en %)</u>	143
<u>Graphique 77: Répartition des dépenses de fonctionnement par services à Tiassalé (en %)</u>	144
<u>Graphique 78: Evolution des dépenses de fonctionnement de Sikensi (en FCFA)</u>	144
<u>Graphique 79: Répartition par rubriques des dépenses de fonctionnement à Sikensi</u>	145
<u>Graphique 80: Répartition des dépenses de fonctionnement de Sikensi par services</u>	146
<u>Graphique 81: Evolution des dépenses d'investissement à Agboville en (FCFA)</u>	148
<u>Graphique 82: Evolution des dépenses d'investissement à Tiassalé (en FCFA)</u>	150
<u>Graphique 83: Evolution des dépenses d'investissement à Sikensi (en FCFA)</u>	152
<u>Graphique 84 : Le niveau d'occupation de la population urbaine de l'Agneby-Tiassa</u>	163
<u>Graphique 85: Le revêtement de la voirie à Tiassalé en (%)</u>	185
<u>Graphique 86: Le revêtement de la voirie à N'douci</u>	186
<u>Graphique 87: La voirie à Sikensi</u>	187
<u>Graphique 88: Le niveau d'instruction de la population d'Agboville</u>	206

<u>Graphique 89: Niveau d'instruction de la population de Tiassalé</u>	207
<u>Graphique 90: Niveau d'instruction de la population de N'douci</u>	208
<u>Graphique 91: Niveau d'instruction de la population de Sikensi</u>	209
<u>Graphique 92: Appréciation de la fourniture d'électricité à Agboville</u>	212
<u>Graphique 93: Appréciation de la fourniture d'électricité à Tiassalé</u>	213
<u>Graphique 94: Appréciation de la fourniture d'électricité à N'douci</u>	213
<u>Graphique 95: Appréciation de la fourniture d'électricité à Sikensi</u>	214
<u>Graphique 96: Appréciation de la qualité de fourniture d'eau potable à Agboville</u>	215
<u>Graphique 97: Appréciation de la qualité de fourniture d'eau potable à Tiassalé</u>	215
<u>Graphique 98: Appréciation du niveau de fourniture d'eau potable à N'douci</u>	216
<u>Graphique 99: Appréciation du niveau de fourniture d'eau potable à Sikensi</u>	216

Listes des figures

<u>Figure 1 : Présentation de notre zone d'étude : La Région de l'Agneby-Tiassa</u>	14
<u>Figure 2: Agboville en 1980</u>	52
<u>Figure 3: Agboville en 2015</u>	54
<u>Figure 4: Tiassalé en 1985</u>	56
<u>Figure 5: Tiassalé en 2015</u>	57
<u>Figure 6 : N'douci en 1978</u>	58
<u>Figure 7: N'douci en 2015</u>	60
<u>Figure 8: Sikensi en 1985</u>	61
<u>Figure 9 : Sikensi en 2012</u>	63

Liste des tableaux

<u>Tableau 1 :Les variables liées à l'occupation spatiale et au paysage</u>	37
<u>Tableau 2 :Les variables liées à la population</u>	37
<u>Tableau 3 :Les variables liées aux capacités économiques</u>	38
<u>Tableau 4 :Les variables liées à l'action municipale</u>	38
<u>Tableau 5 :Les variables liées à la participation des populations</u>	39
<u>Tableau 6 :Les variables liées aux infrastructures et aux services</u>	39
<u>Tableau 7 :Les variables liées à l'attraction de l'espace</u>	40
<u>Tableau 8 : Les variables liées à la satisfaction des populations</u>	40
<u>Tableau 9 : Nombre de ménages enquêtés par Zones de Dénombrement à Sikensi</u>	44
<u>Tableau 10: Nombre de ménages à enquêter par Zone de Dénombrement à Agboville</u>	45
<u>Tableau 11: Nombre de ménages à enquêter par zones de dénombrement à Tiassalé</u>	45
<u>Tableau 12 : Nombre de ménages à enquêter par zones de dénombrement à N'douci</u>	46
<u>Tableau 13 : Récapitulatif de la méthodologie</u>	48
<u>Tableau 14 : Evolution du besoin d'espace à Agboville</u>	66
<u>Tableau 15 : Evolution du besoin d'espace à Tiassalé</u>	66
<u>Tableau 16: Evolution du besoin d'espace par la population à N'douci</u>	67
<u>Tableau 17: Evolution du besoin d'espace de la population à Sikensi</u>	67
<u>Tableau 18 : Répartition des agents de la mairie par poste de travail à Agboville</u>	93
<u>Tableau 19 : Niveau d'étude des agents de la mairie à Agboville</u>	94
<u>Tableau 20: Répartition des agents de la mairie de Tiassalé par poste de travail</u>	95
<u>Tableau 21 : Niveau d'étude des agents de la Mairie de Tiassalé</u>	95
<u>Tableau 22 : Répartition des agents de la Mairie par poste de travail à Sikensi</u>	96
<u>Tableau 23 : Niveau d'étude des agents de la Mairie de Sikensi</u>	97
<u>Tableau 24: Répartition et état du matériel roulant par service à Agboville</u>	98
<u>Tableau 25 : Etat du matériel roulant de la commune de Tiassalé</u>	100
<u>Tableau 26: Réalisations mobilières et immobilières à Agboville</u>	148
<u>Tableau 27: Réalisations mobilières et immobilières à Tiassalé</u>	151
<u>Tableau 28: Réalisations mobilières et immobilières à Sikensi</u>	153
<u>Tableau 29: Données ANADER sur le suivi des cultures de rentes à Agboville</u>	156
<u>Tableau 30: Données ANADER sur le suivi des cultures vivrières à Agboville</u>	156
<u>Tableau 31: Données ANADER sur le suivi des cultures maraichères à Agboville</u>	157
<u>Tableau 32: Donnée sur le suivi des éleveurs à Agboville</u>	157
<u>Tableau 33: Données ANADER sur le suivi des cultures de rente à Tiassalé</u>	158
<u>Tableau 34: Données ANADER sur le suivi des cultures vivrières à Tiassalé</u>	158
<u>Tableau 35: Données ANADER sur le suivi des cultures vivrières à Sikensi</u>	159

<u>Tableau 36: Données ANADER sur le suivi des cultures de rente à Sikensi.....</u>	159
<u>Tableau 37: Secteurs d'activités commerciales de la commune à Agboville.....</u>	161
<u>Tableau 38: Répartition du nombre de lit par service au CHR d'Agboville en 2015.</u>	167
<u>Tableau 39: Répartition du personnel soignant du CHR par fonctions à Agboville</u>	168
<u>Tableau 40: Répartition du personnel soignant de l'hôpital de Tiassalé par fonction.....</u>	169
<u>Tableau 41: Répartition du nombre de lit par service à l'hôpital de Tiassalé en 2016.....</u>	170
<u>Tableau 42: Répartition du personnel soignant de l'hôpital de Sikensi</u>	171
<u>Tableau 43: Nombre de classes, élèves, enseignants au préscolaire de 2015-16 à Agboville</u>	172
<u>Tableau 44: Nombre de classes, élèves, enseignant au préscolaire 2015-16 à Tiassalé.....</u>	173
<u>Tableau 45: Nombre de classes, élèves, enseignant au préscolaire en 2015-16 à N'douci.....</u>	173
<u>Tableau 46: Nombre de classes, élèves, enseignant au préscolaire 2015-16 à Sikensi.....</u>	174
<u>Tableau 47: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire 2015/16 à Agboville</u>	174
<u>Tableau 48: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire à Tiassalé 2015/16</u>	175
<u>Tableau 49: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire 2015/16 à N'douci</u>	175
<u>Tableau 50: Nombre de classes, élèves, enseignants au primaire 2015/16 à Sikensi.....</u>	176
<u>Tableau 51: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à Agboville en 2015-2016</u>	177
<u>Tableau 52: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à Tiassalé en 2015-2016 ...</u>	177
<u>Tableau 53: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à N'douci en 2015-2016 ...</u>	178
<u>Tableau 54: Nombre d'enseignants d'élèves et de classes au secondaire à Sikensi en 2015-2016....</u>	179
<u>Tableau 55: Evolution du taux de croissance de la population d'Agboville de 1965 à 2014.....</u>	199
<u>Tableau 56: Evolution du taux de croissance de la population de Tiassalé de 1965à 2014</u>	199
<u>Tableau 57: Evolution du taux de croissance de la population de N'douci de 1965à 2014</u>	200
<u>Tableau 58: Evolution du taux de croissance de la population de Sikensi de 1975 à 2014</u>	201
<u>Tableau 59: Variation de volume de population à Agboville.....</u>	202
<u>Tableau 60: Variation de volume de population à Tiassalé</u>	202
<u>Tableau 61: Tranche d'âge de population à N'douci</u>	203
<u>Tableau 62: Tranche d'âge de population à Sikensi.....</u>	204
<u>Tableau 67: Les attentes de la population à Agboville.....</u>	217
<u>Tableau 68: Les attentes de la population à Tiassalé</u>	218
<u>Tableau 69: Les attentes de la population à N'douci</u>	218
<u>Tableau 70: Les attentes de la population à Sikensi.....</u>	219

Liste des photos

<u>Photo 1: Impression de rupture dans l'occupation de l'espace urbain</u>	69
<u>Photo 2: Usine COTIVO à Agboville</u>	160
<u>Photo 3: Voirie dégradée et bouchée à l'intérieur de quartier</u>	184
<u>Photo 4: Voie dégradée à l'intérieur de quartier à Tiassalé</u>	185
<u>Photo 5: Caniveau bouché à Tiassalé</u>	188
<u>Photo 6: Caniveau bouché à Sikensi</u>	189
<u>Photo 7: Dépôt sauvage d'ordure à Tiassalé</u>	191
<u>Photo 8: Dépôt sauvage d'ordure à Sikensi</u>	192

Liste des annexes

<u>Annexe 1 : Questionnaire ménages</u>	242
<u>Annexe 2: Questionnaire élus locaux</u>	247
<u>Annexe 3: Les recettes des prestations de service d'Agboville</u>	247
<u>Annexe 4 : Le revenu du patrimoine d'Agboville</u>	248
<u>Annexe 5: Dépense de fonctionnement par rubrique d'Agboville</u>	249
<u>Annexe 6: Composition du budget total d'Agboville</u>	250
<u>Annexe 7: Dépense investissement par service d'Agboville</u>	250
<u>Annexe 8: Recette totale d'investissement d'Agboville</u>	251
<u>Annexe 9: Dépenses d'investissement d'Agboville</u>	252
<u>Annexe 10 : Dépense de fonctionnement d'Agboville</u>	252
<u>Annexe 11: Les recettes fiscales à Tiassalé</u>	253
<u>Annexe 12 : le revenu du patrimoine de Tiassalé</u>	254
<u>Annexe 13: Dépenses d'investissement de Tiassalé</u>	254
<u>Annexe 14: Dépense de fonctionnement par rubrique de Tiassalé</u>	255
<u>Annexe 15: Dépense par service de Tiassalé</u>	256
<u>Annexe 16 : Composition du budget total de Tiassalé</u>	256
<u>Annexe 17: Recette totale d'investissement de Tiassalé</u>	257
<u>Annexe 18: Dépense d'investissement par service de Tiassalé</u>	258
<u>Annexe 19: Répartition de la population ivoirienne par groupes ethniques à Tiassalé</u>	259
<u>Annexe 20: nombre de lots par quartier (Tiassalé)</u>	259
<u>Annexe 21: Nombre de lots par quartier (N'Douci)</u>	260
<u>Annexe 22: Répartition de la population ivoirienne de n'douci par groupe ethnique</u>	260
<u>Annexe 23 : Répartition de la population de n'douci par nationalité</u>	261
<u>Annexe 24: recette de fonctionnement à Sikensi</u>	261
<u>Annexe 25: les recettes fiscales à Sikensi</u>	262
<u>Annexe 26: les recettes des prestations de service de Sikensi</u>	263
<u>Annexe 27: Le revenu du patrimoine de Sikensi</u>	263
<u>Annexe 28: Les dépenses de fonctionnement par services à Sikensi</u>	264
<u>Annexe 29: dépense de fonctionnement par rubrique à Sikensi</u>	265
<u>Annexe 30 : Composition du budget total de Sikensi</u>	266
<u>Annexe 31: les dépenses d'investissement de Sikensi</u>	266
<u>Annexe 32: Recette totale d'investissement de Sikensi</u>	267
<u>Annexe 33: Dépenses d'investissement par service de Sikensi</u>	268
<u>Annexe 34: Les recettes fiscales à Agboville</u>	269
<u>Annexe 35: RECTTE DE FONCTIONNEMENT DE TIASSALE AU TITRE 1</u>	270

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire ménages

SECTION I : CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES				
N°	Questions et Filtres	Réponses	Codes	Sauts
Q101	Sexe	1- Masculin 2- Féminin	____	
Q102	âge	____ ____ ____		
Q105	Lieu de naissance	...	____	
Q106	Situation matrimoniale	1- Célibataire 2- Union libre 3- Marié 4- Séparé/divorcé/veuf	____	
Q107	Avez-vous fréquenté une école?	0. Non 1. Oui	____	Si non aller à Q110
Q108	Si Oui, fréquentez-vous actuellement une école ?	0. Non 1. Oui	____	
Q109	Quelle est le niveau le plus élevé que vous avez atteint ?	0- Sans niveau 1- Primaire 2- Secondaire I 3- Secondaire II 4- Supérieur	____	
Q110	Quelle est votre religion?	1- Musulman 2- Chrétien 3- Animiste 4- Autre religion 5- Sans religion	____	
Q111	Ethnie/Nationalité	1- Akan 2- Krou 3- Mandé Nord 4- Mandé Sud 5- Gur 6- CEDEAO 7- Autre africain 8- Autre nationalité	____	

Q112	Situation par rapport à l'occupation	1- Occupé 2- Chômeur 3- Elève/étudiant 4- Autre inactif	_____	
Q113	Secteur d'activité	1- Agriculture 2- Administration publique 3- Entreprises parapublique 4- Entreprises privées 5- Professions libérales 6- Informel 7- Autre	_____	
Q114	Quelle est la taille de votre ménage?		_____ _____	
Q115	Quelle est le nombre d'enfant de moins de 15 ans du ménage?		_____ _____	
Q116	Quelle est le nombre d'individus de 15-59 ans du ménage?		_____ _____	
Q117	Quelle est le nombre d'individus de 60 ans et plus?		_____ _____	

SECTION II : PERCEPTIONS DES ACTIONS DES AUTORITES MUNICIPALES				
Q201	Connaissez-vous le nom de l'actuel maire de votre commune	1- Oui 2- Non	_____	Si non aller à Q203
Q202	Si oui donnez son nom			
Q203	Donnez le rôle du maire dans le développement d'une ville.	A. Construction et entretien de la voirie B. Ramassage des ordures ménagères C. Collecte des taxes communales D. Célébration des mariages E. Enregistrements des faits d'état civil F. Autres.....	_____ _____ _____ _____	

Q204	Quels sont les moyens de communication que la mairie utilise pour passer ses messages?	1- Radio de proximité 2- panneaux publicitaires 3- griots 4- spots à la télévision 5- autres.....		
Q205	Quelle est votre appréciation des actions posées par l'actuel maire?	1. Très satisfait 2. Satisfait 3. moyennement satisfait 4. insatisfait	_____	
Q206	Citez par ordre d'importance, 4 actions posées par le maire pour le développement de votre commune	A. B. C. D.		
Q210	Suite à la décentralisation quelles améliorations avez-vous constaté dans le développement de votre ville?	1. Aucune amélioration 2. Amélioration des infrastructures routières 3. Amélioration des infrastructures scolaires 4. Amélioration des infrastructures sanitaires 5. Amélioration du niveau de vie 6. Autre	_____	
Q211	Pensez-vous que la mairie a les moyens suffisants pour s'occuper de la commune ?	1) Oui 2) Non		

SECTION III : ATTENTES DE LA POPULATION				
N°	Questions et Filtres	Réponses	Codes	Sauts
Q301	Combien d'écoles primaires publiques compte votre quartier?		_____ _____	
Q302	Etes-vous satisfait du niveau d'infrastructures scolaire primaire de votre ville?	1- Oui 2- Non	_____	
Q303	Combien de collège public compte votre quartier?		_____ _____	

Q304	Etes-vous satisfait du nombre de collège public de votre ville?	3- Oui 4- Non	<input type="text"/>	
Q305	Combien de centres de santé compte votre quartier?		<input type="text"/> <input type="text"/>	
Q306	Etes-vous satisfait du nombre de centres de santé de votre ville?	5- Oui 6- Non	<input type="text"/>	
Q307	Etes-vous satisfait de la qualité des réseaux routes de votre ville?	7- Oui 8- Non	<input type="text"/>	
Q308	Etes-vous satisfait de la qualité des voies d'accès de votre ville?	1- Oui 2- Non	<input type="text"/>	
Q309	Quelle est votre appréciation du niveau de couverture en électricité de votre ville?	1- Mauvaise 2- faible 3- moyen 4- bonne 5- très bonne	<input type="text"/>	
Q310	Quelle est votre appréciation du niveau de couverture en eau potable de votre ville?	1) Mauvaise 2) faible 3) moyen 4) bonne 5) très bonne	<input type="text"/>	
Q311	Quelle est votre appréciation de l'évacuation des eaux usées/eaux vannes de votre ville?	1. Mauvaise 2. faible 3. moyen 4. bonne 5. très bonne	<input type="text"/>	
Q312	Quelle est votre appréciation des possibilités d'emploi de la jeunesse dans votre ville	1- Mauvaise 2- faible 3- moyen 4- bonne 5- très bonne	<input type="text"/>	
Q313	Quelle est votre appréciation du niveau de couverture téléphonique de votre ville?	1. Mauvaise 2. faible 3. moyen 4. bonne 5. très bonne	<input type="text"/>	
Q314	De tous les points cités précédemment lesquels pensez-vous qu'il existe une amélioration au cours des 5 dernières années.	a) Ecole primaire publique b) Collège publique c) Centre de santé d) Routes e) Voie d'accès f) Electricité g) Eau potable h) Assainissement i) Emploi	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

		j) Réseau téléphonique		
Q315	De tous les points cités précédemment lesquels se sont dégradés au cours des 5 dernières années.	a) Ecole primaire publique b) Collège publique c) Centre de santé d) Routes e) Voie d'accès f) Electricité g) Eau potable h) Assainissement i) Emploi j) Réseau téléphonique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

SECTION VI : PARTICIPATION A LA VIE ASSOCIATIVE DE LA VILLE				
N°	Questions et Filtres	Réponses	Codes	Sauts
Q301	Faites-vous partis d'une association/groupement	1- Oui 2- non	<input type="checkbox"/>	
Q302	Si oui dérivez les activités de votre association/groupement	<input type="checkbox"/>	
Q303	Existe-il d'autres associations/groupements dans votre ville?	1) Oui 2) Non	<input type="checkbox"/>	Si non aller à Q303
Q304	Citez en quelques types.	A. Association des femmes B. Association des jeunes C. Coopératives D. Groupement politique E. religieuse F. ethnique G. Autres.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Q305	Ces associations/groupements mènent-ils des actions pour le développement de la ville.	1- Oui 2- Non	<input type="checkbox"/>	Si non ; aller à Q305
Q306	Si oui citez en quelques-unes.	<input type="checkbox"/>	
Q307	Avez-vous déjà pris part à une rencontre publique avec les élus locaux ?	1) Oui 2) Non		
Q308	Si oui quel en était l'objet ?		

Annexe 2: Questionnaire élus locaux

- 1) Pouvez-vous nous décrire les activités de développement dévolues à vos fonctions?
.....
- 2) Que savez-vous de la gestion participative des collectivités locales ?
.....
- 3) Quels sont les différents acteurs de la société civile dans votre localité ?
.....
- 4) Quels sont les critères de choix de mise en place des infrastructures et équipements dans votre commune/région?
.....
- 5) Quel est le cadre formel de rencontre autorités locales, société civile dans la commune/la région ?
.....
- 6) Comment mettez-vous en œuvre la gestion/entretien des équipements et infrastructures ?
.....
- 7) Quelle politique de développement local mettez-vous en œuvre dans votre commune/région ?
.....
- 8)Quels sont les acteurs qui participent à la mise en place de cette politique ?
.....
- 9)Que préconisez-vous pour la mobilisation des ressources dans votre commune ?
.....
- 10)Quels sont vos rapports avec la tutelle (Par rapport à l'accord préalable dans la mise en œuvre de vos projets) ?
.....
- 11)Avez-vous déjà postulé à un prêt pour le compte de la collectivité ? Sinon pourquoi ? Si oui quel a été le résultat ?
.....

Annexe 3: Les recettes des prestations de service d'Agboville

ANNEES	RECETTES DES GENERAUX	RECETTES DES SERVICE DE COLLECTIVITE	RECETTES DES SERVICES SOCIO-CULTURALS	RECETTES DES SERVICE ECONOMIQUE	TOTAL DES RECETTES DE PRESTATION
2008	16295000	47558685	1043400	54720650	119617735
2009	21773500	42714587	688000	51562700	116738787
2010	23583000	49102681	965000	42440550	116091731
2011	19726500	30122386	1094500	33565650	84509036
2012	24673500	24967008	1881000	36363350	87884858
2013	24363500	17791820	1785000	49165500	93105820
2014	26734500	17714000	2326000	59834500	106611000
2015	29583000	17309000	1664000	53395650	101951650
$\Sigma_{ni,xi}$	186732500	247280165	11446900	381048550	826510617
$\underline{ni,xi}$	23341562	30910020	1430862	47631068	103313827

N					
%	22,59	29,92	1,38	46,1	

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville

Annexe 4 : Le revenu du patrimoine d'Agboville

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville

ANNEES	BAUX A LOYER	OCCUPATION SUR PERMISSION ADMINISTRATIVE	CONCESSION SUR ACCORD CONVENTIONNEL	TOTAL REVENU DU PATRIMOINE
2008	10484000	45000	5791920	16320920
2009	12796000	1581860	6223660	20601520
2010	10936000	2138260	42009550	17275210
2011	7230000	1207260	2837085	11274345
2012	11052000	2069890	2888865	16010755
2013	12586500	908000	6710000	20205300
2014	14337000	1828500	6742500	22908000
2015	13135000	1327500	7494775	21957275
nixi	92556500	11106270	42889755	146553325
$\frac{\text{---}}{\text{X}}$	11569562	1388283	5361219	18319166
%	63,15	7,59	29,26	

Annexe 5: Dépense de fonctionnement par rubrique d'Agboville

Rubrique Année	Salaire et indemnité	Charges sociales	Transp. et frais de mission	Carburan. Lubrifiant	Matériel et fonctionmt	Abonnem. Eau, électricité	Travaux et services à l'entreprise	Intervent. et transfert	Total
2008	159466057	12643360	9208200	51989000	44459411	13254152	5367848	84917990	381306018
2009	150830654	12355995	8040240	46692500	41837985	1386628	6224210	47277222	326354544
2010	154851702	11760584	4876050	28992847	20064900	5250299	5152250	62698200	293722432
2011	146105532	11201581	697100	18996000	7897650	7455602	9027739	29077304	230458508
2012	157291911	11688661	1346000	18950070	16594288	8762716	6698500	29988799	251320945
2013	165154223	17651914	2197100	19495000	14785735	7090060	8327130	36199349	270900511
2014	175476609	14705795	3200050	28995000	39081400	9912103	7393978	59169394	337934329
2015	169651850	14879819	1916000	29030000	86357886	12147455	14432506	130509001	459314517
$\Sigma_{ni,xi}$	1278828538	106887709	31470850	243140417	271079255	76959015	62624161	480237259	2551227204
$\frac{\sum_{ni,xi}}{N}$	159853567	13360963	3933856	30392552	33884906	9619876	7828020	60029657	318903400
%	50,13	4,19	1,24	9,53	10,62	3,02	2,45	18,82	

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville

Annexe 6: Composition du budget total d'Agboville

ANNEE	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	BUDGET D'INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL
2008	277960097	64015140	341975237
2009	454485545	41599962	496085507
2010	286574248	61052400	347626648
2011	235400861	45643409	281044270
2012	255583304	47210000	302793304
2013	317583499	59349203	376932702
2014	504358528	82361064	586719592
2015	688200140	69164226	956665913
Σni, xi	30020146222	669696951	3689843173
$\frac{ni, xi}{N}$	377518278	83712119	461230396

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville

Annexe 7: Dépense investissement par service d'Agboville

ANNEE	EQUIPEMENT Sce GENERAUX	EQUIPEMENT Sce COLLECTIVE	EQUIPEMENT Sce SOCIO	EQUIPEMENT Sce Eco	DEPENSE TOTAL
2008	5299140	23809000	34707000		63815140
2009	1599962	13815017	5996607		21411586
2010	10460000	33603763	1393000		45456763
2011	2892180	2751229			5643409
2012	7210000				7210000
2013	10535496	44154599	2999707		57689802
2014	28999960	29956900	23000000		81956860
2015	103337615	60186727	87088064	16883758	267496164
Σni, xi	187218111	208277235	155184378	16883758	550679724
$\frac{ni, xi}{N}$	2340226426034654	19398047	2110469	68834965	68834965

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville

Annexe 8: Recette totale d'investissement d'Agboville

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville

ANNEE	PRELEVEMENT SUR FONDS D'INVESTISSEMENT			AIDE DE L'ETAT			RECETTE TOTALE		
	PREVISION	EMISSION	RECOURV EMENT	PREVISION	EMISSION	RECOURVE MENT	PREVISION	EMISSION	RECOURVE MENT
2008	44871000	33815140	33815140	30000000	30000000	30000000	74871000	64015140	64018140
2009	41032000	1599962	1599962	40000000	40000000	40000000	81032000	41599962	41599962
2010	32460000	22460000	22460000	40000000	38592400	38592400	72460000	61052400	61052400
2011	27123000	5643409	5643409	21000000	40000000	40000000	48123000	45643409	45643409
2012	31460000	8370000	8370000	40000000	38840000	38840000	71460000	47120000	47210000
2013	32000000	19342203	19342203	40000000	40000000	40000000	72000000	59342203	59342203
2014	39000000	38999960	38999960	43362000	43361104	43361104	82362000	82361064	82361064
2015	232750000	238113000	238113000	43361000	30352773	30352773	276111000	268465773	268465773
Σni, xi	483696000	368343674	368343674	297723000	297723000	301146277	301146277	781419000	66948951
$\frac{ni, xi}{N}$	60462000	46042959	46042959	37215375	37215375	37215375	97677375	83686244	
%			55,02			44,98			100

Annexe 9: Dépenses d'investissement d'Agboville

ANNEE	DEPENSE PREVUE	DEPENSE MANDATE	DEPENSE ENGAGEE
2008	74871000	63815140	63815140
2009	81032000	21411586	21411560
2010	72460000	45456763	45456763
2011	48123000	5643409	5643409
2012	71460000	7210000	7210000
2013	72000000	57689802	57689802
2014	82362000	81956860	81956860
2015	276111000	267496164	270939881
Σ nixi	778419000	550679724	554123441
$\frac{\sum_{i=1}^n x_i}{N}$	97302375	68834965	69265430

Source : Comptes administratifs du Maire, Agbovill

Annexe 10 : Dépense de fonctionnement d'Agboville

ANNEE	PREVISION	DEPENSE MANDATEE	DEPENSE ENGAGEE
2008	448717000	381306018	381306018
2009	410320000	326345544	326345544
2010	32459700	293722432	293722432
2011	271230000	230458508	230458508
2012	314600000	251320945	251320945
2013	320000000	270900511	281148330
2014	39000000	337934329	350434329
2015	487828000	459314517	511105530
$\Sigma n_i, x_i$	2967292000	2551302804	2625841636
$\frac{\sum_{i=1}^n x_i}{N}$	370911500	318912850	328230204

Source : Comptes administratifs du Maire, Agboville

Annexe 11: Les recettes fiscales à Tiassalé

ANNEES	CONTRIBUTION FONCIERE	PATENTE	TAXE DES PETITS COMMERCANTS	TAXE SUR LES LOCAUX LOUE	TAXE SUR LES POMPE	TAXE SUR LES CHARIETTES	TAXES SUR LES TAXIS	TAXE SUR LES PUBLICITES	TOTAL
2007	35030314	48439346	36913636		1296000	650000	1888500	1967720	12618770
2008	43859835	55552216	53693684		1170000	1685000	1915000	1386500	159262235
2009	59430552	267807702	44904313		300000	591000	1036000	2038000	135080567
2010	6676742	54618746	25021337		1260000	608000	1368500	4365200	93918525
2011	81144662	16783848	14998994		1080000	358000	444500	8184000	123004504
2012	21051285	30558517	21417158		1080000	781000	444000	15029000	90360960
2013	65377951	55540802	19868436		0	570000	1000000	11364960	153722149
2014	126865320	50568666	19676074		840000	480000	1091000	20779550	220300610
2015	200769890	72514632	29981505		880000	13605000	20872984	328894511	345074275
$\Sigma n_i, x_i$									
$\frac{\Sigma n_i, x_i}{N}$	71134061	45706386	29608348		878444	787055	1300278	9555323	158970630
%	44,74	28,75	18,62		0,55	0,49	0,81	6,04	

Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé

Annexe 12 : le revenu du patrimoine de Tiassalé
Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé

ANNEES	BAUX A LOYER	OCCUPATION SUR PERMISSION ADMINISTRATIVE	CONCESSION SUR ACCORD CONVENTIONNEL	TOTAL REVENU DU PATRIMOINE
2007	9978000	1223700	439600	11641300
2008	993140	3742600		13674000
2009	4188000	2318800	324500	6831000
2010	6038000	2271100	172500	8481600
2011	4073500	2035800	303500	6412800
2012	7415000	2542000	613000	10570000
2013	6446000	312000	400000	9966000
2014	8673500	2252000	0	10925500
2015	9671000	5297000	412000	15380000
$\Sigma_{ni,xi}$ N	7379377	2755888	296122	10431355
%	70,75	26,42	02,83	

Annexe 13: Dépenses d'investissement de Tiassalé

ANNEE	DEPENSE PREVUE	DEPENSE ENGAGEE	DEPENSE MANDATEE
2007	127282000	57898216	57898216
2008	53900000	51246459	51246459
2009	178200000	89137788	89137788
2010	232000000	130391733	130391733
2011	75000000	25998444	25998444
2012	128000000	92977600	92977600
2013	82108000	10000000	10000000
2014	93858000	51532006	51532006
2015	145885000	91523244	91523244
$\Sigma_{ni,xi}$ N	1116233000	600705054	600705054

Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé

Annexe 14: Dépense de fonctionnement par rubrique de Tiassalé

Rubrique Année	Salaire et indemnité	Charges sociales	Transport et frais de mission	Carburant Lubrifiant	Matériel et fonctionnement	Abonnement Eau, électricité	Travaux et services à l'entreprise	Intervention et transfert	Total
2007	95417871	6419948	3835700	52503615	81161975	9921349	25707000	49447952	324415210
2008	81548849	7264077	7285800	42902000	46122698	8835417	10020000	55384353	259363194
2009	100137480	7623541	5291955	42633800	80430762	8904919	121124000	61183802	318330259
2010	92061296	7983363	2698950	43783650	80464000	8499435	14999000	32169130	282658824
2011	101371272	7589035	1305500	43799980	37034500	4869532	6738770	20906234	223614823
2012	94058851	8222170	2459150	28400000	23691750	4737750	8768050	22712188	193049437
2013	102772576	8271002	3279750	4300000	24728040	49843117	15984000	10190000	213209685
2014	105784996	7747585	7151900	63000000	46366670	3635865	27726779	32285846	293699641
2015	104163857	7309771	10239150	65000000	44675308	8950068	34859790	10518300	380716244
$\frac{\sum n_{i,x_i}}{N}$	97479679	7603388	4838650	47224782	51630633	6147183	17436376	32755312	265115996
%	36,76	2,86	1,89	17,89	19,47	2,32	6,6	12,35	

Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé

Annexe 15: Dépense par service de Tiassalé

ANNEE	EQUIPEMENT Sce GENERAUX	EQUIPEMEN T Sce COLLECTIV E	EQUIPEMENT Sce SOCIO	EQUIPEME NT Sce Eco	DEPENSE DIVERSE	DEPENSE TOTAL
2007	150656910	54999582	29242391	2800000	86716397	324415210
2008	173696691	26224121	20640880	1800000	52538953	303033394
2009	144697760	44947217	24068605	2800000	101816677	318330259
2010	155732065	46450652	14920732	1200000	64355375	282658824
2011	126314901	36876453	10527735	744500	49151234	223614823
2012	116470429	31364574	10102556	500000	34611878	193049437
2013	128467450	41797208	12548777	700000	24046250	207559685
2014	164864866	56223751	19082615	3700000	42050409	285921641
2015	161443620	83145698	33260714	3700000	99166212	380716244
$\Sigma \frac{ni, xi}{N}$	146927188	46892139	19377223	1682723	61605924	279922168
%	52,48	16,75	6,92	0,52	22	

Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé

Annexe 16 : Composition du budget total de Tiassalé

ANNEE	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	BUDGET D'INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL
2007	328768510	57898216	386666726
2008	303033394	51246459	354279853
2009	371830259	89137788	460968047
2010	305418824	130391733	435810557
2011	239598073	25998444	265596517
2012	203736087	92977600	296713687
2013	213209685	10000000	223209685
2014	293699641	51532006	345231647
2015	458658576	93586520	552245096
$\Sigma \frac{ni, xi}{N}$	301994783	61184418	368969090
%	81,8	8,2	

Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé

Annexe 17: Recette totale d'investissement de Tiassalé

ANNEE	PRELEVEMENT SUR FONDS D'INVESTISSEMENT			AIDE DE L'ETAT			RECETTE TOTALE		
	PREVISION	EMISSION	RECOURVE MENT	PREVISION	EMISSION	RECOURVEME NT	PREVISION	EMISSION	RECOURVE MENT
2007	102282000	33600000	33600000	25000000	40000000	40000000	127282000	73600000	73600000
2008	39900000	33987892	33987892	25000000	25000000	25000000	64900000	58987892	58987892
2009	68200000	44300000	44300000	110000000	110000000	110000000	178200000	15430000	15430000
2010	122000000	79600000	7950000	110000000	19413500	232000000	232000000	189013500	189013500
2011	45000000	13000000	13000000	30000000	30000000	300000000	75000000	43000000	43000000
2012	98000000	68000000	68000000	30000000	30000000	30000000	128000000	98000000	98000000
2013	52108000	0	0	30000000	30000000	30000000	82108000	30000000	30000000
2014	53213000	15000000	15000000	40645000	40645000	40645000	93858000	55645317	55645317
2015	105240000	61240000	61240000	40645000	32346520	32345000	145885000	93586000	93586000
Σni, xi	685943000	348727892	348627892	441290000	447401020		1127233000	796128912	
<u>ni, xi</u> N	76215888	38747543		49032222	49711224		125248111	88458768	

Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassalé

Annexe 18: Dépense d'investissement par service de Tiassalé

ANNEE	EQUIPEMENT Sce GENERAUX	EQUIPEMENT Sce COLLECTIVE	EQUIPEMENT Sce SOCIO	EQUIPEMENT Sce Eco	TRANSFERT ET OPERATION	DEPENSE DIVERSE	DEPENSE TOTAL
2007	16836935		7500000	27879281	5682000		57898216
2008	20208460		9037999	19000000	3000000		51246459
2009	25000000	30000000	30155520		3982268		89137788
2010	76999573	38392160		15000000			130391733
2011	17000000	8998444					25998444
2012	13591600	79386000					92977600
2013	0	5000000	3000000	0	2000000		10000000
2014	29249980	3575000	3000000	14471036	1235000		51532006
2015	29000000	10800000	27183000	17540244	7000000		91523244
$\Sigma n_i, x_i$	227886548	175351604	79876519	93890561	22899268		600705490
$\frac{\Sigma n_i, x_i}{N}$	25320727	19483511	8875168	10432284	2544363		66745054
%	38	29,4	13,2	15,6	3,81		

Source : Comptes administratifs du Maire, Tiassa

Annexe 19: Répartition de la population ivoirienne par groupes ethniques à Tiassalé

ETHNIE	TOTAL	%
Baoulé	6273	40,1
Agni	1110	7,10
Abbey	2,85	1,82
Abidji	154	0,38
Total autochtones	7822	50,00
Autre Akans	829	5,3
Mandé Nord	1728	11,05
Mandé Sud	1487	9,50
Krou	1442	9,22
Gur	51	0,32
Nationalités ivoiriennes	1429	9,13
Ivoiriens sans précisions	1429	9,13
Total ivoiriens	15637	

Source : RGPH, 2014

Annexe 20: nombre de lots par quartier (Tiassalé)

N°	QUATIERS	NOMBRE
1	Belle-ville	109
2	Ancien quartier	96
3	Arouna	120
4	Baoulé	165
5	Residentiel CIE	64
6	Residentiel	436
7	Cocody 1 ^{ere} extension	101
8	Cocody 2 ^{eme} extension	92
9	Cocody 4 ^{eme} extension	
10	Cocody Nord	83
11	Cocody Ouest	159
12	Dafindougou	245
13	François Kadio	105
14	Symbiose	1858

15	Nouveau quartier	422
16	PPT	72
17	Wendje Assa	534

Source : MCU, 2016

Annexe 21: Nombre de lots par quartier (N'Douci)

N°	QUARTIERS	NOMBRE DE LOTS
1	Akoudie Cité Des Rêves	833
2	Ancien quartier	985
3	Bokodo Cité	158
4	Cité Des Cadres	286
5	Commerce Résidentiel	230
6	N'Douci Extention	707
7	N'Douci 2 ^e Extention	225
8	N'Douci Residentiel	528
9	N'Douci extention	669
10	Palmeraie	366
11	Rohoum 2	84

Source : MCU, 2016

Annexe 22: Répartition de la population ivoirienne de n'douci par groupe ethnique

ETHNIE	TOTAL	POURCENTAGE
Akan	10907	55,27 %
Mandé Nord	3643	18,46 %
Gur	2531	12,83 %
Mandé Sud	879	4,45 %
Krou	1717	8,57 %
Naturalisé ivoirien	48	0,24 %
Ivoirien sans précision	33	0,17 %
Total Ivoirien	19758	

Annexe 23 : Répartition de la population de n'douci par nationalité

Ivoirien	19758	72,87 %
CEDEAO	7044	25,99 %
Reste du monde	310	0,14 %
Total	27112	

Source : RGPH, 2014

Annexe 24: recette de fonctionnement à Sikensi

ANNEE	RECETTES FISCALES	RECETTES DES PREST ET SERVICES	REVENU DU PATRIMOINE	AIDE DE L'ETAT	RECETTES DIVERSES	RECETTES TOTALES
2007	26145995	11665116	1212000	36000000	4090799	87485877
2008	30793290	11813655	784000	36000000	8640000	89181867
2009	27813979	16242888	1065000	106000000	7850272	150291979
2010	18719445	16657262	1065000	106000000	7850272	150291979
2011	12613443	10161872	738700	34667786		
2012	52799259	15359686	876000	34667787	3095000	108799732
2013	51593493	16211918	228500	64667786	21589378	154291075
2014	94939776	29924200	5712000	42364998	548657	13489631
2015	85586483	33952100	6530930	42364998	29331909	19766420
Σ ni, xi	400997703	161972099	17635730	432733355	83240947	1096579834
$\frac{ni, xi}{N}$	44555300	17996900	1959525	48081484	9248994	121842204
%	36,56	14,77	1,60	39,46	7,6	

Source : Comptes administratifs, Sikensi

Annexe 25: les recettes fiscales à Sikensi

ANNEES	CONTRIBUTION FONCIER	PATENTE	TAXE DES PETITS COMMERCANTS	SPECTACLE	TAXE SUR LES POMPE	TAXE SUR LES CHARIETTES	TAXES SUR LES TAXIS	TAXE SUR LES PUBLICITEE	TAXE SUR LA VOIRIE	TOTALE
2007	17112001		6682474	658500		161000		480000	1042020	
2008	5915852	15907966	4867300	502000		146000		108000	2374712	30793830
2009	5702661	13445006	4838153	646000	300000	58000		163362	1660797	27813979
2010		9119545	5356900	1048000	300000	164000	431000	2000000		18719445
2011	4342841	1015008	4249959	1187635		100000	389000	1300000	29000	12613443
2012	20491288	23092072	5813899	1094000	600000	132000	596000	980000		52799259
2013	20207689	19824467	8960702	1187635		56000		1352000	5000	51593493
2014	78119356		11966200	17000	300000	135000	571000	3823220		94939776
2015	64359351		16593000	9000	300000	132000	2133500	2059632		85586483
$\Sigma_{ni,xi}$	216261039	82704064	69328587	6349770	1800000	1084000	4120500	14238214	5111529	400997703
$\frac{ni,xi}{N}$	24029004	9189340	7703176	705530	200000	120444	457833	1582023	567947	44555300
%	53,93	20,62	17,29	1,58	0,45	0,27	1,03	3,55	1,27	

Source : Comptes administratifs, Sikensi

Annexe 26: les recettes des prestations de service de Sikensi

Source : Comptes administratifs, Sikensi

ANNEES	RECETTES DES GENERAUX	RECETTES DES SERVICE DE COLLECTIVITE	RECETTES DES SERVICES SOCIO- CULTURELS	RECETTES DES SERVICE ECONOMIQUE	TOTAL DES RECETTES DE PRESTATION
2007	3595500	1182016		6887600	11665116
2008	2906500	3031305		5875850	11813655
2009	3984500	2622075		9619213	16225788
2010	6204842	2545366		7907054	16657262
2011	5000000	1213672		3948200	10161872
2012	6057502	3008443		6293743	15359688
2013	6905000	1560810	34000	7712108	16211918
2014	11197100	767000	28000	17932600	29924700
2015	9543800	373000	61000	23975300	33952100
Σni,xi	55394744	16303687	123000	90150668	161972099
$\frac{ni,xi}{N}$	6154971	1811521	13666	10016741	17996900

Annexe 27: Le revenu du patrimoine de Sikensi

Source : Comptes administratifs, Sikensi

ANNEES	BAUX A LOYER	OCCUPATION SUR PERMISSION ADMINISTRATIVE	CONCESSION SUR ACCORD CONVENTIONNEL	TOTAL REVENU DU PATRIMOINE
2007	588000	624000		1212000
2008	525000	259000		784000
209	35000	135000		485000
2010	404000	661000		1065000
2011	560000	178700		738700
2012	355000	523000		878000
2013	42000	186500		228500
2014	489000	5224600		5713600
2015	520000	6010900		6530930
$\frac{ni,xi}{N}$	3833000	13802730		17635730
\bar{X}	425888	1533638		1959525

Annexe 28: Les dépenses de fonctionnement par services à Sikensi

Service Année	Dépense des services généraux	Dépense des services de collectivité	Dépense des services Socio-culturel	Dépense diverse autorité	Total
2007	49217372	11724793	6411020	14815810	82178935
2008	66694425	12200603	2438002	20400000	101733030
2009	70064400	10806442	2846904	3601143	87318290
2010	84661852	13447339	14567372	59125114	171801677
2011	70064400	10806442	2846904	3601143	87318889
2012	65641589	13045516	2714024	24850000	106251129
2013	87090841	17227970	8226224	13185000	125730035
2014	86544734	19566546	9954472	4383859	120449611
2015	101872789	36810611	15109308	38966652	192759360
$\Sigma n_{i,x_i}$	681852402	145636262	65114230	182938721	1075541615
$\frac{n_{i,x_i}}{N}$	75761372	16181816	7234914	20326524	119504623

Annexe 29: dépense de fonctionnement par rubrique à Sikensi

Pubrique Année	Salaire et indemnité	Charges sociales	Transport et frais de mission	Carburant Lubrifiant	Matériel et fonctionneme nt	Abonnement Eau, électricité	Travaux et services à l'entreprise	Intervention et transfert	Total
2007	44297153		1089750	12188980	84440	1032560		8418000	67870883
2008	46131885	377788829	4086835	14592475	6622741	1707975		22120000	99040746
2009	48038186	3726759	4359700	15480100	4285650	1512393	45200	30016261	107971049
2010	53979341	4135423	5002600	22334394	9350370	2781155	998280	59568536	156150099
2011	57153028	4212267	1494000	11750000	4500000	1482551		5501143	86093389
2012	55230178	11870000	1040080	10420000	5875746	1615625		18250000	104274623
2013	66395984	4848217	2294850	22845000	12997490	1547494	1800000	11050000	124179035
2014	69151485	5536981	1238800	24717000	54449000	2148901	1000000	12636000	121878167
2015	82211686	6829101	1806000	32850650	15551914	17004327	3886000	10414928	155254606
$\Sigma_{ni,xi}$	522561926	44937577	22412615	167178599	60028357	8136000	177974868	1019263323	1019263323
$\frac{ni,xi}{N}$	58062436	4993064	2490290	18575399	669817	1721487	904000	19774985	113251480

Source : Comptes administratifs, Sikensi

Annexe 30 : Composition du budget total de Sikensi

ANNEE	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	BUDGET D'INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL
2007	79113910	33488280	112602190
2008	87485877	38000000	125485877
2009	89181867	76206000	165387867
2010	150291979	105600000	255891979
2011	58181801	30000000	88181801
2012	106799732	45000000	151799732
2013	154291075	33000000	187291075
2014	173484531	38806037	212290568
2015	197766420	69164226	266930646
$\Sigma_{ni, xi}$	1096579834	469264543	1554762334
$\frac{\sum_{ni, xi}}{N}$	121842204	52140504	173982708

Source : Comptes administratifs, Sikensi

Annexe 31: les dépenses d'investissement de Sikensi

ANNEE	DEPENSE PREVUE	DEPENSE MANDATE	DEPENSE ENGAGEE
2007	36319183	33488280	33488280
2008	674665000	37044000	37044000
2009	76206000	55622363	55622363
2010	116000000	73962574	73962574
2011	50000000	–	–
2012	50000000	42455856	42455856
2013	50000000	32999669	32999669
2014	78677000	13676250	13676250
2015	113098000	40701264	40701264
$\Sigma_{ni, xi}$	637762183	329950256	329950256

Source : Comptes administratifs, Sikensi

Annexe 32: Recette totale d'investissement de Sikensi

ANNEE	PRELEVEMENT SUR FONDS D'INVESTISSEMENT			AIDE DE L'ETAT			RECETTE TOTALE		
	PREVISION	EMISSION	RECOURVEMENT	PREVISION	EMISSION	RECOURVEMENT	PREVISION	EMISSION	RECOURVEMENT
2007	16989000	8488280	8488280	25000000	25000000	25000000	41989000	33488280	3348828
2008	19985000	13000000	13000000	47480000	25000000	25000000	67465000	38000000	32000000
2009	20000000	20000000	20000000	56206000	56206000	56206000	76206000	76206000	76206000
2010	86000000	75600000	75600000	30000000	30000000	30000000	116000000	105600	105600000
2011	20000000	0	0	30000000	30000000	30000000	50000000	30000000	30000000
2012	20000000	15000000	15000000	30000000	30000000	30000000	50000000	45000000	45000000
2013	20000000	3000000	3000000	30000000	30000000	30000000	50000000	33000000	33000000
2014	39871000			38806000	38806000	38806000	78677000	38806000	38806000
2015	74292000	42000000	42000000	38806000	27164226	27164226	113098000	69164226	
Σni, xi	317137000	177088280	177088280	326298000	292176226	292176226	643435000	469264506	469204506
$\frac{\sum_{i=1}^n x_i}{N}$		19676475			32464025			52140500	

Source : Comptes administratifs, Sikensi

Annexe 33: Dépenses d'investissement par service de Sikensi

ANNEE	EQUIPEMENT Scé GENERAUX	EQUIPEMENT Scé COLLECTIVE	EQUIPEMENT Scé SOCIO	EQUIPEMENT Scé Eco	TRANSFERT ET OPERATION	DEPENSE DIVERSE	DEPENSE TOTAL
2007	8000000		23988280	15000			33488280
2008	31049800	5994200					37044000
2009	24179940	7046901	13995669	10399853			55622363
2010	19942566	9899936	44120082				73962574
2011	–	–	–	–	–	–	–
2012	12469709	10987363	6598784	12400000			42455856
2013	500000	8000000	19999669				32999669
2014		1980000	11696250				13676250
2015	17919934	9494962	13286368				40701264
Σni, xi	118561939	53403362	133682102	24299853			329950256
$\frac{\sum_{i=1}^n x_i}{N}$	13173548	5933706	14853566	2700000			36661139

Source : Comptes administratifs, Sikensi

Annexe 34: Les recettes fiscales à Agboville

ANNEES	CONTRIBUTION FONCIERE	PATENTE	TAXE DES PETITS COMMERCANT	TAXE SUR LES LOCAUX LOUE	TAXE SUR LES POMPE	TAXE SUR LES CHARIETTES	TAXES SUR LES TAXIS	TAXE SUR LES PUBLICITES	TOTAL
2008	15047489	31780598	39378500	1514465	2106000	3200500	4997000	1293940	99439492
2009	83241806	34683062	42384000	1085000	2700000	2137000	4876000	8751420	174982288
2010	83241806	34683062	42384000		2700000	2137000	4876000	3875420	110051607
2011	28998238	41876346	26841100		1170000	910000	1278000	2203320	103276900
2012	22595172	41647553	35377500		1170000	1547500	2426500	3787200	108551425
2013	55033458	65752741	39161300		2070000	1174500	2017500	3382100	168641599
2014	107887804	161946991	43958000		1620000	1653000	3035500	7247120	327378415
2015	159930936	136274539	41260000		920000	1642500	2905000	2140800	345074275
Σni,xi	555976705	548644892	310744300	3684465	14436000	14402000	26411500	32681320	1437396001
%	36,89	36,5	20,63	0,24	0,95	0,96	1,75	2,17	

Source : Comptes administratifs du Maire Agboville 2008-2015

Annexe 35:RECTTE DE FONCTIONNEMENT DE TIASSALE AU TITRE 1

ANNEE	RECETTES FISCALES	RECETTES DES PREST ET SERVICES	REVENU DU PARTRIMOINE	AIDE DE L'ETAT	RECETTES DIVERSES	RECETTES TOTALES
2007	126187370	51782294	11641300	55000000	86806000	331417564
2008	159262235	48544332	13674000	55000000	6491800	282972367
2009	135080567	52196376	6831300	54500000	36752530	285360773
2010	93918525	45653107	8481600	75000000	4077034	227130266
2011	123004504	33257430	6412800	52964673	1119799	216759206
2012	90360960	44981643	10981673	60964673	9292060	216169366
2013	153722149	29764100	9966000	52964673	0	246416922
2014	220300610	36442900	10925500	44429746	0	312091756
2015	328894511	36795200	18380000	44422746	33166119	458658576
Σ ni, xi						
$\frac{ni, xi}{N}$	159018088	42157486	10477130	55026612	19745038	286330755
%	55,53	14,72	3,65	19,21	6,89	

Source : Comptes administratifs du Maire Tiassalé 2007-2015